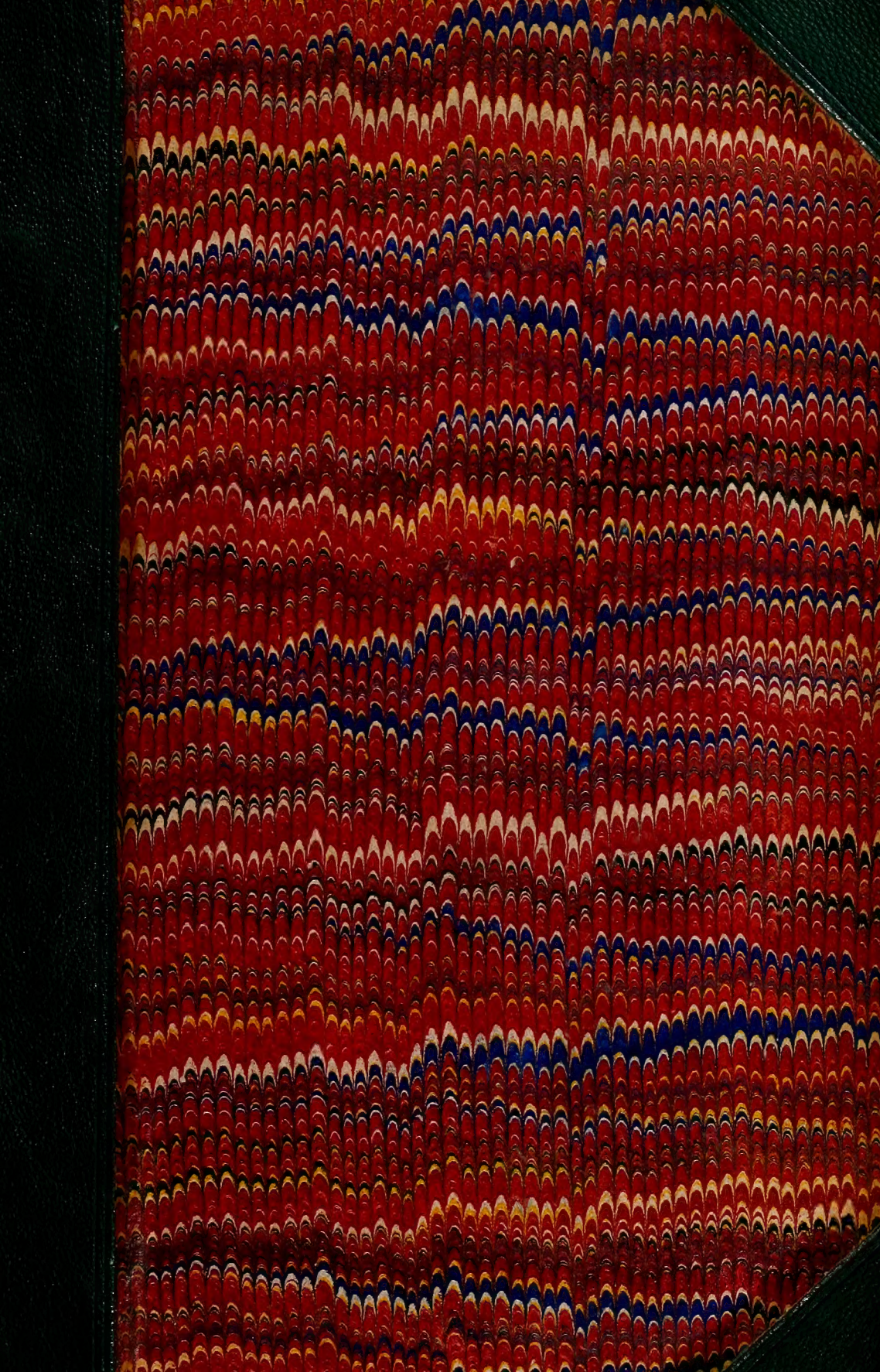

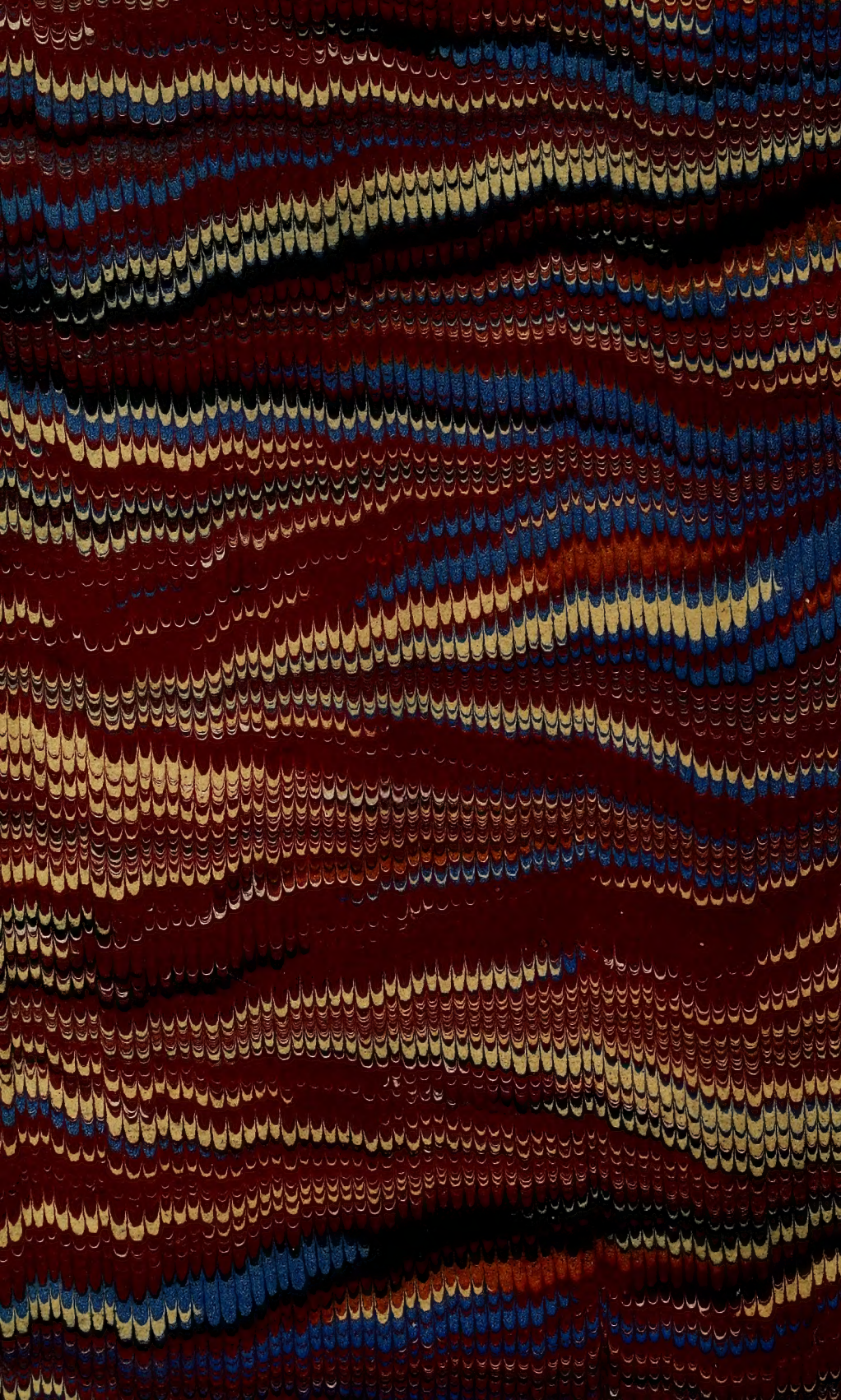

MÉMOIRES.

S. 804.

MÉMOIRES

de

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES,

D'AIX.

TOME VI.

AIX,

IMPRIMERIE DE Veuve TAVERNIER, RUE DU COLLÉGE, 20.

1845.

DISCOURS

SUR

L'ALLIANCE DE LA RELIGION ET DE L'INDUSTRIE

PRONONCÉ

A la séance publique annuelle de l'Académie,
le 21 Juin 1845,

PAR

M. L'ABBÉ SIBOUR, CHANOINE,

Professeur à la Faculté de Théologie d'Aix, Vicaire-général de Digne,
Président de l'Académie, Chevalier de la Légion d'honneur.

Messieurs,

L'ANNÉE dernière à pareille époque, j'essayai de montrer l'heureuse influence que la religion a toujours exercée sur l'agriculture. Je voudrais aujourd'hui faire voir que cette influence n'est pas moins salutaire pour l'industrie et le commerce. J'aurais à cœur, s'il m'était possible, de dissiper des préventions qui troublent l'harmonie entre le progrès

matériel et le progrès moral, et je serais heureux de prouver qu'il les faut calomnier et dénaturer l'un et l'autre pour les supposer ennemis.

Notre Académie, Messieurs, faite à l'image de cette ville paisible, lettrée et essentiellement agricole, a toujours mis, il est vrai, au premier rang des intérêts qu'elle doit défendre et éclairer, les intérêts de l'agriculture, des lettres et des beaux-arts, mais elle ne saurait exclure les sciences industrielles. En ce moment même des circonstances particulières semblent lui faire un devoir de porter de ce côté son zèle et ses lumières. Une ère nouvelle commence pour le pays. A mesure que la vie du passé décline et s'éteint peu à peu dans le sein de cette vieille et illustre capitale de la Provence, Dieu, peut-être, va lui refaire d'autres destinées, en l'initiant plus profondément à la vie industrielle et commerciale qui lui a presque manqué, jusqu'ici. Grace aux prodiges de la vapeur, et à ces voies rapides de communication au moyen desquelles les distances s'effacent, Aix va se trouver bientôt aux portes de Marseille et ne former plus qu'une ville avec la grande métropole commerciale du midi : la reine de cette mer dans laquelle se concentre de plus en plus l'activité Européenne. Et cette jonction va se faire au moment où notre puissante voisine verra augmenter encore les sources de sa prospérité ; au moment où des travaux cyclopéens qui

dépassent les entreprises les plus audacieuses de l'antiquité, amèneront dans son territoire et jusques dans ses murs, avec les eaux fertiles de la Durance, un moteur nouveau, capable de donner à son industrie manufacturière, un développement dont il est impossible d'assigner le terme. Appelés maintenant à entrer en participation de tous ces bienfaits, nous oublierons des rivalités peu éclairées et peu généreuses. Nous oublierons que notre territoire était la route naturelle de ces eaux qu'on en a détournées à grands frais, et nous l'oublierons plus facilement encore si un jour nos propres campagnes voient ce nouvel élément de prospérité agricole et industrielle venir s'ajouter à tous ceux qui sont promis à la cité.

Mais, Messieurs, toute transformation est nécessairement accompagnée d'une crise. Les villes comme les hommes ne peuvent pas voir changer les conditions de leur existence sans labeur et même sans péril. Ce sont des circonstances critiques, où il faut beaucoup de courage et une sagesse éclairée. En présence des promesses et des dangers de l'avenir, à la vue de ces horisons nouveaux qui s'ouvrent devant notre ville, le devoir de l'Académie est tout tracé et elle saura le remplir. Elle doit travailler à la conciliation des intérêts anciens avec les intérêts nouveaux de la cité. Elle sait qu'entre l'agriculture qui est la mère des produits du sol,

l'industrie qui les transforme et le commerce qui les échange, il y a au fond sous des apparences de lutte et de rivalité, une véritable communauté d'intérêt, et que ces diverses branches de la richesse publique se soutiennent mutuellement et loin de se nuire se fortifient en s'unissant. Il lui faudra donc rassurer l'agriculture contre les exigences et le développement de l'industrie, mais tout en favorisant le développement industriel il lui faudra le surveiller. Car il a aussi ses dangers, et selon qu'il est bien ou mal réglé, il peut amener la ruine ou la richesse d'un pays, le bien-être ou le malheur des populations. Il y a une fièvre d'industrialisme qui d'ordinaire monte à la tête au début, et qui mène par des entreprises folles à des catastrophes inévitables. Il y a aussi des systèmes économiques dont la résultat est d'augmenter avec la richesse du petit nombre, la misère des masses et de créer une sorte de féodalité industrielle, la pire de toutes. Il appartient aux bons citoyens et aux vrais philosophes de détourner ces périls qui peuvent mener à des malheurs et à des commotions terribles. L'Académie ne saurait manquer à ce devoir.

Mais c'est à elle qu'il appartiendra surtout de proclamer bien haut que les progrès matériels ne sont pas tout pour un pays, et que ces progrès ne sont même véritablement assurés et véritablement utiles que quand ils marchent d'accord avec les

progrès intellectuels et moraux. Quels que soient les avantages que l'avenir garde à cette ville, il lui importe de ne jamais répudier la gloire de son passé. Elle fut illustre par le culte des lettres et des arts, avant qu'elle pût espérer de le devenir par le culte de la matière. En lui enlevant la plus grande partie de sa puissance et de ses richesses, les révolutions anciennes lui avaient laissé au moins ce lustre du savoir, cette noblesse de l'esprit et ce privilège du bon goût qui sont l'ornement de l'opulence et la consolation, je dirai plus, le dédommagement de la pauvreté. Il faut que ces avantages soient conservés quelle que soit la situation qu'une révolution industrielle peut faire au pays. Cette ville, disons-le, avec ses mœurs paisibles et élégantes, son calme profond, le silence même de ses rues, la beauté de ses édifices, ses vastes et somptueux hôtels, sur le seuil desquels ça et là l'herbe pousse, la majesté des souvenirs partout empreinte, les ombrages qui l'environnent, les gracieuses collines qui la dominent, offre à l'ami de l'étude et des sérieuses méditations un charme mélancolique qui l'enchaîne et le ravit. Ce caractère, hélas! ne peut manquer d'être altéré si un jour la vie industrielle avec sa bruyante activité coule à grands flots dans son sein; mais au moins qu'en perdant quelque chose de cette noble et poétique physionomie que nous aimons tant, elle sache con-

server toujours en des sanctuaires inviolables le feu sacré de l'esprit, et le goût des beaux-arts.

Au reste, par un heureux concours, une institution essentiellement favorable à la culture des belles-lettres, va donner au milieu de nous une plus grande impulsion au mouvement intellectuel, à mesure que d'autres circonstances activeront le mouvement matériel. Un nouveau et puissant foyer d'étude va être créé dans la ville avec cette Faculté des lettres qui nous a été accordée et qui complètera admirablement nos établissements d'instruction publique. Et comme s'il était vraiment dans notre destinée de ne pas nous laisser complètement séduire par le côté pratique et vulgaire des intérêts matériels, cette cité a déjà été dotée d'une de ces grandes écoles, qui sont destinées à réaliser la pensée de l'union de la science et de l'industrie, et où les arts mécaniques sont relevés et perfectionnés par la théorie.

Il faudrait que notre Académie, Messieurs, oubliât son nom, sa nature et ses devoirs les plus sacrés, si elle n'encourageait pas ces tendances élevées et si, en mettant ses efforts à concilier ainsi tous nos intérêts, elle ne secondait pas par un concours empressé les vues patriotiques d'une administration, dont le zèle aussi actif qu'éclairé, a acquis tant de droits à la reconnaissance de la cité.

Pour moi, Messieurs, en saluant aujourd'hui le

génie de l'industrie qui se présente à nos portes je voudrais, je l'ai dit, lui porter au nom du génie de la religion quelques paroles de paix et d'amour, je voudrais lui persuader que le christianisme lui est doublement favorable, d'abord en le soutenant dans sa marche et ensuite en l'empêchant de s'égarer.

On s'étonne tout d'abord en présence des faits éclatants et nombreux qui montrent la salutaire influence exercée par le christianisme sur le mouvement industriel des peuples, que cette influence ait pu être si généralament méconnue par les économistes modernes. Eh quoi ! on oublie donc ce qu'était le monde, même au point de vue du progrès matériel, avant que la religion chrétienne l'eut renouvelé, ce qu'il est encore là où son esprit n'a pas pénétré, ce qu'il devient aussitôt que cet esprit s'altère ! Qu'était le monde, avant le christianisme ? Une vaste et cruelle exploitation de l'homme par l'homme. Dans l'empire Romain seulement, plus de cent vingt millions d'esclaves travaillant au profit d'une poignée de privilégiés ; les peuples pressurés par toute sorte d'exaction ; la propriété concentrée dans quelques mains ; des richesses immenses scandaleusement amassées plus scandaleusement encore dissipées ; l'industrie enchaînée au fond de l'ergas-

tulum et marquée au front du sceau de l'infamie. Tel était le monde lorsque commença cette grande révolution morale dont nous recueillons aujourd'hui les fruits, trop souvent, hélas ! avec un ingrat dédain.

Elle commença, on le sait, dans la boutique d'un charpentier. Ses premiers adeptes furent quelques pauvres manouvriers. Le plus grand de ses apôtres était un faiseur de tente et il se glorifiait de son métier. Dans les luttes sanglantes des premiers siècles, quand le christianisme était parfois forcé de se dérober aux persécutions, c'était à des ouvriers que le divin proscrit allait demander un asile. Ceux-ci emportaient précieusement dans leur sein les mystères sacrés et ils leur creusaient un abri dans les catacombes. C'est ainsi que sous la ville des César, fut bâtie par des hommes du peuple, une autre Rome souterraine, cité mystérieuse où durant plusieurs siècles le christianisme s'organisa et en même temps poussa dans les entrailles même de la société de profondes racines. Puis quand il brisa la pierre de son sépulcre, comme son fondateur, et qu'il vint s'asseoir sur le trône, il y fit monter avec lui la fraternité humaine, principe d'une égalité que le monde ne connaissait pas et d'une liberté dont il ne connaissait que le nom ; principe aussi de la paix et de la charité sans lesquels tout véritable progrès, même matériel, est impossible.

Et que serait devenue la civilisation Européenne, si l'église chrétienne n'avait été déjà puissamment affermie, lorsque les invasions des peuples du nord menacèrent de ramener le monde aux dernières limites de la Barbarie? Qui désarma alors ces hordes sauvages? qui adoucit peu à peu ces fiers courages? qui les initia aux arts de la paix, et à ces sentiments délicats d'humanité qui devaient engendrer plus tard la trève de Dieu, la chevalerie, la défense et l'amour de tout ce qui était faible et opprimé sur la terre?

Mais ce n'était pas tout de vaincre la Barbarie au-dedans, il fallait la vaincre au-dehors; il fallait aller en quelque sorte la tarir dans sa source. Ainsi fit le christianisme. Conquérant pacifique au nord, il s'avança la croix et la bèche à la main, il passa les mers et les fleuves, il pénétra dans les forêts et sema partout avec des germes de vérité, des germes de richesse et de civilisation. Ces germes se développèrent à l'abri des monastères, véritables colonies agricoles et industrielles qui devaient devenir plus tard des villes puissantes. Ce travail pacifique au nord, fut complété plus tard par des invasions religieuses et guerrières au midi.

Les Croisades considérées d'un point de vue étroit, ont pu présenter des inconvénients politiques, mais elles n'en eurent pas moins les plus grands résultats sociaux, et surtout des avantages incalculables pour

le commerce et l'industrie. On pourrait écrire là-dessus un livre important, si ce livre n'avait été écrit par un homme d'un grand esprit, dont la mémoire nous sera toujours chère, que notre Académie se glorifia d'avoir compté parmi ses membres et dont le nom est inséparable désormais du récit des guerres saintes.

L'esprit féodal et guerrier qui, comprimé dans l'Europe chrétienne, n'en aurait été que plus actif et devait arrêter longtemps encore le triomphe complet des idées chrétiennes et des principes de paix qui en faisaient le fond, trouva dans ses lointaines expéditions, moins le moyen d'alimenter que de consumer son énergie. Le pays, soulagé par l'absence de ces hommes de fer qui pesaient sur lui, respirait. Il s'essayait à l'indépendance autour des noirs donjons restés silencieux ; les liens du servage et du vasselage se relachaient. Quelquefois, le pauvre peuple, (pour parler le langage des chroniques) achetait des franchises, car il fallait beaucoup d'argent aux hommes d'armes pour figurer selon leur rang à la Croisade ; quelquefois il conquérait sa liberté. D'ailleurs le sang versé pour la foi dans les batailles était un baptême d'affranchissement. C'est surtout aux guerres saintes qu'il faut rattacher ce mouvement communal qui, imprimé par des serfs devenus libres et enrichis par les métiers, habilement encouragé par les rois, remplaça peu

à peu la féodalité par la monarchie et créa le tiers-état.

Mais par les mêmes causes, à côté de l'association politique et à l'ombre même des franchises municipales, se forme et se développe l'association industrielle. Le travail libre s'organise. Les confréries d'ouvriers se constituent. Elles déploient fièrement leurs bannières bénies par la religion, et le jour n'est pas loin où les hommes de ces communes de Flandre, devenues tout à coup si riches et si puissantes, oseront les tenir haut et ferme en présence des bannières même de la féodalité.

L'association industrielle du moyen âge, d'abord purement religieuse, se sécularise peu à peu. Après avoir avec les frères pontifes veillé à la sûreté des routes et pourvu à la facilité des communications : après avoir avec les frères humiliés, couvert la Lombardie et la Toscane de manufactures; après avoir, au chant des cantiques, élevé la cathédrale gothique et écrit cette magnifique épopée monumentale qui nous saisit d'admiration, réalisant ainsi par la foi et le dévouement religieux les miracles que la fabuleuse antiquité prêtait à l'harmonie, elle élargit sa sphère d'activité, elle entre plus avant dans le mouvement politique et social, elle a sa place dans toutes les chartes. Saint-Louis, le roi justicier, le roi chrétien et populaire par excellence, s'occupe d'elle avec amour dans ses Établissements.

Saint-Louis nous ramène aux Croisades dont au reste nous ne nous sommes pas un moment éloignés, car c'est aux Croisades que se rattache et l'esprit guerrier devenu tout à coup essentiellement tutélaire avec les ordres militaires et religieux, et ce mouvement architectural que nous avons nommé, dont l'ogive dénote l'origine orientale, et qui reçut au moins des guerres saintes une puissante impulsion.

Mais nous pourrions indiquer d'autres résultats purement industriels et qui se rattachent d'une manière encore plus visible et plus immédiate aux expéditions d'outre mer, inspirées et conduites par la pensée chrétienne. Avec ces lointaines expéditions la navigation se développe et se perfectionne, le commerce s'étend et trouve des débouchés jusque-là inconnus. De nouvelles industries sont créées. L'art nautique encore dans l'enfance, prend un rapide essor. Les vaisseaux reçoivent des dimensions proportionnées aux lointains voyages. On multiplie alors les mâts. La voile latine fait place à une voilure plus compliquée et qui permet de suppléer souvent par l'habileté des manœuvres à l'inconstance des vents. La boussole est peut-être trouvée. L'hydrographie naît. On détermine grossièrement la configuration des côtes, des baies et des îles. Des flottes nombreuses sillonnent les mers, tantôt pour le transport des troupes et les besoins de la

guerre, tantôt dans un but purement commercial, pour ravitailler les armées. Les vaisseaux de la Baltique et des mers du nord vont jusqu'au fond de la Méditerranée. Les flots de cette mer baignent à l'Occident et surtout en Italie des villes que le commerce rend tout à coup merveilleusement opulentes. Pise, Gênes et surtout Venise, l'épouse de l'Adriatique, rappellent par leur puissance maritime et par leurs richesses Tyr et Carthage.

Avant les Croisades, l'Orient était, sous le rapport de l'industrie, plus avancé que l'Occident. Les Sarrasins avaient des manufactures d'étoffes : à Damas on travaillait les métaux avec une grande perfection. La Grèce connaissait la fabrication des soieries. C'est de Tripoli que Roger II apporta en Sicile le mûrier et les métiers propres à travailler la soie. La première filature fut établie dans son château de Palerme et l'arbre de Morée prospéra sous le beau ciel d'Italie comme sous celui de la Grèce, en attendant d'offrir un jour à toute l'Europe méridionale et principalement à la France une importante branche d'industrie et de commerce. C'est encore des guerres saintes que date la culture de la canne à sucre (1). On sait les transports des Croisés lorsqu'ils trouvèrent pour la première fois à Tripoli cette précieuse

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*, tome VI, chap. XVIII, 6me édit.

plante. L'aliment qu'elle fournit est aujourd'hui un des premiers besoins des peuples civilisés et la source principale de la richesse de nos colonies.

Mais ce qui valut mieux encore que tous ces avantages particuliers, c'est que dans ces longues et lointaines expéditions les peuples se mêlèrent et et se connurent, les préventions et les haines diminuèrent. Il se fit un grand échange d'idées. Les connaissances et les procédés divers se propagèrent, et de cette immense fusion résulta cette grande activité de l'esprit humain, d'où la vie et les progrès des sciences sortirent, et qui devait amener un jour avec la renaissance, ces découvertes fameuses qui ont formé le moyen-âge et qui ont changé le monde.

Telle fut la marche du christianisme depuis son berceau jusques à des siècles rapprochés de nous. Voilà ce qu'il fit, malgré les plus grands obstacles, dans des temps qui furent sous quelques rapports plus docilement soumis que les nôtres à son influence. Il est facile de juger si cette influence fut alors nuisible à l'industrie et au commerce. Les économistes modernes qui dédaignent le moyen-âge et les principes religieux qui en furent l'ame sont des enfants ingrats qni méconnaissent leur père. Les progrès modernes ne se sont pas développés en Europe sans germes antérieurs. Or, ces germes c'est le christianisme qui durant le moyen-âge, les avaient semés.

Et la preuve que c'est bien en effet au christianisme que remonte la cause première des progrès même matériels que nous avons faits, de ces richesses et de cette puissance dont, à juste titre, nous sommes si fiers, c'est qu'on ne les rencontre que chez les peuples chrétiens. Il y a des milliers d'années qu'à côté de ces peuples chrétiens marchent d'autres peuples qui ne le sont pas. Voyez où ils ont abouti, voyez où ils en sont, je ne dis pas sous le rapport des vérités morales et religieuses, mais seulement sous le rapport de ce progrès industriel dont nous parlons. Demandez-le à l'Inde où deux cents millions d'hommes se laissent exploiter par une poignée de marchands. Demandez-le à la Chine qui est forcée de capituler devant quelques vaisseaux anglais. Comme tout est immobile, faible, décrépit dans ces régions où le soleil de la civilisation chrétienne n'a pas encore lui, ou se lève à peine. Il n'y a, ni plus de vie, ni plus de progrès, ni moins d'engourdissement dans ce vaste empire du Croissant où la loi religieuse semblait avoir pourtant, selon les vues d'une école sociale moderne, fait à la chair et à la matière une assez belle part. Je dois être dispensé de pousser plus loin cette revue, car il est évident que l'activité humaine est depuis longtemps l'apanage exclusif des sociétés chrétiennes. Elles seules sont en ce moment éclairées, riches et puissantes ; elles seules, à côté de la dé-

cadence des autres peuples, montrent le spectacle d'une véritable exubérance de vie et surtout de vie industrielle.

Ce grand phénomène social est-il donc, Messieurs, inexplicable. Est-ce là un effet dont on ne puisse facilement assigner la cause ? Non sans doute, et il semble qu'il faille s'aveugler volontairement pour ne pas voir que cette cause se trouve dans les principes mêmes que le christianisme portait daus son sein, principes qu'il a fait prévaloir et qui sont venus peu à peu se réaliser dans les institutions et les faits.

Une religion qui a proclamé la fraternité humaine, qui a abaissé les barrières que la politique et les préjugés avaient élevés aux confins de chaque nation, qui a fait du genre humain une seule famille; une religion qui a proclamé la loi du travail, qui a ennobli, sanctifié, déifié en quelque sorte, non-seulement les labeurs de la pensée, mais encore les rudes labeurs de l'atelier; une religion qui a tant fait pour le peuple, qui a brisé ses entraves, qui l'a élevé peu à peu de l'abaissement le plus profond et le plus ignominieux aux régions sereines de la liberté; qui a pansé avec amour toutes ses blessures, qui a élevé des palais pour abriter ses infirmités et toutes ses misères, qui a inspiré pour son service tant de sublimes dévouements; une religion qui a mis le droit à la place de la force, qui a fait du

pouvoir un service, qui commande aux nations l'amour de la paix, aux gouvernements la justice, aux peuples la subordination; une religion qui a placé sous la garde même de Dieu le droit d'association, qui a fait de ce droit tant et de si belles applications, qui flétrit partout l'égoïsme et l'isolement, et dont l'essence est dans la charité; une religion enfin qui a donné une base inébranlable à la famille et à la propriété, qui condamne également et la prodigalité et l'avarice, qui enseigne l'activité, la vigilance, la prudence, la loyauté et la délicatesse, qui inspire l'esprit d'ordre et qui met au rang des vertus l'art de bien mener sa maison..... Une pareille religion ne renferme-t-elle pas le plus beau code d'économie politique qu'il soit possible de formuler ? Et pourrait-on s'étonner que, sous son influence et par l'impulsion qu'elle a donnée au monde, les sociétés chrétiennes aient atteint ce haut point de prospérité où nous les voyons aujourd'hui ?

Pourquoi donc ce divorce, Messieurs, qu'on voudrait proclamer entre le christianisme et l'industrie ? Pourquoi ces efforts pour inventer des théories économiques soit politiques, soit sociales, hostiles à nos théories religieuses. J'entends murmurer les mots de spiritualisme, de mortification et de célibat, comme si de ce côté, il y avait dans le christianisme des tendances incompatibles avec le développement et le progrès matériel.

Messieurs, on n'entend pas les préceptes et l'esprit du christianisme, quand on veut en faire sortir une prohibition industrielle ou des incompatibilités qu'ils ne renferment pas. Les principes et les tendances dont on se plaint règlent et modèrent le progrès matériel, ils ne l'arrêtent pas. A la vérité, l'industrie n'est pas tout aux yeux de la religion. Dans la destinée même terrestre des sociétés humaines les richesses ne sont jamais le but, elles ne sont qu'un moyen. L'utile n'est qu'un des trois termes du grand problème, dont le vrai et le beau forment la complète expression, et qui doit donner pour résultat le plus grand bonheur possible du genre humain. Non, le christianisme ne veut pas faire de l'homme une machine, il a un trop grand soin de sa dignité pour cela. Il ne veut pas non plus le laisser s'amollir et se perdre dans les jouissances matérielles. Voilà pourquoi il lui apprend que son ame vaut, après tout, mieux que son corps, qu'il a une fin plus noble que de produire comme l'esclave et de consommer comme la brute, et qu'il doit marcher sur la terre sans jamais perdre de vue les cieux ; voilà pourquoi il lui apprend encore qu'il n'a pas été créé pour les richesses, mais les richesses pour lui, et que le plus bel usage qu'il en puisse faire dans l'intérêt de son bonheur et dans l'intérêt de la société, ce n'est pas de les entasser, mais de les répartir. La nation la plus heureuse à ses yeux n'est

pas celle qui a dans son sein le plus de riches, mais celle qui a le moins de pauvres. La richesse publique, c'est la dot accordée au genre humain par la providence, il ne sert pas à grand chose d'en augmenter la somme, en en découvrant quelque source nouvelle et abondante, si en même temps on ne s'étudie à la distribuer et à la faire pénétrer par mille canaux divers dans le corps social. Or, voilà justement ce que le christianisme fait avec ses préceptes et ce que nulle théorie économique ou socialiste ne saurait faire sans lui. Il relève aux yeux du maître la dignité de l'ouvrier, aux yeux du riche la dignité du pauvre ; il montre des frères, des égaux, des ames immortelles, là où l'économiste n'a vu qu'un vil troupeau à exploiter, sorte de capital auquel il faut faire rendre le plus possible. D'autre part, il enseigne à l'ouvrier et aux pauvres à mettre leur bonheur dans le travail, dans une sage prévoyance, dans la sobriété. Il fait une vertu de leurs privations et au lieu de lâcher la bride à leurs désirs et à leurs passions, il commande de les enchaîner. Pour prix de leurs sacrifices, il offre dans ce monde l'aisance qui est ordinairement le fruit du travail et de la sagesse, la santé qui est le premier des biens, les joies de la famille, une vie à l'abri des orages, la paix de l'ame et les consolations de la religion, et il offre dans un monde meilleur la perspective d'une récompense infinie et d'un bonheur éternel. Le spi-

ritualisme chrétien n'a jamais interdit l'usage légitime des jouissances terrestres, il n'en défend que l'abus. Quand les disciples de Manès dirent anathème à la chair et à la matière, ils furent à leur tour, on le sait bien, anathématisé par la religion. Sa doctrine conforme à la nature humaine est corps et ame tout ensemble. Elle condamne également et le mysticisme exagéré et le matérialisme abject. La loi de la charité, magnifique et mystérieuse attraction, lie l'homme à Dieu et l'homme à l'homme, elle est le principe de son activité et de son développement propre sur la terre. Cette chaîne divine ne l'attache au ciel que pour l'empêcher de s'égarer ici bas et de tomber au fond de ces marais fangeux où le conduiraient les vices de sa nature et les passions désordonnées de son cœur. Il est vrai que la religion dit souvent à l'homme de s'abstenir, bien différente de ces doctrines imprudentes et mensongères qui l'exhortent à consommer le plus possible et à jouir. Mais dans ce monde tel qu'il est et non tel que le rêvent quelques imaginations malades, savoir s'abstenir, c'est précisément savoir être heureux. Régler ses appétits, modérer ses désirs, dompter ses passions, avoir de l'ordre et de la mesure, se soumettre à la loi divine comme à la loi humaine, c'est pratiquer la mortification et c'est marcher dans la voie la plus sûre pour arriver au bonheur même ici bas.

On a nommé le célibat ecclésiastique et religieux, on a voulu y voir une cause incessante d'appauvrissement. Des hommes voués à l'enseignement de la religion aux fonctions de la charité, aux travaux de l'entelligence, sont évidemment inutiles. Il faut des bras à la société, elle n'a besoin ni de tête ni de cœur apparemment. En supprimant le célibat, on supprime, il est vrai, la source la plus féconde du dévouement. On supprime le prêtre véritable, la sœur de charité, le frère des écoles chrétiennes, toutes les institutions que le plus pur esprit de charité a fondées et dont les membres ne renoncent pour eux aux joies de la famille que pour se consacrer plus librement au soulagement des maux et des besoins de la famille universelle. Mais n'importe c'est la doctrine du dernier siècle : en-dehors du travail matériel et de la production matérielle, il n'y a pas de salut pour la société.

Cependant les économistes qui attaquent les principes et les tendances du christianisme devraient au moins se mettre d'accord entr'eux. Or, tandis que les disciples d'Adam Smith et toute l'école du dix-huitième siècle reprochent au célibat de nuire au développement de la population, et d'être ainsi une des principales causes de la misère publique : voici que le disciple de Malthus tremble, au contraire, en voyant la population croître bien plus vîte que les subsistances, reproche amèrement au christianisme,

comme M. de Sismondi, par exemple, d'encourager trop la famille et le mariage, mettrait, s'il le pouvait, à la place du célibat volontaire de la religion, le célibat forcé du pauvre et de l'ouvrier, et prêche la contrainte morale comme le plus impérieux des devoirs.

Ces accusations des économistes, qui se détruisent les unes les autres, montrent mieux que les raisonnements la sagesse profonde du christianisme, et comment il a su trouver ici, comme en tout, ce juste tempérament et cette loi d'harmonie, qu'on ne peut violer, sans exposer aussitôt le monde à heurter contre mille écueils et à se précipiter dans des abîmes inconnus.

Je m'arrête, Messieurs, car je n'ai déjà que trop abusé de la bienveillante attention que me prête cette assemblée. Mais que n'aurais-je pas à dire encore s'il m'était permis maintenant de placer sous vos yeux tous les systèmes dangereux et insensés qui ont essayé et essayent encore de se substituer au christianisme, et non seulement de corriger sans lui les vices de notre état social actuel, mais encore de l'organiser tout à fait en-dehors de ses principes et de ses influences. Je voudrais pouvoir seulement vous indiquer les résultats obtenus.

Vous verriez l'Angleterre, ce pays classique de l'industrie et des systèmes économiques modernes, pour avoir seulement laissé s'altérer dans son sein

l'esprit du christianisme, marcher rapidement vers le gouffre sans fond d'une révolution sociale, qui donne le vertige et l'épouvante à ses hommes d'état, et dont les efforts les plus habiles ne pourront peut-être pas la garantir. Vous verriez sous le manteau d'une opulence factice la plaie hideuse du paupérisme qui ronge ses entrailles ; six millions d'Irlandais condamnés à enrichir de leurs sueurs quarante mille propriétaires et dessimés par la famine chaque fois que la récolte du tubercule grossier qui leur sert d'aliment vient à manquer ; un sixième de la population totale de cette île si orgueilleuse de ses richesses réduit à l'indigence et attendant des secours publics un morceau de pain ; une taxe des pauvres, liste civile de la misère qui s'élève déjà à 250 millions et qui va chaque année en augmentant ; des ouvriers bien plus malheureux que les anciens esclaves, travaillant dès l'âge le plus tendre, souvent dans les lieux les plus malsains, 16 ou 18 heures par jour et ne recevant qu'un faible salaire, que la concurrence illimitée et l'abondance exagérée des produits forcent de plus en plus à diminuer ; voilà quelques traits seulement d'une situation qui, un moment dévoilée a fait jeter à l'Europe entière un cri de terreur et d'indignation. On a essayé, il est vrai, depuis quelque temps de l'améliorer un peu, mais le mal est trop profond et semble ne plus laisser que la terrible alternative ou de ruiner le pays par

une réforme industrielle complète, ou de le laisser se débattre dans des luttes et des agitations de plus en plus ardentes et qui peuvent amener sa perte.

En France, il faut le dire, le mal est loin d'être si grand dans les idées comme dans les faits. Les théories matérialistes du dix-huitième siècle ont été à peu près abandonnées. Les systèmes économiques de l'école anglaise n'ont été reçus même par les adeptes qu'avec de grandes modifications, dans le sens des idées spiritualistes. Une école économique, toute chrétienne, a même été fondée, et nous sommes heureux de trouver à sa tête un de nos savants compatriotes que l'Institut vient récemment d'appeler dans son sein (1). La constitution de la propriété est chez nous meilleure. La richesse publique moins grande, mais mieux répartie. Par la nature même du pays l'industrie agricole est encore la première de toutes. Le sort de nos classes pauvres a sans doute besoin d'être beaucoup amélioré, mais il est loin de présenter l'affligeant tableau que nous retraçions il n'y a qu'un instant. L'économie politique y est devenue plus sociale. Elle a plus tenu compte de l'homme que de son produit. Le problème de la science économique a été mieux posé. On ne lui a plus demandé pour résultat la plus grande somme possible de richesse, mais de bonheur commun.

---

(1) M. Alban de Villeneuve.

A la vérité quelques hommes ont outré cette tendance favorable aux masses, tendance toute chrétienne, et se laissant égarer par des illusions qu'on ne saurait trop déplorer, car elles mettent au service de l'erreur des intelligences souvent distinguées, des ames pleines de feu et de générosité, ils ont cherché et cherchent encore sous nos yeux en-dehors des principes du christianisme et de la vraie nature de l'homme, une organisation nouvelle de la société qui doit bannir de ce monde tous les maux qui l'affligent et faire refleurir sur la terre l'âge d'or chanté par les poètes. Mais tous les novateurs, qui ont fait de la science sociale une religion, ne tarderont pas à se détromper, si déjà tant de tentatives avortées ne leur ont pas appris qu'ils mettent des rêves dangereux à la place des réalités de la vie.

Ah ! n'avons-nous donc rien de mieux à faire que d'enfanter toujours des utopies et de composer de cent façons diverses le roman de l'humanité? Le monde n'est pas à créer. Notre état social n'a pas besoin d'être repris en sous-œuvre, il a besoin d'être sans cesse amélioré : amélioré dans ses conditions morales et dans ses conditions matérielles. C'est à quoi le christianisme travaille et c'est à quoi seul il peut travailler efficacement. S'il était possible qu'un jour tout ce bonheur sans mélange, qu'on rêve pour le genre humain, se réalisât, ce ne pourrait être que par une application générale et rigoureuse

de ses maximes. Il n'est pas un abus qu'il ne condamne et qu'il ne s'efforce d'extirper, pas une vertu qu'il ne préconise. Loin donc de contrarier son influence, il faudrait la favoriser. Il faudrait proclamer avec lui que la société terrestre est fondée sur une double loi, la loi du travail et la loi de la charité. Il faudrait en son nom prêcher aux hommes la fraternité, l'amour de l'ordre, la fuite de l'oisiveté, le désintéressement dans la richesse, la bienfaisance, le dévouement, le courage et la résignation au milieu des maux inséparables de la vie. Il faudrait de plus en plus pénétrer de son esprit les lois, les institutions, les gouvernements; que tout dans la communauté tournât à l'avantage commun; qu'on écrivît au premier rang des droits de l'homme, celui de vivre en travaillant; que par un vaste système de travaux publics conduits par l'État et destinés à soulager le pauvre, en enrichissant le pays, au lieu d'exciter la fièvre de l'industrialisme et de l'agiotage, on ne laissât jamais les bras sans ouvrage et l'ouvrage sans une suffisante rémunération. Il faudrait étendre sur toutes les misères la bienfaisance publique, et, prêtant la main à tous les dévouements et surtout au dévouement religieux, ne laisser, s'il était possible, aucune souffrance sans soulagement, aucune douleur sans consolation. Puis il faudrait aussi ne pas se contenter de perfectionner les institutions, mais travailler surtout au perfectionnement

moral du peuple. Ne pas caresser ses vices, ne pas exciter ses passions. Éloigner de son esprit toutes ces images décevantes d'un bonheur fantastique, mirage trompeur que des théories imaginaires présentent sans cesse à ses yeux. Lui recommander l'amour de la religion, l'observation des lois, le respect de tous les droits, la pratique de tous les devoirs. Une société, basée sur de tels principes et qui mettrait fidèlement en pratique de pareilles maximes, ne pourrait manquer d'être à la fois riche, puissante et heureuse. Ce serait une société parfaite — Oui, car ce serait une société chrétienne.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES,

D'AIX,

Lu à la Séance publique du 21 *Juin* 1845,

par

M. LE COMTE DE MONTVALON,
Secrétaire-perpétuel.

Meſſieurs,

C'est avec une émotion plus vivement ressentie que je viens encore une fois faire entendre ma faible voix dans cette enceinte, où votre bienveillant accueil m'a encouragé, pendant une longue suite d'années, à venir vous rendre compte des travaux annuels de l'Académie, à la formation de laquelle j'ai concouru et dont je n'ai cessé de partager les efforts tant que mes forces ont pu me le permettre.

Une voix plus éloquente que la mienne fut chargée l'année dernière d'une tâche qu'il me fut toujours si doux de remplir: seul j'ai eu à me plaindre de cette intervention forcée. La bienveillance de mon savant collègue M. le docteur Payan s'est plu à couvrir d'éloges mon nom. Je sais trop bien que je

ne les ai pas entièrement mérités pour m'en énorgueillir; ils serviront au moins d'encouragement à mon zèle, en me montrant le but auquel je dois viser et que je n'ai malheureusement pu atteindre encore. Gages d'une amitié dont je m'honore, ils me sont encore plus précieux par l'indulgence que vous avez mise à les entendre.

L'existence des sociétés savantes dans les provinces est d'une utilité trop généralement reconnue, pour que j'essaye de la démontrer. Elles réunissent en faisceaux les lumières généralement répandues dans notre belle patrie et attestent le culte qu'on leur rend dans toute la France. Nous ne devons pas nous dissimuler cependant, que, dans la position que nous a fait la centralisation, nous ne pouvons, en tout ce qui touche les sciences et les arts, que signaler quelques efforts généreux, planter au besoin quelques jalons sur la route qui conduit à Paris, et que c'est seulement de cette capitale du monde civilisé que peuvent partir les découvertes qui étonnent le siècle, ces chefs-d'œuvre des arts, qui la placent au rang de ceux de Léon x et de Louis xiv.

Une seule branche est restée dans notre partage, c'est à la vérité la plus importante au bonheur des peuples; l'agriculture, que les théories éclairent sans doute, mais que l'expérience seule fait prospérer, nous appartient à peu près exclusivement; sachons la cultiver avec un zèle incessant. C'est par elle que

nous serons véritablement utiles au pays et que nous mériterons les encouragements que le gouvernement nous laisse espérer.

Nous considérons comme devant avoir des résultats immenses les liens qui se sont formés entre nous et la société d'agriculture de notre colonie d'Afrique ; tous nos efforts tendront à les resserrer chaque jour davantage. La nature nous a placés pour servir d'intermédiaire entre la France et l'Afrique ; c'est chez nous que doit s'opérer l'acclimatation nécessaire aux plantes propres aux deux continents; c'est de chez nous que les doctrines agraires doivent être importées sur ce sol si fertile, auquel la Barbarie n'a pu faire perdre entièrement les avantages que notre civilisation éclairée est destinée à lui rendre.

Mais avant de porter les lumières sur le sol africain, je crois qu'il peut être utile d'examiner jusqu'à quel point nous avons pu les répandre sur celui qui nous vit naître, et pour cela je crois devoir vous présenter un tableau court et précis de la situation actuelle de notre agriculture locale.

Peu de changements ont eu lieu depuis la dernière fois que je remplis cette tâche, et ceux que l'on peut signaler n'offrent que des sujets de découragement. Un froid excessif a achevé sinon d'anéantir nos espérances sur la plus riche de nos cultures, du moins a démontré sur quelles bases fragiles elles reposent. Une température, que nous avions

éprouvée plus intense à d'autres époques, a suffi pour faire périr une grande partie de nos arbres. Le froid est toujours la cause essentielle des mortalités d'oliviers, mais des circonstances différentes signalent chacune de ces catastrophes. Celle qui vient de nous frapper doit être principalement attribuée à la transition subite d'une température chaude à un froid de huit degrés Réaumur. Les arbres surpris en pleine végétation ont été comme asphyxiés, si je puis me servir de cette comparaison ; un brouillard glacé est venu se congeler sur leurs branches et a causé leur mort.

Il est facile de démontrer la vérité des deux causes qui ont concouru à les faire périr, en observant, que les arbres malades ou privés de culture ont généralement résisté, parce que la circulation de leur sève était déjà arrêtée, et que ceux, situés sur les hauteurs et en vue de la mer, n'ont pas été atteints, tandis que ceux, placés à l'abri et dans les plus chaudes expositions, ont péri.

Signaler les causes diverses de ces sinistres est pour nous un devoir, y opposer un remède est au-dessus de notre intelligence. Il est une vérité généralement reconnue aujourd'hui, notre climat s'est sensiblement refroidi, le reboisement de nos montagnes peut seul lui rendre son ancienne douceur; nous espérons peu la réussite de nos soins; nous ne cesserons pas cependant de les reproduire chaque année.

Le froid de l'hiver dernier a porté un préjudice considérable à nos vignobles. Le peu d'abondance de la récolte dernière, les apparences fâcheuses que présente cette année, n'ont pu cependant soutenir le prix où les vins étaient montés, et démontrent que ce n'est, que par des mesures législatives, vainement demandées depuis longtemps, que l'on pourra empêcher la ruine de cette portion de nos produits.

Les céréales elles-mêmes s'annoncent sous un fâcheux aspect. Quelques inondations partielles et surtout une constance de pluies, dont nos annales n'offrent pas d'exemple, ont rendu les semailles impossibles, dans les parties les plus fertiles de notre territoire. Le froment jaunit et s'étiole dans celles où on a pu le confier à la terre, résultat inévitable de la température humide et froide du printemps.

Ce que nous pouvons appeler nos produits secondaires ne présente aucune différence à signaler, point de progrès dans les nouveaux essais, en un mot, stagnation complète. Tels sont, Messieurs, les obstacles qu'éprouve notre agriculture ; ils ne sont rien cependant, si on les compare aux dangers qui la menacent et qui selon nous, ne peuvent que l'anéantir, je veux parler de la cherté de la main-d'œuvre, devenue hors de proportion avec le rendement des produits plus tôt en baisse qu'en augmentation, et sur le manque absolu de bras qui se fait ressentir à différents degrés et en proportion du

plus ou moins d'éloignement des grandes villes, et surtout des foyers de ces travaux gigantesques, entrepris simultanément et sur tous les points à la fois.

Le luxe porté à un point excessif dans la classe agricole, une soif de bien-être inconnue à nos pères et cette ambition qui pousse hors de leurs sphères toutes les classes de la société, et surtout celle destinée à la culture des champs, dépeuplaient déjà trop nos campagnes et jetaient leur population dans les cités, où elles trouvaient momentanément au moins plus d'aisance et surtout plus de moyens de satisfaire leurs penchants, lorsqu'a surgi cette soif de grands travaux, qui, après avoir absorbé la masse de nos travailleurs, finit par attirer ceux de toutes les parties de l'Europe.

Les sciences continuent à être l'objet du culte spécial de plusieurs de nos collègues et d'un grand nombre de nos concitoyens; leur application nous devient chaque jour plus familière, par les travaux immenses que nécessitent les chemins de fer et la construction du canal de Marseille; les obstacles s'applanissent devant elle. Là, des chaînes de montagnes sont percées, d'autres sont réunies par l'immense aqueduc qui s'élève rapidement sous nos yeux et qui laissera bien loin derrière lui les travaux les plus célèbres des Romains en ce genre: c'est au progrès des sciences que nous devrons cette supé-

riorité. L'établissement de l'école des Arts et Métiers ne peut manquer de les répandre dans la classe ouvrière, et d'en faire chaque jour ressortir l'influence.

L'archéologie, cultivée chaque jour davantage, retire sans cesse de notre sol classique, les débris précieux d'une civilisation momentanément effacée par les invasions des Barbares. Nous lui devons des dissertations savantes sur les monuments antiques qui nous restent, et surtout sur les édifices consacrés au culte; il est facile d'en calculer ainsi la majestueuse architecture et de transformer en idée des ruines presque informes, en leur rendant leurs aspects primitifs, et que la fureur des Barbares et la main du temps, encore plus destructeur qu'eux, n'ont pu leur ravir entièrement.

Nous devons une mention toute particulière au progrès que font chez nous les sciences naturelles, devenues l'occupation principale d'un grand nombre de nos jeunes compatriotes, justement excités par les leçons et les succès de notre savant collègue M. de Fonscolombe. Nous devons à cet académicien un ouvrage aussi ingénieux par le titre, que remarquable par la science, et qu'il a intitulé *Calendrier de Faune et de Flore.* Mettre en regard la naissance des fleurs et l'apparition des insectes dont elles sont la nourriture, est une idée mère et utile, qui ne pouvait être mise au jour, que par un homme dont la vie entière fut consacrée à la science.

Les éloges que je donne avec tant de bonheur à l'ami que je chéris depuis mes plus jeunes années, auraient, peut-être, dû trouver leur place dans le compte-rendu que je dois vous présenter, des travaux de nos collègues. Le mérite de l'œuvre et la distinction que lui a accordée l'Académie, en la faisant imprimer à ses frais, justifient le motif qui m'a déterminé à lui consacrer une mention spéciale.

S'il est vrai que tout se concentre à Paris, il faut avouer que cette attraction se fait ressentir plus particulièrement encore en tout ce qui concerne les arts. C'est dans la capitale seulement que les artistes peuvent trouver les modèles qui inspirent leur génie, la célébrité qu'ils ambitionnent, et la fortune qui doit être leur récompense. Sachons nous résigner au rôle auquel nous sommes irrévocablement condamnés, et si nous ne pouvons jouir de la gloire de nos compatriotes, excitons leurs jeunes efforts, et mettons-les à même d'aller prendre place à côté de ces noms célèbres que fournit la Provence à toutes les époques de la peinture.

C'est ce que réalisera, nous l'espérons, notre école de Dessin, qui a déjà fourni aux arts tant de noms justement célèbres.

Les progrès de notre école deviennent chaque année plus remarquables ; la protection que lui accorde et les secours qu'elle reçoit de l'autorité municipale, les soins de son habile professeur et le zèle

du bureau d'administration, nous autorisent à assurer que l'on verra sortir de son sein des artistes distingués et d'habiles ouvriers.

Me voici enfin arrivé à ce que j'ai toujours considéré comme le plus doux des devoirs que vous m'avez imposés depuis quinze années, vous présenter une esquisse rapide des travaux annuels des membres de l'Académie. Ces travaux sont de deux natures différentes, les premiers consistent en de nombreux rapports sur les ouvrages adressés à la société, qui a adopté l'usage d'exiger qu'on les lui remit par écrit, usage utile puisqu'on peut au besoin les consulter dans la suite. Ces rapports, généralement empreints d'une sage critique et d'une grande impartialité, sont trop nombreux pour que j'entreprenne de vous en présenter l'analyse; c'est des ouvrages de mes collègues que je dois vous entretenir et non de leurs opinions personnelles sur des œuvres que la presse a déjà livrées à la publicité.

Nous devons à notre savant collègue M. de Fonscolombe, le *Calendrier de Faune et de Flore*, dont j'ai cru devoir vous parler en commençant; il pourrait à lui seul faire la réputation de l'auteur, si, depuis longtemps, il n'était pas connu comme l'un des plus savants entomologistes de notre époque. J'ajouterai cependant, que, quoique la pureté du style ne soit pas impérieusement exigée pour les œuvres scientifiques, celle de M. de Fonscolombe est pleine

de grâces et de pureté. Le style, c'est l'homme, a-t-on dit. Jamais adage ne fut mieux justifié. Qui pourrait croire que l'auteur de ce livre ne fût pas doué d'une âme pure et belle, telle que nous la connaissons ?

M. Castagne, l'un de nos membres correspondants que nous voyions avec bonheur assister à nos séances, nous a communiqué un important ouvrage qui porte pour titre : *Catalogue des plantes qui naissent naturellement dans les environs de Marseille.* Le territoire de Marseille n'avait pas été encore suffisamment exploré. M. Castagne, se plaçant au rang des Tournefort et des Garidel, a rendu un éminent service à la science botanique et complété, en quelque sorte, notre Flore provençale.

Notre érudit et infatiguable collègue, M. Mouan, nous a lu une notice très intéressante sur *Denis Faucher, moine de la célèbre abbaye de Lérins*, auteur d'une histoire de Provence. Gardien du dépôt si précieux de la bibliothèque Méjanes, M. Mouan emploie sa vie à en explorer les trésors ; nous devons des éloges mérités aux soins qu'il met à faire ressortir les noms de ceux de nos compatriotes qui illustrèrent la Provence dans des temps déjà éloignés de nous.

Notre collègue, M. Porte, nous a communiqué une notice extrêmement intéressante sur les bibliothèques et les cabinets qui ont existé à Aix depuis le

moyen-âge; il a rendu un service signalé aux sciences par des recherches qui justifient que ce n'est pas sans raison que notre antique cité reçut le surnom glorieux d'Athènes des Gaules. Il appartenait à l'un de ses enfants les plus érudits, de relever la gloire scientifique de la noble fille de Sextius.

Nous devons au même académicien une notice très curieuse sur l'*Église de Sainte-Anne de Gouiron près Lambesc*. Quelques débris, à peine échappés aux ravages des siècles et aux bouleversements dont notre patrie ne fut que trop souvent le théâtre, ont suffi à l'auteur pour rétablir l'édifice que rend encore plus intéressant le sauvage aspect de sa situation. La simplicité charmante du style de M. Porte, ajoute un charme de plus au romantique aspect du sanctuaire élevé par la piété de nos aïeux.

Les recherches archéologiques et architecturales de notre collègue M. l'abbé Maurin, sur les *Églises paroissiales du Saint-Esprit et de Saint-Jean*, méritent des éloges que ma faible voix ne suffit pas à proclamer. On ne sait si l'on doit plus de louanges à l'art avec lequel l'auteur vous initie à ces grands travaux de construction si parfaitement décrits, que l'on serait tenté de croire qu'il les a dirigés lui-même.

La bienfaisance a élevé plus de monuments que l'orgueil; les premiers semblent plus durables; le sentiment qui les fit élever se perpétue heureusement et veille à leur conservation. Nos deux belles

églises furent édifiées par la charité qui en a bâti tant d'autres; celle de Saint-Jean, confiée a un ordre justement célèbre, devenue la sépulture de quelques membres de la famille des comtes de Provence, si chéris par des peuples qu'ils savaient rendre heureux sous leur domination, a dû rester empreinte de la grandeur de ses fondateurs et de la puissance de l'ordre à la garde duquel elle fut remise. M. Maurin a rendu à chacun des dignitaires de l'Ordre la part qu'ils prirent à l'embellissement d'un édifice, qui, malgré les dévastations révolutionnaires, conserve encore un aspect grandiose, et où la piété des fidèles a rétabli la parfaite imitation du mausolée détruit de Raymond Bérenger, dans lequel ont été replacées ces dépouilles mortelles pieusement dérobées à la fureur des modernes vandales.

M. le docteur Payan, dont nous sommes chaque jour à même d'apprécier la science, et qui, l'année dernière à la place que j'occupe aujourd'hui, vous a donné la preuve d'un talent oratoire que je ne saurais égaler, nous a communiqué divers opuscules imprimés, traitant de diverses maladies et des moyens curatifs employés par lui. Il nous a lu un ouvrage ayant pour titre : *Considérations historiques et pratiques sur la lithotritie*, nouvelle découverte, qui a fait succéder à l'une des opérations les plus difficiles et les plus effrayantes de la chirurgie, une méthode de guérison, dépourvue de cet appa-

reil terrible et de ces douleurs atroces qui déterminaient souvent les hommes les plus fermes à préférer une mort cruelle, sans doute inévitable, mais exempte au moins des préparatifs que nécessite l'opération découverte par le frère Côme.

Une main plus habile est indispensable pour faire agir dans l'ombre l'instrument destiné à broyer le calcul ; M. le docteur Payan, dont la réputation, comme opérateur, est justement reconnue, s'est en quelque sorte rendu propre cette partie difficile de l'art chirurgical.

Notre érudit collègue M. le conseiller Castellan, dont nous avons souvent à signaler les connaissances variées et le style élégant et pur, a embelli nos séances hebdomadaires par la lecture de quelques fragments de son ouvrage intitulé : *Études sur la femme antique.* Il nous a montré la femme grecque pendant la seconde période. Rien n'échappe aux investigations de notre savant collègue, l'influence du sexe sur la politique et les mœurs de l'époque qu'il peint, la vie privée, les vertus et les défauts de cette belle moitié du genre humain, vices et qualités qui, pour avoir une origine toujours identique, n'en révellent pas moins des formes si différentes, à des époques et chez des peuples qui n'ont entr'eux aucune ressemblance, sont peints par l'auteur avec un éclat de couleur antique et un charme de vérité capables de faire illusion et de persuader

que nouveau Saint-Germain, il a vu de ses propres yeux les ressorts de la politique grecque, et que les mystères du gynécée n'ont pas eu de voiles pour lui.

Notre savant prédécesseur a enfin rompu un silence que nous avons si souvent déploré comme une calamité pour notre Académie. M. de Montmeyan nous a lu un traité intitulé : *Principes théologiques.* Nous y avons retrouvé la profondeur des pensées, la puissance logique et le style si pur et si ferme qui se font remarquer dans toutes les productions de notre collègue. Nous aimons à espérer que, dans le courant de l'année académique qui va s'ouvrir, il nous mettra plus souvent à même de lui adresser des éloges que, plus que personne, je suis heureux de lui offrir.

Les occupations si nombreuses de notre président et les soins qu'il n'a cessé de donner à la nouvelle organisation de notre Académie, l'ont empêché de lui faire de nouvelles communications. Quoique je me sois interdis de parler des rapports qui nous sont faits journellement, je ne puis passer sous silence celui de M. l'abbé Sibour, sur l'*Histoire de Saint-Augustin*, adressée à l'Académie par notre collègue M. Poujoulat, parce que ce rapport est lui-même un ouvrage remarquable.

Ce n'est que pour me conformer à un usage auquel je voudrais, en ce moment, pouvoir me soustraire, que je suis obligé de faire mention de deux

lectures que j'ai faites à l'Académie, dans le but de lui prouver que je cherche à suppléer par mon zèle à l'insuffisance de mes talents.

La première a pour titre : *Aperçu de la situation actuelle de l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône, les causes de sa décadence et les moyens d'y remédier*, la seconde est une *Anecdote de mœurs des montagnards de l'Helvétie*, à laquelle, l'actualité des évènements de cette année, pouvait prêter quelque intérêt. Nous devons, cette année des éloges mérités au zèle avec lequel nos membres correspondants ont concouru à nos travaux. Outre la *Flore Marseillaise* de M. Castagne, dont j'ai déjà fait mention, nous avons reçu de M. le baron de la Doucette, un volume de mélanges littéraires remarquable également par la prose et les vers qu'il renferme ;

De notre troubadour provençal, M. Maillet, une épitre en vers français, digne de l'auteur des beaux vers provençaux dont nous avons été si souvent à même d'apprécier l'élégance.

M. Eusèbe de Salles n'a pas tardé à nous offrir la preuve de la justice de nos suffrages, en nous adressant un opuscule d'une originalité piquante qui a pour titre : *Mahomet socialiste.*

Une sorte de fatalité semble me condamner à rouvrir chaque année la source des regrets que nous cause la perte de ceux de nos membres que

l'impitoyable mort nous ravit. Nous n'avons eu à regretter cette année que la perte d'un seul de nos membres ; mais elle nous a été d'autant plus sensible que nous devions moins nous y attendre. M. d'Hauthuille, bien jeune encore, a été enlevé tout à coup à la science qu'il professait avec un si brillant éclat, aux lettres qu'il cultivait, à sa famille désolée, et aux nombreux amis que la douceur de son caractère et l'aménité de ses mœurs lui avaient attachés dans toutes les classes de la société, et surtout parmi les membres de cette Académie, qui s'était empressée de l'appeler dans son sein.

Je m'arrête, Messieurs, des voix plus éloquentes que la mienne m'ont devancé et ont rendu ma tâche inutile. Nous n'oublierons jamais les touchantes paroles de celui que votre choix a appelé pour occuper le fauteuil que laissait vacant notre jeune et infortuné collègue.

L'Académie, justement désireuse de compléter ses rangs par des choix propres à lui faire mériter chaque jour davantage l'estime que ses travaux lui ont acquis, a eu cette année un plus grand nombre de nominations à faire ; plusieurs de ses membres résidant ayant transporté leur domicile hors de nos murs, ont pris rang parmi les membres correspondants.

L'usage m'a fait une loi de proclamer les noms des nouveaux membres.

L'Académie désirant témoigner hautement sa reconnaissance à M. Poulle Emmanuel, premier président de notre Cour royale, pour l'intérêt qu'il lui a témoigné dans une circonstance récente, s'est empressé d'offrir à ce haut fonctionnaire un diplôme de membre honoraire, dignité concédée à un petit nombre d'hommes éminents. Le même rang a été décerné à M. le docteur Arnaud, l'un de nos fondateurs.

Elle a appelé à prendre part activement à ses travaux, M. l'abbé Coquand, qui remplace dignement son frère. Même ardeur pour les sciences, et surtout pour la géologie. Nous pouvons croire n'avoir rien perdu et nous faire une complète illusion.

Le siège laissé vacant par M. d'Hauthuille est rempli par M. François de Fortis, juge d'instruction à Aix, magistrat éclairé, littérateur élégant, moraliste profond et pur. La place de M. de Fortis parmi nous semblait être marquée depuis longtemps, et nous sommes heureux de la lui voir remplir.

Ont été également nommés membres résidants MM. Bouteuil, doyen de la Faculté de droit, savant jurisconsulte, avocat distingué, que ses vastes connaissances appelaient parmi nous, et Roustan, inspecteur de l'Université, qu'un double titre désignait à notre choix : les sciences exactes, et un talent remarquable pour la poésie. Vous allez en juger vous-même, Messieurs. Je m'abstiens donc de tout

éloge; ils sont inutiles; il lui sera plus doux sans doute de les recevoir de cette assemblée.

C'est avec bonheur que nous voyons s'accroître chaque année le nombre de nos correspondants; il est la preuve de l'estime que l'Académie a inspirée aux savants et aux hommes de lettres de la France et des régions étrangères. Parmi ceux qui, dans le courant de cette année ont, sollicité et obtenu le titre de correspondants, je dois vous signaler, M. Prudhomme, médecin oculiste à Rome; M. Eusèbe de Salles, professeur d'arabe, dont j'ai déjà parlé dans ce compte-rendu, et enfin M. le marquis de Galliffet. Son discours de réception où il traite de l'influence des femmes sur la littérature, aurait été un titre à son admission, si elle n'avait pas été justifiée d'avance par les intéressantes relations de voyages qu'il a publiées déjà depuis deux ans.

L'Académie avait mis au concours une question vraiment nationale, rechercher qu'elle avait été en Provence l'administration des communes pendant la domination Romaine, et successivement jusqu'à la grande Révolution de 1789. Une médaille d'or de 600 fr. était offerte à l'auteur du meilleur mémoire.

Deux mémoires seulement furent remis l'année dernière; le premier parut mériter un encouragement et l'auteur fut invité à revoir son ouvrage; le concours fut prorogé à cette année.

Un seul mémoire nous est parvenu; l'auteur a

évidemment profité des avis que l'Académie lui avait adressés ; je m'abstiens d'analiser cet important ouvrage, l'Académie ayant décidé que le rapport qui lui a été fait par M. le conseiller Rouchon serait lu en séance publique. On sera ainsi à même d'apprécier les motifs qui, en empêchant l'Académie de décerner le prix, l'ont déterminée à accorder à titre d'encouragement une médaille d'or de trois cent francs. Le billet ayant été décacheté, je proclame, le nom de M. Jules de Séranon, avocat.

La question est retirée du concours.

Le conseil-général du département des Bouches-du-Rhône justement allarmé des dangers qui menacent l'agriculture et l'industrie, par le manque des bras qui peuvent seuls les faire prospérer, a invité les sociétés savantes à rechercher quels seraient les moyens de porter un remède efficace à un mal dont les conséquences se font déjà vivement ressentir et deviennent chaque jour plus dangereuses.

L'Académie a cru devoir mettre cette question au concours et l'a posée de la manière suivante :

« Quel serait le mode le plus propre à employer,
« pour que les travaux d'intérêt public fussent per-
« fectionnés, sans détourner les bras de l'agriculture
« et du commerce. »

Un seul mémoire a été déposé au secrétariat, il a pour épigraphe.

Ex necessitate, aut adversus otium castrorum (Tacite).

Une commission a été nommée pour l'examen de ce mémoire ; c'est son opinion dont je suis chargé de vous donner connaissance en analisant rapidement ce mémoire.

Quoique le style ne soit pas le principal mérite des ouvrages de cette nature, on est cependant en droit d'exiger une certaine perfection qu'on ne trouve malheureusement pas dans ce mémoire, généralement sans vigueur, presque toujours diffus et traînant ; le style montre un auteur peu exercé encore dans l'art d'écrire.

L'exposition du sujet est bonne, l'auteur le présente d'une manière claire et le divise avec habileté ; malheureusement, la démonstration manque souvent aux principes posés.

La partie historique de l'ouvrage est incontestablement la mieux traitée ; c'est celle qui a dû coûter à l'auteur plus de peine et de travail ; il est à regretter cependant qu'une critique plus éclairée eut présidé à cette partie de son ouvrage ; il n'aurait pas fait revivre cette opinion vulgaire, dont la science a fait justice depuis longtemps, qui attribue à l'armée de Marius la jetée qui sépare les étangs de Berre et de Bolmond.

La simple inspection des lieux en démontre l'absurdité. Marius attendait les Teutons qui voulaient pénétrer dans la province Romaine vers les embouchures du Rhône, maître des derrières de son ar-

mée, sa retraite était toujours assurée en côtoyant l'étang, il était dès-lors inutile de se frayer une route à travers un étang dont il occupait les deux bords.

Cette chaussée, absolument semblable à celle qui se forme de nos jours à la suite de l'espace qui s'étend au-delà de la fabrique de soude de Berre, n'est absolument composée que de sable et de graviers apportés par les torrents qui se dégorgent dans l'étang, et ne présente aucune trace de pierres ou de moëllons amoncelés par la main des hommes, ainsi que je m'en suis assuré par les nombreuses fouilles que j'ai fait pratiquer quand j'étais propriétaire de cette jetée.

Il est une autre erreur que l'on peut reprocher, en décrivant les travaux exécutés par les armées de l'Empire pour le passage du Simplon, il les fait partir d'Erian, petite ville de la Savoie, et oublie que la longue vallée du Rhône la sépare du pied de la montagne, et qu'un espace de plus de trente lieues est parcouru sans qu'il ait été besoin d'employer des travaux d'art.

L'auteur mentionne avec clarté les travaux exécutés par les armées des peuples anciens et surtout par les troupes romaines. Il ne tient pas assez compte, à notre avis, de la différence que leur composition, leur discipline, les mœurs de ces temps éloignés offrent avec les nôtres ; il oublie totalement le texte de son épigraphe. Tacite dit que les travaux des

troupes sont commandés par la nécessité, *ex necessitate ;* il faut avant tout démontrer que cette nécessité, qui, ne le perdons pas de vue, n'est considérée que sous le point de vue militaire, est aujourd'hui la même que dans le temps des Romains.

L'auteur appuye son système par les efforts tentés par les gouvernements modernes des états Européens ; il cite les établissements frontières de l'Autriche et les régiments nombreux qu'ils fournissent ; mais ce système est impraticable en France, nous n'avons pas heureusement des frontières désertes et d'immenses terrains à concéder aux troupes.

Les colonies militaires de la Russie ont le même inconvénient, d'ailleurs nos soldats ne sont pas recrutés parmi une masse de serfs toujours disposés à préférer le joug sévère de la discipline militaire au *knout* de leurs maîtres.

Le système Suédois plus compliqué est également impraticable en France.

Celui de la Prusse qui consiste à ne garder sous les drapeaux que le tiers des soldats et à renvoyer le reste dans leurs foyers, a toujours été repoussé en France, où notre nombreuse armée paraît indispensable en temps de paix à la sûreté du gouvernement et au maintien de l'ordre.

L'auteur cite les nombreux travaux exécutés récemment par nos troupes en Algérie et sur le sol Européen. Les premiers sont entrepris dans des cir-

constances exceptionnelles ; il est forcé lui-même d'avouer que les seconds n'ont offert que des désavantages du côté de l'économie. Sans doute l'armée peut être employée avec succès dans les grands travaux publics, mais jamais isolément : ce serait la ruine de la discipline militaire. Les travaux qui lui sont confiés doivent l'être exclusivement à tout autre classe d'ouvriers ; les soldats doivent être soumis à la seule autorité de leurs chefs naturels ; ils doivent être exécutés pour le compte du gouvernement, jamais pour celui des compagnies. L'honneur français répugnera toujours à obéir à quiconque ne porte pas l'épaulette et à devenir l'instrument de la fortune d'un industriel.

L'auteur propose l'emploi dans les travaux publics des condamnés, ensuite des mendiants et des vagabonds ; la première classe est subdivisée nécessairement en condamnés aux travaux et ceux qui subissent un simple emprisonnement.

L'emploi des premiers est fixé dans les arsenaux et les ports. Quant aux seconds, ce serait une aggravation de peine qu'on ne saurait infliger, sans une nouvelle loi qui ne pourrait avoir elle-même d'effet rétroactif. D'ailleurs, la masse des gardiens qu'il faudrait employer pour les surveiller, coûterait plus cher que ne vaudrait leur ouvrage et n'empêcherait pas qu'ils revinssent en masse infecter la société qui les a sequestrés.

Il en est de même des mendiants et des vagabonds. Cette lèpre des sociétés modernes ne sera jamais extirpée, tant qu'on ne les obligera pas, à l'exemple des gouvernements de la Suisse, à demeurer dans leurs communes pour y être employés à la réparation des chemins vicinaux.

D'après ces considérations, l'Académie a jugé que l'auteur du mémoire n'avait pas atteint le but qu'elle s'était proposé. On avait demandé des moyens nouveaux pour empêcher les travaux publics d'enlever les bras nécessaires à l'agriculture et à l'industrie. Faites travailler l'armée, se borne-t-il à répondre. Mais ce moyen n'a rien de nouveau ; l'expérience a laissé son utilité dans le doute, attendu la composition actuelle et les préjugés militaires.

Le prix offert ne peut donc être décerné. L'importance de la question, l'intérêt que le conseil-général attache à sa solution, déterminent l'Académie à la maintenir au concours pour l'année prochaine.

L'Académie met au concours cette année la question suivante :

Examiner quel est pour le territoire d'Aix et les terrains analogues de l'ancienne Provence le mode à préférer dans l'exploitation des terres par autrui, du fermage ou du bail à mégerie. — Donner les règles qui président au bail à mégerie dans le terri-

toire d'Aix ou dans tout autre territoire de l'ancienne Provence, dont on s'occupera spécialement. — Rechercher si le bail à mégerie est ou non plus propre que le bail à ferme, à assurer l'avantage d'un plus grand nombre de familles agricoles et propriétaires.

Une médaille d'or de trois cents francs ou le prix en argent sera décerné à l'auteur qui aura mieux résolu cette question si importante pour notre agriculture.

Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie, au plus tard le premier avril 1846.

On a lu :

1° Rapport sur un Mémoire relatif à la question des Communes en Provence, que l'Académie avait mise au concours, par M. Rouchon, *Conseiller.*

2° Parallèle entre Abd-el-Kader et Jugurtha (fragment d'un voyage en Afrique), par M. Poujoulat.

3° Ascension au Vésuve, par M. l'abbé Coquand.

4° Une Épitre philosophique en vers, par M. Roustan, *Inspecteur de l'Académie.*

DISCOURS.

DISCOURS

PRONONCÉ

A la Séance publique annuelle de l'Académie, le 20 Juin 1846,

PAR

M. A.-A. TAVERNIER,

Docteur en Droit,
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour Royale d'Aix,
Président de l'Académie.

Messieurs,

Je veux rechercher les avantages de l'étude simultanée des lois et des belles-lettres. Généralisant ma pensée, je veux essayer de dire ce que l'étude des lois peut gagner à l'étude de la philosophie, de l'histoire et des lettres. Voici les questions que je voudrais résoudre : quelle lumière peut-il jaillir, pour la science des lois, des vérités qu'enseignent

les autres sciences que j'ai nommées ? Y a-t-il un lien qui les unisse ? Quel est-il ? Enfin le champ immense de l'étude des lois peut-il être agrandi et comment peut-il l'être par elles ?

Ces questions conviennent à l'Académie et à ses habitudes d'idées. Elle a reçu la mission de proclamer les vérités utiles et elle répond à l'objet de son institution, toutes les fois qu'elle indique la route à suivre dans les travaux de l'intelligence, ou qu'elle inspire le goût des nobles tentatives. Cette thèse semble convenir aussi aux habitudes de notre cité qui renferme une jeunesse vouée aux études du Droit, un barreau et une magistrature qui font des lois leur sérieuse et constante préoccupation. Heureux celui qui vient la développer aujourd'hui, s'il sait pénétrer cette grave matière, et tenir un langage digne de l'Académie qu'il a l'insigne honneur de présider.

Chez tous les peuples, les hommes voués à la connaissance des lois ont cherché à augmenter leur moyens d'action par le triple éclat de l'éloquence, de la philosophie et des sciences morales. Cherchez, à toutes les époques, dans tous les siècles, quand un homme a voulu dominer ses semblables, se porter accusateur de l'infraction des lois, se faire leur organe devant les tribunaux, prêter à ses concitoyens le secours de ses lumières juridiques, il a compris que la connaissance de la loi seule n'était rien pour

lui et qu'une autre puissance, celle de la parole et de la science générale, devait l'accompagner.

Quand un fait est universel, de tous les temps et de tous les lieux, il forme autorité. Quand les traditions se sont transmises sur un point, toujours les mêmes, de peuple à peuple, de nation à nation, de siècle en siècle, elles ont pour nous la force d'une démonstration. Telles sont les traditions de l'humanité sur le sujet qui nous occupe. La Grèce, Rome, les Modernes, tous, sur ce point, ont senti et jugé de la même manière.

Permettez donc qu'avant d'autoriser par le raisonnement ce que je veux établir ici, je l'autorise par l'exemple des siècles qui nous ont précédés.

Jetons d'abord les yeux sur la Grèce.

Un invincible attrait nous ramène toujours, quoique nous fassions, vers ce pays des fictions et des rêves, où nous avons vécu dans notre enfance, bercés par de douces illusions, enchantés par l'héroïsme de ses peuples et de ses cités, vers ce pays qui sut inspirer de si nobles sacrifices à ses enfants et qui est resté dans notre esprit comme un souvenir de nos premières années, plein de fraîcheur et de vie.

Les monuments primitifs des lois de la Grèce nous sont inconnus. Mais les traces qu'on en retrouve dans les historiens et les poètes nous les présentent comme un droit assez simple dans ses formes, approprié aux mœurs du peuple, ayant conservé

quelque chose de primitif au milieu pourtant des besoins d'une société cultivée et polie.

On comprend sans peine que les hommes voués à l'étude de ces lois aient voulu ajouter à ce que j'appellerais volontiers leur art, des notions variées; et qu'il aient recherché en dehors de leurs connaissances positives des inspirations plus profondes et plus hautes, en les demandant à l'éloquence, à l'histoire et à la philosophie. Le goût du beau était répandu chez les Grecs. Jamais peuple n'eut le sentiment plus délicat, l'esprit plus vif, les dispositions à l'enthousiasme plus prononcées. Sensible jusqu'à l'excès, tout ce qui parle à ses sens l'exalte; le culte de la forme le subjugue; il adore l'œuvre sortie du ciseau de Praxitèle et les créations de ses peintres; il applaudit dans les jeux olympiques, aux actions généreuses; il y couronne les compositions lyriques et la parole d'un orateur le remue et l'agite comme le vent soulève les flots de la mer qui baigne le rivage de ses campagnes et de ses ports. Un autre trait le distingue encor. C'est le goût pour les travaux de la pensée. Plus ingénieux à inventer que difficile et heureux dans ses découvertes, l'esprit grec parcourt dans le monde philosophique le cercle entier de l'erreur. Il touche à toutes les questions, étudie l'homme, la nature, les cieux, croit à la vertu mystérieuse des nombres; essaye et goûte de tous les systèmes; contemple la divine harmonie

des choses ; proclame et nie l'existence d'une cause première, et se perd, pour trouver le vrai, dans les rêveries les plus hardies, sans qu'aucune d'elles le ramène à la vérité, ou le dégoûte de l'erreur.

Ces deux traits, propres à la Grèce, durent influer sur l'étude des lois. Ceux qui s'y vouaient par état, furent, comme les autres, emportés par ces deux besoins dominants. Deux exemples peuvent en être cités. Je prends ici les types les plus parfaits, Démosthène et Platon. C'est en eux que se résume la vérité que j'énonce.

Tout le monde connaît les œuvres du premier. De siècle en siècle la postérité a redit ce qu'il fut ; chaque écrivain, dont le suffrage compte, a marqué d'un trait ce qui l'avait frappé dans ce génie oratoire ; et depuis Cicéron jusques à nous, un immense concert se fait entendre pour le proclamer le roi de la tribune populaire, la parole la plus énergique, le talent le plus vrai, la nature oratoire la plus forte, à qui rien n'a manqué, ni la chaleur, ni la vie, ni le trait, et qui dût à ses efforts sur lui-même et à la vigueur de la pensée, jamais à l'art, ses coups les plus inattendus et ses victoires les plus glorieuses. Mais ce qui est moins connu, c'est que Démosthène, avant de devenir l'orateur politique par excellence, était voué à l'étude des lois ; qu'il avait consacré sa vie à la défense des intérêts civils de ses concitoyens devant les tribunaux d'A-

thènes ; et que la première fois que sa voix, qui devait arriver jusqu'à nous à travers les siècles, se fit entendre devant eux, c'est pour lui-même qu'elle implorait ses juges et demandait vengeance contre les dilapidations de ses propres tuteurs.

Démosthène nourrit et fortifia son génie par l'exercice de la pensée. Il approfondit les secrets de l'art oratoire, étudia le cœur de l'homme, ses passions, sa nature, et s'éleva jusqu'à concevoir cette forme pure, sévère, correcte, énergique et puissante dans laquelle il sut renfermer ses pensées. Au milieu d'un peuple disert, discoureur, abondant dans les mots, il se fit une nature opposée où la force et la précision dominent. Il dépassa ses modèles et au lieu de copier leurs traits et de les reproduire en lui, il en créa de nouveaux qui n'allèrent qu'à sa taille et à sa majestueuse simplicité. On a vanté ses victoires sur ses défauts naturels. On nous l'a peint sur les bords d'une mer en courroux, y cherchant l'image d'une assemblée tumultueuse et achetant à ce prix le courage nécessaire pour la dominer. J'aime mieux le voir dans la solitude de ses pensées créer la forme nouvelle et fière dont il les revêt ; j'aime mieux lui reconnaître l'honneur d'avoir donné à sa langue quelque chose qu'elle n'avait pas avant lui. Homère lui avait prêté la pompe et la magnificence, Démosthène lui donna la vigueur et la mâle énergie. Le premier a consacré dans ses

chants les traits naïfs d'une société qui commence ; le second a marqué dans sa langue les progrès d'une société avancée et réfléchie. Enlevez à Démosthène les secrets que l'étude de l'éloquence et des sciences morales lui révélèrent, sa couronne est flétrie ; ce n'est plus qu'un légiste.

Platon ne fit pas de l'étude des lois l'occupation principale de ses jours. La philosophie et les études morales captivèrent son génie. Il exposa sur les mystères de l'âme, sur la beauté morale, sur l'harmonie des mondes, des théories pleines de grandeur et d'élévation. Puis il descendit de ces hauteurs ; il revint à des choses plus saisissables, plus humaines. Il publia son livre des lois.

Platon a fait, à l'inverse, le chemin que d'autres ont suivi après lui. Au lieu de s'élever des lois à la philosophie, il est descendu de celles-ci aux autres. Son vol l'a porté d'abord dans les cieux. Il s'est abattu plus tard dans la plaine. Qu'importe aprés tout cette différence ? Elle n'enlève rien à la force, ni à l'autorité de son exemple. Il prouve toujours un lien secret entre ces choses. Je ne juge pas en ce moment l'œuvre de Platon. Je constate les faits ; sous ce point de vue il confirme ma proposition et je l'abrite sous sa gloire. A qui en effet les siècles en ont-ils plus prodigué ? Pour qui la postérité s'est-elle montrée plus douce ? De qui a-t-elle plus volontiers

oublié les erreurs? Il est resté l'éternel objet du culte intellectuel des hommes, forts comme lui, qui l'ont suivi; et quand sous l'empire même des idées chrétiennes, on a voulu décerner un nom qui résumât à la fois tous les titres à la gloire humaine, on a nommé Platon. Il y a en effet dans lui une certaine grandeur qui lui est propre. On le dirait dans l'antiquité le pontife de la philosophie; ses mains sont pures, sont front rayonne de je ne sais quel éclat, et son esprit est poussé comme par un instinct des vérités révélées. Il en sent la nécessité. Il éprouve le tourment de ne pas en posséder les secrets divins, et il meurt comme oppressé par le sentiment de son impuissance à les dérober au Ciel. Jamais donc l'alliance des études philosophiques et de l'étude des lois ne fut plus élevée, ou plus glorieuse.

De la Grèce, je passe à Rome. Ici tout est nouveau: le ciel, les mœurs, les institutions. Les esprits y sont moins mobiles, la langue moins harmonieuse, le sentiment du beau moins répandu. On y est moins séduit par les spéculations philosophiques. Rome n'est d'abord qu'un reflet d'Athènes pour tout ce qui ne tient pas à l'art de conquérir et de gouverner. Mais plus tard Rome acquiert son individualité, et quand les grandes scènes politiques se déroulent sur ce théâtre du monde, Rome ne ressemble plus qu'à elle-même.

Ici nous allons retrouver la même alliance dans les travaux des hommes que la postérité a le plus célébrés.

Je prends Rome à deux époques différentes, celle de Cicéron et celle de Pline le Jeune.

Ces temps ont bien entre eux quelques ressemblances. Mais ils ont bien aussi leurs différences. Le premier de ces hommes illustres vécut encore sous l'empire de la liberté. Elle expirait sans doute, sous l'ascendant de César. Elle n'aurait pas triomphé davantage sous celui de Pompée. Des temps nouveaux se préparaient. Ces deux hommes en furent les précurseurs. Mais pourtant la liberté avait encore des défenseurs pleins d'enthousiasme. La patrie était chère à leur cœur. On rêvait son indépendance, et il suffit de lire la correspondance de Cicéron avec les plus grands citoyens de l'époque pour être frappé de la réalité de leurs espérances et de leur effroi à la vue des maux qui les menaçaient. Ces temps orageux où l'âme se partageait entre les agitations du présent et les douleurs réservées à l'avenir, virent naître et fleurir Cicéron, la plus belle intelligence que Rome nous ait léguée. Esprit étendu, imagination heureuse et brillante, nature calme et réglée, la vie ne déborde pas en lui. Elle est sagement contenue. Ce qui semble lui convenir mieux qu'à un autre, c'est la mesure. Il sent et comprend le devoir moral. Il en trace les règles sans exagération et sans faiblesse. Le goût le

plus sûr inspire ses créations. Elles sont chastes, pures, ornées de beautés naturelles. Il est abondant, riche, inépuisable. Ce serait un tableau saisissant, que de placer en regard de ses travaux sur les lois civiles ou politiques, ses travaux de philosophie, de morale ou d'histoire. Ce beau génie fut tout à la fois spéculatif et pratique. Il sent le possible autant que le vrai. Il poursuit l'un sans le dépasser ; il se consume à chercher l'autre. Plus heureux que Platon, il ne rêve jamais, et il n'afflige pas la conscience humaine par des chutes profondes. Mais il l'attriste par ses doutes. Plus fort par son esprit que par son caractère, il couvrit souvent par le premier les faiblesses du second. Mais la suite de sa vie, remplie de traverses, de gloire, d'amertume permit de les voir et de les compter une à une. Ame tendre, il souffrit des douleurs domestiques qui sont restées célèbres et qui répandent sur quelques instants de sa vie une teinte de mélancolie et de désespoir. Sa mort lui donne enfin aux respects de la postérité une consécration égale à celle de son génie.

C'est en cet homme que se résume à Rome, pour l'époque dont nous parlons, l'alliance de l'étude des lois, de la philosophie et de l'éloquence. Il les unit et les fait marcher de concert. Consumé par cette double flamme, son esprit jamais ne s'épuise. Il renouvelle ses forces, saisit de nouveaux aperçus et tente de nouveaux essais. Il expose dans son *Traité*

des lois, leur origine première et la source divine d'où émane le droit. Dans sa *République*, il reconstitue Rome Ancienne. Dans son livre de la *Nature des Dieux*, il touche à tout, à l'homme individuel, à l'homme social; il prodigue les richesses de sa langue pour peindre les cieux, la nature et la vie qui y est répandue. Et pourtant c'est de là que sort l'orateur; c'est de là qu'il descend pour monter à la tribune, pour faire entendre les accents auxquels Rome applaudit, pour attaquer Verrez, sauver la république, animer le sénat, arracher à César une sentence d'absolution ou défendre son ami Cœlius. Il fut, chose rare, tout à la fois un modèle d'activité et de méditation. Il agit et philosopha. Il vit et fit de grandes choses. Il quitte à propos le champ des spéculations pour redescendre dans la vie réelle. Nouvel Archimède, le bruit des discordes civiles et du mouvement qui se fait sous ses yeux ne l'arrache pas au silence de ses pensées. Son âme contemple et goûte la vérité morale et philosophique. Il se laisse emporter au charme de la peindre et de la fixer. Mais la lutte et le combat trouvent son cœur haletant et toujours préparé. Il s'y mêle, il y vit. Meurtri des coups qui lui sont portés, il y revient encore, et sa mort, il la devra aux actes de sa vie publique. Singulière nature! Elle fut faible, et elle eut assez de forces pour accomplir beaucoup. Elle fut incomplète et elle est restée pour nous l'expression la plus

haute du génie des lois uni au génie oratoire et philosophique de Rome.

Quand Pline le Jeune figurait sur la scène de Rome, la ruine de la liberté s'était consommée. La société avait pris une forme nouvelle. Du pouvoir descendaient le sourire qui rendait les courtisans heureux ; les honneurs qui remplissaient la vie ; la fortune qui l'embellissait. On avait vu des temps sinistres. La tyrannie avait pesé sur Rome. Il se fit alors une réaction. On se réfugia dans les travaux de la pensée, pour se consoler des maux présents et des maux à venir. C'est à cette disposition des esprits que nous devons la plus belle forme des conceptions historiques, celle que réalisa Tacite.

Pline, son émule et son ami, choisit un rôle moins éclatant. Il prit celui qui convenait à sa nature. L'étude des lois, la défense des intérêts des provinces, les accusations devant le sénat, le panégyrique du prince, voilà sa vie. Ce n'est plus Cicéron, ni le théâtre où il se produit, ni les grandes proportions du philosophe et du lucide et parfait orateur. Jamais homme pourtant ne releva mieux que Pline, par ses qualités personnelles, les qualités de son esprit, et le livre qui semblait le moins fait pour assurer sa gloire, est celui qui l'a fait vivre dans la postérité, parce qu'il nous a révélé les secrets les plus intimes de sa nature morale. Ses *lettres* nous

disent comment il comprit l'étude des lois, leur application, et leur défense devant les tribunaux de Rome. Elles nous racontent ses études sur l'art, ses efforts, ses succès, sa vie animée dans les luttes judiciaires. Elles constatent les anxiétés de Trajan et les soins délicats dont ce prince entourait l'orateur dans les jours de ses combats devant lui. Elles nous apprennent enfin le lien par lequel il avait uni dans sa vie intellectuelle, les travaux de la pensée, ceux de l'éloquence, de l'histoire et des lois. Il ne nous reste aucun monument de son éloquence judiciaire. L'art dut en faire le fond. Son esprit fut, plus délicat qu'abondant. L'énergie dût lui manquer. Elle ne convenait pas à sa nature. Sa parole fut pure, élégante; mais le rhéteur s'y montre. C'est le jeu trop souvent répété de l'esprit, rarement l'impulsion de l'âme et des grands mouvements. Il est pourtant le dernier modèle à Rome de l'alliance de ces belles études auxquelles il consacra sa vie, et dans le mouvement intellectuel de cette époque, dans l'éclat que les lettres ont jeté encore sur elle, Pline le Jeune est resté au premier rang.

J'ai hâte d'arriver à nos temps modernes, de franchir cette nuit profonde des siècles, pour me retrouver en présence de nos institutions, de nos mœurs et de nos gloires françaises. Nous aussi nous

avons compris, comme l'antiquité, le lien secret qui unit ces grandes choses. Je voudrais dans une gradation bien marquée, dans un rang qu'aucun de vous ne put confondre évoquer le souvenir de trois noms diversement célèbres, et vous montrer dans d'Aguesseau, Montesquieu et Portalis ce que fut cette noble alliance.

D'Aguesseau appartient, par sa naissance, au siècle de Louis XIV. Il lui appartient bien plus encore par ses doctrines. Il fit de l'étude des lois l'occupation de toute sa vie, mais il sut l'aggrandir, la rendre féconde et lui donner de vastes proportions. Nos temps modernes ont vu naître une institution que la Grèce ni Rome ne connurent, celle du ministère public. C'est dans l'exercice de cette noble fonction, que d'Aguesseau s'est acquis un grand nom. Pour se tenir à la hauteur des devoirs qu'elle imposait, le magistrat, sous l'ancienne monarchie, devait unir à la science profonde des lois, celle du droit public, du droit écclésiastique, de l'histoire et des sciences morales. Au sein de nos parlements, le ministère public anime tout; il veille sur tout. Il est le gardien des libertés jalouses de l'état. C'est lui qui parle, qui provoque, qui poursuit. Il trace les règles du devoir, il censure, il exhorte. Il juge et pèse les intérêts civils; il se mêle aux débats judiciaires. Les mœurs, c'est lui qui les défend. La religion, il la protège. Le pouvoir, il le représente auprès

de ces corps de magistrature, lesquels résistent, usent du droit de rémontrance et préludent par cette forme aux résistances légales que le siècle suivant doit faire entrer dans nos constitutions. Il lui faut mille langues pour se faire entendre à tous; la raison, pour commander avec empire; l'éloquence pour subjuguer: l'énergie, pour résister; la souplesse pour tout dire; une grande âme pour sentir toujours ce qui est bien, et la puissance sur soi-même pour contenir cet immense pouvoir, et ne jamais en abuser. D'Aguesseau suffit à tous ces devoirs. Il fut disert, jurisconsulte consommé, législateur par la profondeur de ses vues, magistrat réunissant en lui le double caractère du grand citoyen et du philosophe.

Où puisa-t-il le secret de cette grandeur? Dans la variété de ses études, dans les hautes spéculations métaphisiques, dans les enseignements de l'histoire, dans la méditation des orateurs de l'antiquité. Modèle des magistrats à venir, il a été dépassé sans doute par des hommes plus puissants en parole, d'une éloquence plus vraie, plus libre, mieux inspirée, d'un goût plus sûr. Mais il attend un rival qui l'éclipse par la hauteur de son caractère, l'étendue de ses connaissances et l'austère rigidité de sa vie. Dans un genre tempéré, que les anciens n'ont pas connu, avec des intérêts moins grands à défendre, des passions moins vives à suivre, sans

modèle qui ait pu l'inspirer, d'Aguesseau a formé le premier anneau d'une chaîne d'illustrations dont la gloire viendra toujours se mêler à la sienne, parce qu'elle en réveillera le souvenir.

Après le siècle de Louis XIV, voici le dix-huitième siècle, son esprit, sa hardiesse et ses œuvres. Montesquieu en occupe les sommités. Il en est une des réputations les plus considérables, une des figures les plus sérieuses et les plus graves. Cependant sous la robe du magistrat, il cache mal son goût pour le sophisme. Dans ce siècle, tout s'empreint de l'esprit de système, et le livre qui aurait dû n'en garder aucune trace, *l'Esprit des Lois*, n'en fut pas exempt tant s'en faut.

Ce livre fut pourtant une immense et colossale pensée. Si Montesquieu ne s'était borné, il aurait embrassé l'histoire du monde. Elle y est retracée à grands traits, par les époques et les temps les plus dignes d'être étudiés. La concision, les vues profondes, l'énergique briéveté du langage ne coutent aucun effort à cet esprit éminent. Il se résume, comme les esprits faibles s'étendent, avec la même facilité. Le sien simplifie et réduit. Par un mot saisissant, il explique une époque ; par une nécessité, les lois d'une nation ou d'un siècle. Qui a mieux que lui jugé l'antiquité et ses gloires militaires ? Qui a mieux saisi la véritable grandeur

d'Alexandre ? Qui a plus étonné par celle qu'il a donnée à Sylla ? La pompe de son langage saisit ; l'éclat de son style est toujonrs soutenu et la vigueur de ses pensées laisse à ses compositions quelque chose de nerveux, de serré, de compact, qui n'appartient qu'à lui, un tour inimitable, une vie enfin où se révèle l'âme du poète.

Personne n'a su mieux que lui étendre l'étude des lois, l'aggrandir et l'élever. Il essaya d'en écrire la philosophie. Ce n'est pas le lieu ni le moment de dire tout ce qui lui a manqué pour être complet. Mais cette création a de si belles proportions, les développements en sont si riches, les ornements si vraiment purs, l'ordonnance si vive, la science si naturellement déguisée, si habilement fondue, qu'elle reste, à notre sens, comme la plus belle des productions sérieuses du dix-huitième siècle. Comme œuvre d'art et de composition, elle est peut-être digne de prendre place à côté d'une œuvre plus grande encore, plus naturellement vraie, plus éloquemment inspirée, où l'art se sent beaucoup moins, à côté du discours sur l'histoire universelle, où Bossuet le premier a créé la philosophie de l'histoire.

Nous touchons maintenant à des temps plus voisins des nôtres, voici Portalis.

Il naît dans une époque de paix. Mais les orages

menacent la patrie. Comme à Rome, le cours des siècles ramène des tourmentes politiques, où tout va s'ensevelir, mœurs, société et lois. Une transformation sociale va s'opérer. Il faudra fonder, réparer, créer. Une ère nouvelle va commencer; et Portalis est prêt pour cette œuvre difficile. Son esprit s'est mûri sous les feux d'un soleil qui lui a prodigué sa chaleur. Au barreau du parlement de Provence, il captive par le charme de son élocution, pense en philosophe, parle en orateur, se mesure avec Mirabeau et prélude par ces luttes de la science des lois, de la pensée et de la parole à de plus hautes destinées. Dans nos assemblées législatives, il propose les lois nouvelles. Il choisit dans le champ des législations éteintes ce qui convient à l'ordre nouveau, à ses mœurs, à son esprit. Dans les conseils du prince, il prépare, soutient et justifie devant des esprits hostiles le grand acte qui réconcilie les deux pouvoirs et donne la paix religieuse à la patrie. Enfin dans la profondeur du silence qu'il a su retrouver au milieu des tempêtes, il se recueille, juge l'esprit philosophique de son siècle et achève ainsi de sauver son nom de l'oubli.

Ce qui distingue Portalis, c'est un esprit de profonde conciliation. Il convint au rôle qu'il fut appelé à remplir. Venu à une époque de transition il sut résumer en lui les idées nouvelles et les idées anciennes. Il touche aux premières par sa nature et

son intelligence ; il tient aux secondes par cette haute raison qui lui a rarement fait défaut et qui lui en montre le besoin. Il vit nos discordes civiles, mais il ne les connut que pour en éprouver les rigueurs et pour en réparer les désastres. Imagination brillante, il pare, il orne tout ce qu'il touche. Et sa parole toujours exacte, transparente et sans obscurité, trace un sillon lumineux qui nous éclaire en le suivant. Publiciste élevé, il a ouvert le siècle par un manifeste sur les rapports des deux puissances qui restera célèbre et qui est devenu de nos jours le sujet d'une noble controverse. Héritier des doctrines parlementaires, il leur a donné une nouvelle vie ; il les a rajeunies. Mais tout le prestige de son talent n'en a pu sauver l'exagération. S'il eut vécu sous l'empire des idées de liberté qui nous gouvernent aujourd'hui, il eut senti lui-même les défauts de son œuvre, la contradiction qu'elle forme avec les idées dominantes, et sa main plus docile aux inspirations de la logique qu'aux préventions haineuses qu'il n'éprouva jamais, les aurait effacés. Portalis a plus fait que d'Aguesseau. Son nom se lie au plus grand nom de nos temps modernes. Il fut sur le point le plus difficile, la lumière à laquelle ce génie qui gouvernait la France, vint s'éclairer. Dans sa reconnaissance la postérité ne les séparera pas. Portalis a fermé le dix-huitième siècle ; il a assisté aux funérailles de la législation de l'ancienne

monarchie, et il a ouvert la marche de la législation civile de nos temps modernes. Si parmi cette cohorte de législateurs que nous entourons de nos respects, quelqu'un s'est élevé aux plus hautes considérations philosophique, si quelqu'un a toujours vu de haut, profondément et en maître, c'est Portalis. Si quelqu'un en ne travaillant qu'à doter son pays de lois civiles, a élevé à notre littérature des monuments où brillent la dignité du langage et les grâces du style, c'est lui encore. Heureux de payer à cette gloire provençale le tribut qui lui est dû, nous la saluons ici comme l'une des plus pures qui aient illustré notre patrie, et comme le modèle le plus heureux que l'Académie puisse proposer à votre étude et à votre admiration!

Si je conclus maintenant, l'exemple d'Athènes, de Rome et de nos temps modernes m'aura justifié; la moitié de ma tâche sera remplie, et pour l'achever, je n'aurai plus qu'à rechercher brièvement avec vous ce que la raison peut ajouter de force à de si nobles exemples.

Dans ce but, je considère d'abord en général, ce que l'étude de la philosophie, de l'histoire et de l'éloquence fait acquérir à l'intelligence d'étendue et de puissance. J'examine ensuite en particulier ce qu'elles prêtent d'énergie à l'étude des lois.

Les études philosophiques ne fournissent pas seu-

lement des méthodes de raisonnement. Elles font connaître de plus nobles secrets. La vérité morale et méthaphysique s'y découvre. La philosophie les enseigne. Elle conduit aux premiers principes des choses ; et quand l'esprit a été élevé à de si profondes hauteurs, il voit, il sent que dans son essor il a doublé sa puissance, parce qu'il a saisi un nombre infini de vérités auparavant inconnues pour lui, et que sa force d'analyse et de synthèse s'est accrue.

L'histoire, à son tour, donne l'enchaînement des évènements, l'origine des choses et la succession des peuples. Elle résume l'ensemble des faits humains. Elle montre le cercle dans lequel ils se réalisent, se reproduisent et renaissent. L'intelligence qui recherche les causes, qui les énumère et les compte, s'enrichit en étendant ses points de vue, se dégage des préoccupations étroites, et comprend mieux l'action providentielle, la dignité humaine, les droits et les devoirs qui en découlent.

Enfin l'étude des modèles dans les lettres et l'éloquence donne le goût du beau et la faculté de le créer. Elle fait rencontrer à point, la forme exacte, précise, pure du langage écrit ou parlé.

Ainsi l'esprit qui a passé par cette triple initiation, sait penser, juger et produire. Il voit tout ce que contient une idée ; il déduit rigoureusement tout ce qui est en elle ; puis il la pare des grâces du style, il l'anime, lui imprime le mouvement et répand

sur elle les proportions, l'harmonie, la chaleur et la vie. Alors le sublime de l'art est atteint.

Voilà, Messieurs, des effets généraux produits sur l'intelligence par ces études; voyons maintenant de plus près les effets particuliers qu'elles produisent sur l'étude des lois.

On peut les considérer sous un triple rapport. Ces effets sont de trois natures. Ces études agissent ou directement sur la science des lois en elle-même; ou sur ceux qui sont protégés et défendus par les lois, c'est-à-dire, sur la société; ou bien enfin sur celui qui en particulier consacre ses jours à ces travaux si nobles et si élevés.

On le sait aujourd'hui, la philosophie a créé, dans l'étude des lois, une branche nouvelle de spéculations. Elle a créé la philosophie du droit.

Il est facile d'indiquer ici ce qu'elle embrasse. En dehors du droit positif, elle recherche les bases sur lesquelles il repose, son origine et sa source. Son but, c'est de l'indiquer avec sûreté et précision. Cette étude découvre la certitude et la légitimité du droit humain; elle comprend l'homme, sa nature, la providence, la formation des sociétés, les pactes qui y président ou qui les suivent, le droit des gens, comme le droit public, le droit naturel, comme le droit pénal. A chaque pas que fait la philosophie du droit, elle scrute des mystères. Si elle parle du droit pénal, elle rencontre les questions de liberté et

d'imputabilité ! Si elle touche au droit des gens, elle rencontre le droit de la guerre. Elle doit expliquer ce droit toujours existant parmi les peuples, de ravager le monde, de l'inonder de sang. Il faut qu'elle déchire ce voile sanglant qui enveloppe l'humanité, et qu'elle montre à tous les titres qui légitiment ce droit et le rendent sacré. Il faut que, dans l'état social, elle explique les sacrifices respectivements faits, le pouvoir, son origne et son caractère vénérable; que, dans l'état civil, elle donne la raison qui attribue à la loi la puissance de tout régler, de commander à la volonté de l'homme, de mesurer ses libéralités et de les briser quand elles sont excessives. En un mot, il faut qu'elle dise pourquoi le droit se fait le rival de l'individu, pourquoi quelquefois il semble l'opprimer, se grandir à ses dépens et vivre de tout ce qu'il lui ravit.

Jugez, Messieurs, si l'étude de la philosophie ne devient pas ici le flambeau de la science des lois. Dites si l'esprit que la philosophie n'aura pas nourri de ses secrets ou initié à ses mystères, pourra sonder tous ceux que les lois vont lui présenter. Dites enfin si l'union entre ces deux sciences peut être mieux marquée et si l'invincible nécessité de confondre dans les mêmes études les lois et la philosophie, pourrait être niée.

Mais ce qui est vrai pour la philosophie va l'être

aussi pour l'histoire. Avec elle l'étude des lois s'aggrandit et un immense horison se découvre.

C'est l'histoire qui fait remonter aux origines ; c'est elle qui fait découvrir l'enchaînement des législations qui se sont succédées ; qui fait saisir le vrai sens d'une loi. Avec elle, on redonne son vrai caractère à la législation d'un peuple qui n'est plus ; on l'exhume de la poussière ; il vit et marche sous nos yeux. Avec sa lumière, on suit le sort des législations qui ont été ; on voit, sur le même sol, la législation du vainqueur et celle du vaincu se mesurer, se neutraliser, puis peu à peu se fondre l'une dans l'autre, celle-ci conserver un empire plus vivace, celle-là se décolorer, se perdre, s'éteindre enfin. Dans le combat qu'elles se livrent, on marque époque par époque, moment par moment, les victoires successives que l'une a remportées sur l'autre; et l'œil sagace du jurisconsulte historien signale avec précision le nouveau droit sorti de la fusion des deux législations précédentes.

Dans cette si intéressante étude du droit, au point de vue historique, notre époque a vu de bien glorieux efforts, et l'Allemagne a compté de bien illustres conquêtes. Savigny a ici dépassé Montesquieu. Il a été donné à l'investigation patiente et soutenue de l'emporter sur l'homme de génie. Là où quelquefois celui-ci a fait une hypothèse, l'écrivain allemand a saisi la vérité historique.

Je ne veux plus, sur ce point, exprimer qu'une dernière idée. Avec l'étude de l'histoire, les erreurs législatives s'effacent et disparaissent. La loi reste, si l'on veut, mais elle n'est plus qu'un précédent que l'étude de l'histoire a vaincu, et que toutes les intelligences éclairées signalent comme un outrage à la vérité. C'est ce qu'a fait en France l'école historique moderne; c'est ce qu'a fait M. Guizot et après lui un savant magistrat, M. Troplong. Et le principe de nos lois de 1792 et 1793 sur les communaux a été démontré n'être que le fruit de l'ignorance historique.

Après ces avantages généraux obtenus pour les progrès même de la science des lois, il est, avons-nous dit, des résultats certains que la société retire de ce concours d'études et de ce foyer de lumière dans les esprits qui s'y consacrent. Et ici la vérité n'a presque plus besoin de démonstration. Les intérêts privés réclament des défenseurs et des guides. C'est la fortune, l'honneur, la vie même qu'il faut sauver. C'est contre la calomnie habile, puissante, accréditée dans tous les cœurs, qu'il faut se défendre. Il faut alors dominer les hommes, entraîner leur conviction, émouvoir leur cœur.

Dans les troubles politiques, quand la peine de mort peut frapper des têtes sacrées, que faut-il pour prévenir un crime ou protester contre lui? Une voix puissante qui éclate comme la foudre au milieu des

juges; une intelligence qui plane au-dessus de l'accusation, et du momnet présent; un homme enfin tel que notre histoire nous en montre à toutes les grandes crises qui ont ébranlé le sol de la patrie. Dites, Messieurs, si la société qui les fait naître et qui les rencontre alors au besoin, ne retire pas une immense utilité de ces hommes qui se révèlent aux yeux de tous et que l'on bénit après que le flot populaire s'est appaisé, comme la providence et la gloire d'une nation entière !

Mais après tout, Messieurs, quand il ne resterait à celui qui a su joindre à l'étude des lois celle des sciences que nous venons de montrer si intimément unies entre elles, que les avantages personnels qui y sont inhérents, on serait assez payé des sacrifices qu'elles imposent et des efforts qu'elles nécessitent. Il est glorieux, même pour soi, d'étendre son intelligence et de la sentir plus vive, plus forte, plus pénétrante; de parcourir la science dans chacune de ses stations; de se nourrir quelquefois des secrets de la philosophie; de redemander à l'histoire ses sévères enseignements, de la réduire ou de la résumer pour soi-même en quelques pages sur lesquelles on lit, à son gré, l'action paternelle de la providence, la grandeur et la noblesse des âmes qui occupèrent la scène du monde, et l'étonnante lutte qu'elles soutinrent contre leur destinée. Il est doux aussi de se renfermer dans la solitude, de converser avec la

pensée de ceux qui vécurent sous d'autres cieux, sous d'autres mœurs, avec une autre foi; d'interroger leurs doutes, d'en rechercher, d'en trouver les causes, et de comparer la masse de lumière morale qu'ils surent développer, avec le fond plus riche, plus abondant, plus pur, sur lequel nous vivons nous-mêmes.

Enfin, Messieurs, l'art aussi a ses charmes et les chants du poète peuvent endormir nos douleurs. Il est des maux qu'il est plus facile de tromper que d'arracher de l'âme. C'est pour ceux-là que le Ciel a fait les poètes, et c'est pour les guérir qu'il leur donna le secret divin de faire couler nos larmes.

En cultivant les lettres, la philosophie et l'histoire, nous cueillerons donc tous ces fruits; et dussions-nous n'en rapporter pour nous-mêmes qu'un sentiment plus prononcé de la force de notre esprit, ou que des jouissances intimes plus vives, ou que l'oubli des maux de la vie, nous devrions encore rechercher avidement ces dons qui nous sont offerts. Combien plus y seront portées les intelligences qui sentent le prix de la science, et qui saisissent, par un regard d'intuition, les liens et les rapports de toutes les sciences entre elles !

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES,

D'AIX,

Lu à la Séance publique du 20 *Juin* 1846,

PAR

M. MOUAN,

Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

Messieurs,

Lorsque l'année dernière, dans une solennité pareille à celle qui nous réunit aujourd'hui, M. le comte de Montvalon, mon honorable prédécesseur, présentait l'analyse de nos travaux, avec un talent et une éloquence que de longues souffrances ne paraissaient point avoir altérés, nous espérions tous que notre secrétaire-perpétuel viendrait encore s'acquitter à l'avenir d'une des fonctions les plus importantes de sa charge. Vaine illusion, Messieurs, qu'allait dissiper une triste réalité. Encore quelques mois et l'impitoyable mort enlevait à cette Académie un de ses membres-fondateurs, celui dont la longue carrière fut constamment marquée

par d'utiles travaux. Inclinons nos têtes devant les décrets de la Providence. Bientôt pour me conformer à vos vœux, j'essayerai de reproduire dans cette enceinte les titres que M. de Montvalon s'était acquis à notre estime et à nos regrets. Appelé par vos bienveillants suffrages, à remplacer notre confrère dans les fonctions qu'il remplissait si dignement, j'éprouve un sentiment bien naturel d'émotion et de crainte, si je considère et l'importance de la tâche qui m'est dévolue et mon insuffisance pour m'en acquitter d'une manière convenable. Ce sentiment s'accroît bien davantage, lorsque, parcourant les annales de cette société, je trouve gravés, en caractères indélébiles, les souvenirs de ces hommes recommandables qui m'ont précédé dans cette honorable et pénible mission. Toutefois, aidé de votre concours et secondé par le zèle qui vous anime, j'espère, Messieurs, voir succéder à ma juste défiance un salutaire encouragement et un puissant motif d'émulation.

A une époque où un mouvement général entraîne les esprits vers toutes les connaissances qu'embrasse l'intelligence humaine, quand de toutes parts surgissent d'utiles améliorations dans les arts et l'industrie, de nouvelles découvertes dans les études historiques et littéraires, notre cité ne pouvait demeurer étrangère à tant d'utiles progrès, sans démentir cette réputation de ville d'études, sanctionnée par une longue suite d'années. Aussi, hâtons-nous de le re-

connaître, jamais les circonstances furent plus favorables et plus propres à rassurer, sur l'avenir du pays, l'homme dévoué à ses intérêts. Parmi les avantages dont la ville d'Aix est en droit de s'énorgueillir, nous plaçons en première ligne la création de deux établissements importants, dignes de seconder l'impulsion que nous signalons et d'accroître en même temps le bien-être matériel de la cité. Non-seulement ces établissements seront un foyer d'études pratiques et de saines doctrines, ils éclaireront encore de leur reflet plusieurs institutions particulières. Ainsi sera propagé de plus en plus le bienfait de l'instruction dont les bases seront désormais appuyées sur des principes mieux affermis.

Notre Académie devra aussi réclamer sa part dans cet avenir prospère qui s'ouvre pour la ville d'Aix. Je ne me le dissimule pas, on a souvent élevé des doutes sur l'utilité des Académies de Province. Plus d'une fois l'esprit de système s'est attaché à les rabaisser dans l'opinion, avec le secours d'une ironie plus ou moins spirituelle. Mais il y a longtemps aussi que des raisonnements sans réplique, corroborés par des exemples nombreux, ont fait justice d'une assertion pour le moins légèrement hasardée. Tout le monde le reconnaît aujourd'hui, renfermées dans le cercle de la localité où elles sont établies, les Académies de Province peuvent rendre des services signalés, et ce rôle est encore assez beau, pour que

des esprits éminents n'aient pas dédaigné de le remplir.

Toutefois isolées les unes des autres, sans lien ni communication avec les corps savants, dont s'honore la capitale, ces sociétés littéraires n'assureraient peut-être pas à leurs travaux cette utilité réelle que l'homme doit avant tout ambitionner. On s'est encore beaucoup élevé contre la centralisation, et je n'ai point à examiner ici, si dans toute autre matière qui n'a pas spécialement les sciences et les lettres pour objet, la centralisation est ou non un vice de la société actuelle. Seulement je pense qu'en tout ce qui se rattache aux études, notre littérature ne pourrait que gagner, si les travaux exécutés sur divers points venaient se grouper auprès d'un centre commun d'où émanerait une autorité, règle souveraine de leurs divers degrés de mérite.

Telle a été évidemment la pensée qui a dû présider à l'ordonnance royale du 27 juillet dernier, concernant les sociétés savantes du royaume. Déjà sous une précédente administration, le ministre éclairé, placé à la tête de l'instruction publique, avait tenté de donner à ces compagnies si nombreuses, l'ensemble, le lien, les moyens d'action et de succès qui leur manquent; il avait même projeté de les rattacher à l'Institut comme au centre des lumières et de l'activité intellectuelles de la France. Aujourd'hui, dit M. le Ministre, dans une circulaire

dont il nous a honorés, cette organisation n'existe plus. L'administration centrale donnera directement aux travaux des compagnies savantes la publicité fructueuse et l'impulsion efficace que je considère comme un des premiers intérêts du pays et comme un des premiers devoirs de mon département.

Pour atteindre ce but, son excellence nous a adressé diverses questions concernant l'origine et la fondation de notre Académie, ses travaux, ses publications. Vous vous êtes empressés, Messieurs, de les résoudre, et tout en rendant hommage à la sollicitude de l'administration de l'État, vous avez voulu mériter la continuation de sa bienveillance par divers travaux, dont bientôt j'aurai à rendre compte.

Je signalais, il n'y a qu'un instant, la marche progressive des diverses connaissances. L'agriculture n'est point demeurée stationnaire, au milieu du mouvement général et de ce besoin d'amélioration qui étend partout son heureuse influence.

Le temps n'est plus où nos agronomes, placés sous l'empire d'une aveugle routine, suivaient servilement la ligne qu'ils trouvaient toute tracée. Aujourd'hui, l'agriculture est l'objet de nombreuses et savantes recherches, d'observations judicieuses, d'expériences utiles sur une multitude de points différents. Pour arriver à ce perfectionnement que recherchent avec tant d'ardeur les autres industries,

Elle fait des appels fréquents à la science du chimiste, aux connaissances de l'ingénieur, à l'habileté du mécanicien. Elle consigne dans des écrits dignement appréciés, le résultat de ses diverses investigations.

Mais cette diffusion des connaissances agronomiques, si une main habile ne venait la diriger, pourrait tout-à-fait manquer le but qu'on est en droit d'espérer, ou du moins ne l'atteindre que d'une manière imparfaite. On l'a dit avec vérité, jamais propagande ne fut plus difficile que celle des théories agricoles. Ce n'est pas tout de vouloir hâter la communication des lumières acquises, d'avoir l'intention d'encourager le perfectionnement des méthodes connues, il faut encore appliquer ici le principe que nous rappelions tantôt; il faut qu'une autorité dont nul ne songera à recuser la compétence, apporte le tribut de ses études et de son expérience, dans toute les questions dont l'art agricole peut être la source.

De là, l'établissement de ces comices, de ces congrès agricoles si fréquents dans notre patrie; de là, cette vaste association récemment formée en Écosse sous le nom de chimie agricole, toujours prête à amener la solution des problèmes dont les agronomes peuvent se préoccuper; de là, cette puissante protection dont le gouvernement de la France favorise ces réunions. En ce moment même ne voit-on pas

l'autorité supérieure s'entourant de toutes les notabilités agricoles, dans le conseil général d'agriculture, mettre à l'étude les questions d'un intérêt pressant et actuel, aviser surtout aux moyens les plus sûrs de répandre, sur tous les points du royaume une instruction en harmonie parfaite avec les diverses localités.

Dans notre département et non loin de cette ville, un homme recommandable s'est voué exclusivement à la propagation des saines doctrines agronomiques. La Ferme-modèle de la Montaurone que notre collègue M. de Bec dirige avec un zèle et une intelligence au-dessus de nos éloges, est appelée à fonder parmi nous l'ère du développement définitif de l'agriculture. Convaincu de cette vérité, que la réussite de toute entreprise dépend d'une heureuse application des connaissances théoriques, l'honorable fondateur de la Ferme-modèle a fait de cet établissement un centre d'études d'où ressortent et se répandent dans le pays, les méthodes, les pratiques, les instructions journalières et d'intéressantes publications. Que de fruits abondants n'a pas déjà recueilli la main qui a repandu tant de germes précieux? Si les cultures sont mieux ordonnées, si l'éducation des animaux de race supérieure s'améliore, si les engrais sont distribués avec discernement, en un mot si des laboureurs routiniers, mûs par les ressorts traditionnels du préjugé, sont convertis en

travailleurs intelligents, c'est à la Ferme-modèle de la Montaurone qu'il faut attribuer le mérite de ces heureuses innovations.

Le perfectionnement des instruments aratoires est toujours étudié avec soin par les hommes spéciaux. Pour seconder les bienveillantes intentions de M. le Ministre de l'agriculture, l'Académie a consacré cette année, une portion de son faible revenu a donner un encouragement à trois fabricants d'instruments d'agriculture, les sieurs Bonnet, Roche et Olympe. Le mérite spécial de ces industriels à été parfaitement apprécié par notre collègue M. le conseiller Vallet, organe de la commission chargée d'examiner leurs titres aux primes que nous avions à décerner. Les deux premiers de ces fabricants ont heureusement perfectionné des herses, des rouleaux, et tous les trois, des charrues qui sont accueillies avec empressement dans nos fermes, parce qu'elles contribuent à l'amélioration de nos guérêts et à la facilité de les faire en moins de temps. Le sieur Bonnet toutefois merite une mention spéciale comme inventeur d'une charrue à défoncement qui a obtenu l'estime des praticiens et dont le succès ne saurait plus être contesté à l'avenir.

L'Académie ne pouvait demeurer étrangère à une question qui vient d'agiter et préoccupe encore nos agronomes; je veux parler de ce mal inconnu qui, dans plusieurs départements septentrionaux, a

atteint les pommes-de-terre et a été un véritable fléau pour les populations. On connaît la marche de cette maladie qui a sévi même aux pieds des Cordilières où la pomme-de-terre est indigène. Le mal s'annonce par l'atrophie des feuilles, puis l'agent morbifique désorganise l'écorce de la tige, frappe le tubercule et anéantit tout le profit que l'on espérait en retirer.

Est-ce l'influence de quelques agents météorologiques ou l'existence d'un cryptogame vénéneux qui cause un tel préjudice à ces solanées ? Je le répète, les recherches des plus savants agronomes n'ont produit que doute, qu'incertitude sur une maladie irrégulière dans sa course, qui ne peut être subordonnée, comme on l'avait cru dans le principe, à la nature du terrain, qu'il soit sec ou exposé à l'humidité. Toujours est-il qu'en Provence les tubercules recoltés en 1845, n'ont reçu que peu ou presque point d'altération et qu'ils pourraient être employés avantageusement dans les départements du Nord comme semence. Telle est, en termes sommaires, la réponse que notre comité d'agriculture s'est empressée de faire à la société centrale de Douai qui nous avait demandé divers renseignements sur la qualité des pommes-de-terre recoltées pendant cette année dans nos contrées, et sur le prix auquel on pourrait se les procurer.

M. le Ministre de l'agriculture, dans sa sollicitude

pour tout ce qui concerne les intérêts du pays, s'est adressé aux diverses sociétés savantes du royaume, et a demandé qu'on lui fournit sur la maladie des pommes-de-terre tous les documents que comporterait chaque localité. Notre section d'agriculture s'est associée avec un vif empressement aux intentions de son excellence. M. Vallet, rapporteur de la commission, nous a lu divers mémoires dans lesquels il étudie la question avec un zèle et un intérêt tout particuliers. Après s'être livré à l'examen et à l'appréciation de tous les systèmes publiés jusqu'à ce jour sur les causes de la maladie de nos tubercules, M. le conseiller Vallet n'a pu que constater aussi les incertitudes de la science sur ce point. Il a pensé qu'il fallait admettre pour la maladie des végétaux des influences et des causes analogues à celles qui déterminent ces funestes fléaux, sévissant sur l'espèce humaine dans leur marche capricieuse. Mais l'Académie n'a pas dû se borner à de simples exposés théoriques. Elle a voulu, autant qu'il est en son pouvoir, fournir des exemples d'une pratique avantageuse et qui fussent à la portée de tous les cultivateurs. Elle a essayé une double tentative, qui lui a paru devoir amener la découverte du remède contre la maladie en question. D'une part, la régénération de la race de notre solanée, en la multipliant par le semis et le repiquage; d'autre part, la greffe sur des sujets venus de tubercules, la plante

réduite à un seul jet, à une tige unique, et la greffe prise d'une tige venue de semence. Tout le monde connaît les modifications, les dissemblances qui résultent pour les produits des plantes à tubercules, de leur culture par la semence et par les tubercules eux-mêmes. Personne n'ignore non plus les effets ordinaires de la greffe et son influence sur la végétation des plantes qu'on y a soumises. Déjà, par les soins éclairés de M. Vallet, ces expériences ont reçu un commencement d'exécution, et nous espérons, quand il en sera temps, faire part à nos compatriotes de leur entière réussite.

Les arts mécaniques ont plus d'un rapprochement avec l'industrie agricole. Aussi, suis-je conduit naturellement à mentionner ici un travail fort remarquable de M. Humeau, chef de l'atelier d'ajustage, à l'École royale d'arts et métiers de cette ville, et dont l'auteur a fait hommage à notre Académie. C'est la description de l'outillage de l'atelier dont s'agit, accompagnée de dessins croquis en vues obliques. Ce travail spécialement destiné aux élèves de M. Humeau nous a valu un excellent rapport de notre collègue, M. Gendarme, ingénieur de l'arrondissement. D'après l'appréciation faite par un homme aussi compétent, M. Humeau a comblé une lacune importante. Un manuel de l'ajusteur manquait aux élèves de nos écoles d'arts et métiers, et l'auteur a réuni le double mérite d'avoir rempli un vide et de

l'avoir fait de la manière la plus complète. En effet, M. Humeau passe en revue tous les outils depuis le simple étau à pied jusqu'à la machine très compliquée, destinée à diviser et à tailler les engrainages. Partout se montre non-seulement le praticien consommé, mais encore le profond observateur qui a étudié avec profit la théorie générale des machines et de leurs effets. Enfin, les dessins et vues de la description, en parlant aux yeux de l'élève, doivent aider puissamment à l'intelligence du langage qui s'adresse à l'esprit. Toutefois, à côté du mérite réel de l'ouvrage de M. Humeau, notre habile rapporteur a cru devoir signaler quelques légères omissions. Ainsi l'ajusteur a souvent besoin de passer au feu quelques-unes des pièces auxquelles il travaille; un mot sur la forge et ses outils aurait donc paru nécessaire. Avec la description de chaque outil, auraient dû peut-être figurer quelques données sur la force nécessaire pour le mettre en mouvement. Il eut été bon en outre de faire connaître les prix d'achat et de premier établissement, du moins d'une manière approximative. Mais nous le redisons avec M. Gendarme, M. Humeau a produit une œuvre réellement utile, à laquelle sont acquis les suffrages des machinistes, de l'Académie et du pays.

M. le conseiller Vallet nous a communiqué un nouveau procédé dû à M. Jean Roussier, de la Roque d'Antheron, et qui a pour objet de remplacer avec

économie et avantage l'ancien système adopté jusqu'à ce jour, dans les petites filatures de soie des propriétaires. Après plusieurs années d'études et d'expériences, M. Roussier a confectionné un appareil qui consiste à utiliser, autant que possible, toute la chaleur dégagée par le foyer, à épargner la main-d'œuvre, à placer dans un petit espace, suffisant néanmoins pour éviter tout encombrement, les six personnes dont l'opération exige le concours. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce nouveau système soumis en ce moment à l'examen d'une commission, et qui paraît offrir une économie de plus de moitié sur les frais de confection de la soie. M. Roussier est encore l'inventeur d'un appareil très ingénieux, destiné à préserver les prises sur les cours d'eau de leur destruction par les crues. Il nous a soumis le plan en relief de cet appareil sur lequel votre commission est encore appelée à se prononcer.

L'étude de la nature que nous connaissons encore imparfaitement, et qui recèle dans son sein de si étonnantes merveilles, sera toujours une source féconde de notions pleines d'intérêt. Notre habile entomologiste, M. de Fonscolombe, nous a lu un traité aussi curieux qu'instructif sur les mœurs des fourmis. Rien de ce qui concerne ces hyménoptères n'a échappé aux patientes observations de notre collègue. Il examine successivement les diverses espèces de fourmis, leurs travaux, les ravages qu'elles

causent, et d'un autre côté les avantages qu'on en retire, surtout dans les colonies, où le nombre suppléant à la force, elles détruisent une quantité de reptiles nuisibles. Il y a longtemps que les travaux de M. de Fonscolombe ont marqué sa place à côté des Huber, des Latreille et autres naturalistes distingués.

M. le conseiller Castellan nons a donné lecture de nouveaux et intéressants fragments de ses études sur la femme grecque. Nous connaissions déjà le résultat des recherches de notre collègue sur la femme des siècles primitifs ou héroïques. Cette année il nous a entretenu de la femme considérée pendant la seconde période de la Grèce antique, celle qui rappelle les époques les plus florissantes. L'auteur commence par l'Athénienne et examine successivement l'épouse, la fille de famille et la courtisanne. Nous ne fairons pas ici l'éloge d'un travail dont vous allez bientôt apprécier le mérite sous le rapport du style et de la profonde érudition qu'il dévoile. Suivant la pensée de M. Castellan ce qui résulte de plus saillant de ces études, c'est le soin que l'on met à séquestrer l'épouse de la société des hommes, l'extrême licence des maris dans leur manière de vivre, et leurs fréquents rapports avec la courtisanne, ornement obligé de leurs fêtes et de leurs festins.

M. Roustan nous a lu deux nouvelles épîtres philosophiques. L'une intitulée : *l'Écueil*, a pour objet le danger des systèmes exclusifs et la nécessité de

conformer toute théorie philosophique aux règles éternelles du bon sens. A l'exemple de M. Cousin, l'auteur range toutes les écoles exclusives en deux grandes familles, et démontre comment de l'adoption exclusive du point de vue de chacune d'elles, on tombe dans un scepticisme pareil à celui de Hume ou de Berkeley. Nous ne parlerons pas de la seconde épître qui a pour titre : *la Planche de salut*, et dont notre collégue va donner lecture. Dans ces deux compositions, une poésie brillante et soutenue vient encore rehausser la profondeur des pensées et la sagesse des réflexions.

M. Coquand, géologue distingué, aujourd'hui membre correspondant de l'Académie, lui a communiqué, pendant un court séjour parmi nous, une nouvelle production se rattachant à ses études favorites. Les montagnes qui entourent la petite ville de Campiglia, en Toscane, et que l'on croit être une continuation de celles de l'île d'Elbe, renferment dans leur sein de nombreuses richesses minérales. Après les avoir longuement explorées, notre collègue en a rédigé une description complète, et nous a ainsi initiés, non-seulement à des détails scientifiques concernant le minerai, mais encore à plus d'un souvenir intéressant emprunté au sol de l'ancienne Étrurie.

C'est avec une véritable satisfaction, bien partagée d'ailleurs par tous les amis du pays, que je men-

tionne ici l'importante publication à laquelle se livre en ce moment, notre collègue, M. Roux-Alpheran, sous le titre de : *Rues d'Aix ou Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence.* Tout éloge serait désormais superflu. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir enfin cédé aux vœux empressés de ses nombreux amis, en élevant à la gloire de la cité un monument dont le but est de transmettre aux siècles futurs les divers faits qui, dans tous les temps, ont concouru à l'illustration de notre ville.

Enfin M. Baudier, médecin, et l'un des membres fondateurs de l'Académie, nous a fait hommage de sa traduction en vers alexandrins de quelques psaumes, hymnes ou cantiques tirés des prophètes. Un vif intérêt a accueilli ce souvenir de notre honorable collègue. Déjà la presse locale a mentionné avec éloges cette œuvre d'un homme sincèrement pieux, et qui a voulu démontrer, avant tout, que la Religion sait placer la consolation et l'espoir, à côté des plus effrayantes vérités.

L'Académie continue à recevoir de fréquentes communications de la part des sociétés savantes avec lesquelles elle est en relation, ainsi que de ses membres correspondants. Je dois une mention spéciale à un opuscule qu'a bien voulu nous adresser M. le docteur Robert oncle, médecin du Lazaret de Marseille, intitulé : *Guide du Magnanier.* Cet ouvrage est rempli d'observations judicieuses, en accord

parfait avec ce qui a été dit et étudié depuis nombre d'années sur un sujet aussi intéressant. Cet écrit est d'ailleurs le résultat des propres expériences de l'auteur.

J'arrêterai encore un instant votre attention sur un Mémoire important qui nous a été adressé par M. Rostan, de Saint-Maximin, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Le travail de M. Rostan, connu par diverses publications d'archéologie locale, renferme des aperçus aussi exacts que savamment déduits sur l'architecture chrétienne du moyen âge en Provence. Tout le sujet est dominé par cette proposition : dans les arts, comme dans la législation et la littérature, l'élément géographique exerce une influence sensible sur les divers produits qui en émanent, et c'est dans l'architecture notamment que se manifeste l'action souveraine du climat, du sol, des mœurs, des idées et des passions. Nous ne suivrons pas M. Rostan dans tous les détails de son œuvre, nous l'engageons à nous faire part quelquefois de ses travaux archéologiques écrits en général avec goût et érudition.

Nous n'avons pas eu cette année d'autre perte à déplorer que celle si regrettable de M. de Montvalon. L'Académie a choisi pour le remplacer, M^gr^ Rey, ancien évêque de Dijon, un de nos membres honoraires. En échangeant ce dernier titre contre celui de membre résidant, le vénérable prélat a voulu

resserrer encore plus les liens qui l'unissent à une société dont il fut un des fondateurs, et aux travaux de laquelle il ne cesse de participer avec le plus louable empressement.

Ont été nommés membres correspondants de l'Académie dans le courant de l'année :

M. Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, antiquaire distingué, et auteur d'un savant Mémoire sur les maîtres de pierre et autres artistes gothiques de cette même ville de Montpellier, mémoire dont il a fait hommage à l'Académie.

M. Robert neveu, docteur en médecine, à qui les sciences agricoles doivent divers opuscules intéressants, notamment sur la culture de l'amandier et la taille du mûrier.

M. Henri Deleuil, médecin et professeur de botanique et de chimie à la Ferme-modèle de la Montaurone. Ce jeune naturaliste recherche avec zèle les plantes des environs de cette ferme, et pourra bientôt enrichir la science d'une intéressante publication.

L'Académie avait remis au concours la question précédemment proposée sur *le mode le plus propre à employer, pour que les travaux d'intérêt public*

soient perfectionnés sans détourner les bras de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Aucun Mémoire ne nous est parvenu cette année à ce sujet. Attendu l'importance de la question et l'intérêt que le conseil général attache à sa solution, elle est maintenue au concours pour l'année prochaine.

Vous aviez encore mis au concours la question suivante : *Examiner quel est pour le territoire d'Aix et les terrains analogues de l'ancienne Provence le mode à préférer dans l'exploitation des terres par autrui, du fermage ou du bail à métairie. — Donner les règles qui président au bail à métairie dans le territoire d'Aix ou dans tout autre territoire de l'ancienne Provence dont on s'occupera spécialement. — Rechercher si le bail à métairie est ou non plus propre que le bail à ferme, à assurer l'avantage d'un plus grand nombre de familles agricoles et propriétaires.*

Un seul Mémoire est parvenu au sécrétariat. Il a pour épigraphe : l'Agriculture est la mère-nourrice des nations. Une commission a été nommée pour l'examen de ce mémoire, et c'est son opinion que je dois résumer en peu de mots.

L'auteur, dans son préambule, se livre à des détails fort intéressants sans doute, sur l'origine des fermes à mi-fruits et de celles à rente fixe, sur

les causes et la durée de la préférence d'un de ces modes sur l'autre, depuis les époques les plus réculées jusqu'à la moitié du dernier siècle. Mais au lieu de porter si loin ses regards sur le passé, n'aurait-il pas dû se borner à un simple coup-d'œil sur ce qui s'est pratiqué, dans des temps plus modernes, dans des états plus voisins de la France et en France même?

Tout en donnant la préférence au bail à ferme sur celui à mi-fruits, il déplore avec raison le petit nombre de colons partiaires qui sont en état, dans nos contrées, de faire des avances aux terres qu'ils veulent exploiter. De là le changement de semences est négligé, la culture de la garance et du sainfoin totalement abandonnée.

Mais si c'était là l'inconvénient et le vice de notre agriculture, on n'y trouverait pas le remède dans la préférence du bail à rente fixe sur celui dit à *métairie*, puisque le premier exige bien plus que le second, que le preneur soit en état de prêter beaucoup à la terre dont l'exploitation lui est confiée. L'auteur du Mémoire oublie d'ailleurs que le changement des semences est une charge du bailleur parmi nous.

Ce qu'il dit de la culture de la garance n'est pas exact. Les rares portions de notre sol qui pourraient servir à cette culture, ailleurs si lucrative, ne l'admettant pas avec profit. Quant au sainfoin, loin de nous la pensée qu'il soit juste de s'en prendre au

colon ignorant et pauvre, du peu d'utilité qu'il en retire. La faute n'en est-elle pas plutôt au propriétaire refusant de faire les avances d'une culture si précieuse surtout pour nos contrées calcaires.

Ajoutons encore que l'auteur du Mémoire a trop souvent perdu de vue la spécialité du programme, surtout quand il entreprend de rassembler les règles sous l'empire desquelles se pratique le bail à mi-fruits; sans doute il mérite des éloges pour la manière intelligente avec laquelle il a groupé les dispositions de nos lois et les interprétations de la jurisprudence sur pareille matière. Mais tel n'était pas le véritable sens de cette clause du programme : *Donner les règles qui président au bail à mégerie dans le territoire d'Aix ou dans tout autre territoire de l'ancienne Provence, dont on s'occupera spécialement.* Par là il faut entendre qu'on désire savoir comment on pratique ce bail en Provence et à Aix en particulier; quelles sont les stipulations qu'il admet le plus souvent, quelles sont les clauses les plus ordinaires des conventions, le tout afin de pouvoir juger des améliorations qu'on pourrait y apporter et des vices qu'il serait possible d'en exclure.

Or, ce n'est pas ainsi que l'auteur a entendu le problème à résoudre. Il a fait un travail remarquable sous plus d'un rapport, mais pas précisément celui qui était demandé. En conséquence, la commission a décidé que tout en accordant au Mémoire les

éloges et les encouragements qui lui sont dûs, il n'y avait pas lieu à décerner le prix cette année. La question est remise au concours pour l'année prochaine; l'auteur pourra ainsi revoir son travail avec soin et atteindre le but duquel pour le moment il n'a fait que s'approcher.

L'Académie rappelle qu'une médaille d'or de 300 fr. ou le prix en argent sera décernée aux auteurs qui auront le mieux résolu l'une ou l'autre des deux questions ci-dessus.

Les Mémoires devront être remis à M. le Secrétaire-perpétuel, au plus tard le premier avril 1847. Ils porteront, selon l'usage, une épigraphe et un billet cacheté renfermant l'épigraphe et le nom de l'auteur.

On a lu:

Fragment d'étude historique sur la femme Athénienne, par M. Castellan, Conseiller.

Notice historique sur M. le comte de Montvalon, par M. Mouan, Secrétaire-perpétuel.

Épître philosophique en vers, par M. Roustan, Inspecteur de l'Université.

BUREAU DE L'ACADÉMIE POUR L'ANNÉE 1846 — 1847.

Président.

M. TAVERNIER, Avocat.

Vice-Présidents.

M. PAYAN, } Docteurs en Médecine.
M. PONS, }

Secrétaire-perpétuel.

M. MOUAN, Avocat, Bibliothécaire adjoint.

Secrétaires-annuels

M. L'Abbé COQUAND.
M. DE FORTIS, Juge d'instruction.

Archiviste.

M. PORTE.

Trésorier.

M. DE GARIDEL.

NOTICE HISTORIQUE

NOTICE HISTORIQUE

sur

M. LE COMTE DE MONTVALON.

PAR M. MOUAN,

Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

Messieurs

Les sciences agricoles ont toujours été le principal objet des travaux de notre Académie. Dans tous les temps elle a compté parmi ses membres, des hommes spéciaux, entièrement voués à la pratique d'un art qu'enrichissent chaque jour de nouvelles découvertes et auquel se rattache éminemment la prospérité du pays.

M. le comte de Montvalon, un de nos membres fondateurs et dont nous déplorons tous la perte récente, avait su marquer sa place au premier rang entre ces adeptes des connaissances agronomiques. Il appartenait à cette classe de riches propriétaires qui ne se bornant point à de pures spéculations théoriques s'efforcent d'étendre le domaine de la science,

par des soins assidus, par une application intelligente de leurs études. Homme d'exécution avant tout, il vit ses travaux couronnés par le succès et le nom de l'habile agronome avait acquis une juste célébrité. M. de Montvalon fut encore un littérateur instruit et élégant, un académicien laborieux, toujours prêt à apporter le tribut de ses lumières dans la solution des questions qui s'élevaient au milieu de nous. Tels sont les titres de M. de Montvalon à l'estime publique. Chargé de les retracer dans cette solennité littéraire, j'aurais voulu, pour justifier votre choix, pouvoir rendre à la mémoire de notre honorable confrère, tous les hommages qui lui sont dûs. Je vais essayer du moins d'apprécier ses œuvres avec cette sincérité qui seule peut donner quelque valeur aux éloges.

Louis-Honoré-Joseph-Hypolite-Hilarion-Casimir de Barrigue comte de Montvalon, naquit à Aix le 23 octobre 1774 de Joseph-André de Barrigue de Montvalon, capitaine dans le régiment d'infanterie du roi et de dame Louise-Pauline de Vento des Pennes. Sa famille originaire de la ville de Marseille avait bien mérité du pays par ses vertus et par des services signalés. André de Montvalon, bisaïeul de notre académicien, fut un des plus illustres magistrats de son siècle. Profondément versé dans la connaissance des lois, il aidait de ses conseils les chanceliers d'Aguesseau et de Lamoignon, et son

Précis des ordonnances imprimé par ordre du parlement sera toujours consulté avec fruit. Honoré de Montvalon, son fils, non moins grand magistrat, devenait le doyen de la compagnie et obtenait une pension du souverain, en récompense de ses services. Quant au père de M. le comte de Montvalon, il avait voulu servir la patrie dans une carrière non moins honorable que la magistrature, celle des armes. Il s'occupait en même temps d'expériences agricoles, et il avait écrit sur l'art de greffer un mémoire resté manuscrit. Destiné pareillement à la carrière militaire, le jeune de Montvalon fut entouré de maîtres habiles qui l'initièrent à tous les genres de connaissances et préparèrent ainsi les éléments de cette solide instruction dont leur élève devait plus tard donner tant de preuves.

En 1788, il était nommé enseigne dans les gardes françaises. Mais déjà les sombres orages qui devaient bouleverser la France entière obscurcissaient l'horison politique : la tourmente révolutionnaire tout en détruisant l'avenir du jeune militaire, allait d'abord disposer son âme à des épreuves aussi cruelles qu'inattendues.

Dès le 16 juillet 1789, les princes du sang et les principaux personnages de la Cour avaient déserté la France pour protester sur la terre étrangère contre les nouvelles théories qui allaient envahir toutes les classes de la société. Bientôt leur conduite

compta de nombreux imitateurs. L'émigration, cette noble inconséquence des cœurs généreux, suivant la pensée d'une femme d'esprit (1), l'émigration enlevait chaque jour à la patrie, l'élite de la population, ceux-là même qui devaient en être les plus fermes soutiens.

Sans prétendre juger ici ce grand épisode de nos troubles, je me hâte de dire que la famille de Montvalon se décida à grossir le nombre des émigrants, et qu'elle demeura invariable dans la règle de fidélité qu'une opinion consciencieuse lui faisait un devoir de suivre.

Le jeune émigré alla d'abord avec son père joindre l'armée réunie à Stavelo, en Belgique, sous le commandement du duc de Bourbon. Ensuite il se rendit à Turin où se trouvait le comte d'Artois à la tête d'un corps d'émigrés, et il demeura attaché pendant quelque temps à la fortune de ce prince. Cependant le triomphe de la république française paraissait définitivement assuré. Nos compatriotes fugitifs, forcés de changer fréquemment de résidence, étaient réduits pour la plupart à un état voisin de l'indigence. Alors on vit des hommes portant un nom célèbre se livrer à des travaux manuels, préférant ainsi une pauvreté honorable à l'aisance et aux richesses qu'ils auraient pu se procurer par

(1) Mme de Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française.*

l'oubli d'un sentiment qui chez eux avait toute la force du devoir.

La famille de Montvalon partagea la destinée commune. Elle se réfugia dans le Valais et choisit pour demeure la ville de Sion.

Là, dénué de toutes ressources, le jeune de Montvalon put apprécier l'importance et la nécessité de l'éducation qu'il avait reçue. Le sentiment intérieur de la conscience ne suffit pas toujours à l'infortuné qui vit loin de son pays, pour adoucir les ennuis de la solitude et de l'exil. Quel remède plus puissant aux maladies de l'âme que l'étude et la culture des belles-lettres ?

M. de Montvalon se livra donc avec ardeur à ses goûts favoris. Il relisait les chefs-d'œuvre immortels de l'antiquité, et les monuments non moins impérissables de la littérature moderne, surtout de la langue italienne. Familier avec les beautés de cet idiome, il traduisait en français les morceaux qui l'impressionnaient vivement. Il se plaisait encore à étudier le caractère et les mœurs des habitants du Valais, à contempler cette variété d'objets qu'offre à la curiosité de l'observateur, ce pays alors peu connu ; ici d'arides sommets couverts de neiges éternelles et où croissent avec peine quelques rares plantes ; un peu plus loin, tout le luxe de la végétation. Deux fois il visita l'hospice du Saint-Bernard, cet asile d'une charité aussi intelligente dans ses

œuvres qu'elle est inépuisable dans ses ressources.

Au milieu de ces utiles délassements, M. de Montvalon avait gagné la confiance du grand bailli qui le choisit pour son secrétaire ; il conserva cette fonction jusqu'en 1799, époque où il se transporta à Venise avec sa famille.

Dans cette opulente cité qui bientôt devait disparaître sous le poids de sa propre grandeur, se trouvait alors un homme qui a rempli un rôle politique très important, un prélat promu par ses talents et par les circonstances à de hautes dignités dont malheureusement il ne put pas soutenir l'éclat. L'abbé Maury avait pris la fuite, après la dispersion du sacré collège en 1798. Il erra pendant quelques mois, choisit ensuite Venise pour sa résidence et participa au conclave ouvert en cette ville au mois de décembre 1799.

M. de Montvalon fut assez heureux pour nouer des relations avec ce prélat, qui, comprenant de quelle utilité pourraient être pour lui les connaissances de son compatriote, se l'attacha, en qualité de collaborateur intime. Il l'initia même à diverses entreprises littéraires en harmonie parfaite avec ses goûts, et cette communauté d'études et de travaux se maintint pendant tout le temps que l'abbé Maury séjourna à Venise.

Cependant un de ces hommes extraordinaires qui ne se montrent aux peuples qu'à de rares intervalles, s'était emparé, en France, du pouvoir. Entraîné

par l'instinct monarchique et comprenant que la sécurité pour tous les Français était un besoin non moins impérieux que l'indépendance nationale, Napoléon ne cachait plus ses intentions bienveillantes envers les émigrés. Bientôt le décret du 6 floréal an x, proclama une amnistie pour tous les prévenus non encore rayés définitivement des listes.

M. de Montvalon profita du bénéfice des circonstances et se disposa à revoir sa patrie. Le 28 octobre 1803, il eut le bonheur de saluer le sol natal, après une absence de 14 années.

Ici, va s'ouvrir pour lui une nouvelle carrière: à une vie errante et orageuse, à une existence précaire succèderont la tranquillité et le repos.

Toutefois M. de Montvalon avait encore des difficultés à surmonter. Doué d'une grande énergie de caractère, il en triompha sans beaucoup de peine.

Sa famille possédait, depuis longues années, une vaste et belle propriété de terre, dans la commune de Vitrolles. Pendant l'époque de l'émigration et à la suite d'arrangements particuliers, ce domaine était passé entre les mains des deux tantes paternelles de M. de Montvalon, pieuses et saintes personnes, consacrées au culte du Seigneur, uniquement occupées du soin de le servir.

La terre de Montvalon put ainsi échapper à la vente et à la spoliation. Quand le légitime propriétaire revint en France, il trouva le domaine dans

un état complet de délabrement. Le désastreux hiver de 1789 avait exercé son influence mortelle sur les plantations. La hache des malfaiteurs, la dent meurtrière des bestiaux, le manque presque total de culture pendant plusieurs années avaient anéanti tout produit. A peine quelques arbres chétifs montraient çà et là le triste spectacle de la décrépitude et de l'abandon.

Étranger à toute idée ambitieuse et peu jaloux de suivre l'exemple de ceux qui aiment avant tout à courir la carrière des places et des honneurs. M. de Montvalon résolut alors de se vouer exclusivement à la pratique de l'art agricole et de recomposer une nouvelle fortune sur les débris de l'ancienne. Nul n'était plus propre que lui à obtenir ce résultat. A une volonté ferme, à un travail opiniâtre, il joignait un vif désir d'acquérir toutes les connaissances qui se rattachent à l'agriculture, un soin assidu à se tenir au courant des découvertes que les sciences, la chimie surtout, enfantent chaque jour.

Bientôt, par l'intelligente activité de M. de Montvalon, par sa présence presque continuelle sur les lieux, la fertilité et l'abondance purent enrichir un sol qu'avait trop longtemps affligé une désolante stérilité. Une immense quantité de terres gastes achetée de l'hoirie de Marignane, vint de plus agrandir le domaine et augmenter pour l'avenir ses éléments de produit.

Dans ses travaux d'amélioration, M. de Montvalon s'était attaché d'une manière particulière au reboisement des collines de sa propriété, objet d'une si haute importance en économie agricole, et qui n'a cessé d'occuper nos divers gouvernements avant et depuis l'ordonnance de 1669, longuement élaborée par les soins de Colbert. Naguère le congrès agricole réuni à Paris formait dans l'intérêt du reboisement les vœux les plus pressants, et l'administration, après un sérieux examen, a donné la promesse d'un concours actif et immédiat. Déjà MM. les ministres de l'agriculture et des finances, frappés de la situation des classes pauvres de nos campagnes, ont demandé un crédit aux chambres législatives pour opérer des plantations partielles sur les nombreux hectares de terres incultes, landes et bruyères qui couvrent encore le sol du pays.

Le pin d'Alep avait paru à M. de Montvalon l'arbre le plus convenable pour hâter ce reboisement auquel il attachait tant d'importance. Ce pin est en effet l'arbre indigène de nos contrées et surtout de la partie des versants qui s'inclinent vers la Méditerranée. Toutes les expositions, toutes les natures de terrain lui sont également favorables. Un peu de terre dans la fente des rochers assure son existence.

Pendant une période de plus de 30 années, M. de Montvalon a vu couronner ses expériences par la plus heureuse réussite, et de vastes forêts ont couvert des

collines dont l'aridité attristait les regards. Devenu riche propriétaire, il a pu répandre l'aisance dans la population qui l'entourait, et tout en acquérant des droits à la reconnaissance publique, il a prouvé ce que peuvent l'ordre et l'intelligence unis à un labeur patient et à une volonté bien arrêtée.

M. de Montvalon se plaisait toujours à chercher dans la culture des lettres une agréable distraction.

Parmi les sociétés savantes dont les portes lui furent ouvertes, l'Académie de Vaucluse s'était empressée de l'admettre au nombre de ses membres correspondants. Il prononça lors de son installation un discours sur l'excellence de la littérature, dans lequel il fit ressortir toute son influence sur les mœurs des peuples, tout son pouvoir sur les hommes considérés isolément. J'ai été passionné pour les belles-lettres, disait-il, dès mon adolescence; elles sont la consolation de l'homme dans l'infortune, le soutien de sa gloire dans la prospérité, l'ornement de sa vie, dans quelque position qu'il se trouve.

Lorsqu'en 1808, l'ancienne société d'agriculture d'Aix reçut une nouvelle organisation, sous le titre de Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, M. de Montvalon fut accueilli dans la docte compagnie avec tout l'empressement qu'il méritait d'obtenir. Pendant toute sa longue carrière, tour à tour agronome et littérateur, il a payé sa dette académique par des travaux aussi nombreux que variés.

Agriculteur, notre honorable confrère avait rédigé trois mémoires importants dont le premier en suivant l'ordre des temps est entièrement inédit. Ce travail dont il fut chargé par le vœu unanime de l'Académie avait pour objet essentiel d'examiner le moyen le plus sûr de préserver nos oliviers des atteintes du ciron ou taragnon, insecte qui attaquant l'arbre dans toute sa vigueur, dessèche les rameaux, fait périr ses branches, dévore avec encore plus d'avidité les nouveaux jets remplaçant ceux qu'on a extirpés, oblige enfin de couper au pied cet arbre que la taille trop sévère a déjà affaibli et qu'une expansion forcée de la sève anéantit tout-à-fait.

L'habile entomologiste nous fait connaître, dans ce mémoire, les habitudes, les métamorphoses du taragnon, les causes qui tendent à en augmenter la multiplication. Il y signale les erreurs et les omissions de ceux qui avaient déjà écrit sur l'olivier, tels que Vettori et Battara chez les italiens, Charles Étienne, Sieure, de la Brousse, et l'abbé Couture chez les français. Point d'autre remède, dit-il, que celui d'extraire jusqu'au vif les branches attaquées par l'insecte et de les bruler sans délai; mais pour en assurer encore mieux les effets, des règlements municipaux devraient enjoindre aux propriétaires la destruction du taragnon, comme ils leur prescrivent de faire écheniller leurs arbres.

Dans le second mémoire concernant la reproduc-

tion et l'éducation du pin d'Alep, M. de Montvalon établissait en théorie le résultat d'une longue expérience. Rien de plus simple que le procédé qu'il indique pour la reproduction de ces pins. On abat un certain nombre des plus vieux et on les scie un peu au-dessous de l'enfourchure des branches. Cette partie supérieure de l'arbre est placée sur les endroits les plus élevés des terrains que l'on veut ensemencer. Bientôt l'ardeur du soleil fait ouvrir les cônes et la semence emportée par les vents va naturellement se déposer dans de petits creux que l'on a pratiqués, et là elle ne tarde point à germer et à se développer.

En écrivant son mémoire sur l'*ilex*, connu sous le nom d'*avaux* ou *chêne kermès*, M. de Montvalon avait pour but de résoudre diverses questions qui lui avaient été proposées par l'administration supérieure des forêts. Elles concernaient entr'autres les produits qu'on peut retirer de cet arbuste et son importance forestière pour retenir les terrains.

Joignons à l'indication de ces travaux importants:

La communication d'un mémoire sur la culture et le mode de conservation de la pomme-de-terre, ce tubercule qui naguère fixait d'une manière spéciale l'attention de nos agronomes. — L'exposé d'une expérience faite en matière d'engrais sur les cendres d'une plante marine brulée d'après un procédé particulier. Ces cendres conservaient au terrain

dans lequel on les avait enfouies de la fraicheur en été, et le rendaient moins sensible à l'action du froid. Répandues au pied de plusieurs oliviers, elles avaient entièrement neutralisé sous leur couche l'action de la gélée. Au surplus l'engrais de mer que l'on recueille dans les étangs de Berre et de Marignane et sur leurs bords, avait longtemps été considéré comme nuisible à la végétation. Seulement en 1800, quelques essais eurent lieu avec une assez grande méfiance, et bientôt, grâce aux résultats satisfaisants que l'on obtint, ce genre d'engrais fut adopté communément et pour toutes les cultures. L'expérience de M. de Montvalon devrait donc être considérée comme une nouvelle propriété se rattachant à l'emploi des plantes marines, moyenant certaines conditions.

M. de Montvalon s'occupait encore avec beaucoup d'activité du soin d'acclimater et de propager les céréales étrangères. Plus d'une fois il nous entretint de ses expériences sur le blé de Thibet, sur celui de la terre de Hus et sur le seigle d'Islande dont la production vraiment extraordinaire est une véritable conquête pour l'agriculture. Enfin les nombreux rapports de notre académicien sur les matières agricoles attestaient à la fois et l'étendue de ses connaissances et la confiance dont il était l'objet de la part de ses collègues. Vous vous rappelez tous, Messieurs, ce travail remarquable concernant le

projet de loi des irrigations, et dont vous vôtates l'envoi à M. le Ministre de l'agriculture, et cet autre rapport sur les graines oléagineuses, dans lequel il faisait si bien ressortir leur influence désastreuse sur la production des huiles d'olives.

Les belles-lettres avaient charmé les premières années de M. de Montvalon. Il ne cessa pendant toute sa vie de leur rendre un culte assidu.

Parfaitement versé, comme nous l'avons dit, dans la littérature italienne, il s'était appliqué surtout à étudier deux écrivains remarquables de cette nation, Machiavel et l'abbé Denina.

Le premier fut son auteur de prédilection. Parmi les nombreux écrits de ce génie profond que l'on a tant calomnié sans doute parce qu'on n'a pas toujours su le comprendre, M. de Monvalon s'était spécialement attaché au discours sur Tite-Live et à l'histoire de Florence. Après un exposé préliminaire, l'habile littérateur traduisit heureusement dans notre langue ces deux chefs-d'œuvre du secrétaire florentin. Un tel travail offrait des difficultés de plus d'un genre. En interprétant le premier de ces écrits, il s'agissait d'embrasser dans tous ses détails cette philosophie profonde que déploie Machiavel à l'occasion de son historien. Il fallait suivre avec une attention soutenue les divers points de comparaison qu'il établit si judicieusement entre l'histoire du peuple romain et les faits analogues se

déroulant dans les annales des autres peuples anciens ou modernes. M. de Montvalon eut assez de talent pour sortir victorieux de ces difficultés. Il lutta aussi heureusement avec son modèle dans sa traduction de l'histoire de Florence, étonnante conception, où le génie de Machiavel renfermant dans un cadre resserré un immense tableau, montre à chaque ligne, le grand homme d'état, le politique consommé, l'historien dont l'élégance égale l'exactitude et la concision.

Sous le titre de décennales, Machiavel avait déploré dans le langage des dieux, les malheurs qu'un astre fatal fit éprouver à l'Italie pendant le cours de deux lustres. M. de Montvalon traduisit encore en prose poétique cette brillante composition.

Parmi les écrivains récents de l'Italie, l'abbé Denina, à la fois théologien, philosophe et historien, occupera toujours un rang distingué par son histoire des révolutions d'Allemagne. Dès 1782, le professeur de Turin traçait le plan de cet ouvrage qu'il écrivait à Berlin quelques années après, et auquel il mettait la dernière main à Paris, au commencement de ce siècle.

Tout fait présumer que M. de Montvalon, pendant son séjour à Turin a pu connaître Denina et apprécier son mérite. Quoi qu'il en soit, les nombreux fragments qu'il avait lus, dans nos réunions particulières, de sa traduction des révolutions d'Allemagne.

annonçaient que l'auteur italien avait trouvé un heureux interprète de la clarté, de la méthode et de l'élégance de sa narration. Aussi devons-nous regretter que notre confrère ne se soit jamais déterminé à compléter et à publier une œuvre à laquelle on a déjà reconnu, avant nous, toute la facilité, toute la chaleur d'une composition originale.

Signalons brièvement quelques autres productions de M. de Monvalon.

En 1824, il traduisait de l'italien *les Romains dans la Grèce*, ouvrage où se trouvait retracée, sous le voile de l'allégorie, la conduite du gouvernement français, celle surtout du conquérant de l'Italie, à l'époque de la chute de Venise. Dans le courant de la même année, il consacrait à la vénération publique, dans un éloge historique, les vertus et les talents de M. l'abbé Roman, chanoine de l'église métropolitaine d'Aix, un des membres les plus distingués de notre société, et que la mort avait enlevé le 7 juin 1823.

Portant son attention sur tout ce qui concernait le pays, il signalait, en 1826, la découverte de divers objets d'antiquités dans le domaine de Montvalon, celle notamment de deux tombeaux dont les corps étaient probablement ceux de guerriers Sarrasins tués dans quelque combat livré près de ces lieux.

Appelé à peu près vers la même époque dans le Dauphiné par des affaires de famille, M. de Montvalon y écrivit la relation d'une excursion à la Grande

Chartreuse, et communiqua plus tard à ses confrères ce récit empreint des sombres couleurs avec lesquelles se produit à l'imagination le célèbre monastère dc S^{t} Bruno.

Nous avons vu M. de Montvalon habitant le Valais à l'époque de l'émigration. Il avait réuni dans une notice inédite, ayant pour titre: *Voyage dans le Valais*, le résultat de ses observations sur cette contrée intéressante. La description de l'Hospice que Bernard de Menthon érigeait vers la fin du dixième siècle, sur les ruines d'un temple des fausses divinités, cette description du S^{t} Bernard nous avait vivement attachés par des détails curieux sur la vie, les mœurs et les usages de ses pieux habitants.

M. de Montvalon avait présidé cette Académie avec distinction, à deux époques différentes.

Lors de sa première présidence, en 1824, il signalait dans son discours d'ouverture de la séance publique, l'influence des sociétés académiques sur les lettres et les arts, ces génies bienfaisants qui propagent les lumières, qui conservent encore la pureté du langage, la sécurité des règles et la perfection du goût.

En 1828, époque de sa seconde présidence, M. de Montvalon avait écrit un discours dans lequel il se livrait à diverses considérations sociales et politiques. Développant cet axiome du poète latin :

Quid leges sine moribus vanæ proficiunt (1), il voulait prouver surtout que les lois les plus sages sont impuissantes quand elles sont en opposition avec les mœurs des peuples auxquels on tenterait de les imposer; d'où cette conséquence qu'un rapport indispensable doit s'établir entre les mœurs et les lois de toutes les nations. Quelque mesurée que fût cette dissertation, l'honorable président craignit néanmoins qu'elle ne froissât l'opinion de quelques-uns de ses auditeurs, tant il est vrai qu'il faut souvent bien peu de chose pour exciter les passions. Il s'empressa de la retirer après l'épreuve préliminaire de la lecture en séance particulière. A ce discours en fut substitué un autre sur les avantages et les douceurs de la vie solitaire que l'on mène au milieu des champs, et sur l'utilité que l'état peut retirer du séjour loin des villes d'une partie des grands propriétaires.

En 1830, la charge de secrétaire perpétuel était devenue vacante. Les vœux unanimes de ses confrères y appelèrent M. de Montvalon.

Successeur du vénérable docteur Gibelin et de cet autre honorable membre que nous sommes heureux de compter encore dans nos rangs (2), le nouvel élu ne tarda pas à prouver combien il était digne de remplir les fonctions dont la confiance de ses collègues l'avait investi. Représentant de l'Académie

(1) Horatius, Od., lib. III.

(2) M. Isidore de Montmeyan.

pendant l'espace de 15 années, il n'a cessé, autant que les circonstances le lui ont permis, d'être le gardien vigilant de nos droits et de nos attributions.

Nous aimerons toujours à nous rappeler cet aperçu de chaque année dans lequel notre honorable secrétaire perpétuel rendait compte de nos travaux. Avant de distribuer à chacun de nous une part d'éloges que sa bienveillance se plaisait peut-être un peu à agrandir, M. de Montvalon franchissant en quelque sorte l'enceinte de nos séances, portait au dehors un coup d'œil observateur, et tempérait la sécheresse inhérente à l'œuvre dont il était chargé par d'heureuses excursions dans le monde littéraire et industriel.

Ainsi il signalait à l'attention publique les nouvelles cultures introduites sur le sol du pays, l'invention de nouveaux instruments aratoires ou leur perfectionnement, les progrès des lettres et des arts en général, l'heureuse application des sciences à ces nombreuses fabriques dont l'industrie enrichit la France chaque jour. Ensuite il appelait l'attention des grands propriétaires et de l'État lui-même sur la reproduction et la conservation des bois. Il présentait sous l'aspect le plus sombre leur destruction toujours croissante sur le littoral de la mer, les penchants des côteaux mis à nu et sillonnés par les pluies, la terre végétale emportée et avec elle disparaissant tout espoir de reproduction. J'imiterai,

s'écriait-il, la constance d'un illustre romain : la destruction de Carthage n'était pas plus nécessaire au salut de Rome que la conservation des bois ne l'est à notre belle patrie.

Au milieu de tous ces travaux, l'honorable académicien trouvait encore le temps de tenir les rênes de l'administration dans la commune où le domaine de Montvalon est situé. Maire de Vitrolles sous la restauration pendant plusieurs années, il avait prouvé par son esprit d'ordre et son intelligence des affaires, tout le bien qu'il aurait pu opérer sur un plus grand théâtre, si les circonstances ou ses goûts l'y avaient conduit. Enfin il conserva jusqu'aux derniers instants de sa vie, la qualité de membre de la commission administrative de notre musée et de l'école de dessin.

Cependant la santé de M. de Montvalon s'était constamment soutenue grâce à sa forte constitution. Mais vers la fin de 1843 diverses causes parurent l'altérer sensiblement. Si notre collègue cessa dès-lors de se montrer assidu à nos séances, il saisissait toujours avec empressement les moments de repos que lui laissaient ses souffrances, pour venir participer encore à nos travaux.

C'est dans cette période d'une vie si active qu'il faut placer la communication faite dans nos séances hebdomadaires d'un long mémoire sur la situation actuelle de l'agriculture de notre département, les

causes de sa décadence et les moyens d'y remédier. C'était là en quelque sorte le résultat de sa longue expérience dans un art dont toutes les ramifications lui étaient familières. La gravité de ces lectures était adoucie par le récit de quelques anecdoctes concernant les mœurs des montagnards de l'Helvétie, souvenir touchant de la jeunesse de M. de Montvalon.

Les progrès du mal lui interdirent bientôt toute participation à nos œuvres. Le peu de force qui lui restait, il le réserva pour la séance publique du 21 juin dernier où, défiant pour ainsi dire les graves atteintes de la maladie, il rendit compte de nos travaux de l'année avec le talent qui lui était propre. Toutefois M. de Montvalon ne se faisait aucune illusion sur son état. C'est avec une émotion vivement ressentie, nous disait-il, que je viens encore aujourd'hui faire entendre ma faible voix dans cette enceinte.

Cette œuvre fut la dernière de notre secrétaire-perpétuel. Vers le milieu de l'automne, une affection au péricarde dont il était atteint depuis quelque temps prit un caractère si grave que tout espoir de prolonger des jours précieux dut cesser. M. le comte de Montvalon est mort le 15 novembre 1845, dans le château de ses aïeuls, entouré de toute sa famille et soutenu par les secours de la religion qu'il s'empressa de réclamer. Il fut inhumé hors d'Aix et ses collègues ne purent déposer sur sa tombe l'expression de leurs regrets.

Avec lui disparut un de ces hommes que la providence a doués d'une heureuse organisation, et qui ne sont étrangers à aucune des connaissances qu'embrasse l'esprit humain. M. de Montvalon savait discourir sur tous les sujets. Il connaissait à fond le grand art de revêtir le rôle convenable à chaque position, à chaque circonstance de la vie. Dans son domaine c'était l'agronome pratique aimant à guider de ses conseils les simples cultivateurs de sa Commune ou de celles environnantes, à terminer même leurs différends par une sage conciliation. Dans les cercles de la ville d'Aix c'était l'homme aux manières polies, charmant tous ceux qui l'entouraient par son instruction variée et sa rare facilité d'élocution. Mais son principal titre à notre reconnaissance c'est d'avoir donné en même temps le précepte et l'exemple dans ses opérations agricoles, notamment en ce qui concerne le reboisement des collines. Pourquoi sous aucun de nos gouvernements une récompense nationale n'est-elle jamais venue couronner ces services réels? L'habile agronome aurait-il été plus jaloux de mériter les honneurs que soigneux de les obtenir? Quoi qu'il en soit la mort de M. de Montvalon a privé sa patrie et sa ville natale d'un bon citoyen, et notre Académie d'un de ses membres les plus utiles et les plus laborieux.

RAPPORT.

RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX,

SUR

LE POLITIEN

DE

M. Norbert Bonnafous,

Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix,

PAR

M. L'ABBÉ SIBOUR, CHANOINE,

Professeur à la Faculté de Théologie d'Aix, Vicaire-général de Digne, Chevalier de la Légion d'honneur.

Messieurs,

JE suis chargé par l'Académie de lui présenter un rapport sur l'ouvrage intitulé : *De Angeli Politiani vitâ et operibus Disquisitiones*, dont l'auteur, M. Norbert Bonnafous, lui a fait hommage. Je viens m'acquitter aujourd'hui de ce devoir et faire connaître à la société l'œuvre savante dont elle m'a fait l'honneur de me confier l'examen. J'ai besoin

d'excuse pour avoir différé jusqu'ici l'accomplissement d'une tâche qu'il m'était pourtant doux à plus d'un titre de remplir, et j'ai aussi besoin d'indulgence pour la manière imparfaite dont je m'en suis acquitté; les occupations multipliées qui m'ont empêché d'apporter plus tôt ce rapport, m'ont empêché également de lui donner tous les soins qui auraient été nécessaires et que l'importance et la nature du travail de M. Bonnafous réclamaient.

Si on avait besoin de preuves, Messieurs, pour établir l'utilité des grades et des concours académiques, on en trouverait une décisive dans les œuvres importantes que ces grades et les épreuves difficiles auxquelles les candidats doivent se soumettre pour les obtenir, ont déjà produites au milieu de nous. Cette littérature d'origine universitaire, qui chaque jour ajoute aux richesses de l'Allemagne, ne promet pas en France une moindre fécondité. La philosophie, l'histoire, le droit, l'érudition et la critique littéraire lui sont redevables d'un grand nombre de travaux remarquables. Plusieurs thèses sont devenues des livres que le public a accueillis avec faveur. Telle est l'origine et tel sera aussi sans doute le sort des *Recherches sur Politien.* M. Norbert Bonnafous a demandé le doctorat ès-lettres, en présentant à ses juges deux ouvrages, à la place des deux thèses que les règlements l'obligeaient à

fournir. Chacun de ces deux ouvrages était un titre plus que suffisant pour obtenir le grade auquel le savant professeur prétendait. L'un renferme des études *sur l'Astrée et sur Honoré d'Urfé.* On y trouve après une biographie intéressante de d'Urfé, un examen de ses œuvres en général et de l'Astrée en particulier, et une appréciation juste de l'influence salutaire qu'il exerça sur les mœurs et la société de son époque. L'autre, dont nous devons vous parler ici avec quelque détail, est une monographie d'Ange Politien, écrite à la manière et dans le style des philologues de la renaissance. L'obligation où sont les candidats au doctorat de rédiger en latin une des deux thèses requises, vous explique pourquoi M. Bonnafous a écrit dans la langue de Cicéron, et nous devons le dire tout d'abord, avec une élégance et une correction de style rares de nos jours, ses Recherches sur Politien.

Au reste, cette circonstance une fois mentionnée, pour donner la raison de la forme inusitée sous laquelle se présente au public l'œuvre de M. Bonnafous, nous n'avons plus à parler de cette œuvre, comme d'une simple composition académique, mais bien comme d'un travail d'humaniste et d'un morceau d'histoire littéraire. C'est sous ce rapport, en effet, que nous allons l'examiner.

L'auteur des Recherches sur Politien nous apprend

qu'il a été déterminé dans le choix de son sujet, par l'intérêt littéraire que présente l'époque de la renaissance, au milieu de laquelle la figure du maître florentin qu'il s'est efforcé de retracer, jette un si vif éclat, et ensuite par le désir de laver la mémoire de Politien des souillures que l'envie et la malignité répandirent sur elle.

A une époque où la calomnie s'attache à toutes les brillantes renommées, où les rivalités d'école et de parti enfantent tant d'accusations injustes, où la guerre des pamphlets et des épigrammes est si animée, un homme comme Politien ne pouvait pas être épargné. Le haut rang qu'il occupait dans la république des lettres, ses précoces et éclatants succès, la faveur même des Médicis le désignaient aux traits de la jalousie. Il en fut déchiré. Ni l'homme, ni l'écrivain ne furent épargnés. On l'accusa de plagiat et même de vol littéraire. On noircit sa foi et ses mœurs. Après l'avoir représenté vivant à la manière des Épicuriens, dans le plaisir, l'indifférence et l'athéisme, on le faisait mourir d'une mort abominable, ocasionnée par un transport amoureux, qui aurait été un outrage à ses devoirs et à la nature. Ces accusations nées dans l'ombre étaient ensuite divulguées et répandues au loin par la correspondance des savants. Leurs lettres devenaient ainsi la chronique scandaleuse

du temps. Il n'était pas facile de vérifier l'exactitude des nouvelles qui étaient transmises. On croyait toutes celles qui flattaient l'amour-propre et qui abaissaient des rivaux. C'était une trop grande joie et un trop grand triomphe pour les lettrés protestants d'Allemagne, par exemple, quand ils pouvaient répéter bien haut qu'un prêtre comme Politien, un dignitaire de l'église, presque un cardinal, avait vécu comme un païen, pour qu'ils prissent la peine d'examiner si tout ce qu'on leur en disait était véritable. D'ailleurs l'examen n'eut pas été aisé. Les moyens de contrôle manquaient. Et si aujourd'hui avec le grand jour de la publicité qui s'est fait partout, avec les communications devenues si rapides, il est cependant souvent si difficile de savoir au juste à quoi s'en tenir sur les hommes et sur les choses, pour peu que les passions contemporaines aient intérêt à les défigurer ou à les dénaturer, que devait-ce être dans un temps où les passions étaient encore plus ardentes que de nos jours, la moralité des écrivains et de tous ceux qui faisaient l'opinion, peut-être, encore plus suspecte, où l'aurore de cette lumière que la presse allait répandre partout se levait à peine, et où l'on vivait parqué dans sa ville, dans son école et dans ses préjugés, sans avoir presque jamais l'occasion ou la possibilité d'en sortir ?

Presque tous les jugements portés sur les grands

hommes de la renaissance et du seizième siècle sont à réformer. On les a puisés à des sources empoisonnées. On n'a pas fait suffisamment la part des haines de parti et des rivalités d'école et de religion. Les récits sales et suspects de Burchard, les éloges mensongers de Paul Jove, les épigrammes de Sannazar et de plusieurs autres, les mille bruits de cour, de ruelle, de salon, recueillis par la malignité, brodés avec une verve spirituelle, qui, nous en convenons, est très amusante, consignés dans les lettres des poètes et des philologues, quelquefois même dans les correspondances officielles des ambassadeurs, voilà les matériaux ordinaires qu'on a employés sans examen et sans critique, voilà ce qui a passé dans les anecdotes de Varillas et dans le dictionnaire de Bayle; voilà enfin ce qui est devenu de l'histoire authentique et incontestable au dix-huitième siècle. C'est comme si on écrivait un jour celle de notre temps, avec les pamphlets politiques, avec la chronique des journaux et les charges spirituelles du *Charivari* ou du *Corsaire-Satan.*

Notre siècle, plus impartial et plus curieux des origines que son devancier, avait donc une belle mission de réformation historique en ce qui concerne surtout le seizième siècle. Il l'a comprise et il est en voie de la remplir. Déjà plusieurs des grands hommes du temps ont trouvé des historiens dignes

d'eux ; Léon x, Raphaël, vingt autres moins illustres sont vengés. Les travaux de Roscoë, de Passavant, d'Audin, et même de Ranke ont jeté de grandes lumières sur toute cette époque de la renaissance où se trouvent tant de noms décriés. L'anglican Roscoë n'a pas reculé même devant une sorte de réhabilitation de Lucrèce Borgia. Et il est impossible de lire les pages qu'il lui a consacrées, sans emporter la conviction que si la fille d'Alexandre vi ne fut pas toujours semblable à sa chaste homonyme de l'antiquité, ainsi que le disent pourtant ses poètes et ses admirateurs (1), elle ne ressembla pourtant jamais à cette horrible image que la tradition historique nous donne comme étant son portrait fidèle.

M. Bonnafous a suivi ces tendances réparatrices dans ses Recherches sur Politien, et c'est aujourd'hui un nom de plus à ajouter à la liste des hommes qui ont trouvé dans l'abondante érudition, dans l'impartialité, dans l'amour de la vérité et de la justice qui distinguent plusieurs écrivains de notre temps, une plus saine appréciation de leur caractère et de leurs œuvres.

Le choix du sujet de Politien ne pouvait être meilleur pour le but que se proposait l'auteur de faire une étude sur la renaissance. Politien est en effet une des plus parfaites personnifications de son

(1) Bembo, l'Arioste, Serassi.

époque. Il en eut le génie précoce, fécond, facile, universel. A 13 ans, il entreprenait déjà une traduction d'Homère en vers latins ; à 14 il se faisait remarquer par un poème héroïque en italien rempli de beautés du premier ordre. Professeur de littérature grecque et latine, il parlait tour à tour comme s'il était né dans Athènes et dans Rome. Les plus savants hellénistes, tels que Démétrius Chalcondyle, se voyaient dans leur propre langue ravir la palme de l'éloquence et de l'érudition. Leur chaire était abandonnée et l'on se pressait aux leçons de Politien. Marcile Ficin l'appelait *un enfant homérique.* Et de nos jours un homme qui rappelle Politien par son goût exquis, par son amour pour les lettres et par ses succès de professeur, M. Villemain a dit du maître florentin, en parlant de ses poésies latines: « qu'on le « croirait naturalisé romain du temps d'Auguste, « qu'on distingue à peine ses vers de ceux de Vir- « gile et qu'ils en ont le tour libre, le mouvement « et l'harmonie (1). » Philologue laborieux, Politien a exploré l'antiquité tout entière. Traducteur élégant, il en a été un des meilleurs interprètes. Son esprit, aussi vaste que facile et orné, a tout compris, les poètes, les philosophes, les juristes même. Il fit des élégies et des chansons comme Catulle et

(1) Leçons de littérature.

Tibulle. Il exposa tour à tour dans sa chaire les doctrines de l'académie et du lycée. Platon et Aristote lui étaient familiers. Cet érudit, ce rhéteur, ce poète, ce philosophe était de plus docteur en droit canon et fort versé dans le droit romain; c'est à lui que nous devons la première édition de Théophile, et de plus il corrigea les Pandectes de Justinien sur l'ancien et célèbre manuscrit de Florence.

Par ses liaisons, Politien tient à tous les hommes distingués de son temps. Marcile Ficin fut son maître, Lascaris, son émule, Pic de la Mirandole, son ami. Il eut pour disciple Michel-Ange et Léon x; pour adversaire déclaré, Pontanus et toute l'école de Naples; pour correspondants, tout ce qu'il y avait de plus éminent parmi ses contemporains. Son histoire se mêle à celle de Florence et des Médicis. Il vécut familièrement avec Laurent le magnifique, il éleva ses enfants, il seconda admirablement ses goûts pour les lettres et les arts, et quand à 40 ans il descendit dans le tombeau, on peut dire qu'avec lui s'éteignit la lumière la plus éclatante de la renaissance italienne.

La vie de Politien reflète donc son siècle, et son histoire peut s'élever aux proportions de l'histoire d'une des époques littéraires les plus fécondes et les plus intéressantes.

J'ai dit le dessein de M. Bonnafous : faire con-

naître Politien, en le faisant connaître le laver des accusations qui ont entaché sa mémoire; en étudiant ses œuvres et leur influence, étudier son temps. Maintenant il faut dire comment ce dessein qui est vaste et bien conçu a été rempli.

L'auteur a donné à ses *Recherches* la forme biographique. Il consacre les premiers chapitres à éclaircir les origines de Politien. Il discute avec beaucoup d'érudition sur son nom, sur la date de sa naissance, sur sa famille. Il nomme ses maîtres; et c'était peut-être là le lieu de placer un tableau de l'état des lettres et des arts au quinzième siècle dans l'Italie, qui a devancé sur ce point tous les autres pays, et dans Florence en particulier qui a été la reine de la renaissance italienne.

Mais M. Bonnafous se trouvait sans doute gêné par son cadre. Entraîné aussi par ce goût très vif pour les recherches savantes que son livre respire d'un bout à l'autre, et qui est certes même dans ses excès un beau défaut, il a peut-être donné un peu trop de place à des détails et à des questions de pure érudition, et il s'est vu par là forcé de sacrifier les vues plus générales et les considérations littéraires, qui cependant auraient jeté plus de lumière et d'éclat sur son sujet.

Grâce à la précocité de Politien, son biographe peut cependant nous convier bientôt à l'examen de

ses ouvrages. L'écrivain chez Politien a devancé l'homme. Le poème héroïque qu'il composa à 14 ans en l'honneur de Jules de Médicis, vainqueur dans les jeux donnés à Florence, ouvre la série de ses nombreux travaux de prose, de vers, d'histoire et de philologie qui élevèrent si haut sa renommée.

M. Bonnafous nous parle successivement de tous ces travaux en suivant à peu près l'ordre chronologique. Il en résulte pour lui l'obligation de s'arrêter quelquefois longtemps sur des dates, et d'employer beaucoup de sagacité et de recherches à discuter des questions qui sont plutôt du domaine de l'archéologie, que de l'histoire littéraire.

Nous aurions peut-être préféré qu'il eût classé d'une manière plus méthodique et apprécié d'une façon plus large et plus complète, les travaux de Politien et qu'il nous eût successivement fait connaître en lui, le poète italien, qu'il faut nommer après Dante et Pétrarque; le poète latin, qui rappelle Virgile et Catulle; l'helléniste, qui remplaçait et faisait oublier même les grecs dont la prise de Constantinople avait doté l'Italie; le traducteur élégant et fidèle; le professeur à l'élocution si brillante et si fleurie; le philologue enfin effrayant d'érudition.

Chacun de ces chapitres pouvait donner lieu à des considérations neuves, élevées, intéressantes. M. Bonnafous a prouvé par son étude sur d'*Urfé et*

sur l'Astrée qu'il avait toutes les qualités de goût, de science et de style pour traiter comme il convient les hautes questions de critique littéraire. Il a préféré dans son Politien la critique philologique. Il a montré un goût décidé pour éclaircir les points obscurs qui sont relatifs aux ouvrages de Politien. Il est entré dans peu de détails sur les ouvrages eux-mêmes. Ainsi en parlant du drame d'Orphée, il établit que ce fut là la première pièce écrite en italien d'après les idées de l'ancienne tragédie grecque; il se borne à cette discussion chronologique; il ne nous dit rien de la pièce même de Politien et il emploie tout un chapitre pour établir ce fait de priorité, qu'à sa place nous nous serions contentés d'énoncer, en le fondant au besoin sur deux lignes de Tiraboschi (1) que nous trouvons dans son livre.

M. Bonnafous examine donc plutôt en philologue qu'en littérateur, en des chapitres séparés, d'abord le poème héroïque de Politien dédié à Jules; ensuite successivement ses épigrammes et quelques autres poésies grecques; ses poésies lyriques italiennes; sa tragédie d'Orphée; ses vers latins; sa traduction en vers latins d'Homère, et de quelques autres poètes

(1) Che l'Orfeo del Poliziano sia non solo il primo dramma italiano diviso in atti, ma assolutamento il primo tra gli scritti in nostra lingua, non temerei di affermarlo almeno finchè un altro non se ne produca certamente più antico. (Tiraboschi, litt. al P. Affo).

grecs; son histoire de la conjuration des Pazzi, morceau remarquable qu'on retrouve tout entier avec plaisir dans l'appendice du livre de M. Bonnafous, et où Politien s'est montré, comme le dit avec raison son savant biographe, historien véridique, écrivain élégant, ami dévoué; sa traduction d'Hérodien dédiée à Innocent VIII, louée dans un bref très flatteur et pour laquelle le pape lui fit compter deux cents écus d'or; enfin ses miscellanées où se montre surtout la vaste érudition de l'illustre professeur de Florence.

Malgré tous ces travaux accomplis dans une vingtaines d'années, auxquels il faut joindre les fatigues et les luttes du professorat et de plus une correspondance fort étendue et qui n'est pas la partie la moins importante et la moins curieuse des œuvres de Politien, ses amis trouvaient quelquefois qu'il se reposait trop longtemps et qu'il se laissait trop séduire par les douceurs de sa villa de Fiesole. Il y avait même quelque chose de vrai dans ces reproches. L'âme de Politien était avant tout poétique. Il avait besoin du parfum des fleurs, de rêver sous d'épais ombrages, de respirer l'air pur des champs, de retremper dans de doux loisirs les forces de son corps faible et difforme. Dans son amour pour la nature et pour cette vie champêtre embellie par un mélange heureux d'occupations sérieuses et futiles,

on reconnaît le disciple d'Horace et cet aimable *far-niente* que le poète de Tibur a si bien chanté dans ces vers que tout le monde sait :

> O rus quando ego te aspiciam, quandoque licebit
> Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis
> Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ.

La vie qu'on menait à Fiesole, exempte de soins et d'ennuis, ressemblait un peu trop à cette vie un peu épicurienne qu'aimaient les anciens. Politien y recevait ses amis. Grâce à la munificence de Laurent de Médicis, la table y était bien servie. Comme Érasme qui se mourait quand il manquait de ce petit vin de choix dont sa complexion souffreteuse ne pouvait se passer, Politien paraît aussi ne pas avoir été insensible à cet assaisonnement nécessaire de tout fin repas.

« Viens, écrit-il à Marcile Ficin, viens ici, si la « chaleur de Carreggi te fatigue : accepte l'hospi- « talité que je t'offre : doux ombrage, bonne « chère et vin parfumé. Voilà ce que tu trouveras à « Fiesole. En fait de vin tu sais que je suis quelque « peu connaisseur, Pic lui-même avec toute sa « science de gourmet ne m'apprendrait pas grand « chose. »

Politien perdait du temps dans les délices de Fiesole, mais il en perdait aussi beaucoup dans les

mille frivolités que sa position de littérateur à la mode lui imposait. L'un venait le prier de lui composer ou de lui déchiffrer une inscription, l'autre lui demandait une chanson de table, une romance ou une épithalame; il paraît qu'on s'adressait même à lui pour des sermons; je ne fais rien, s'écrie-t-il, en écrivant à son ami Jérôme Donat qui le gourmandait sur sa paresse, et je suis le plus occupé des hommes; je m'efforce d'être à tout le monde et de fait je n'appartiens à personne, encore moins à moi-même. *Cum nihil faciam, numquam sane tamen otiosus, imò dum cujusvis esse compellor, nec meus esse plane nec cujusquam possum.*

Ni ses amis, ni Politien sans doute ne songeaient que ces bagatelles poétiques qui étaient les amusements de son esprit et qu'il appelait des riens *nœniæ*, des distractions frivoles et quelquefois incommodes *occupatiunculæ ineptæ molestæque nimis*, seraient pourtant de tous ses travaux ceux qui seraient les plus durables et auxquels son nom devrait de ne pas être oublié. Ce qui est resté, en effet, de Politien, ce sont ses ballades, ses élégies et ses chansons. On a oublié le philologue, le rapsode grec ou latin, mais le poète toscan vit toujours. M. Bonnafous a eu la patience de recueillir et de nous donner à la fin de son Politien une liste, siècle par siècle, de toutes les édi-

tions qu'on a faites de ses divers ouvrages. Nous ne trouvons plus au dix-neuvième siècle que la réimpression de ses poésies italiennes. Les autres ouvrages, sauf peut-être la conjuration des Pazzi, ont passé dans ce sanctuaire reculé de l'érudition, où le nombre des visiteurs est si petit, et où l'on voit l'oubli s'attacher souvent aux plus grands noms.

Devons-nous faire à Politien le reproche d'avoir méconnu sa vocation et d'avoir employé à cultiver l'antiquité et les poètes grecs ou romains, un temps précieux pendant lequel il aurait pu enfanter quelques chefs-d'œuvre comme, bientôt après, l'Arioste ou le Tasse? Non certes et nous sommes tout-à-fait de l'avis de M. Bonnafous, quand il fait remarquer que les lettres modernes retirèrent le plus grand profit de ce dédain qu'eurent pour elles les savants humanistes de la renaissance. En remuant le sol antique où toute littérature doit avoir ses racines pour vivre, s'élever et fleurir, ils rendirent aux littératures nationales de notre Europe les plus grands services. Ils les nourrirent des sucs les plus purs; ils leur communiquèrent cette sève puissante qui hâta leurs développements et qui les fit passer si vite de l'enfance à cette maturité parfaite qu'elles atteignirent presque partout au dix-septième siècle.

De tous les travaux de Politien sur l'antiquité, ceux qui avaient plus particulièrement le caractère

d'utilité, dont nous venons de parler, furent sans contredit ses éditions et révisions des textes anciens, et en particulier ses traductions. On l'a accusé quelquefois de manquer d'exactitude dans ses traductions. Il est certain qu'il n'estimait pas que calquer un auteur ce fut le traduire. Il cherchait d'abord à bien saisir le sens, mais une fois maître de la pensée, il la rendait avec un tour libre et élégant, il luttait ainsi avec l'auteur et souvent le surpassait par le bonheur de l'expression.

On trouve ces qualités surtout dans sa traduction d'Hérodien. Les chicanes de grammairien que lui fait à ce sujet Robert Étienne n'empêchent pas que ce ne soit là un excellent ouvrage. C'est le témoignage que lui rend M. Bonnafous, après l'abbé Mongault qui est un juge très compétent, car il nous a donné lui-même d'Hérodien une traduction aussi exacte qu'élégante.

L'envie essaya de ravir à Politien la gloire qui pouvait lui revenir de sa traduction d'Hérodien. Elle ne l'accusa de rien moins que de l'avoir volée à Grégoire Typhernas qui venait de mourir. Paul Jove rapporte le bruit sans y croire. Il le rapporte, d'après Léon x, qui y croyait encore moins. Le malin panégyriste ajoute pourtant, dans l'éloge de Typhernas, que Politien était bien capable de commettre un pareil larcin et qu'il avait été plus d'une

fois convaincu de vol littéraire, (*vir in litterario sœpè convictus furti*). Mais il est pourtant forcé de dire qu'il n'est pas croyable qu'un homme si riche de son propre fond dans tous les genres de littérature et d'un esprit si fécond, ait cherché à augmenter sa gloire, en ravissant d'une façon si honteuse la gloire d'autrui. *Sed vix credibile videtur ut vir in omni dicendi facultate opulentissimus idem atque promptissimus, ex alieni ingenii labore, famam probro et calumnia redundantem quœsisse voluerit* (1).

Néanmoins la calomnie fit son chemin. Varillas la broda en anecdote avec des ornements de son invention, et Bayle a pris la peine de la réfuter dans son dictionnaire. Il dit que les meilleures critiques rejettent cette accusation comme indigne de croyance ; qu'ils trouvent partout dans cette version d'Hérodien le même génie et le même caractère ; que Typhernas n'était point capable de produire ce chef-d'œuvre, et qu'il eut moins coûté à Politien (dont on reconnaissait çà et là la touche brillante) de traduire tout l'ouvrage, que de donner à la traduction d'un autre l'air et la forme qui règne dans celle-ci (2).

M. Bonnafous avec raison est du même avis, et il ajoute qu'on crut si peu à la calomnie du temps de

---

(1) Elog. vir. doct. mém. CXVII.

(2) Bayle, Dict. phil., art. Politien, note III.

Politien qu'il fut nommé précisément après sa version d'Hérodien et probablement à cause de cette version, à la chaire de littérature grecque et latine qu'il occupa à Florence avec tant de distinction.

Toutefois il n'est pas rare que les calomnies les plus injustes aient quelque fondement. Politien dans le commerce littéraire, me semble avoir montré plus d'esprit que de scrupule et de délicatesse. Un jour dans sa chaire, au milieu d'un auditoire brillant, et interprétant l'Iliade, il se mit à réciter Hérodote, sans nommer l'historien grec qui était alors inconnu de la foule et dont les ouvrages n'avaient pas encore été imprimés. Il s'attribuait ainsi sans façon le travail d'Hérodote sur Homère et jouissait tranquillement des applaudissements qu'il lui attirait. Malheureusement pour Politien, le vieux Jean Lascaris assistait à sa leçon. Il fut stupéfait de l'audace du professeur. Comment osez-vous, lui dit-il, le prenant à part, réciter comme de vous, dans une si nombreuse assemblée, l'œuvre d'Hérodote connue depuis tant de siècles? Politien lui répondit en riant: « Je n'aurais pas cru qu'un grec ignorât si bien le stratagème facile, au moyen duquel on peut sans peine éblouir la multitude et se faire une réputation. Vous êtes ici peut-être trois ou quatre qui avez jeté par hasard un coup-d'œil sur Hérodote. Qu'est-ce en comparaison de cette foule qui m'applaudit et

qui porte au ciel mes louanges ? Si, ce que je suis loin de croire, vous vouliez m'attaquer auprès d'elle et essayer de la faire revenir de son engouement, vous n'y réussiriez pas. »

M. Bonnafous déplore de pareils sentiments et une si grande légèreté dans un homme comme Politien. Il ne se croit pas obligé de tout excuser dans son héros, et il a raison. Au fond cependant le plagiat dont on a fait tant de bruit et qui est, je crois, la base sur laquelle on a élevé dans la suite toutes les accusations de larcin littéraire contre Politien, venait plutôt chez lui de paresse et du peu d'estime qu'il faisait de la multitude, que du projet arrêté de s'attribuer le bien d'autrui.

Il y a un reproche plus grave que nous ferons à Politien avec son savant biographe, c'est de n'avoir pas toujours respecté la décence dans ses écrits. A force de vivre avec les anciens, ces humanistes de la renaissance en avaient pris le langage libre et trop souvent obscène. Nous ne pouvons souffrir que des chrétiens et surtout des prêtres bravent l'honnêteté dans leurs vers, comme des païens. Politien ne s'est pas souvent laissé aller à ces licences blâmables, mais il ne les a pas non plus évitées, et il méritait d'être flétri comme le fait M. Bonnafous avec une louable et éloquente indignation, pour avoir mêlé à

des élégies délicieuses et même à des chants pieux, des pièces impures où la pudeur est outragée.

Ces torts de Politien expliquent, sans cependant les justifier tout-à-fait, les accusations que les envieux firent peser sur ses mœurs et sur sa foi.

On se tromperait, en jugeant toujours de la liberté de la conduite au seizième siècle, par la liberté des discours. Dans notre époque de raffinement et de délicatesse, on ne sait que trop souvent allier à la politesse des mots la grossièreté des sentiments. C'était en quelque sorte le contraire à la fin du moyen-âge. On avait la langue plus sale que le cœur. De grands personnages poussaient le trait satyrique ou la facétie licencieuse jusqu'aux plus incroyables excès. Les propos de table, de Luther par exemple, ne seraient pas reçus aujourd'hui dans les plus mauvais lieux, et si de pareilles licences prouvent que ces hommes n'étaient pas absolument des saints, elles ne prouvent pas au même point qu'ils fussent nécessairement très corrompus.

Il y a donc loin des vers libres de Politien à l'immoralité que quelques écrivains lui ont reprochée. S'il faut en croire ses ennemis, il mourut comme nous l'avons dit d'une mort honteuse, en chantant dans les transports d'une fièvre amoureuse, des vers qu'il adressait à un de ses disciples. M. Bonnafous détruit complètement cette abominable accusation,

que Paul Jove, Jules Scaliger, Balzac, Varillas et vingt autres, ont répétée avec des circonstances de plus en plus agravantes et avec des variantes qui prouvent le peu de solidité du fond sur lequel tout cet échaffaudage de calomnie est bâti. Les témoignages contemporains les plus formels et les moins suspects prouvent que la fin de Politien fut hâtée par la faiblesse de sa complexion, par ses études et par la vivacité de son affection envers Laurent le magnifique, à la mort duquel il semble n'avoir pas pu survivre. Ces vers dont on a fait la honteuse expression d'une basse et criminelle passion, ont été composés pour déplorer le trépas de son ami et de son bienfaiteur. M. Bonnafous cite la pièce tout entière, il cite aussi plusieurs historiens de Florence, qui tous ou contemporains ou disciple de Politien, racontent sa mort avec une parfaite exactitude et ne laissent aucun doute sur la fausseté d'une accusation, née après coup, et dans laquelle on se plut à dénaturer la passion la plus noble et les sentiments les plus légitimes.

Parmi les documents que produit le savant auteur des Recherches sur Politien, je remarque l'acte même de sa sépulture, dressé par Robert Ubaldin dans les registres de l'église de Saint-Marc. Cette pièce aussi curieuse qu'authentique prouve que les reproches adressés à Politien sur sa foi et sur sa piété ne sont

pas plus fondés que ceux qu'on lui fait sur ses mœurs. On y voit que le chanoine de la cathédrale de Florence mourut dans des sentiments convenables à son état. Ubaldin lui-même et un autre dominicain l'assistèrent durant sa maladie et à ses derniers moments. Avant d'expirer, il demanda l'habit de Saint Dominique qu'il avait, dit Ubaldin, désiré de porter durant sa vie (*quem anteà in vitâ optaverat et petierat*); et ce fut le sévère Savonarole qui, en sa qualité de vicaire-général de l'ordre, donna la permission de l'en revêtir. Politien demanda de plus et il obtint d'être enseveli dans l'église des dominicains. Tout le couvent ainsi que le chapitre assistèrent à ses obsèques, et l'on voit encore aujourd'hui son tombeau dans l'église de Saint-Marc, à côté de celui de Pic de la Mirandole, comme si on n'avait point voulu séparer dans la mort ceux qui furent si étroitement unis pendant la vie.

Ces honneurs pieux accordés à ses vertus, ces consolations dont l'amitié et la religion entourèrent ses derniers moments, ne sauraient pas plus se concilier avec la fable obscène qu'on donne pour l'histoire de sa mort, qu'avec les sentiments qu'on lui prête.

Au reste les écrits même de Politien fournissent à M. Bonnafous plusieurs preuves contre les accusations d'irreligion et même d'athéisme que ses

ennemis et surtout les protestants d'Allemagne ne lui ont pas épargnées. D'abord ses écrits ne contiennent rien qui puisse les autoriser. Ensuite on le voit dans ses lettres s'exprimer souvent d'une manière pieuse. On voit qu'il passait une partie de la nuit à réciter ses offices et qu'il se faisait un devoir de prêcher au peuple dans le carême pour accomplir les obligations de son bénéfice.

On a dit qu'il avait du dédain pour les belles-lettres, un goût exclusif pour l'antiquité profane, et qu'il préférait Pindare à David. L'amour excessif de Politien pour la forme païenne ressemble à celui de tous les humanistes de la renaissance. Ce n'était là qu'un vernis sous lequel se retrouvait souvent plein de vie l'esprit chrétien. Politien se sauva même par le goût exquis qui le distinguait, des excès dans lesquels la passion pour l'antiquité entraîna un grand nombre de ses contemporains. Il n'eut pas en philosophie la dévotion platonique de Ficin. Les Cicéroniens outrés le traitaient d'hétérodoxe. C'est-à-dire qu'il sut ne pas être exclusif. Il n'adopta servilement ni les idées, ni le langage des anciens et il conserva, au milieu de ses études savantes une complète originalité. C'est ce que démontre une étude même superficielle de ses ouvrages, c'est ce que les *Recherches* de M. Bonnafous mettent dans le plus grand jour.

Politien a donc été vengé par son laborieux et savant biographe, et le but que se proposait M. Bonnafous a été atteint.

Je trouve dans ces *Recherches* deux chapitres remarquables l'un sur les amis, l'autre sur les ennemis de Politien. Ces chapitres comme tous les autres sont remplis d'érudition. M. Bonnafous compte quelque part Vossius parmi les ennemis de Politien. Nous croyons qu'il se trompe; Vossius rapporte en historien les bruits injurieux que nous connaissons, mais sans y croire. En parlant de la cause honteuse attribuée à sa mort, il dit que c'est une fable inventée par la malveillance (*sed id fabulam esse a malevolis confectam*).

On peut encore ici regretter peut-être que l'auteur, en traitant des amis et des ennemis de Politien, n'ait pas suffisamment étendu ses vues. C'était une heureuse occasion pour traiter de l'influence de Politien sur son siècle, et pour indiquer aussi les causes de ces vives inimitiés qui séparaient à cette époque les écoles et les poètes et les armaient les uns contre les autres. Il en serait résulté une belle étude sur la renaissance et l'auteur aurait donné aussi à sa savante monographie de Politien, les proportions et l'intérêt de l'histoire littéraire.

Ceci n'est pas un reproche que nous voulions adresser à M. Bonnafous, c'est plutôt un vœu que

nous formons. Il serait injuste de ne pas reconnaître que la nature de son travail, la forme sous laquelle il se produisait, ne permettait pas au savant professeur de lui donner tous les développements dont il était susceptible. Mais ce travail peut être modifié et complété, et nous désirons qu'il le soit un jour dans l'intérêt de notre littérature et de toutes les saines doctrines, aux services desquelles M. Bonnafous a déjà mis de longues et sérieuses études, une érudition qui semblable à celle des humanistes de la renaissance est aussi profonde que variée, enfin beaucoup de goût.

Nous voyons dans les Recherches sur Politien une thèse excellente, une monographie pleine d'érudition, une espèce de tour de force pour avoir écrit en latin avec, ce nous semble, beaucoup d'élégance et de correction, une œuvre de longue haleine; mais nous y voyons de plus les matériaux d'une histoire littéraire de la renaissance dont nous désirerions que M. Bonnafous dotât un jour notre pays.

S'il nous est permis de lui donner un conseil dans son intérêt comme dans le nôtre, nous lui dirons de ne pas laisser toujours son Politien enseveli dans les ombres d'une langue morte; d'écrire un livre français avec sa thèse latine; de donner alors à la biographie les proportions de l'histoire, et à la critique

philologique les formes plus vivantes de la critique littéraire. Nous croyons que cela serait facile à M. Bonnafous, que personne mieux que lui, après ses travaux intérieurs, ne peut mener à fin un si utile et si beau dessein, et qu'il y gagnera une gloire solide, en même temps que nous y gagnerons un excellent ouvrage.

NOTICE.

NOTICE

SUR

LAURENT FAUCHIER,

Peintre de Portraits,

PAR M. J.-B.-F. PORTE.

Nous avons ailleurs exprimé nos regrets sur le sort de quelques artistes d'un talent distingué que leur destinée avait enchaînés au fond des provinces, alors que la distance de la capitale était un obstacle à leur célébrité. Ces regrets nous les éprouvons encore bien vivement ici, à l'égard de Laurent Fauchier, peintre, que son mérite avait placé au-dessus des artistes les plus remarquables de la Provence.

Avant d'entrer en matière, nous croyons devoir

réfuter quelques erreurs commises par Achard (1), dans la vie de ce maître.

Achard avance que Laurent Fauchier était né en 1631, à Brignoles, petite ville du département du Var. Ce sont deux erreurs. Il est vrai seulement que Balthazard Fauchier son père était d'abord orfèvre à Brignoles; qu'il avait quitté ensuite cette ville, pour s'établir à Aix où naquit Laurent en 1643.

Il dit encore que Simon Vouet, peintre célèbre, en voyant un portrait peint par Fauchier, ne put retenir son admiration, et que sans faire attention qu'un rival du mérite du jeune Fauchier, pourrait partager l'estime qu'il s'était si justement acquise et nuire à ses intérêts, il n'oublia rien pour engager madame de Venel, sous-gouvernante des enfants de France, à attirer Fauchier près d'elle.

Quelque flatteur que soit ce qu'avance Achard pour le talent de Fauchier, et honorable pour le caractère de Simon Vouet, nous ne pouvons l'admettre, puisque d'après les biographies, Simon Vouet mourut en 1641 (2), c'est-à-dire deux ans avant la naissance de l'artiste provençal.

---

(1) *Les Hommes illustres de la Provence*, tom. IV.

(2) Watelet et Lévesque, *Dictionnaire des arts de peinture, sculpture, et gravure*, Paris, 1792, tom. IV, pag. 333 et suiv. — *Livret du Musée royal*, 1835. — M. Robert Dumesnil, *le Peintre-graveur français*, Paris, 1841, tom. V, pag. 71, etc.

La ville d'Aix donna naissance, en 1643, à Laurent Fauchier, une des plus grandes illustrations artistiques de la Provence. « Laurent Fauchier, porte le registre des naissances de l'église Saint-Sauveur, fils de Balthazard Fauchier et de demoiselle Anne Marguerit, a été baptisé le 11 mars 1643. Le parrain a été M. Laurens Fauchier et la marraine Jehane Chantre (1). » C'étaient ses aïeuls. Son père Balthazard était maître orfèvre, établi d'abord à Brignoles et ensuite à Aix où il avait épousé la fille d'un marchand nommé Marguerit (2). M. Roux-Alphéran (3) ajoute même que Fauchier naquit à la rue Sabaterie. Balthazard ayant perdu sa femme, concentra sur ce fils toute sa tendresse. Il voulut dans la suite lui faire apprendre les belles-lettres; mais entraîné irrésistiblement vers la peinture, l'enfant négligea pour dessiner les études que son père lui avait imposées. Balthazard ne voulut pas qu'il se livrât au dessin. Il le menaçait, le battait même pour l'en empêcher; mais les obstacles que rencontrait le jeune Laurent, ne servirent qu'à irriter son inclination, et il dessinait à l'insu de Bal-

(1) *Extrait des registres de baptêmes de Saint-Sauveur.* Communication faite par M. le docteur Pons.

(2) Cundier, *Mémoires manuscrits sur Laurens Fauchier.*

(3) *Les Rues d'Aix ou Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, tom. I, pag 58.

thazard, parce qu'il redoutait sa colère. Un jour, il fut tellement frappé de la beauté qu'offrait le site d'une maison de campagne possédée par son père, aux environs d'Aix, qu'il résolut d'en faire clandestinement le dessin. Pour l'exécution de ce projet, il s'y rendit plusieurs fois et s'appliqua à rendre fidèlement ce qu'il avait sous les yeux. L'attention qu'il portait à son travail, l'empêcha d'apercevoir son père qui ayant présumé le motif des excursions du jeune homme, était allé sur les lieux, pour le détourner d'une occupation à laquelle il ne voulait pas absolument qu'il se livrât. Mais après avoir jeté les yeux sur le dessin du jeune Fauchier, Balthazard fut tellement satisfait, qu'il embrassa tendrement son fils, en versant des larmes de bonheur. Le P. Bougerel (1) à qui nous devons la majeure partie des matériaux qui ont servi à la composition de cette notice, donne la description du dessin. Il ne nous paraît pas sans intérêt, de faire connaître le premier essai de Fauchier, dans un art où il réussit si bien. On y voyait un pâtre conduisant des bœufs. Plusieurs vieilles vignes et les restes d'un monument antique se voyaient au dernier plan dans lequel serpentait une rivière. Fier des dispositions de son fils, Balthazard lui permit de continuer ses études de dessin. D'après son conseil,

(1) *Vies des Provençaux illustres*, MS.

Laurent reçut des leçons de Mimault, bon peintre d'Aix et élève de Finsonins. Sous sa direction, Fauchier copia des toiles de grands maîtres, qui abondaient à Aix. Quoiqu'il fit ordinairement des tableaux d'histoire, Mimault peignait néanmoins des portraits qu'il traitait dans le genre historique, c'est-à-dire avec noblesse et une touche large. Fauchier ne pouvait choisir de meilleur maître en Provence.

Guidé par un amour aveugle envers son fils et par la passion qu'il portait à l'orfèvrerie, Balthazard Fauchier interrompit une seconde fois, les progrès de Laurent. Il résolut d'en faire son remplaçant dans l'art qu'il professait. Cette fois Laurent obéit. Il ne tarda pas à passer maître orfèvre, à la satisfaction de Balthazard. Les amis de Fauchier regrettaient néanmoins que ce jeune homme doué d'un rare talent, se vouât à cette carrière. Ils agirent auprès de lui, pour le rendre à la peinture dans laquelle il s'était distingué par de brillants débuts. Fauchier ne fut pas difficile à gagner. L'embarras consistait à avoir l'approbation du père; cependant à force d'instances, on parvint à l'obtenir.

Laurent Fauchier vit bien que le voyage de Rome était indispensable à son avancement. Il demanda à son père la permission de l'entreprendre; mais la tendresse paternelle s'alarma à cette ouverture. Tremblant de perdre un fils qu'il idolâtrait, Bal-

thazard ne songea qu'à empêcher son départ. Il ne trouva pas d'autre moyen pour détourner Laurent, que de le marier au plus tôt. Il lui en fit la proposition que celui-ci n'osa refuser, quoiqu'il vît avec douleur dans l'union proposée, un empêchement à son voyage d'Italie. Il épousa à Aix, le 7 août 1664, Anne Marguerit (1) qui portait ainsi les mêmes noms que sa mère.

Le cardinal duc de Vendôme, alors gouverneur de Provence, aimait beaucoup Fauchier et favorisait ses progrès. Il l'amena avec lui à Paris. Arrivé en cette ville, le cardinal voulut avoir son portrait, de la main de Mignard qui avait la réputation d'un habile portraitiste. Pendant les séances, placé derrière le peintre, Fauchier portait la plus grande attention à la pose du modèle, à la couleur, à la marche du pinceau et au faire du grand artiste. Le cardinal s'apercevant de ces soins, s'écria en riant: *prenez garde, vous avez derrière vous, un homme qui vous dérobera votre art.* Paroles prophétiques auxquelles aucun des trois n'ajoutait foi; et qui se réalisèrent complètement, puisque plus tard, Fauchier laissa Mignard derrière lui. Le portrait du duc de Vendôme étant terminé, Mignard, d'après ce qu'il avait ouï dire au prince, sur le jeune peintre,

(1) Cundier, *Mém. MS. sur Laurens Fauchier. — Notes communiquées par M. Pons.*

désira connaître plus particulièrement celui-ci. Les ouvrages, que l'artiste provençal lui montra, donnèrent à Mignard, une haute idée de son avenir. Il lui accorda de justes éloges pour ce qu'il avait fait, et de flatteurs encouragements sur ce qu'il pouvait faire encore. Il lui fut d'un grand secours à Paris, puisque outre ses conseils et le travail qu'il lui avait fait avoir, il l'engagea à peindre chez lui et sous ses yeux. Ce ne fut pas tout, Mignard lui procura plusieurs portraits et entre autres celui d'un seigneur de la Cour, dans lequel Fauchier montra un talent remarquable. Il le fesait travailler à la plupart des tableaux qu'il peignait. Avec un tel guide, Fauchier fit des progrès immenses. Il étudiait la manière et le faire de son maître, ainsi que des meilleurs artistes du temps. Il comprenait leurs exagérations, leurs défauts et sut les éviter. Ensuite lorsqu'il eut arrêté un plan sur la manière de peindre qu'il devait adopter, il fit des portraits recommandables pour le style, le coloris et la ressemblance. Sa réputation s'accroissait de jour en jour. On était si satisfait de ses ouvrages, que de toute part on lui demandait des portraits. Si Fauchier eût fixé sa demeure à Paris, les faveurs de la fortune et une brillante renommée lui étaient à jamais assurées. Malheureusement son père, par l'effet d'une tendresse mal entendue, ne pouvant se résoudre à une

plus longue séparation, pressa son fils de retourner auprès de lui.

Arrivé dans sa patrie, Fauchier se trouva surchargé de travail. Les magistrats, les seigneurs, les simples particuliers voulaient être peints par lui. Il fit aussi des portraits à Marseille, entre autres celui de Jean-Baptiste Larose, peintre de marine, à qui nous consacrerons un article. Ce portrait passait avec raison, pour un des meilleurs du maître.

La haute opinion, que manifestaient pour Laurent Fauchier les grands artistes qui l'avaient connu, était commune à tous. Le sculpteur Pierre Puget portait tant d'estime à Fauchier, qu'il lui confia son fils, doué des plus heureuses dispositions et déjà élève de Valerio Castelli, peintre de Gênes. Fauchier répondit dignement à ce témoignage de confiance. Puget fils, plein de talent, fit honneur à son maître. Ses ouvrages qui consistent en portraits, sont peints dans la manière de Fauchier. Il mourut étant encore fort jeune.

M. de Venel s'était fait peindre par Fauchier. Il envoya son portrait à madame de Gaillard-Venel, sa femme, laquelle, ainsi qu'il a été dit, était sous-gouvernante des enfants de France. Cette peinture fit du bruit à la Cour. Nous avons dit que Fauchier s'était avantageusement fait connaître, lorsqu'il habitait Paris, et que sa réputation s'accroissait de

jour en jour, quand il fut contraint par son père, de quitter cette ville. Mais c'était une réputation naissante, à laquelle l'absence devait indubitablement nuire. En effet, Fauchier avait été bientôt oublié. Madame de Venel tenta plusieurs fois de l'attirer auprès d'elle ; ce fut inutilement. Laurent s'excusait par des réponses modestes, et en protestant de sa reconnaissance envers madame de Venel. Quoique affligée de l'obstination de Fauchier, celle-ci ne se rebuta pas. Elle écrivit à son frère, M. de Gaillard, évêque d'Apt, pour engager le peintre provençal, à se rendre. Le prélat, en effet, renouvela les instances déjà faites par sa sœur. Fauchier s'en tenant aux mêmes réponses, opposa la même résistance, et il refusa des offres avantageuses qui lui furent faites pour qu'il consentît à aller à Paris. L'évêque d'Apt voyant qu'il fallait renoncer à gagner l'artiste, voulut pour condescendre aux prières de sa sœur, avoir son portrait de la main de Fauchier. En reconnaissance du bon vouloir que lui témoignait cette honorable famille, l'artiste porta à son ouvrage, tous les soins dont il était capable, et produisit une excellente peinture. M. de Gaillard l'envoya à sa sœur qui la mit sous les yeux des seigneurs de la Cour. L'admiration et les éloges furent unanimes. Mais en parvenant aux oreilles de Fauchier, ces louanges n'effleurèrent seulement pas

son amour-propre. Il préféra toujours le séjour d'Aix à celui de la Cour.

Les magistrats du parlement de Provence chargèrent Laurent Fauchier de faire leurs portraits, pour en décorer une des chambres du palais de justice. L'artiste montra son désintéressement en cette circonstance, par la minimité du prix qu'il demanda pour la confection de l'entreprise. Nicolas Pinson, peintre de Valence, établi à Aix, avait déjà exécuté plusieurs tableaux d'histoire pour la voûte de la grand'chambre du palais. Fauchier commença la suite des peintures dont il s'était chargé, par le portrait en pied de Henri de Meinier Forbin, baron d'Oppède, premier Président du parlement d'Aix. Quelques jours après, tandis qu'il travaillait avec son ardeur habituelle, il fut attaqué d'une fièvre maligne de laquelle il mourut. C'était au commencement de l'année 1672, n'étant âgé que de 29 ans. Il fut enseveli dans l'église des FF. Mineurs conventuels, autrement dits des Cordeliers. On lit ce qui suit dans le registre mortuaire, tenu à l'église des Cordeliers d'Aix :

« Die veneris. 25 mars 1672, obiit M. Josephs « Fauchier, fameux peintre. Offertorio 5 livres. « Habuit 13 faces (flambeaux). »

« Die sabati 26, avons dit le chanté du susdit « M. Josephs Fauchier. De offertorio..... nihil ».

En marge est répété le nom de Josephs Fauchier, écrit d'un autre main (1).

Le prénom Joseph, précédent le mot Fauchier, pourrait faire naître des doutes sur l'identité du personnage, si l'on ne savait que les registres mortuaires étaient tenus dans les couvents, avec une négligence inconcevable, mais la qualification de *fameux peintre*, ajoutée au nom de Fauchier, démontre suffisamment que le prénom *Joseph* est une erreur, commune, au reste, à la majorité des noms mentionnés dans ces registres. Enfin l'année 1672, à laquelle nous plaçons la mort de Fauchier, est prouvée par deux lettres de madame de Sévigné à madame de Grignan, sa fille. Nous les mettrons bientôt sous les yeux du lecteur.

Nous fairons observer d'abord que l'éditeur des œuvres de cette dame (2) dit que Fauchier, excellent peintre provençal, en faisant le portrait de madame de Grignan, en Madeleine, fut pris d'une colique si violente qu'il en mourut. Le P. Bougerel prétend aussi, que ce fut tandis qu'il peignait la comtesse de Grignan. Selon Achard et la tradition, au contraire,

---

(1) Note communiquée par M. Pons, et tirée du registre mortuaire de l'ancien couvent des Cordeliers d'Aix, déposé aujourd'hui aux archives du Tribunal de première instance de la même ville.

(2) *Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, Paris, MDCCCXVIII, tom. III, pag. 169, lettre 236.

ce serait lorsqu'il travaillait au portrait de madame de Forbin, connue alors en Provence, sous le nom de *la Belle du Canet*. La diversité des travaux attribués à Fauchier, lorsque la mort le surprit, doit être exacte. Nous nous contentons ici de la mentionner. Plus tard, cette constatation servira de preuve à ce que nous avons à dire sur la méthode du maître, pour obtenir dans ses ouvrages toute la ressemblance possible.

Voici comment s'exprime madame de Sévigné, dans une lettre adressée à madame de Grignan, sa fille, le 23 mars 1672 (1) : « J'aime fort votre petite histoire du peintre; mais il faudroit, ce me semble, qu'il mourût..... Vos cheveux frisés *naturellement* avec le fer, poudrés *naturellement* avec une livre de poudre, du rouge au *naturel* avec du carmin, cela est plaisant. Mais vous étiez belle comme un ange. Je suis toute réjouie que vous conserviez, sous votre négligence, une beauté si merveilleuse, etc. »

Dans une autre lettre du 6 avril 1672, écrite à la même (2), elle lui dit : « M. de Coulanges est au désespoir de la mort du peintre. Ne l'avois-je pas bien dit qu'il mourrait. Cela donne une grande beauté au commencement de l'histoire. Mais ce dé-

(1) *Lettres de madame de Sév.*, etc., tom. III, pag. 169.
(2) *Id.* pag. 185, lettr. 239.

nouement est triste et fâcheux pour moi qui prétendois bien à cette Madeleine si bien frisée *naturellement.* »

Cundier assure que ce peintre était d'un caractère fort doux. Il avait toujours professé pour son père et malgré les contrariétés qu'il en recevait sans cesse, une respectueuse tendresse. Il n'était pas moins désintéressé. Il en fournit une preuve dans ses accords avec la magistrature d'Aix, au sujet de la suite de portraits qu'il devait peindre pour la Cour de parlement et dans le peu de fortune qu'il laissa à sa mort, quoiqu'il eût travaillé sans cesse. Sans orgueil, il était insensible aux fumées de la gloire, et recherchait l'obscurité ; mais il tenait essentiellement à la réputation d'honnête homme. L'historien F. Bouche dit qu'il était l'ennemi de la contrainte, et qu'il travaillait indifféremment le jour et la nuit (1). Rarement il était content de ses ouvrages ; aussi ne les faisait-il que pour lui, et si dans la suite, il consentit à les faire connaître, ce ne fut que pour se soustraire aux obsessions de ses amis.

L'appréciation des ouvrages de Laurent Fauchier, doit trouver ici une place importante. Cet artiste se destinait à la peinture historique. Ses études avaient été dirigées sur ce point. Il avait attentivement

(1) *Essai sur l'histoire de Provence*, tom. II.

étudié les tableaux italiens. A défaut de peintures des sommités artistiques de ce pays, il méditait profondément sur la composition des ouvrages gravés d'après les tableaux ou les dessins de Raphaël, de Michel-Ange, de Jules Romain, du Corrège, des Carrache, du Dominicain, etc. Ensuite pour épurer son goût, il étudiait le style et les formes qui rendent si admirables, les sculptures antiques de la Grèce. Il fit aussi des études approfondies sur les peintures des grands coloristes. Mais il portait un judicieux discernement dans ce qu'il y avait à adopter ou à rejeter de leurs ouvrages, afin de se rapprocher de la nature. En attendant qu'il travaillât dans la peinture historique, il avait fait de nombreux portraits qui furent suivis de demandes sans cesse renaissantes. Ces considérations forcèrent Fauchier à renoncer à son rêve chéri, c'est-à-dire, à la peinture de l'histoire, pour se livrer exclusivement à celle du portrait, quoiqu'elle fût pour lui beaucoup moins lucrative. Malheureusement lorsqu'un peintre a réussi dans ce dernier genre, chacun ne songe qu'à soi. Peu importe ensuite que l'artiste ne recueille pas la haute renommée qui l'attendait à une place plus élevée.

Si les études de l'antique et des grands maîtres d'Italie, devinrent inutiles à Fauchier, pour le genre de peinture à laquelle elles se rattachaient natur-

lement, elles lui furent profitables pour celle que l'excessive bonté de son caractère, l'avait engagé d'adopter. Aussi un goût exquis dirigea-t-il toujours son pinceau, aussi ne se lasse-t-on pas d'admirer dans ses productions, avec la noblesse du style et des attitudes, une carnation brillante et vraie, un savant parti de lumière, une grande vigueur de tons, une parfaite entente du coloris et la plus puissante verve d'exécution. Il ne donnait pas toujours à ses têtes, le même degré de fini. Cela dépendait de l'éloignement duquel devait être vu le portrait, parce qu'alors il laissait à la distance, le soin de fondre les tons. D'après ce calcul, les portraits produisaient de cet éloignement, l'effet qu'ils auraient produit, si devant être vus, de près l'artiste y eût donné le dernier degré de fini. Ses têtes respiraient la vie et tout le sentiment possible. Les yeux étaient vifs et perçants, lorsque ceux des modèles étaient tels. Pour produire ce haut degré de vie, Fauchier appliquait dans l'intérieur du globe et sur une partie de ses bords, des tons brillants qui donnaient aux yeux, l'humidité de la nature, remarque que nous n'avons faite qu'aux peintures de ce maître, ce qui en outre fournit aux traits, beaucoup d'expression et produit un effet très piquant. Il avait l'imagination fertile. Ses draperies sont peintes à larges plis et ses cheveux admirables par leur lé-

gèreté et le ton de couleur. La vérité des poses et celle des chairs font de ses têtes, des morceaux de la première beauté. Mais pour être vrai en tout, il faut dire que quelquefois, les mains de ses portraits ne sont pas irréprochables pour le dessin. La raison en est que depuis qu'il avait renoncé à la peinture historique, la pratique du dessin lui devenant moins nécessaire, il l'avait abandonnée, pour se livrer, sans réserve, à des études sur la ressemblance des traits et sur leur expression.

On doit, quand on le peut, faire connaître les manières employées par les maîtres habiles. Une pareille indication ne peut être que très profitable aux artistes. A ce sujet, nous dirons qu'il paraît que dès les commencements de sa pratique dans l'art du portrait, Fauchier avait remarqué que des rapports intimes existaient entre les yeux et la bouche. Il avait, sans doute, observé encore cette empreinte que laissent sur la face, le caractère de l'individu et sa tournure d'esprit, ce qu'on appelle physionomie. Mais il s'était assuré que cette physionomie est tellement fugitive, qu'elle se dissipe dans le repos; que cependant, elle contribuait plus à la ressemblance, que l'exacte répétition des traits; qu'on ne peut saisir le jeu de la physionomie, qu'en un instant et avant que la vivacité habituelle des yeux se soit éteinte, que les chairs du visage aient subi un

certain affaissement, et que la physionomie ait ainsi perdu son caractère particulier, ce qui ne manque pas d'arriver à ceux qui se trouvent sous la contrainte d'un repos forcé, de certaine durée.

Pour réussir dans la ressemblance des traits et de la physionomie, l'expérience avait démontré au portraitiste qu'il fallait souvent suspendre ses travaux pour les oublier, c'est-à-dire, commencer d'autres peintures et ne reprendre le premier portrait, qu'après l'avoir entièrement perdu de vue. C'est apparemment dans cette idée qu'il avait contracté l'habitude d'entreprendre plusieurs portraits à la fois et d'y travailler ensuite alternativement. Laurent Fauchier s'était fait une règle de peindre de cette manière. Aussi on a vu que, lorsque la mort le surprit, il en avait commencé plusieurs. Ce ne sont là que de simples conjectures que justifie sa manière de traiter le portrait. Nous les soumettons à l'appréciation des artistes qui, mieux que les autres, peuvent juger du degré de véracité qu'elles présentent. Tant de soins, pris par Laurent Fauchier, pour son avancement dans l'art, décèlent un esprit observateur, des études sérieuses et une application raisonnée autant que soutenue.

Ce qui vient d'être dit sur le mérite des œuvres de Fauchier, n'est nullement exagéré. Le croirait-on cependant ? Par l'effet d'une fatalité attachée

aux productions de la province, les belles toiles de ce peintre sont généralement bannies des collections de nos amateurs. En rendant justice à leur rare beauté, on préfère pourtant y voir figurer des compositions quelquefois faibles et presque toujours d'une origine douteuse ; mais attribuées à des maîtres dont la réputation fut européenne; et l'on repousse des tableaux indubitables du peintre d'Aix, dont le mérite est certain. La raison en est que le peintre d'Aix est inconnu à Paris, et que ses portraits ne sont pas rares dans la ville où il reçut le jour.

Nous désignons ici quelques ouvrages peints par Laurent Fauchier, en faisant observer que nous les divisons en deux parties. La première comprend les tableaux dont l'existence nous est révélée par Cundier, le P. Bougerel et Achard, et la seconde ceux qui existent encore.

PREMIÈRE PARTIE.

1. L'apothéose de Saint François, tableau dont Achard nous fournit la description. Le ciel s'ouvre et laisse voir plusieurs esprits bienheureux, l'un desquels présente au Saint, une couronne de fleurs. Ce tableau appartenait à M. de Gaillard de Lonjumeau, amateur d'Aix.

2. Le portrait de Jacques Gaffarel, bibliothécaire du cardinal de Richelieu.

3. Celui d'Hippolyte Senturione, seigneur gênois.

4. De M. de Piolène, président à mortier du parlement d'Aix.

5. De M. de Périer.

6. Du conseiller d'Eyglun.

7. De M. de Ventimille Seisson, à Marseille.

8. De M. Arnoult, intendant des galères, représenté en pied.

9. De madame de Gabi, peinte en bergère.

10, 11, 12. Les portraits des trois premiers présidents de Bernet (1).

13. Le portrait de M. de Venel.

14. De M. de Gaillard, évêque d'Apt.

Ces deux derniers portaits avaient été envoyés à Paris, à madame de Venel, épouse du premier et sœur de l'évêque d'Apt.

15. Du nain de M. de Venel. On le voyait dans le cabinet de M. de Gaillard de Lonjumeau.

16. Du cardinal, duc de Vendôme, gouverneur de Provence.

17. De M. de Gaillard de Lonjumeau.

18. D'une femme, représentée sous un costume polonais.

---

(1) Cités par M. Roux-Alphéran, dans *les Rues d'Aix ou Recherches*, etc., tom. 1, pag. 59.

19. Du président de Grimaldi de Regusse. Il était d'une grande dimension. Ce seigneur était représenté avec la robe rouge et l'hermine. On y voyait plusieurs accessoires.

20, 21, 22, 23, 24. Cinq portraits de madame de Forbin, désignée alors à Aix, sous le nom de *la Belle du Canet.*

25. Le portrait en pied de Henri de Meinier Forbin, baron d'Oppède, dernier ouvrage de Fauchier. Le graveur Cundier acheta ce tableau et en exécuta la gravure.

SECONDE PARTIE.

26, 27. Deux tableaux, de nature morte, attribués à Fauchier et appartenant à M. le marquis d'Albertas.

Le premier représente une table sur le devant de laquelle est peint un bas relief, composé de jeux d'enfants. On voit sur la table, des citrons, des grenades, des raisins, un citron coupé dans un plat de métal et une corbeille en osier, remplie de raisins.

Dans le second paraît une table sur laquelle se trouve une écrevisse, des poissons, un chaudron, un panier en osier, renfermant des poissons de di-

verses espèces, des oignons tressés en rangs, pendus au mur et rendus avec une grande vérité.

Ces tableaux sont peints à l'effet. Le second est remarquable par la vérité et le ton de couleur. On voit dans ces deux peintures, des coups de lumière fort brillants, ce qui tient à la manière du maître. Mais on n'y remarque pas, surtout dans le premier, le fini que mettait ordinairement, Fauchier à ses tableaux. Nous n'osons donc assurer que les deux productions dont il s'agit, soient de ce maître.

28. Portrait d'Imbert, greffier du parlement d'Aix, pinçant du luth. Ce portrait rapporte Bougerel, avait été entouré d'une belle bordure, travail d'un des plus habiles sculpteurs sur bois, de la Provence. Il fit ensuite partie de la collection de tableaux de M. Magnan de la Roquête, et aujourd'hui il appartient à M. de Sinety. Le P. Bougerel ajoute que Coëlmans, graveur belge, établi à Aix, montra à Hyacinthe Rigaud, habile artiste, qui se trouvait en cette ville, le portrait d'Imbert, considéré comme le meilleur ouvrage de Fauchier, et qu'après l'avoir attentivement examiné, Rigaud s'écria : *voilà un des plus beaux ouvrages que j'aie vu dans ma vie.*

Ce jugement qui était l'expression de l'opinion de ce temps, ne serait peut-être pas sanctionné aujourd'hui par les connaisseurs. A la vérité le portrait d'Imbert est admirable par l'attitude, la beauté

des traits, le parti de lumière qui produit un très bel effet et par la ressemblance. Mais d'abord ce dernier mérite ne doit nullement compter maintenant, le greffier Imbert n'étant pas un personnage historique. Il faut convenir aussi que le ton des chairs, quoique vraisemblablement le même que le ton de la nature, n'est pas recommandable par la beauté, malgré le magnifique parti qu'en a tiré l'artiste, tandis que plusieurs autres peintures de Fauchier, ont au même degré, les qualités dont nous parlons et le surpassent par un coloris lumineux et par le sentiment qui les anime.

29. Petit portrait représentant un jeune enfant en cheveux épars, ébauche avancée, peinte sur un fond clair. Cette tête est d'un bel effet de couleur et pleine d'animation. On la voit, à Aix, dans le cabinet de M. Alexandre de Lestang Parade.

30. Un portrait de femme d'un effet très agréable, dans un très petit ovale. Il est fâcheux que les cheveux aient été altérés par le frottement. Il appartient à M. d'Agay.

31. M. Roux-Alphéran possède une petite esquisse représentant Henri de Forbin d'Oppède, en pied.

32. Tableau d'un grand format, représentant un membre de la famille de Saint Paul, actuellement en la possession de M. de Vallori.

33. *Le jeune guerrier.* Portrait célèbre par sa

beauté, d'un personnage inconnu. Il est possédé par M. de Sinety.

34. Un portrait de femme inconnue, appartenant d'abord à M. d'Arlatan de Lauris, et donné ensuite par lui à un peintre portraitiste du Piémont, nommé Pellen, à qui il fut d'une grande utilité, car ayant étudié la couleur et le faire de Fauchier, son coloris gagna beaucoup dans ses ouvrages subséquents.

35. Portrait d'un magistrat du parlement, de la famille de Gras. Il est conservé chez M. de Gras, conseiller en la Cour royale d'Aix, un de ses descendants.

On voit dans la riche collection de M. Clérian, ancien directeur de l'école gratuite de dessin, de la ville d'Aix, six portraits de Fauchier, savoir :

36. Celui d'un inconnu portant un rabat uni. La carnation en est pâle; mais le caractère de tête fort spirituel, et le parti de lumière d'une rare beauté.

37. Portrait de femme de la famille de Brégançon, dont le corps paraît jusqu'aux genoux. Elle porte des fleurs dans une draperie. On découvre au fond un paysage. La beauté des contours et du dessin, la grace répandue sur sa personne, la douceur et la vivacité des traits, la noblesse de l'attitude et le brillant du coloris doivent le faire considérer comme un des portraits les plus capitaux de Fauchier. Il est d'une dimension considérable.

38. Tête de jeune homme, à rabat dentelé, excellente peinture.

39. Tête de femme, précieusement peinte. Elle est de forme ovale.

40, 41. Deux études de tête dont l'une d'homme et l'autre de femme, faites primitivement pour une seule composition, mais aujourd'hui séparées.

42. La famille de Grasse du Bar possède le portrait de Jean-Baptiste Larose, peintre de marine. Cet admirable portrait, après la mort de Larose appartenait au président de Bandol, et ensuite il vint en la possession du propriétaire actuel.

L'auteur de cette notice possède quatre portraits de Fauchier que nous allons décrire :

43. Tête vue de trois quarts, tournant vers la gauche du spectateur. Rabat et commencement d'hermine, seulement indiqués. Le peintre a tiré tout le parti possible de l'impression rouge de la toile pour les ombres, afin de peindre avec plus de prestesse. Cette ébauche est d'une excellente pâte, et décèle une grande pratique.

44. Portrait d'un inconnu, vêtu en simple particulier. Il porte un rabat, orné de broderies. Il n'y paraît point de mains. La figure est maigre et parfaitement modelée, l'air de tête, sévère. De longs cheveux, légèrement peints, tombent sur ses épaules. Ce portrait est de forme ovale.

45. Un conseiller au parlement, vêtu d'une robe rouge. Ce portrait est de forme carrée. La figure en est maigre et très bien modelée. Il paraît une main tenant un papier.

46. Un jeune conseiller en robe rouge, dont la tête est vigoureusement peinte et pleine de vie. Les yeux sont lumineux et les cheveux fort beaux. Il tient dans sa main un papier ouvert.

Il faut prévenir les amateurs de se tenir en garde contre des portraits attribués à tort à Laurent Fauchier. Les moins faciles à distinguer, sont peut-être ceux de Puget fils, élève de Fauchier, parce qu'il mourut avant de s'être formé un style et une palette, et qu'il a copié avec talent des portraits d'après Fauchier et sous ses propres yeux. Palme, peintre de portraits, avait également travaillé dans la manière de Fauchier. Enfin une assez grand nombre de peintres provençaux ont aussi copié des portraits de cet artiste.

Laurent Fauchier a gravé à la pointe le portrait de M. de Grimaldi de Regusse, d'après lui-même. Voici la description qu'en donne M. Pons.

« Il est en buste, tourné à gauche, regardant de face, vêtu de sa robe d'hermine, dans un ovale marbré, et se détachant sur un fond teinté de tailles verticales, portant au milieu un écusson aux armes des Grimaldi, surmonté d'un mortier et soutenu par

un chien, de l'un et de l'autre côté. Sur la console, on lit à gauche, *L. Fauchier;* et à droite, *pin. et fecit.* Hauteur 327 millimètres, largeur 252 millimètres. »

Nous avons vu la gravure sur laquelle M. Pons a fait cette description qui est exacte; mais l'épreuve étant une des dernières du tirage, nous nous abstenons de parler du mérite de cette estampe. On peut dire seulement, que, malgré la fatigue du cuivre, la pointe paraît aussi vigoureuse que le pinceau du peintre.

M. Pons nous fournit encore la description de la pièce suivante qu'il attribue à Fauchier :

« Portrait d'un inconnu. Il est dans un ovale, en buste, vu des trois quarts, tourné à gauche et regardant de face. Il est vêtu d'un habit collant, porte un rabat uni et une calotte d'où s'échappent des cheveux, tombant sur ses épaules. Dans l'angle bas de gauche, se lisent, ménagés en blanc, les mots : *Lauren Fauchier.* Dans le correspondant de droite, le mot *pinxit.* Morceau en mezzo-tinto. Hauteur 142 millimètres, largeur 118 millimètres.

« Bien que l'inscription ne porte que le mot *pinxit,* il est cependant incontestable que c'est aussi Fauchier qui l'a gravé. Cette pièce est inédite et je la crois de la plus grande rareté. Je n'en connais que trois épreuves; une à la bibliothèque publique d'Aix, parmi les portraits de M. de Saint Vincens; la seconde

à Paris, dans la belle collection de M. de Baudicour, et la mienne. »

Nous ne pouvons partager l'opinion de M. Pons, relativement à l'auteur de cette pièce. Il nous semble en premier lieu que rien n'autorise à croire que Laurent Fauchier ait gravé cette planche, puisque l'inscription le désigne comme l'auteur de la peinture, seulement. Il faut remarquer en outre, que cette petite estampe, au lieu d'être gravée à l'eau-forte qui ne demande qu'une main d'artiste et que les peintres qui ont gravé, préferèrent toujours, comme étant plus simple et plus expéditive que tout autre, est pourtant gravée à la manière noire qui, au contraire, exige de longs travaux, une grande habitude dans le maniement des outils et beaucoup de temps. Il faudrait supposer que Laurent Fauchier qui était entièrement étranger à cette manière de graver, aurait débuté par un chef-d'œuvre. On ne saurait l'admettre, car la parfaite expression de la tête et la beauté des accessoires, supposent la plus grande facilité dans le maniement des outils, fruit d'une pratique longue et soutenue, ce que le manque d'usage de Fauchier, ne permet pas de lui accorder dans la manière noire. Si nous avions à émettre une opinion sur le nom du graveur de ce cuivre, nous dirions avec fondement qu'on peut l'attribuer à Sébastien Barras, graveur d'Aix, qui

a montré souvent, une habileté, nous osons le dire, de première force, dans la gravure en manière noire. Cette estampe a plus d'un rapport avec la façon de graver de Sébastien Barras.

D'après Bougerel , Cundier avait acheté du président d'Oppède, le portrait de Henri de Meinier Forbin, baron d'Oppède, et d'autres portraits de magistrats du parlement de Proveuce, la plupart peints par Laurent Fauchier. Il les grava pour les publier. Réunis, ils forment une suite de 20 portraits. Mais le travail du graveur est bien loin de rendre l'esprit, la couleur, en un mot, le beau talent du peintre.

La perte d'un jeune homme que la mort a si prématurément enlevé à l'art, doit faire naître aux amateurs de la peinture, des regrets bien vifs. Mourir à vingt-neuf ans, lorsque déjà il s'était placé si haut dans l'opinion des connaisseurs, est à jamais regrettable. Fauchier possédait dans sa spécialité , des qualités rarement réunies chez les artistes. A la vérité, les ouvrages qu'il a laissés, ne brillent pas tous du même degré de perfection. Cela provient de diverses causes que nous ignorons; mais tous se distinguent des autres peintures du même genre,

par la couleur et l'animation. Quoique mort à la fleur de l'âge, Laurent Fauchier a laissé d'excellents travaux. Cette remarque est de nature à joindre au regret d'être privés aujourd'hui de nombreux chefs-d'œuvre, la triste pensée que l'artiste aurait infailliblement avancé encore dans le chemin de la perfection, s'il eût poussé plus loin sa carrière.

ÉTUDES.

ÉTUDES

SUR

DENIS FAUCHER,

Moine de Lérins,

PAR M. MOUAN, AVOCAT,
Sous-bibliothécaire, Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

I.

PARMI tous ces écrivains du seizième siècle, qui répandirent un si vif éclat sur le règne de François Ier, nos auteurs de biographie n'ont assigné qu'une place fort modeste, dans leurs volumineuses compilations, au moine Denis Faucher. A l'exception de dom Vincent Barral qui nous a conservé les divers écrits de Faucher, dans sa chronologie de Lérins (1),

(1) Chronologia Sanctorum et aliorum virorum illustrium, ac abbatum sacræ insulæ Lerinensis, a domno Vincentio Barrali, Salerno

à l'exception encore d'un chroniqueur italien (1) auquel nous sommes redevables de quelques particularités sur la vie de notre religieux, on chercherait vainement ailleurs une analyse raisonnée, une juste appréciation des écrits d'un homme célèbre à plus d'un titre. En effet, Denis Faucher, qui fut notre compatriote, ne se renferma point dans les profondeurs d'un cloître pour y demeurer inconnu à ses semblables et comme absorbé par la contemplation des choses divines. Loin de là, tout en opérant de salutaires réformes dans plusieurs maisons religieuses par sa piété, sa prudence et son étude constante des règles de la vie monastique, tout en prêchant au peuple les vérités de la foi, il entretint une correspondance active avec des notabilités de son époque, avec les cardinaux du Bellay et Cortèse, avec Charles de Sainte-Marthe et Sadolet; il composa des poésies latines que le siècle d'Auguste n'eût pas désavouées, et il écrivit sur les annales de Provence un ouvrage curieux, demeuré manuscrit.

Tels sont les titres par lesquels Faucher se recommande à notre examen. Quant aux matériaux

---

monacho Lerinense, in unum compilata cum annotationibus ejusdem. MDCXIII, Lugduni, Pet. Rigaud, in-4°.

(1) Memorie istorico-critiche intorno la vita e gli scriti di Dionisio Faucher, monacho Benedettino-Casinese (J. A. Gradenigo autore) insérés dans le tome v, pag. 259 et suiv. des Nuova raccolta d'opuscoli scientifici e filologici d'Angc Calogiera. In Venezia, 1759, in-12.

dont je me suis aidé pour la rédaction de cette notice, je les ai puisés dans les ouvrages même et surtout dans les épîtres de l'illustre religieux. C'est là que se montrent dans tout leur jour, son âme, ses actions, sa vie entière, en un mot tout ce qui est le plus propre à nous intéresser, en nous livrant à ces études.

Denis Faucher naquit à Arles en 1487 (1) d'une ancienne et honorable famille, originaire de Bourgogne (2). Encore enfant il annonçait par ses sentiments de piété et son application à l'étude ce qu'il devait être un jour. Il dit lui-même, quelque part, que, dès l'âge le plus tendre, il fut passionné pour trois choses : les lettres, la peinture et la vie monastique. Ses parents auraient voulu qu'il occupât dans le monde le rang où l'appelait sa naissance, mais tous leurs efforts vinrent échouer devant la détermination bien arrêtée du jeune Faucher, de se consacrer au Seigneur. Un jour il dit à dieu à sa patrie, à sa famille, à toutes les vanités au moyen desquelles on espérait enchaîner sa résolution et il se dirigea modestement vers le monastère de Saint-

---

(1) Nuova raccolta, tom. v, pag. 259, Armellini Bibliot. Bened. Casin., pars prima, pag. 150. Faucher, dans une de ses lettes, datée de 1561, avoue qu'il a près de 75 ans (D. Barral, p. 265), il faudrait alors placer la naissance en 1486.

(2) Robert de Brianson, tom. II, pag. 53.

Benoit-de-Poliron, au territoire de Mantoue, pour y revêtir l'humble habit de religieux (1).

Cette pieuse retraite que l'illustre comtesse Mathilde, souveraine de la Toscane, avait comblée de ses bienfaits (2), jouissait alors d'une grande célébrité à cause de la sainteté et de la science de ses habitants. Elle était une dépendance de l'abbaye du Mont-Cassin, fondée par Saint-Benoit en 529, sur les débris d'un temple d'Apollon. Le Mont-Cassin fut le berceau des ordres religieux dans les contrées de l'Occident et son souvenir se rattachera toujours dignement à l'histoire des lettres, des sciences et des arts, au milieu du naufrage de la civilisation.

Entouré dans ce saint asyle d'hommes aussi recommandables par leur piété, que par une profonde connaissance des lettres grecques et latines, le jeune Faucher se sentit entraîner avec encore plus de force vers ses inclinations naturelles. Parmi les religieux qui lui montrèrent le plus sincère attachement, était Grégoire Cortèse, devenu dans la suite prieur de Lérins, puis cardinal et désigné pour assister au fameux colloque de Worms entre les catholiques et les protestants. Mais rien ne devait plus mettre obs-

(1) Nuova raccolta, p. 260.

(2) Abbatiarum Italiæ brevis notitia auth. P. August. Lubin, ord. eremit. S. Augustini. Romæ, 1693, in-4°, pag. 267.

tacle aux fervents désirs de Faucher et il prononça ses vœux solennels le 3 mai 1508 (1).

Bientôt l'autorité de ses exemples, la vivacité et la prompte décision de son esprit lui obtinrent de nombreux disciples dont le soin lui fut spécialement confié. Il se dévoua pendant deux années à ces pénibles fonctions d'instituteur (2) ; il ne formait pas seulement à la connaissance des belles-lettres, mais il initiait encore à la pratique de toutes les vertus la jeunesse studieuse dont il était plutôt le père, que le maître, et Faucher dut être au seizième siècle un modèle parfait d'éducation religieuse et littéraire. Il écrivait à Cortèse : « Puisque vous voulez que je vous rende compte de nos études, apprenez que nous avons expliqué le poëme d'Actius Sincerus (pseudonyme de Sannazar) sur l'enfantement de la Vierge et le Traité de l'amitié de Cicéron : Mes leçons attirent de nombreux auditeurs et je suis tout étonné de l'ardeur de ces jeunes gens. On dirait qu'ils rivalisent avec moi dans l'accomplissement de leurs devoirs et qu'ils s'efforcent de faire disparaître de mes fonctions tout ce qu'elles peuvent offrir de fastidieux (3). »

---

(1) Nuova raccolta, ibid.— D. Barral dit que Faucher fit profession le 5 des calendes de mai, jour de l'Invention de la Sainte Croix. Il y a là une erreur manifeste.

(2) Nuova raccolta, pag. 261.

(3) Prælegimus autem (quoniam tibi studiorum nostrorum rationem

Mais le mérite de Faucher devait se produire au grand jour sur un plus vaste théâtre. Aussi ses supérieurs lui confièrent-ils le soin d'apporter de salutaires réformes d'abord dans le monastère de Lérins, et plus tard, dans celui de Saint-Honorat à Tarascon. C'est en donnant le précepte et l'exemple, et soutenu par la protection divine, dit alors humblement Faucher, que je m'efforcerai de remplir une si délicate mission (1).

Ceci se passait en 1515 ; cette célèbre abbaye de Lérins qui fut pendant de longues années un des plus puissants boulevards du christianisme, avait vu se glisser dans sa discipline ecclésiastique un déplorable relâchement. Pour en prévenir les suites funestes, Augustin Grimaldi, évêque de Grasse et abbé de Lérins, voulut soumettre ce monastère à la congrégation des bénédictins du Mont-Cassin. Léon X approuva ce projet et François 1er donna aussi son adhésion au moyen de lettres patentes du 14 avril 1515, en vertu desquelles René de Savoie

---

postulas explicari) carmen Actii Sinceri de partu virginis . . . . . Præterea Ciceronis librum de amicitia. Quibus lectionibus multi intersunt, et mirum est quanto in his amore ac studio sese juventus exerceat, beneficiis etiam mecum certant et pro suo quisque officio nititur, quo mihi laboris hujus tædium sublevet..... Mense decembri ex agro Mantuano. — D. Barral, p. 276.

(1) Nuova raccolta, pag. 263, 264.

gouverneur et grand sénéchal de Provence opéra la réunion (1).

Faucher mit de suite la main à l'œuvre et il eut le bonheur d'être parfaitement secondé dans ses divers plans de réforme par les religieux eux-mêmes, sur l'esprit desquels il exerçait tout l'ascendant de l'exemple, joint aux instructions. Il se plaisait avant tout à retracer la vie des saints et anciens moines de Lérins, ces modèles qu'on ne pouvait se dispenser d'imiter, sans être déclaré indigne d'habiter cette sainte maison ; il joignait à ce pieux exercice l'explication des écritures, celle notamment des épîtres de l'apôtre des nations (2).

Le zélé réformateur ne devait pas triompher aussi facilement de tous les obstacles qu'il rencontra, lorsqu'il fut appelé à introduire l'ordre et la discipline dans le monastère de Saint-Honorat de Tarascon : Ce monastère, uni à celui de Lérins, avait été établi en 1358 par Jacques Gantelmi, en exécution d'un vœu fait par son père, après le massacre des vêpres siciliennes. Suivant la charte de fondation (3), le couvent de Saint-Honorat se composait de trente religieuses, sous la direction d'une abbesse et de

(1) Nuova raccolta, pag. 267. — Histoire des ordres monastiques, etc., par Helyot et Bullot, t. v, p. 122.

(2) Nuova raccolta, pag. 263. — D. Barral, pag. 222.

(3) Relatée dans la Gallia christiana, tom. 1, pag. 891.

huit moines de Lérins. A l'époque où nous sommes placés, cette maison avait subi la destinée commune à tant d'autres monastères, et pour dépeindre en un seul mot l'état où elle se trouvait réduite, il suffira de dire que les religieuses ne conservaient de leur institution autre chose que l'habit (1).

Faucher fut donc tiré de sa chère retraite de Lérins par de puissantes sollicitations, celles notamment du cardinal du Bellay, alors abbé de Lérins et successeur d'Augustin Grimaldi, mort en 1532. L'œuvre qu'il allait entreprendre était pénible, délicate; mais qu'importaient les difficultés, si elles devaient amener à leur suite quelque heureux résultat? La main de Dieu ne devait-elle pas encore le soutenir dans ses efforts comme à Lérins? Les commencements de son administration furent assez paisibles, mais quand il songea sérieusement à vouloir extirper les abus dans leurs racines les plus profondes, Faucher devint en butte à tous les dégoûts, à toutes les contrariétés, à toutes les calomnies que le génie du mal est capable d'enfanter. Une lettre qu'il adressait au cardinal du Bellay, le 10 juin 1537, dépeint le triste état de son âme, avec la plus sombre énergie :

« Depuis quelque temps je fais la triste expérience de ce passage des saintes écritures : la vie de

(1) Nuova raccolta, pag 264.

l'homme sur la terre est un combat continuel..... Je m'efforçais de rétablir dans son ancien état ce monastère de Tarascon, déjà je me flattais d'arriver bientôt au port, favorisé du secours du ciel et de votre protection; mais tout-à-coup le vent de la discorde a soufflé avec plus de violence que jamais et m'entraîne de nouveau dans l'arène pour y soutenir de pénibles combats. Il est donc vrai qu'il existe des hommes assez pervers pour arriver au but de leurs désirs n'importe par quels moyens !..... Ils ont d'abord salué mon arrivée par des félicitations qui cachaient le poison sous des fleurs, mais dès qu'ils ont vu que je ne me laissais point séduire par leurs fausses caresses et que ma conscience était inflexible, ils ont voulu m'effrayer par leurs calomnies; j'ai été représenté comme un loup ravisseur introduit dans la bergerie, etc. (1). »

---

(1) Militiam esse vitam hominis super terram, tum scripturæ ipsius testimonio, tum meo ipsius magno incommodo sœpius sum expertus. ..... Cum jamjam in hoc Tharasconensi collegio rem monasticam longa dudum ut scis ignavia et veterno dejectam instaurare erigereque contendimus, cumque jam aspirante nobis cœlesti auxilio in altum prospera navigatione sub nominis tui autoritate provehimur, ecce de improviso quibusdam quasi reflantibus ventis ab instituto cursu revocati in solitam rursus arenam descendere et acta etiam agere cogimur. Neque unquam in animum inducere potuisset tantam inesse in quorumdam hominum mente nequitiam, ut dum efficiant quod volunt, id quibus modis assequantur, nihil pensi habeant..... Et primo quidem blandis sed venenatis alloquiis compellantes gratulabantur scilicet quod sibi rector contigissem, sed cum frustra blandi-

Ces plaintes sont reproduites d'une manière plus amère encore dans une épître adressée à un illustre sénateurdu monastère de Poliron. Il paraîtrait même que ce personnage aurait ajouté quelque croyance à des inculpations dont la grossièreté démontrait à elle seule toute l'invraisemblance :

« Mes ennemis ont accumulé sur ma tête des crimes que je ne soupçonnais même pas ; ils m'ont représenté comme un séducteur des vierges consacrées au Seigneur, comme un dilapidateur des finances du monastère... N'a-t-on pas prétendu aussi qu'adepte de la magie, j'avais fait un pacte avec le démon pour découvrir des trésors enfouis sous des ruines !.... Et vous homme éminent, vous avez prêté l'oreille à de telles impostures ; mais plus on redouble de violence pour m'expulser du monastère, plus je demeure inébranlable... Dussiez-vous m'être toujours hostile, je n'éprouverai point pour cela aucun sentiment de haine contre vous (1). »

Animé de ces saintes dispositions, Faucher n'opposa plus que le silence, l'étude et la plus sévère

---

tiarum mihi insidias tetendissent..... Me pudicitiæ eversorem dictantes oves lupo commissas querebantur..... — D. Barral, pag. 282.

(1) . ..... Flagitiorum portenta et alia multa ejusmodi cum in me sœpius congererentur, nimirum ut me ab instituto depellerent.. ..... Ego contra oblato mihi terrore in dies eram constantior, etc. — D. Barral, p. 336. Cette lettre n'est point datée.

règle de conduite aux calomnies de ses ennemis; avant tout, il apportait une persévérance opiniâtre dans ses plans de réforme, et après des peines inouïes, il vit se réaliser en partie l'objet de ses vœux les plus chers, puisqu'il obtint que celles des religieuses qu'importunait toute idée de réforme se retireraient dans un autre monastère. Il annonçait au cardinal du Bellay cet heureux changement, le jour des calendes de décembre 1538, puis il ajoutait : « J'ai établi deux classes de religieuses dans le monastère : la première comprend celles peu familiarisées encore avec leur nouvel état et ne méditant les choses divines que d'une manière imparfaite ; la seconde classe ne compte que des religieuses marchant avec rapidité dans la voie de la perfection (1). »

Dans une lettre adressée à Cortèse, le jour des nones de février 1542, Faucher nous initie à une foule de particularités, aussi curieuses qu'intéressantes, sur l'administration intérieure du monastère de Saint-Honorat :

« Après de longs et pénibles travaux, je suis heureusement plus tranquille. Celles qui résistaient à mes instantes prières ont déserté le monastère à peu

---

(1) Si de monalium statu scire cupis, duas in monasterio classes videas, earum quæ vetustate diutius assuetæ in mente veteri nova vix possunt meditari, et aliarum quæ novum hominem induere cupientes sese ad ejus exemplar conantur effingere. — D. Barral, p. 280.

près comme des bêtes féroces qui brisent leur chaîne..., les autres s'appliquent constamment et la nuit et le jour, à se rendre agréables à Dieu par la chasteté des mœurs et la pratique de toutes les vertus. Les belles-lettres ne leur sont point étrangères et elles parcourent nos auteurs avec autant de facilité qu'elles tournent leurs fuseaux. Nous lisons les lettres de Saint-Cyprien et de Saint-Jérôme, nous cherchons dans Saint-Ambroise et dans d'autres pères les divers passages qui présentent le plus de conformité avec notre état. Déjà elles récitent, d'après mes ordres, les offices de Cicéron et plusieurs proverbes de Salomon. Peut-être me faira-t-on encore un crime de ces exercices, tout ce que je puis dire, c'est que nos travaux littéraires sont tellement appréciés, que le nom de cette congrégation se répand dans toute la France et qu'il est même devenu célèbre à la cour. Aussi des personnes éminentes, par leur piété et leur savoir, désirent-elles avant tout, que leurs filles soient élevées d'une manière conforme à notre institution (1). »

---

(1) ..... Post multos anxiosque labores solito quietius ago. Nec earum pars maxima quæ nostris conatibus resistebant, veluti feræ indomitæ vagis discursibus assuetæ caveæ clastra ferre non potuerunt..... Reliquæ vero Christum sibi conciliare cupientes in die noctuque operam navant, ut illi castissimis moribus et variis virtutum ornamentis placere possint. Litteris incumbunt omnes et libros non minus quam fusos aut rumbos discunt volvere..... Collegii hujus

Cependant la santé de Faucher avait été affaiblie par tant de luttes ; il écrivait en 1539 au théologien Pierre Olivier : « Quand j'ai reçu vos deux lettres, j'étais atteint depuis plusieurs jours d'une grave maladie ; le souvenir de notre vieille amitié m'a été d'autant plus sensible que j'étais privé et de vos consolations et de celles de mes autres amis (1). »

Faucher fit un voyage à Paris dans le courant de cette année 1539 et fut présenté à la cour. Nous n'avons rien pu trouver sur les motifs qui le déterminèrent à cette démarche. Tout fait présumer qu'elle fut suggérée à notre religieux par quelque affaire importante se rattachant au monastère de Lérins ou mieux à celui de Saint-Honorat de Tarascon (2).

Quoi qu'il en soit, pendant le mois de mars 1543, Faucher, épuisé par la fatigue et pensant qu'il avait assez fait de sacrifices pour le monastère de Saint-Honorat, obtint la permission de se démettre d'une charge devenue désormais trop pesante, et

---

nomen ubique fere per totas gallias, sed maxime apud aulam fit famosissimum, etc. Tarascone nonis februariis raptim et digitis intenso frigore stupentibus. — D. Barral, p. 276.

(1) Accepi cum gravissime ægrotarem binas litteras tuas..... Opportune mihi redditæ tunc sunt, cum tuo et aliorum amicorum solamine indigerem. — D. Barral, p. 346.

(2) Faucher fait mention de son voyage à la Cour, dans quelques-unes de ses lettres. V. D. Barral, pag. 328, 352, 361 ; mais il ne s'explique point sur le motif qui le lui fit entreprendre.

de se retirer à l'abbaye de Lérins, cet objet de sa prédilection et qu'il croyait ne devoir plus quitter.

A peine touchait-il le seuil de ce pieux asyle que des intérêts pressants l'obligèrent de se transporter dans la ville d'Arles, son pays natal. Là, son zèle pour la religion et pour le salut des âmes ne devait point se ralentir ; il adressait fréquemment au clergé et au peuple de touchantes allocutions, trop heureux si les souvenirs de Saint-Honorat ne fussent encore venus le troubler au milieu de ces saints exercices (1).

Faucher allait en faire l'expérience : Souvent des abus paraissant tout-à-fait réprimés renaissent plus révoltants encore par l'incurie ou la perversité de celui qui succède à un sage réformateur. Une œuvre ne peut se maintenir dans l'état de perfection où l'avait conduite une âme énergique, un esprit sage et éclairé, que par la vigilance la plus exacte à ne point enfreindre les règles établies.

Le sage réformateur quittait à peine Saint-Honorat, et déjà des plaintes fréquentes s'élevaient contre le nouveau directeur ; Faucher en est informé ; il craint que l'édifice qu'il a si péniblement élevé ne s'écroule sourdement miné par l'esprit d'indifférence ou sapé ouvertement par la violation

(1) Nuova raccolta, pag. 277.

des règlements, par un libre cours donné à tous les vices. Dans sa sollicitude, il adresse deux lettres à ce coupable administrateur dont le nom nous est demeuré inconnu, et ces lettres sont des modèles de sévérité et de pieuse indignation que tempère l'esprit de douceur et de charité chrétienne.

« Arles, le jour des ides d'avril 1543. Au nom de notre confraternité et de nos travaux, au nom de toutes les angoisses et de toutes les calomnies que nous avons souffertes pour l'amour du Christ, je vous conjure de prendre quelque soin de votre honneur et de la réputation de nos vierges. Le bruit public assure que vous les fréquentez plus qu'il ne paraît être convenable et que vous assistez avec elles à des festins; — je m'efforce de réfuter de telles rumeurs, je les combats de toute mon âme, de toutes mes forces..., mais je vous en supplie, suivez les conseils d'un ami fidèle et dévoué, ne rendez point inutiles par votre fait, tant de longs travaux, tant de rudes fatigues (1).

A ces paroles bienveillantes succèdent deux mois après, des discours plus sévères :

(1) Oro te per amicitiam nostram et communes labores ac toleratas pro Christi amore molestias calumniasque ut honori tuo et virginum nostrarum famæ ac verecundiæ consulas. Multus de te olim (ut scis) rumor et vehemens suspitio fuit, quod cum virginibus frequentior esses, quam par esse ipsi judicarent, et maxime quod cum illis convivia inires..... Sed oro te ut amico tibi vere, fideliter, et amanter consulenti fidem adhibeas. Arelate idibus aprilis, 1543.

« Les choses en sont venues au point où tout le mal est à craindre et pas le moindre bien à espérer... D'où vient cette persuasion qu'il ne doit plus rien y avoir de commun avec notre ordre ? On veut écarter toute crainte, tout scrupule, et ne prendre pour règle de conduite qu'une volonté effrénée et des désirs immodérés.... Je ne cesse pas pourtant de vous défendre, ainsi l'exige mon amour envers vous... (1). »

La présence de Faucher pouvait seule guérir les maux du monastère; il retourna donc à Saint-Honorat en 1544, rappelé par d'unanimes suffrages.

Bientôt les efforts auxquels il dut se livrer pour faire disparaître jusqu'à la moindre trace d'une mauvaise direction, peut-être encore l'inclémence de l'air, comme il le supposait lui-même, causèrent à Faucher une maladie encore plus grave que celle dont il avait été atteint une première fois. Frappé au commencement d'août, d'une fièvre aiguë, il n'était pas encore entièrement rétabli au mois de novembre suivant (2).

---

(1) Res eò revoluta est, ut plus mali timere quam boni sperare possimus..... Quorsum persuasio illa, ut nihil cum ordine nostro se habere commune existiment, nisi ut amoto religionis metu ac scrupulo, quæcunque volet sibi licere arbitrentur, et pro lege sit eis desideriorum voluntas, etc. Arelate decimo quarto calend. junii, 1543.

(2) Nuova raccolta, pag. 277, 278. Quelques lettres de Faucher mentionnent cette grave indisposition.— D. Barral, p. 294, 295, 305, 321.

On ne sait pas d'une manière bien précise à quelle époque il fut forcé d'abandonner de nouveau le monastère de Saint-Honorat. Seulement, nous apprenons par une de ses lettres, que dès le premier septembre 1547, il s'était retiré dans sa chère île de Lérins qu'il ne devait plus abandonner (1).

Faucher ne tarda pas à être élevé à la dignité de prieur (2), mais plus désireux d'obéir que de commander, il aurait bien préféré ne pas être revêtu de cette charge. Il écrivait à Laurent Garin, le 15 des calendes d'avril 1548 : « Je trouve toujours plus de charme à reprendre avec nos jeunes gens l'étude des belles-lettres. Je serais trop heureux si on ne m'avait point déféré ce titre de Prieur dont je me reconnais indigne. A cette prochaine assemblée de nos pères, je serai débarrassé, je l'espère, d'un fardeau trop au-dessus de mes forces physiques et morales (3). »

Le sentiment que sa tâche était nécessaire pour

---

(1) Nuova raccolta, ibid. — D. Barral, pag. 354 : Deo in primis gratias ago quod ea cura quæ animum meum solicitabat, sum liberatus. Lerinæ raptim. Cal. septembris, 1547.

(2) Dom. Liron, Singularités historiques et littéraires, Paris, 1738, in-12, tom. 3, p. 389.

(3) ..... Non sine animi mei voluptate, in litterarum studiis cum hac juventute exerceo..... Felix utcumque mihi esse viderer, nisi adhuc inesset mihi paternitatis hoc nomen, quo immerito appellor. Sed spero, ut his futuris patrum nostrorum comitiis hac sarcina sublever, etc. — D. Barral, p. 305, 306.

faire le bien soutint Faucher contre toutes les difficultés ; elles s'accrurent encore dans une circonstance pénible dont nous devons rappeler succinctement les détails.

François Ier avait nommé abbé de Lérins, en remplacement de du Bellay, Guillaume Pelissier, d'abord évêque de Maguelone, ensuite de Montpellier, quand le siège épiscopal eût été transféré en cette ville. Le nom de Guillaume Pelissier rappelle tout à la fois un profond théologien et un habile jurisconsulte (1). Il avait obtenu la confiance de François 1er, qui le chargea de plus d'une mission importante. Dans une ambassade à Venise il soutint dignement l'honneur et les intérêts de la patrie. Mais la mort de son royal protecteur devait lui causer de cruelles disgraces : Le parlement de Toulouse trop facile à écouter de fausses déclarations qui représentaient le savant prélat comme un partisan des nouvelles doctrines, ce parlement avait ordonné son

(1) La bibliothèque Méjanes possède les lettres de messire Guillaume Pelissier, evesque de Maguelone, etc. C'est un beau manuscrit in-folio, de près de 1200 pages, acheté par l'illustre fondateur de la bibliothèque d'Aix, des héritiers du marquis d'Aubais. Il avait appartenu auparavant à Charles Joachim Colbert, évêque de Montpellier. Ces lettres de Pelissier sont adressées aux principaux personnages de l'époque, au Roi, au connétable Anne de Montmorency, à la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, au chancelier Antoine Dubourg, à la duchesse de Ferrare, au docteur Rabelais, au comte de la Mirandole, etc., etc.

emprisonnement au château de Beaucaire et la saisie de ses revenus. Peu de temps après, les accusateurs de Pelissier furent reconnus pour d'indignes calomniateurs et le prélat, remis en liberté, obtint le recouvrement de ses biens tant patrimoniaux que bénéficiaires ; alors Pelissier ne craignit point d'accuser les moines de Lérins de l'avoir indignement dépouillé de la majeure partie de ses revenus, et ses plaintes furent entendues des tribunaux. Une décision du grand conseil alloua au plaignant diverses indemnités, en outre quelques moines furent expulsés du monastère et les autres reçurent l'ordre de ne plus prêter obéissance à la congrégation de Lérins, mais seulement à l'évêque de Montpellier et à ses ministres : ceux-ci exercèrent alors toute sorte d'exactions contre les religieux ; leurs règlements furent méconnus, leur hiérarchie renversée, et ils ne dépendirent plus que d'un vicaire étranger à l'institution de Lérins, indigne directeur, prenant pour unique règle de conduite son propre caprice ou celui de la volonté supérieure dont il était le trop servile exécuteur (1).

Les angoisses que causèrent à Faucher ces pénibles circonstances sont exprimées d'une manière éloquente et avec une sainte liberté, dans une lettre

(1) Nuova raccolta, p. 279, 280.

adressée à l'évêque de Montpellier, aux ides de juillet 1557 :

«... Si je voulais énumérer les mensonges odieux, les cruels affronts, toutes les indignités qu'on nous fait subir, le récit serait trop long. Vos délégués ont dépassé toutes les bornes ; chaque jour ils s'étudient à inventer de nouvelles vexations, croyant par là vous être agréables... Serez-vous donc toujours implacable à notre égard, quel crime ont commis nos humbles religieux, pour que vous paraissiez en quelque sorte vous complaire dans nos souffrances... Il viendra, il viendra ce jour suprême où nous devons tous comparaître devant le redoutable tribunal du souverain juge, vos cruels ministres oseront-ils espérer quelque miséricorde !..... Un tel langage, illustre prélat, m'est inspiré par l'amour de la religion et par l'honneur de cette sainte maison... Puisse la prudence diriger à l'avenir vos actions et vous épargner des mesures qui vous rendraient répréhensible aux yeux de Dieu et des hommes (1). »

---

(1) ..... Longior erit narratio, si omnia illorum impudentissima mendacia et post illatas nobis contumelias..... Velim recensere. Ità enim egerunt, ut qui semel pudoris ac temperentiæ fines excesserant, naviter in dies impudentiores fieri studerent, dum tibi obsequium præstare se arbitrarentur..... Veniet, veniet supremus ille noster dies, quo nos ante tremendum illud tribunal exhiberi oportet, etc. — D. Barral, pag. 291.

Enfin, toutes ces pénibles dissensions eurent un terme en 1558 par la fermeté de Faucher et par le crédit du cardinal de Lorraine, auquel notre religieux, dans sa modestie, attribuait tout l'honneur de cette heureuse issue :

« Que n'est-il en mon pouvoir de vous rendre de solennelles actions de grâce pour tout ce que vous avez fait ; nous en garderons du moins mes religieux et moi un éternel souvenir (1). »

Faucher n'avait pas complètement délaissé le monastère de Saint-Honorat qui lui avait coûté tant de peines ; par des lettres remplies d'onction, de saintes maximes et d'utiles conseils, il s'efforçait de conserver ses filles spirituelles dans la voie de la perfection où il avait eu le mérite de les introduire, après de longues vicissitudes.

Son unique distraction était d'instruire les jeunes gens et de cultiver l'art de peindre, il excellait surtout dans la miniature ; il existe de Faucher un livre d'Heures, format in-12, écrit en entier de sa main, orné d'initiales et de figures d'un goût admirable, représentant entr'autres le sujet des Psaumes ou des Leçons. Denis avait donné le 9 avril 1554 ce livre d'Heures à Jean Faucher son frère,

(1) ..... Quia tibi gratiam referre non possumus, saltem et nostro et omnium provincialium nomine nos maximam habere, et perpetuo habituros protestemur, etc. — D. Barral, p. 287.

sous cette condition qu'il ne sortirait jamais de leur famille pour qu'il fût, suivant ses expressions, un perpétuel symbole d'amour envers les siens et un pieux souvenir auprès de Dieu. Quand Barral écrivait sa chronologie en 1613, ce précieux manuscrit était au pouvoir de François Faucher, avocat au siège d'Arles, arrière-petit-fils de Jean Faucher (1).

Vers la fin de l'année 1560, Faucher commença à ressentir d'une manière sensible le poids de l'âge aggravé encore par toutes les tribulations qu'il avait éprouvées. Plus tard des douleurs aiguës dans les

---

(1) D. Barral, pag. 223, 224. — Armellini, Biblioth. Bened.-Casinens., pars prima, pag. 150.

Le livre d'Heures de Faucher, parfaitement conservé, appartient aujourd'hui à M. l'abbé Mercier, curé de la paroisse du Tholonet; il nous l'a communiqué avec beaucoup d'obligeance et nous a permis de prendre copie de deux notes mises en tête et que nous reproduisons ici, parce qu'elles complètent tout l'historique du remarquable ouvrage de Faucher :

« Post centum septuaginta et septem annos liber iste jamdiu legatus familiæ Faucherii, transivit in alteras manus ob extinctionem dictæ familiæ quæ transivit in nobilissimam de Viguier, anno 1731, per matrimonium Mariæ Xaveriæ de Faucher unicæ hæredis dictæ familiæ cum nobiliss. D. Jacobo de Viguier equite; et D. Jacobus adhærens conditioni et legi impositæ a D. Faucherio, dedit illud fratri suo F. Paulo Antonio de Viguier equiti Hierosolymit..... Ut dictus Paulus Antonius vivens teneat apud se, sed post illius obitum redeat ad familiam de Viguier et maneat semper apud ejus hæredes in perpetuum symbolum conjunctionis utriusque familiæ de Faucher et de Viguier.

« Librum hunc D. Petro Gay presb. dono dedit domina Maria de Latour hæres Dom. Mariæ Xaveriæ de Faucher viduæ de Viguier, anno 1802 ».

intestins, une faiblesse générale et la fièvre le réduisirent à un tel état qu'il ne pouvait plus quitter sa couche sans le secours de ses frères. Aussi le bruit de sa mort avait-il circulé dans les environs de Lérins, à Antibes et à Grasse. Faucher a lui-même dépeint dans quelques-unes de ses lettres la triste position où il se trouvait réduit (1). Enfin sur le point d'abandonner ce monde, il composa deux épitaphes à peu de jours d'intervalle (2) et à peine avait-il fini de dicter la seconde qu'il alla recevoir dans le Ciel la récompense d'une vie si dignement employée. Faucher mourut vers le commencement de l'année 1562, ses restes furent pieusement ensevelis dans une chapelle dédiée alors à Saint-Léonard, puis à Saint-Benoit (3).

Le chroniqueur italien, auquel nous avons emprunté la plupart de ces détails, a retracé dans les termes suivants, les principaux traits qui se dessinent dans le caractère de Faucher, d'après les lettres du pieux cénobite (4) :

« Faucher demeura toujours ferme dans ses entreprises, toujours courageux dans l'adversité ;

---

(1) D. Barral, pag. 265 à 270.

(2) Ces deux pièces de vers qui furent pour Faucher le chant du cygne sont relatées dans le Nuova raccolta, p. 284, 285; dans Barral, p, 223, et dans Armellini, p. 152.

(3) Nuova raccolta, pag. 285.

(4) Ibid., pag. 286.

étranger à toute idée d'orgueil et d'ambition, il savait néanmoins opposer une vive résistance à tout ce qui contrariait son zèle, à tout ce qui préjudiciait aux intérêts de la religion. Observateur exact de la discipline monastique, prêchant encore mieux par ses exemples que par ses discours, il fut généralement aimé et estimé, à l'exception toutefois de ceux qui poussés par un intérêt personnel s'obstinaient à le contrarier dans ses vues d'améliorations, ou qui, différant trop de lui par leur conduite, souffraient avec peine un continuel et puissant désapprobateur. »

II.

Je passe à l'examen des écrits de Faucher que D. Barral nous a conservés, comme je l'ai déjà dit, dans sa chronologie de Lérins (1). Au moyen de la correspondance de notre religieux, il serait facile d'assigner une date à la composition de ses principaux titres littéraires et il résulterait de cet examen que Faucher écrivit dans un âge mur, alors que les fumées de l'imagination, les illusions de la raison

(1) Opera omnia R. patris D. Dion. Faucherii monachi Lerinensis et civis Arelatensis, olim dispersa, nunc primùm a domino Vincentio Barrali Salerno Lerinensi monacho in unum congregata.

et l'incertitude du goût n'exercent plus une influence souvent nuisible. Ses lettres au nombre d'environ cent cinquante sont adressées à des personnages recommandables par leur piété, leur science et leur dignité ou à des amis qu'il affectionnait tendrement. Dans ces épîtres, l'élégance s'unit aux sentiments religieux ; on y trouve des faits souvent curieux ou intéressants et nous pensons qu'elles mériteraient d'être publiées de nouveau, celles du moins qui se rattachent à l'histoire littéraire du seizième siècle et qui sont la reproduction exacte des mœurs et institutions de cette époque. Il s'est glissé dans le recueil de D. Barral quelques erreurs typographiques provenant de cette circonstance qu'il n'a point reproduit les lettres de Faucher d'après les originaux, mais sur des copies peu soignées. Quelquefois aussi certaines lettres portent une date évidemment fausse, et il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'ordre des évènements pour reconnaître l'erreur (1).

---

(1) Je ne citerai qu'un seul exemple. La dernière lettre du recueil de Barral, pag. 370, est datée de 1551, mais en confrontant cette épitre avec celles qui précèdent, on s'aperçoit bientôt que sa vraie date doit être de 1562. Au surplus ces observations me sont fournies par le bénédictin Dom. Gradenigo. Ce chroniqueur cite ensuite Arnold Wion, historien de l'ordre de Saint-Benoit, et un passage de son livre intitulé : Lignum vitæ, ornamentum et decus ecclesiæ, tom. 2, pag. 885, duquel passage il résulterait que Wion aurait vu en manuscrit diverses lettres de Faucher, réunies à d'autres lettres d'anciens moines. Ces lettres font-elles ou non partie de la collection de Barral ? — D.

Je placerai en première ligne la correspondance de Faucher avec le cardinal Jean du Bellay, que François 1er avait promu aux plus hautes dignités. Faucher aimait à le consulter sur tous les points embarrassants, et, plus d'une fois, il avoue que privé de ses lumières ou de ses leçons, il aurait échoué dans l'exécution de ses plans de réforme :

« Par votre grande piété, par cette heureuse influence que vous exercez si bien sur tous les esprits, sur ceux notamment qui sont convenablement préparés, le mauvais génie ne triomphera point de la cause du Christ ; le cœur de nos vierges ne se dessèchera point par les exemples de la corruption, comme une jeune fleur à un souffle pestilentiel (1). »

Et ailleurs : « Nos moines de Lérins se trouvent en ce moment réduits à une telle pénurie et si accablés de dettes qu'ils ne peuvent en quelque sorte respirer sans le secours de votre bienveillance... Désolées par les malheurs du temps, les églises et communautés situées au-delà du Var sont dans l'impossibilité de tenir leurs engagements ; nous vous

---

Gradenigo ne résout point cette question et je n'entreprendrai pas non plus de la décider. V. Nuova Raccolta, pag. 289.

(1) Per tuam in Deum pietatem et singularem tuam in omnes quidem, sed in bene institutas mentes maximè ac bonarum artium studiosas mansuetudinem te oro atque obsecro, ut huic nostræ sollicitudini anxietatique subvenias, etc. — D. Barral, p. 284.

en conjurons, illustre prélat, veuillez venir à notre secours (1).

D'autres fois, et dans une douce intimité, Faucher s'entretient de poésie avec du Bellay :

« J'ai composé, en versant des larmes, une pièce de vers sur la mort de Vulteius ; permettez-moi de vous l'adresser, non que je la juge digne de vous, mais parce que votre amitié envers moi et le désir que vous manifestez, me forcent à vous fatiguer mal-à-propos de mes frivolités (2). »

Un autre protecteur, un autre confident de Faucher est Grégoire Cortèse qui fut prieur, puis abbé de Lérins, et que le pape Paul III s'était attaché en qualité de conseiller intime. Déjà nous avons mentionné les rapports d'amitié qui l'unissaient à notre religieux. Faucher félicite-t-il Cortèse de sa promotion au cardinalat, « qui ne se réjouirait, dit-il, en voyant que le vaisseau de l'église prêt à être submergé va être dirigé par un gouverneur, dont le zèle et les vertus inspirent une si juste confiance : Grâces soient rendues au souverain pontife pour

---

(2) ..... Qui cùm sint ipsi rerum inopia et alieno ære oppressi, non habent quo respirare jam possint, nisi tuæ benignitatis ope nitantur..... Præterea ab ecclesiis seu sacerdotiis quæ ultrà Varrum. ..... Nihil extrahi potest, etc. — Barral, pag. 286.

(3) ..... Simul cum lacrymis hæc quæ ad te mitto, carmina effudi. Non quod ea digna judicem, quæ doctissimis auribus tuis debeant exhiberi, sed ingenti tua humanitate fretus, etc. — Barral, pag. 284.

choisir un tel coadjuteur, lorsque tous les vents sont déchaînés. Oui, mon enthousiasme est bien légitime, en voyant revêtu des plus grands honneurs celui qui fut jadis mon fidèle compagnon, plus tard, mon père et mon maître (1). » Ces félicitations sont suivies de ces mots si simples et qui peignent admirablement l'amitié de ces deux religieux : « Plus vous êtes revêtu d'une grande autorité, plus nous oserons espérer pour nous de grands avantages (2). »

De tels éloges n'étaient point dictés à Faucher par un pur sentiment de flatterie. Cortèse fut en effet un des hommes les plus distingués de son siècle, par ses lumières et ses vertus. On a de lui, entre autres ouvrages un recueil de lettres parmi lesquelles neuf sont adressées à notre religieux (3). C'est une correspondance intime où l'on remarque à chaque page des témoignages d'une amitié qui exige avant tout une prompte réciprocité et qu'aurait profon-

---

(1) Quis enim non gaudeat eos ecclesiæ Dei tanquam navi jam prope modum submersæ gubernatores contingere..... Ingens ab omnibus christianis summo ac beatissimo pontifici nostro debetur gratia, qui tales ad moderandos ventorum flatus regendosque sibi adjutores assumpserit, etc. — Barral, pag. 277.

(2) Quantò tibi auctoritas major accedet, tantò majora commoda sperare audemus.

(3) Gregorii Cortesii Mutinensis, S. R. Ecclesiæ presb. cardinalis, epistolarum familiarum liber. Ejusdem tractatus, etc. — Venetiis, 1573, in-4°.

dément attristée la plus légère marque d'indifférence, le plus petit retard (1).

Quelques lettres de Faucher prouvent sa profonde aversion pour les nouvelles doctrines dont le souffle empoisonné allait se propageant. Au milieu des plus cruelles infirmités il écrivait à Antoine médecin : « Ne croyez point qu'un vain désir me rattache à la vie : toute mon ambition serait de voir l'église du Christ rendue à la paix et toutes ces folles erreurs dissipées (2) » ; et à Charles de Sainte-Marthe, ce théologien de Poitiers, soupçonné de partager l'hérésie, ce qui lui suscita de grands malheurs: « J'ai été vivement touché de vos maux et des dangers qu'a courus votre vie, mais ma douleur a été bien plus grande en apprenant que vous prêtiez votre appui aux opinions des hérétiques. Cependant votre dernière lettre m'a consolé ; elle m'a prouvé que les sentiments, dont vous êtes pénétré en ce moment, vous permettront bientôt de montrer au

---

(1) Cortèse écrivait à Faucher : Recte suspicaris mi Dionysi, litteras tuas nobis redditas non fuisse, quem quidem casum et tuli et fero molestissime. Carui enim oblectatione maxima, qua in legendis litteris tuis affectus essem, et quod præterea amici diem perdidi. — Cort. epist. fam. pag. 55.

Et ailleurs : Tua ingens in me humanitas, locataque beneficia..... Tam arcte me tibi devinxerunt, ut si te non amen, non tam rusticus aut ingratus, quàm etiam impius mihi esse videar, — Ibid. pag. 194.

(2) ..... Hæc autem ad te scripsi, non tam quod longioris vitæ

grand jour votre innocence et de réfuter la calomnie. Cher Sainte-Marthe, au nom de notre mutuel attachement, conduisez-vous de telle sorte que rien, pas même les plus violentes tribulations, ne vous éloigne de la foi et de ce que vous devez à votre propre conscience (1). »

Faucher, nous l'avons déjà dit, s'appliquait à initier les religieuses du monastère de Tarascon à la connaissance de la langue latine. Il paraîtrait que des esprits chagrins ou jaloux l'auraient blâmé de se livrer à cet exercice, et Faucher se serait montré fort sensible à des critiques si peu méritées. Sans doute, la femme chrétienne qui chante les louanges du Seigneur dans une langue qu'elle ne connaît point, s'unit avec un esprit d'humilité aux créatures insensibles louant Dieu par un langage muet (2), mais d'un autre côté, d'après le véritable esprit du

---

inane mihi desiderium insit..... Unum est propter quod adhuc me superstitem esse non piget, si videlicet tamdiu vivam, ut expulsis profanis erroribus ecclesiæ Christi pacem videam restitutam. — Barral, pag. 369.

(1) ..... Dolui, Sammarthane carissime, ubi te in tam grave discrimen adductum accepi, quo vita tua periclitaretur, sed dolore pœnæ contabui, quod de religione male sentire te aiebant, et hæreticorum opiniones erroneas obfirmato animo sustinere, etc. — Barral, pag. 327.

(2) Telle est la maxime développée dans le catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne, imprimé à Bourges en 1694, 2 vol. in-12. V. le Journal des Savants du 12 juillet 1694, pag. 313.

christianisme et la doctrine des Pères, pourquoi la femme ne serait-elle pas l'égale de l'homme en instruction comme en vertus, pourquoi les facultés également départies aux deux sexes par la providence n'opéreraient-elles pas chez l'un comme chez l'autre des résultats identiques? Un de nos célèbres jurisconsultes (1) l'a dit avec vérité : Dans le système du christianisme, la femme a une mission à remplir, elle doit travailler comme l'homme pour le service du Seigneur (2), elle a la même dignité morale que l'homme (3), et si elle lui est inférieure en force, elle le surpasse en foi et en amour (4).

Pénétré de cette vérité, Faucher en fait le sujet d'une longue lettre adressée à Antoine Arlier de Nîmes (5), lettre que nous voudrions pouvoir citer en entier :

---

(1) M. Troplong, Influence du christianisme sur le droit civil des Romains.

(2) Paulus ad Roman. XVI, 6, 12.

(3) Paulus ad Corinth. VII, 4, 14.

(4) Matthœus. IX, 22.

(5) Antoine Arlier d'une famille originaire de Calvisson, dans le Bas-Languedoc, avait été consul de la ville de Nîmes en 1535. Chargé de diverses missions honorables par François 1er, il obtint de ce prince que Nîmes prendrait pour armoiries le type de l'ancienne médaille de cette colonie. La bibliothèque d'Aix possède les lettres manuscrites d'Arlier sous ce titre : Anton. Arlerii Nemausensis epistolæ à Barth. Blea Amanuen. è chartis neglec. selectæ. 1539, petit in-fol. couv. en parch. Ces lettres au nombre de 81 et d'une latinité très élégante sont envoyées à divers personnages célèbres tels que Dolet, Sainte-Marthe, etc. Deux épîtres seulement sont à l'adresse de Faucher.

« Quelques personnes voyent avec peine que j'initie nos jeunes vierges à l'étude de la langue latine, comme si la nature n'avait pas donné également à l'homme et à la femme un esprit capable d'instruction..... Est-il bien déraisonnable que des vierges consacrées à Dieu s'occupent, au milieu des loisirs du cloître, à écrire ou à parler latin, surtout étant dirigées par un maître rempli de sollicitude sinon de science..... Quant à moi, je méprise ces inepties pour ne pas dire ces folies. J'ai en ma faveur les Jérôme et les Ambroise écrivant à de nobles dames que les vierges vouées au Seigneur doivent être versées dans les lettres grecques et latines, si elles veulent méditer avec profit la loi divine et ne pas la réciter par un simple mouvement des lèvres, comme certains oiseaux babillards (1). »

Cette lettre et quelques autres adressées pareillement à Arlier attestent que Faucher comptait encore un confident et un ami dans ce personnage. « Rien ne pouvait m'arriver de plus agréable, écrivait

---

(1) Miror aliquos tàm difficulter animum induere puellas scire latinè, quasi non mulieribus æquè ac viris docile ingenium natura largita sit..... Neque enim difficile creditu mihi videtur Deo dicatas virgines litterato otio vacantes latinè utcumquè aut loqui aut scribere præsertim cum præceptore utantur etsi non docto ſattamen sollicito..... Sed horum ineptias ne dicam insanias contemno, etc. — Barral, pag. 340.

Arlier à notre religieux, que d'apprendre quelque chose de vous par vous-même..... Il est vrai que nous n'avons pas toujours eu la faculté de nous donner mutuellement de nos nouvelles, mais nous le pourrons à l'avenir, je l'espère, puisque vous êtes revenu si heureusement dans vos foyers (1). »

Plusieurs autres lettres de Faucher concernent plus spécialement ses travaux littéraires et surtout ses poésies. Le bon religieux parle souvent de ses vers avec une modestie qui n'est pas en général l'attribut des poètes, cependant on serait tenté de croire qu'il est bien aise qu'on ne partage par ses sentiments d'humilité à en juger par le charme qu'il éprouve à faire divers envois de ses productions poétiques. Il écrivait à Antoine Arlier : « Je vous adresse un poëme en vers asclépiades que j'ai composé il y a plusieurs années pendant mon séjour en Italie. Le hasard me l'a fait découvrir tout récemment parmi d'autres papiers (2). » A Jean Dampierre : « Mon amitié envers vous ne peut demeurer

---

(1) Nihil optatiùs mihi contingere poterat quam de te aliquid aliquando ex te ipso audire..... Nec tibi meis nec mihi vicissim tuis litteris unquàm frui licuit, sed tamen, ut spero, in futurum licebit, te penatibus sic fœliciter restituto. — Arlerii epistolæ, ad pag. 7, 8.

(2) Hoc igitur asclepiadeum carmen quod ego aliquot ab hinc annis cùm adhuc in Italiâ essem composui inter chartas alias nuper inventum mittere ad te volui, etc. — D. Barrál, pag. 339.

oisive, c'est elle qui me contraint à vous envoyer ces vers fort médiocres, il est vrai, mais qui du moins vous prouveront tout mon attachement (1). » Et à Salmon Macrin · « Voici mon élégie au roi que vous m'avez tant demandée : vous voudrez bien en corriger les défauts..... Je puis vous adresser encore plusieurs autres pièces de vers, mais à condition que vous rectifierez ce qu'elles ont de dur et d'incorrect ; vous les jetterez même hardiment au feu, si elles sont tellement mauvaises que vous ne les jugiez pas dignes d'être retouchées (2). »

Mais des soins plus importants occupaient l'âme de Faucher : plusieurs lettres adressées à Delphine, religieuse du monastère de Tarascon, présentent un ensemble parfait de tous les devoirs de la vie monastique : les consolations et les saintes joies de ce pieux état y sont retracées avec une vive éloquence, et avec l'onction la plus touchante :

« ..... Aimez cette solitude du cloître... Repassez souvent dans l'esprit, les circonstances de la vie de

---

(1) ..... Quia nunquam otiosus est amor, coegit me ut hæc ad te carmina inepta licet atque inconcinna transmitterem, etc. — Barral, pag. 323.

(2) Elegiam etiam ad regem quam à me tantoperè exigebas, mitto ut corrigas si quid in eâ stridulum reperis..... Missurus insuper alia multa..... Sed ea conditione ac lege ut abs te aut corrigantur....., aut si tam scabra aut dura erunt quæ lima tua indigna judices, ignibus tradas — D. Barral, pag. 361.

votre époux céleste et les douleurs de sa passion... alors vous sentirez s'allumer dans votre cœur ce feu qu'il est venu lui-même apporter sur la terre et qu'il ne désire rien tant que de voir brûler en nous (1).» Et une autre fois : « Voyez que de peines, que de fatigues supportent ces hommes combattant sous les rois de la terre, que de périls ils affrontent à travers mille morts pour la récompense de quelques jours... Mais nous, nous combattons pour une gloire éternelle, pour le Dieu immortel, le roi de tous les rois... De quels délices ineffables seront suivis ces gémissements d'une sainte componction (2) !... »

Faucher avait toujours montré le plus grand zèle à initier les jeunes gens au goût de l'étude et à la pratique de toutes les vertus. Dans ses lettres adressées à Jacques Maudenne, *optimæ spei adolescenti*, et aux deux frères Grimoalde, d'une naissance illustre, on trouve d'utiles maximes mêlées aux plus sages avis.

---

(1) ..... Cellulæ igitur tuæ solitudo tibi amica sit, hìc cœlestis tui sponsi vitæ decursum et toleratæ per te passionis acerbitatem toto mentis affectu meditando recogita..... Ut sentias in corde tuo exardescere ignem illum quem ipse venit mittere in terram et quem vult in nobis non utcunquè sed vehementer accendi. — D. Barral, p. 316.

(2) Considera filia quot labores sudoresque tolerant ii qui sub terrenis regibus militantes stipendium faciunt..... nos pro æternæ gloriæ præmio et immortalis Dei nostri regum omnium regis acquirendo favore ac gratia cœlestem militiam detrectabimus.... Quale gaudium, qualem consolationem... .... Sanctæ compunctionis gemitus nobis pariet? — D. Barral, pag. 317.

Il écrivait au premier : « Votre sagesse et votre amour pour l'étude me sont connus, je sais aussi de quels soins vous entourent de tendres parents, je veux néanmoins joindre ici mes exhortations à celles que vous recevez pour fortifier encore mieux votre esprit contre les mœurs perverses du siècle... Livrez-vous donc avec ardeur à l'étude des sciences et des lettres, vous n'en retirerez pas, il est vrai, de vains titres de noblesse, mais la plus solide instruction ; un nom illustre et de grands honneurs ne sauraient être votre propriété exclusive, mais tout ce que vous acquerrez en vertu et en érudition sera réellement à vous et toujours à vous (1). »

Et aux frères Grimoalde : « Quel plus bel exemple que celui donné par des jeunes gens d'une illustre famille, rehaussant par la science et la pureté des mœurs la gloire de leurs ancêtres... Ils se trompent gravement ceux qui, faisant parade d'un vain titre, ignorent qu'ils doivent avant tout aimer la vertu, véritable origine de leur noblesse (2). »

---

(1) Tamctsi satis mihi explorata est in virtutes et litterarum studia voluntas tua, et patris tui..... Cura, consiliumque non deest, volui tamen his stimulis pro meo in te et parentes tuos ingenti amore meam quoque adhortationem adjungere, etc. — D. Barral, pag. 326.

(2) ..... Quid verò ad prudentiæ atque virtutis exemplar expressius, quàm videre adolescentulos familiæ nobilitate insignes ita animum induxisse, ut natalium splendore tantisper se conspicuos fieri posse putent, dum derivatam in se atque acceptam à majoribus gloriam doctrina et morum honestate tueantur, etc. — D. Barral, pag. 329.

En général, le style épistolaire de Faucher est correct et tel qu'il doit être. A peine trouve-t-on quelques mots de latinité moderne abondamment rachetés par des expressions pleines d'élégance et par des réminiscences de nos meilleurs classiques. Il aimait beaucoup Horace, et plus d'une fois notre religieux le mit à contribution. Cependant je ne prétends pas faire ici un éloge exclusif du style de Faucher : Souvent des longueurs et des redites déparent son sujet, souvent encore dans quelques-unes de ses lettres, les mêmes idées se reproduisent, sauf de légers changements de rédaction. Quelquefois avant d'arriver au but qu'il se propose, Faucher débute par de longs préambules et par une série de réflexions morales qui sont de véritables hors-d'œuvre. Ce défaut est surtout poussé trop loin dans une épître adressée à François 1^er^, par laquelle Faucher implorait la clémence de ce prince en faveur d'un jeune homme accusé de vol (1) : Mais toutes ces tâches sont bien excusables chez un homme habitué à passer ses jours dans la retraite, éprouvant plus que tout autre ce besoin des doux épanchements du cœur dont toutes les conditions ressentent l'empire.

---

(1) D. Barral, pag. 370.

III.

Considéré comme écrivain religieux, Denis Faucher mériterait encore d'arrêter quelque temps nos regards; soit que dans des traités de piété il élève l'âme à la sublimité d'une vie contemplative, soit que dans des homélies au peuple il lui montre les obligations imposées par le christianisme ou qu'il lui retrace la vie d'un personnage bien plus illustre par ses vertus que par sa naissance, toujours sous la plume comme dans la bouche de Faucher se réfléchissent les principes les plus purs de la morale chrétienne. Exclusivement occupé du grand sujet qui l'anime, il dédaigne les ornements frivoles et superflus du discours, et Faucher est, avant tout, le sage et zélé réformateur, jaloux d'inspirer aux autres les principes dont il est le modèle parfait.

Toutefois, il ne faudrait pas s'attendre à trouver ici ce que l'ascétisme a de mystérieux, ce que présentent d'obscur les controverses et les subtilités mystiques. Les écrits religieux de Faucher sont essentiellement un manuel de philosophie morale et chrétienne où l'homme du monde lui-même peut puiser d'utiles enseignements. Les vérités que professe notre religieux sont exposées dans un style simple, que la moindre intelligence saisit sans effort

et que rehaussent à propos de nombreux passages des saintes écritures dont Faucher était si bien pénétré.

Moraliste chrétien, Faucher est auteur d'un traité de la réforme de l'esprit adressé de Lérins le 6 des calendes d'octobre 1548, à Delphine Tornatori, cette pieuse élève de notre religieux, que nous avons déjà eu occasion de mentionner. Ce traité divisé en neuf chapitres renferme tout ce qui est nécessaire à l'homme qui veut mener une vie vraiment régulière. L'auteur se propose surtout d'inspirer aux religieuses dont il était le père spirituel, cette perfection céleste, cette merveilleuse discipline, cette pureté évangélique dont les premiers chrétiens donnaient fréquemment l'exemple. Pour arriver à ce but, nécessité de réformer sa raison, en la soumettant aux règles de la foi catholique, sa volonté, en ne voulant que ce que Dieu veut lui-même, sa mémoire, par une application continuelle aux lectures pieuses et à la méditation ; nécessité encore de vivre dans la pratique de l'abstinence et de la sobriété, gardiennes vigilantes d'un cœur chaste, dans le dépouillement des choses de ce monde et dans un esprit d'obéissance, ces vertus qui nous rapprochent si puissamment de la divinité. Écoutons le début de Faucher :

« Lorsque tant de malheurs nous environnent,

lorsque des dangers sans nombre nous menacent au milieu des écueils de cette vie, les plus graves périls sont ceux qu'engendre notre propre nature ; si nous sommes assez heureux pour les éviter ou pour en triompher avec le secours de Dieu, rien ne doit plus nous offenser ni même nous effrayer... Le plus funeste ennemi de l'homme c'est sa volonté. C'est elle qui s'éloignant de Dieu et se repliant en elle-même, nous fait dégénérer de notre divine origine et nous précipite dans un abyme de maux (1). »

Orateur, Faucher ne perd jamais de vue que le but principal de l'éloquence est d'instruire les hommes et de les rendre meilleurs ; les vérités qu'il prêche dans ses discours inspirent d'autant plus de confiance qu'elles sont la reproduction exacte de ses mœurs. Tantôt il dirige l'attention de son auditoire sur les souffrances du Christ et sur l'obligation où nous sommes de porter la croix après lui, or quel autre que Faucher mit mieux en pratique cette morale qui découle de la sublime épopée du calvaire ? Tantôt

---

(1) Cùm tot nos undique mala circundent, et tam gravia nobis multipliciaque inter dubios vitæ hujus variosque anfractus pericula impendeant, nulla tamen graviora aut quæ nos magis premant, quàm ea quæ nobis adsunt intrinsecus debemus existimare..... Nemo enim aliunde tantum quantum à seipso offenditur, neque est nobis alius pestilentior inimicus, quam nostra ipsorum propria voluntas.... — De reformatione mentis, caput, 1. Barral, pag 226.

il entretient les fidèles du désir et de l'amour des choses célestes, et le soin spécial de Faucher fut constamment d'initier les âmes à la connaissance de notre véritable vocation ; une autrefois, prêchant au clergé de la ville d'Arles, il s'étend longuement sur la dignité, sur les devoirs des prêtres tout en démontrant que plus leurs fonctions sont élevées plus ils doivent être saints, et lui ne fut-il pas attentif à accomplir soigneusement toutes les obligations du sacerdoce? Enfin, s'il croit devoir proposer à l'édification de ses semblables la vie de quelque personnage recommandable, Faucher retranche de ses oraisons funèbres, toutes ces louanges vaines et excessives, toutes ces pensées stériles qui ne sont d'aucun profit pour l'instruction de l'auditeur. S'il loue celui dont la perte excite de justes regrets, c'est uniquement pour apprendre ses vertus au peuple, pour l'exciter à les imiter, pour montrer l'étroite union qui doit exister entre la gloire et la vertu.

Telle est la conclusion où m'a conduit l'examen des ouvrages de morale et de piété de notre religieux : indépendamment du traité de la réforme de l'esprit, un de ses écrits principaux, je mentionnerai sommairement les autres productions dues à la piété éclairée de Faucher :

1° Ses *discours* au nombre de sept :

Méditation sur la passion du Christ, écrite en

1549 et adressée à André Sylvius, avec une lettre datée de Lérins, aux ides d'octobre 1549 (1).

Exhortation aux moines de Lérins à porter la croix après le Christ. « Très-chers frères, voici l'époque où le jeûne nous est prescrit, d'après la règle que nous suivons, c'est maintenant que nous devons nous glorifier avec l'apôtre Saint-Paul, dans la croix du Sauveur (2). »

Discours pour le jour de la naissance du Christ. « Qui rougirait d'être pauvre pour le Christ et avec le Christ? Que tous ceux qui aiment une sainte pauvreté contemplent ce mystère avec un pieux recueillement, qu'ils voyent les merveilles opérées aujourd'hui par le Très-Haut (3). »

Discours sur l'amour et le désir des choses célestes. « Heureux celui qui se considère comme étranger au milieu des peines de la vie, qui éprouve toutes

---

(1) Dionysii monachi Lerin. Ad Andream Sylvium de passione Christi meditatio. — Barral, pag. 249.

(2) Parænesis de cruce port Christum tollenda (Barral, pag. 254).... Appropinquante jamque instante tempore quo à regula quam profitemur, jejunium nobis indicitur, libet cum Paulo apostolo in cruce domini gloriari.

(3) Sermo in vigilia sive in die nativitatis Christi. (Barral, pag. 257).... Quis erubescat pro Christo et cum Christo pauper fieri.... . Ergo sanctæ paupertatis amatores pio mentis intuitu divinum hoc contemplantes mysterium, videant quàm admirabilia fecit dominus hodie. ... .

les rigueurs de son exil et ne soupire qu'après le ciel, sa véritable patrie (1). »

Discours sur la dignité du sacerdoce. Adressé au clergé de la ville d'Arles en 1543. « Vénérables Pères, s'écrie le modeste religieux, qu'il m'est pénible, en venant vous parler du devoir et de la dignité du prêtre, de ne sentir en moi aucune des qualités qu'exigerait un semblable sujet. Qui suis-je, où sont ma science, mon habileté, mon habitude des choses, pour que je puisse être à la hauteur d'un sujet aussi grand, etc. (2). »

Discours prononcé à Tarascon, aux funérailles d'une illustre religieuse. Suivi de son épitaphe contenue en cinq distiques (3).

Discours prononcé aux obsèques de Pierre du Port, prévôt de l'église de Vence. Suivi pareillement de l'épitaphe du défunt, en deux distiques. Dans cette

---

(1) Sermo de cœlesti desiderio et amore (Barral , pag. 261). Beatus ille qui inter pressuras vitæ hujus atque angustias peregrinum sese cognoscit, et incolatus sui molestias sentiens cœlestem patriam sitibundus expectat....

(2) Sermo habitus Arelate ad clerum , anno 1543 (Barral , pag. 265). Dicturus de dignitate officioque sacerdotali , patres præstantissimi , doleo nullam in me esse vim , nullam facultatem, qua tantæ rei excellentiam dignè et pro meritis valeam explicare, etc.

(3) Sermo in funere nobilis Guillielmæ Luperiæ Tarasconensis. — Barral , pag 269.

oraison funèbre dont la date est de 1554 (1), Faucher louait l'élégance des manières du prévôt Pierre, la sagacité de son esprit, le charme de ses paroles, sa rare prudence, son zèle pour combattre les hérésies, sa profonde piété, etc. (2).

2° Des annotations sur la vie de Saint-Honorat, évêque, écrite par Saint-Hilaire, et sur l'épître de Saint-Eucher concernant l'éloge de la solitude.

Ces deux opuscules n'ont jamais été publiés. Le manuscrit était conservé dans la bibliothèque de Saint-Georges-le-Majeur à Venise (3).

3° Dialogue sur les causes naturelles des choses occultes.

Arnold Wion (4) cité par le chroniqueur Gradenigo, mentionne ce dialogue inédit parmi les ouvrages de Faucher, mais sans indication du lieu où serait déposé le manuscrit (5).

---

(1) Comme il résulte d'une lettre précédent ce discours.

(2) Sermo in funere Petri à Portu præpositi Venciensis ecclesiæ. — Barral, pag. 272. — V. sur ce prévôt, la Gallia Christiana, tom. III, col. 1233.

(3) Nuova raccolta, tom. V, pag. 293. L'auteur italien cite comme autorité ces paroles d'Armellini, bibl.-Casin., pars prima, pag. 151 : Venetiis in bibliotheca S. Georgii majoris extant Faucherii opuscula varia Mss. tom. 1, in-4°, sign. 305. Le moine Gradenigo se livre ensuite à de longs détails sur ces annotations de Faucher. Nuova raccolta, pag. 294, 295, 296, 297.

(4) Lignum vitæ in prætermiss., pars II, pag. 885.

(5) Nuova raccolta, pag. 297.

4° Explication des épîtres de Saint-Paul conservées en manuscrit à Lérins, d'après Barral, qui mentionne en outre la traduction latine faite par Faucher de 3 opuscules écrits en italien et intitulés : *Miroir de l'homme intérieur ; de la discrétion ; de l'oraison intérieure ou mentale* (1).

IV.

Passons maintenant aux poésies latines de Faucher : elles sont nombreuses, variées et se rapportent à une foule de matières sacrées ou profanes. Les diverses espèces de vers latins sont adoptées par notre religieux, toutefois le distique est celle qu'il choisit de préférence. Ces vers sont ornés de quantité d'expressions élégantes attestant que le goût de Faucher s'était formé ou du moins perfectionné à la lecture de nos anciens poètes. On l'a dit avec raison, le seizième siècle en France est une époque de transition ; une grande rénovation s'y agite, s'y essaye, mais rien ne s'achève, et tandis que la poésie française était encore à son berceau, la poésie latine devait se montrer généralement revêtue de tous ces

(1) Barral, pag. 224. — Nuova raccolta, pag. 297, 298.

ornements qui en firent le charme dans les beaux jours de l'antiquité. Cette assertion est justifiée par les écrits des Muret, des Dolet et de plusieurs autres célébrités poétiques parmi lesquelles le nom de notre religieux est bien digne de figurer.

Poète sacré, Faucher chante tour-à-tour les louanges de Dieu, de la Vierge, des saints, la gloire des martyrs ; il célèbre les beautés de la religion tout en s'élevant contre les faux chrétiens, les impies et les blasphémateurs ; il aime à redire les douceurs de la vie monastique, à vanter cette retraite de Lérins où il avait passé des jours si heureux. Dans ces divers sujets, la piété et la poésie se prêtent un mutuel appui, et Faucher est toujours le fervent réformateur, le zélé et sincère religieux.

Ici, c'est un poëme d'environ six cents vers hexamètres en l'honnuer de Saint-Aygulphe, abbé de Lérins et de ses compagnons qui couronnèrent en 660, la sainteté de leur vie par un glorieux martyre :

Martyris Aygulphi insignem cantare triumphum
Cogito, debilibus sed nostris viribus impar
Est onus, ingenium grandi superante pusillum
Materia, ergo meis Aygulphe beate favcto
Nixibus..... (1).

---

(1) La chronologie de Vincent Barral n'est pas rigoureusement

Plus loin, ce sont des églogues au nombre de cinq; le sujet de la première est l'éloge de l'île de Lérins (1):

CANDIDUS

Taurinos tandem liquisti, Faustule, campos
Ruricolûm in quibus assuetus discernere lites
Pastorumque graves prudens sedare querelas;
Dic rogo, quis ventus te nostris appulit oris?

FAUSTUS

Noster amor, quia scire cupis, me mutuus oras
Appulit ad vestras, quid amore potentius? Aut quis
Fortior est ventus?....

La seconde églogue a pour titre : *de cœlesti et divino amore* (2). En voici le début :

Aspicis ut medio torrens nunc ferveat æstas
Maure die, et gelida pastum pecus ecce sub umbra
Ruminat, ardentem patula ergo sub illice solem

---

divisée en deux parties, ayant chacune un frontispice particulier. Elle offre cependant deux séries de pagination. Ce qui se rapporte à Faucher appartient en général à la seconde série et c'est avec celle-ci que concordent nos citations ; toutefois quelques poésies se trouvent encore comprises dans le premier ordre de pagination ; ainsi le poëme sur St-Aygulphe est inséré dans cette première partie, à la page 341 ; il est précédé de l'histoire de ce martyr, extraite de divers manuscrits.

(1) Barral, 1re partie, pag. 19. Dans cette division se trouvent, comme nous l'avons dit, quelques poésies de Faucher. V. les pages 26, 216, 217, 339. Quant aux autres pièces de vers que nous indiquerons, elles sont toutes dans la seconde série, pag. 373 à 465.

(2) Barral, pag. 447.

Declinare licet, quæ altum caput obvia sursùm
Erigit et ramis frondentibus objicit umbras,
Frigus et optatum sponte officiosa ministrat.
Quo mecunque pater ducas, audire paratus
Sum tibi, nec quicquam gratum magis atque salubre
Est mihi, quam pia si fuero tua jussa secutus.....

Dans la troisième (1), Candidus et Simplicius s'entretiennent de la décadence de l'ordre monastique. Le premier de ces interlocuteurs fait le parallèle des moines de l'époque avec les anciens solitaires de l'Égypte :

His non marmoreis habitatio structa columnis
Extitit, ut nostra hæc ætas malè sana requirit.
His humiles habitare casas, seu rupe cavatas
Speluncas placuit, nec eis fuit ampla supellex
Rerum aut proventus, totam in cœlestia curam
Transtulerant, sola his semper cœlestia curæ...

Dans la quatrième églogue intitulée : *La religion* (2), Fortunatus entretient Jucundus, sous le voile de l'allégorie, des soins qu'un pasteur fidèle doit avoir pour le troupeau qui lui est confié :

Unde rogo jucunde venis? Ad ovilia tandem
Quis te traxit amor, quorum te oblivio dudum

(1) Barral, pag. 453.
(2) Ibid. pag. 455.

Cœperat? Hinc inter spinosa rubeta relictæ
Velleribus laceris pecudes sine lege vagantes
Sponte venenatas detondent dentibus herbas,
Sponte lupos adeunt, et sponte salubria linquunt
Pascua, et immundas inquirunt sponte lacunas.

. . . . . .

Quare te, Jucunde, graves perferre labores
Nocte dieque decet. Pluvias timuisse vel æstus,
Ventos, aut tonitu, reliquas aut aeris iras
Officium veri non est pastoris, inertis
Sed servi, sive ejus qui mercedis amore
Pascit oves domini tantum sua commoda pendens.

Enfin, dans la cinquième églogue (1), deux autres interlocuteurs pleurent sur la désolation dont Lérins offre le tableau et sur la future dispersion des moines :

Dic rogo cur solito mihi tristior esse videris,
Et tuus assiduo vultus mœrore macrescens
Indicat occultum cordis nimiumque dolorem?
Tu solus nescis nostris quid ovilibus annos
Contigit ante duos, ablata ut pascua, pulsi et
Pastores hinc? Quin etiam venisse ferunt, qui
Dispersurus oves procul hâc à sede fugabit...

Faucher avait dédié ces diverses églogues à Balthazard de Jarente, archevêque d'Embrun, comme il nous l'apprend lui-même :

---

(1) Barral, pag. 458.

Hos nostro placido benignè præsul
Vultu suscipe, quos tibi dicatos
Lusus mittimus... (1).

Au reste, les religieux de Lérins professaient une grande vénération pour ce prélat, et sa mort leur avait causé la plus profonde douleur (2).

Plusieurs distiques de Faucher sont remarquables par la concision énergique avec laquelle il rend sa pensée :

SUR LA PRIÈRE :

Anxia dum variis mens fluctibus æstuat, oret,
Et Dei in adversis experietur opem (3).

SUR L'AUMÔNE :

Hoc opus esse Deo gratum reputato, sinistra
Si manus ignoret, quod tua dextra facit (4).

SUR L'OBLIGATION DE PORTER LA CROIX APRÈS LE CHRIST :

Qui cupit ætheream felix conscendere sedem
Post Christum gradiens tollat et ipse crucem.
Crux timor est domini, crux est patientia, cœli
Quæ violenta potest sola aperire fores (5).

Poète profane, Faucher a composé des vers sur

---

(1) Barral, pag. 426,
(2) Gallia christiana, tom, III, col. 1094.
(3) Barral, pag. 408.
(4) Ibid. pag. 408.
(5) Ibid. pag. 444.

le mépris de la mort, sur les jardins, sur les plaisirs de la vie champêtre, contre les esprits inconstants, contre la perversité des femmes et même des épithalames dans lesquelles le grave religieux semble disparaître entièrement pour ne laisser à découvert que le poète gracieux et léger. Je vais prendre encore ici quelques citations au hazard; tous ces divers sujets se trouvent d'ailleurs confondus et sans aucun ordre apparent, dans la collection de Vincent Barral :

La pièce intitulée *de contemptu mortis* est remplie de vérités et de philosophie :

Nascentes morimur, primâque ab origine, nostra
Semper in interitum, vita caduca fluit.
Vita caduca fluit, secumque volubile tempus
Hac notas homines conditione trahit.

. . . . . .

Cum nequeas igitur mortem vitare timendo,
Naturæ legem quid moriture times (1)?

A ce morceau de morale succèdent immédiatement des vers ayant pour titre *de laudibus horti :*

Quæ rogo lingua potest oblectamenta referre
Omnia, quæ in sese fertilis hortus habet?

---

(1) Barral, pag. 379.

Dum vaga vere novo distinguit Chloris amœnum
Et spargit vario flore et odore solum.....

Mais si les jardins offrent tant d'agréments, nous devons en être reconnaissants envers la divinité :

Hortulus ipse etiam dum tot tibi commoda profert
Te docet ut referas pectora grata Deo.... (1).

Dans une autre pièce à peu près analogue à la précédente, intitulée *de laudibus vitæ ruralis*, l'auteur rappelle plus d'une fois Horace et sa douce philosophie :

Divitias alius quærat, petat alter honores
Et primas cathedras ambitiosus amet.
Sat mihi parva domus, mihi sat focus igne coruscans.
Sat mihi et unde queam pane fugare famem.
Sat mihi fonte cadens tenui cum murmure rivus,
Qui hortum perpetuo rore fluente riget.

. . . . . .

Ambiat urbanos fastus quicunque molesta
Vivere continuo in anxietate volet.
Rura mihi cordi sunt, et ruralis amica
Vita mihi innocua simplicitate placet (2), *etc.*

Mais ce ne sont pas toujours de pareils sujets qui inspirent la muse de notre religieux.

---

(1) Barral, pag. 380, 381.
(2) Ibid. pag. 442.

Ici, elle se déchaîne contre un vieillard décrépit, triste victime de ses propres folies :

. . . . . .

Quam malè stulte sapis, meretrix te non amat, ipsos
Sed potius nummos captat avara tuos.
Ipsa tuis captam se oculis confingit amanter,
At magis est loculis capta dolosa tuis.
Dumque putas vinctam te illam retinere malignis
Artibus incautum te tenet ipsa suis.
Illudensque tibi nummos emungit, et inde
Cùm tibi nil fuerit, perfida terga dabit (1).

Là, c'est contre une fille mondaine qu'il veut ramener à la vertu par de sages conseils :

..... *O quantum cupies vitam duxisse pudicam*
Cum insperata tibi venerit hora necis.
Quandò igitur stimulis urget te blanda voluptas
Sollicita summum mente revolve diem (2).

Ailleurs et à diverses reprises, Faucher dirige contre les défauts et surtout la méchanceté des femmes, les traits d'une violente satyre : 12 siècles avant notre religieux, Saint Grégoire de Nazianze avait aussi composé une longue pièce de vers sur un sujet à peu près pareil ; mais Faucher laisse loin

---

(1) Barral, pag. 398.
(2) Ibid. pag. 396.

derrière lui le père de l'église grecque (1) : les grandes contrariétés qu'il avait éprouvées dans la réforme du monastère de Tarascon avaient sans doute soulevé sa bile qu'il exhalait avec des expressions souvent outrées :

Quid tua sollicitis distendis pectora curis
Imprudens, frustra tempus inane teris.
Fœmineam ratione velis si vincere mentem,
Flectere vel dictis colla proterva putes,
Sic operam ludis, veluti qui semina siccis
Littoribus mittit, æthiopemve lavat.
Adversum in montem saxum qui sisyphus urget,
Illius evadet culmina ad alta prior,
Quàm muliebrem animum voces linguamque rebellem,
Insanosque ausus perdomuisse queas (2).

Et ce qui confirmerait au besoin notre sentiment, c'est que plus loin Faucher énumère toutes les difficultés que nécessite la conduite des femmes, *fœminei gregis*, puis il ajoute :

..... *Ergo si quietis*
Expers, anxius, et gravis tibi esse
Vitam ducere vis, gregis regendi

---

(1) Adversùs mulieres ambitiosius sese adornantes et excolentes. *Sancti patri nostri Gregorii Nazianz. theologi, opera.* Parisiis, Cl. Morel, 1630, in-folio, tom. II, pag. 147.

(2) De indomabili pr otervitate malæ mulieris. — Barral, pag. 410.

Duram fœminei nimisque acerbam
Curam suscipe, senties malignum
Quam sit impatiensque disciplinæ
Fœminæ ingenium.....
..... *Mihi autem*
Si quando datur optio, strepentes
Exoptem magis anseres, loquaces
Aut optem potius domare ranas (1).

Revenons à des sujets plus intéressants et plus gracieux : j'ai dit que Faucher avait composé des épithalames. Le recueil de Barral renferme deux pièces de ce genre : l'une est en l'honneur d'Honorée de Bovis et d'André Faucher, neveu de notre religieux :

Pangite hymen pueri simul innuptæque puellæ,
Dicite io ter hymen, ô hymenæe hymen.
Diligit hanc unam, sibi quam Tritonia Pallas
Servavit ditem dotibus ipsa suis.
Huic dedit ingenium, sensus, animosque viriles,
Moribus exornans corda pudica bonis.
Artibus inde suis instruxit diva puellam
Otia ut impigro lenta labore fuget (2).

---

(1) Ad Ant. Gilbertum, de moribus mulierum malarum scilicet nam bonas nemo bonus insectatus jure fuerit. — Barral, pag. 427.
(2) Barral, pag. 404.

Dans l'autre, Faucher célébrait l'union de René Grimaldi et d'Iolande de Villeneuve, jeunes époux plus remarquables encore par la vertu et la pureté des mœurs que par l'éclat de la beauté :

Ergo hymenæe veni, paphia quoque tempora myrtho
Cinctus ades, choreas gaudens initura juventus
Jamdudum expectat, gliscens et voce canora
Pangit hymen hymenæe veni, lux aurea fulget
Quæ votis optata diu nova gaudia mandat (1).

Je terminerai ces citations par quelques vers extraits d'une épître adressée à Jean Maynier baron d'Oppède, premier président au parlement de Provence ; Faucher félicitait vivement ce magistrat sur son zèle à poursuivre les sectateurs de l'hérésie :

..... Justitiâ populos solitus frœnare superbos
Togatus et jus dicere
Nunc hostes fidei dextra expugnare potenti
Agressus es viriliter.
Unde triumphatis truculentis hostibus amplam
Victor tulisti gloriam.
Macte ergo ingenio, atque animi virtute, tuorum
Haud immemor natalium,
Extimulas animos, martisque ferocibus ausis
Turbam insolentem reprimis.

---

(2) Barral, pag. 445.

. . . . . .

Perge tam fœlix, pulsisque erroribus almam
Fidem labantem sustine,
Et tibi magna Deus persolvet præmia, magnam
Tibi rependet gloriam (1).

V.

Il me reste à considérer Faucher comme historien provençal.

Sous ce rapport, il est auteur d'un ouvrage curieux demeuré manuscrit, intitulé : *Dionysii Faucherii monachi Lerinensis et civis Arelatensis annales provinciæ, manuscriptum.* Il est divisé en cinq livres et s'étend depuis les premières époques de notre histoire jusqu'à la retraite de Charles-Quint du sol de la Provence.

L'original de ces annales existait à Nîmes dans le cabinet de M. d'Aubais, bibliographe distingué (2) : La bibliothèque d'Aix en possède une fort belle copie provenant du fonds de M. de Méjanes. C'est un volume, petit in-folio, de 210 pages, relié en veau,

(1) Barral, pag. 440, 441.

(2) Bibliothèque historique de la France du P. Lelong, revue par Fevret de Fontette, tom. III, pag. 547.

écrit en entier par M. J.-F. Xavier du Molin, écuyer de la ville d'Arles, avec les armoiries de la famille du Molin collées sur la garde intérieure. Cette copie est enrichie d'observations historiques fort intéressantes par M. Claude Terrin, ancien conseiller au siège d'Arles, antiquaire distingué dont plusieurs dissertations sont insérées dans le Journal des Savants et les mémoires de Trévoux. Notre manuscrit contient encore la traduction française du premier livre des *Annales*, par M. Terrin, et c'est seulement à cette première partie que se rapportent les *observations*. Il est vraiment à regretter que la mort ou tout autre motif ait empêché M. Terrin de donner suite à un travail si heureusement commencé.

Je reviens à Faucher : lui-même nous apprend à quelle époque son œuvre a été terminée : « L'illustre cardinal du Bellay nous avait chargé, nous auteur de ces annales, du soin d'opérer de salutaires réformes au monastère de Tarascon... Après huit années de pénibles travaux et de peines infinies, nous sommes enfin arrivés heureusement au port, soutenus de la protection divine, à peu près vers le même temps où nous mettions la dernière main à ces annales (2)... »

---

(1) Catalogue *manuscrit* de livres provençaux, par l'abbé Dubreuil, tom. II, pag. 55 recto.

(2) Monastica disciplina in Tarasconensi longa ignavia et... . dejecta

Or, Faucher quitta en 1543 le monastère de Tarascon pour se retirer à Lérins ; nous pensons dès-lors qu'il faut placer à cette date la fin de son œuvre sur les Annales de Provence.

Quant aux sources où notre auteur a puisé ses divers matériaux, lui-même les indique dans sa préface :

« Je donne à la postérité l'histoire de cette province ; je l'ay extraite des archives du roy, des villes et des églises de ce pays ; j'ai fouillé dans celles d'Aix, d'Arles, de Marseille, d'Avignon, de Nice, d'Orange, des Baux, de Lérins, de Montmajour, etc., j'ai feuilleté des manuscrits d'une foy incontestable ; j'ai lu les anciens poëtes provençaux, et les historiens de France, d'Italie et d'Espagne, etc., je suis sûr que de justes censeurs ne m'accuseront jamais de précipitation dans la brieveté que je me suis imposée. — *Traduction de M. Terrin* (1).

Bellaii purpurati Lerinensis abbatis sancto jussu instaurata est ; hujus instaurationis cura ab eo cardinale horum annalium autori demendata.... post immensos octo annorum labores, post infinita incommoda aspirante cœlesti aura prospera navigatione ad portum provecti sumus, eodem pene tempore quo his annalibus ultimam manum imposuimus. *D. Faucherii*, *Annales provinciæ*, pag. 131.

(1) Hujus historiam ex tabulariis regiis municipalibus et ecclesiasticis Aquensibus, Arelatensibus, Massiliensibus, saltus, Lirinæ, etc., historiographis Gallis, Italis, Hispanis excerptam posteris trado, nec præcipitis brevitatis reus ab æquis judicibus fieri jure possum. — Annales provinciæ præmium.

Ce livre est dédié par son auteur au prince Claude de Savoye comte de Tende, gouverneur et sénéchal de Provence : « Je m'acquitte, grand prince, d'un juste devoir quand je dédie l'histoire de Provence à celui qui la gouverne. Vous avez une tendre amitié pour Arles qui est mon pays natal, et pour Lérins qui est ma patrie spirituelle, etc. (1). »

Faucher décrit avec exactitude ce qui a rapport à la circonscription territoriale, à l'administration du pays, aux guerres et autres principaux évènements dont il a été le théâtre; dans ces Annales, on ne trouve point de digression oiseuse, et l'auteur qui pècherait plutôt par trop de sécheresse a eu toutefois le bon esprit de se renfermer exclusivement dans son sujet. Ici encore un ordre judicieux est religieusement observé, le récit est fidèle et sincère, la diction généralement pure et dépouillée de cette affectation que l'on a si justement reprochée à quelques-uns de nos écrivains provençaux ; les faits s'enchaînent avec art, mais souvent leur exposition est dépourvue de critique; enfin divers détails intéressants sur la langue et la poésie provençales, sur

---

(1) Illustrissimo principi Claudio Sabaudo Tendæ comiti provinciæ præfecto, etc., Dyonisius Faucherius S. — Provinciæ historiam provinciæ rectori jure et ex officio do, dedico, princeps [fortissime'; tu enim Arelatis patriæ meæ mysticæ amantissimus. (Le mot Lerinæ est probablement oublié dans cette copie).

les cours d'amour, l'institution du parlement d'Aix, l'histoire ecclésiastique, etc., complètent à propos les narrations purement historiques. Faucher, nous n'en doutons pas, a dû faciliter plus d'une fois les divers auteurs qui ont écrit après lui sur le pays, mais ceux-ci, et il en est de même à toutes les époques, ne se sont pas toujours montrés assez soigneux de rendre à notre historien la justice qu'il méritait.

Je confirmerai par quelques brièves citations la généralité de ces assertions :

Au sujet des origines de notre pays, Faucher nous a conservé en le traduisant en latin (1), un extrait de la chronique de Galfredus (2), le premier historien de Provence, vivant peu après Charlemagne. Cette chronique écrite en prose provençale aurait été traduite dans le dixième siècle en vers provençaux, par Hugues Trobi, ce prétendu père de nos troubadours. Faucher a soin de nous prévenir qu'il ne voudrait pas cautionner la fidélité de Galfredus en toutes choses, et certes il était trop éclairé

---

(1) Annales provinciæ, pag. 2, 3, 4.

(2) Elle est ainsi mentionnée dans le Catalogue de Dubreuil, tom. 2, p. 55 recto : « Histoire du royaume de Ligurie qui s'étendait sur toute la côte de Ligurie jusqu'à l'embouchure du Rhône. » Le bibliographe provençal ajoute que cette histoire contient quantité de faits romanesques..... Qu'elle a été mise en latin par Denis Faucher, moine de Lérins. C'est sans doute d'un extrait seulement qu'a entendu parler l'abbé Dubreuil.

pour donner comme positifs des faits tels que ceux-ci : Les rois de Ligurie auraient régné pendant 3000 ans depuis leur établissement jusqu'à la venue du Christ; la moindre défaite des ennemis de ce peuple aurait toujours été de 2 à 300,000 combattants; un roi de Ligurie aurait battu 300,000 Cimbres; renfermés dans une vallée, tous auraient péri jusqu'au dernier, par le fer, la peste ou la faim. De pareils récits ne méritent pas plus de confiance que la fable imaginée par divers chroniqueurs tels que Bongars, Robert Gaguin, Paul Emyle et Ronsard, dans sa franciade, alors qu'ils attribuent l'origine des Français à Francion ou Francus fils d'Hector. Cependant cet extrait de Galfredus renferme d'autres faits qui paraîtraient plus vraisemblables : Ainsi Solanus aurait régné le premier sur les Liguriens; le premier il aurait réglé par des lois la religion de ce peuple adorateur du soleil; le prince présidait à toutes les affaires religieuses et civiles; élevé au trône par la voie d'élection il devait toujours être de la famille de Solanus pour laquelle les Liguriens professaient la plus grande vénération.

Faucher nous présente, toujours d'après Galfredus, la série de ces rois de Ligurie. Elle offre cette particularité que chacun d'eux aurait donné son nom aux diverses localités de l'ancienne Provence : Solanus tirant sa dénomination du soleil

l'aurait donnée aux Apollinaires, Ligur à la Ligurie, Salius aux Salyens, Halicidius au port de Marseille qui autrefois était ainsi désigné, Sambracus au golfe de ce nom, aujourd'hui le golfe de Grimaud, Ricartus à la ville des Ricartins, Ernaginus à Ernaginum, aujourd'hui le Vernègue.

Faucher, suivi en cela par plusieurs écrivains venus après lui, n'expose peut-être pas avec une clarté suffisante ce qui a rapport à la fondation du royaume d'Arles et aux premiers comtes de Provence ; mais les évènements postérieurs sont classés avec ordre et méthode sous le règne qu'ils ont contribué à illustrer.

Ami sincère du pays, il déplore l'envahissement de la Provence par Evaric roi des Visigoths et la prise de possession que fit ce chef de barbares de la ville d'Arles dont notre historien fait l'éloge en ces termes :

« Evaric fixa sa cour et son séjour à Arles avec beaucoup de raison, non seulement parce qu'une situation naturellement forte, une abondance merveilleuse de tout ce que la société civile peut demander d'utile ou d'agréable, et une campagne d'une grande fertilité luy donnoit tous les avantages d'une ville royale, mais encore parce qu'étant sur les bords du Rhosne, voisine de la mer et frontière du royaume des Goths, il semble qu'elle estoit bâtie

en cet endroit pour être la maitresse de toute la Gaule narbonnoise, lionnoise et aquitannique, etc. (1). » — *Traduction de Terrin.*

Arles et Lérins reviennent fréquemment sous la plume de notre religieux; ici il dépeint en termes simples et précis les invasions des Sarrasins dans sa chère île :

« Les pyrates Sarrasins affligent encore la province, ils ravagent la côte, l'isle et le monastère de Lérins; de cinq cents religieux qu'il y avoit alors, deux seulement nommez Columbus et Eleuterius craignant la mort se cachèrent dans une grotte, tous les autres avec leur abbé Porcaire souffrirent volontairement le martyre; Columbus quand on égorgeoit ses compagnons, sortit de sa grotte et vint se faire couronner du martyre, etc. (2). » — *Traduction de Terrin.*

Ailleurs, il recherche les origines de la ville d'Arles, il indique les divers conciles tenus en cette

---

(1) Arelate sedem fixit optima ratione non tantum propter regiæ urbis situm natura munitissimum et omnium rerum civili societati vel ad necessitatem, vel ad utilitatem vel ad delicias convenientium redundantem affluentiam, opimique agri insignem ubertatem; sed præsertim quia Rhodano assidens, mari proxima, etc.—*Annales Provinciæ*, p. 10.

(3) Sarraceni vero pyratæ plurima damna provinciæ intulerunt, oram maritimam et Lirinam vastaverunt, ex quingentis monachis duo tantum Columbus et Eleuterius mortis timore in specu latuerunt, cæteri omnes cum Porcario abbate martyrium subire voluerunt, etc. — *Annales Provinciæ*, p. 12.

cité au nombre de neuf, il donne la liste de ses podestats, de ses viguiers, etc. (1).

Habile à saisir dans chaque personnage remarquable de nos fastes les traits par lesquels il se recommande à notre attention, Faucher termine chaque règne des comtes des Provence par un jugement plein de sagesse sur le prince dont il a résumé l'histoire : je citerai seulement deux de ces portraits qui suffiront pour donner une idée des saines appréciations de notre religieux.

Il s'exprime en ces termes sur le roi Robert :

« On peut le placer au rang des meilleurs princes et il brilla par sa justice, sa piété, sa prudence et ses diverses connaissances. Versé suivant Pétrarque, dans les saintes écritures, fervent disciple de la philosophie, orateur distingué et habile naturaliste, il disait souvent qu'il aimerait mieux descendre du trône que de renoncer aux lettres. Il érigea divers temples et diverses chapelles ; il fonda des monastères à Naples, à Aix, à Marseille, à Jérusalem... Ami des savants, il aima et protégea Pétrarque, Boccace, etc. (2). »

---

(1) Ibid. pag. 13, 16, 19, 20, 28, 132.

(2) Inter optimos principes numerandus, justitia, prudentia, pietate, liberalitate, doctrina conspicuus. Petrarcha refert eum fuisse sacrarum scripturarum peritissimum, philosophiæ clarissimum alumnum,

Et sur le roi René.

« Ce fut réellement un bon prince et le peuple lui donna cette qualification, moins à cause de sa réserve dans l'établissement des impôts que pour avoir surpassé tous les souverains par sa douceur, son humanité et sa bienveillance; il aima la justice, fut brave soldat, mais comme chef il manquait d'habileté; incapable d'exécution, il employait son temps à la peinture et à d'autres futilités; hors d'état de se conduire dans les circonstances difficiles, il fut néanmoins l'idole de son peuple, etc. (1). »

Simple narrateur des évènements, Faucher les expose avec fidélité et dans tous leurs détails, quoique on fût bien aise de trouver un peu plus de critique. Je prends pour exemple les guerres de Raymond de Turenne; notre auteur indique le motif des dévastations de ce prince en Provence, il dit les plaintes pressantes et réitérées des provençaux auprès de Louis second, il mentionne les troupes qui

---

oratorem egregium, incredibilem physicum..... Multa templa extruxit..... Monasteria fundavit Neapoli, Aquis Sextiis, Massiliæ, Hierosolymis. etc. — *Annales Provinciæ*, pag. 56.

(1) Bonus sane princeps, sicque à populo vocatus, non tantum propter moderationem in tributis imponendis, sed quod omnes reges comitate, mansuetudine, humanitate, benignitate et clementia anteiret, justus et justitiam colens, miles egregius, dux imperitus; rebus agendis impar, nugis et pictura tempus terebat, etc. — *Annales Provinciæ*, pag. 110.

furent dirigées contre Raimond, la trève qui fut conclue, et à l'expiration de laquelle les spoliations de Raymond de Turenne s'exercèrent avec encore plus de fureur ; enfin il rend compte de la vive résistance que lui opposèrent les premiers citoyens de la ville d'Arles, du combat qui eut lieu sous les murs de Tarascon et de la défaite de Turenne qui se noya dans le Rhône : « Ainsi, dit-il, celui qui tant de fois avait surchargé ce fleuve d'un butin illégitime, devint lui-même la proye du Rhône, et après avoir incendié tant de villes, tant de maisons et tant de châteaux, il périt au milieu des flots, expiant ses crimes non par la peine du talion mais par une peine entièrement opposée (1). Une ancienne chronique provençale de la fin du quatorzième siècle relate et les guerres et la mort de Raymond de Turenne. Faucher ne la mentionne pas, mais son récit est conforme sur divers points à cette même chronique (2). »

---

(1) Tandem qui Rhodanum toties injusta præda oneraverat, illius præda factus est, quippe tot urbes, tot oppida, tot villas incenderat aquis summersus est, non talionis, sed pœna contraria crimina eluens. — *Annales Provinciæ*, pag. 20. v. pag. 85, 86, 87, 88, 89.

(2) Discours das troubles que fouron en Prouvense dal temps de Loys segond dal nom, filz de Loys premier, reys de Sicille et comtes de Prouvense, par aquel Reymond Rougier dict de Thouraine, surnoumat lou viscomte de Thouraine, et Alienor de Cominges, sa maire; en l'annado 1389. — Bibliothèque Méjanes, Mss. 794 et 1011.

Le texte de Faucher est suivi dans notre manuscrit de quelques détails bibliographiques et fragments de lettres, la plupart non mentionnés dans Barral. J'indiquerai entr'autres :

Une épître aux religieuses de Tarascon, dans laquelle Faucher relate sommairement les principales circonstances de sa vie ; il dit en terminant : « J'attends enfin dans cette retraite de Lérins la dissolution de la chair, craignant tout de moi-même, mais plein de confiance dans le Christ, tremblant pour mes péchés mais plaçant mon espoir dans le sang du sauveur... »

Une lettre à Gaspard Garde, baron de Vins. Faucher y expose brièvement les diverses occupations des religieuses de Tarascon.

Plusieurs autres lettres fort courtes dans lesquelles Faucher mentionne surtout ses travaux concernant l'histoire de Provence (1).

Les Annales de Faucher ont fait le sujet d'une discussion littéraire que je crois devoir rappeler en peu de mots. C'est par là que je terminerai ces études :

Quelques auteurs ont voulu contester l'authenticité de l'ouvrage de Faucher, d'autres ont pensé

---

(1) Annales Provinciæ, pag. 138 à 142.

que l'original des *Annales de Provence* avait été altéré et entièrement défiguré.

On lit dans le P. Lelong :

« L'on convient parmi nos curieux (dit M. de Mazaugues dans un mémoire manuscrit), que l'original de ces Annales a été altéré et entièrement défiguré. Il y a deux opinions là-dessus. Les uns veulent que le véritable original a été supprimé, et qu'on en a substitué un autre, auquel on a donné un air de vétusté par des ratures et autres marques, et qu'on y a fourré le nom de certaines familles modernes qu'on y trouve à toutes les pages. Les autres vont plus loin, et prétendent que tout est supposé, et que le moine Faucher n'avoit point composé d'histoire. Ce qui rend ce sentiment fort probable, est que dans le catalogue de ses ouvrages, inséré par Barral dans la chronique de Lérins, il n'y est fait aucune mention de ses Annales, qui étoient trop considérables pour y avoir été oubliées (1). »

Les auteurs du Dictionnaire des hommes illustres de Provence, au mot *Faucher*, adoptent cette dernière opinion ; ils ajoutent, après l'avoir rapportée : « Faucher lui-même ne parle *de ce travail* dans aucun de ses autres ouvrages ni dans ses lettres qui

---

(3) Tom. III, pag. 547.

sont en assez grand nombre. D'après ce jugement nous croyons devoir rayer ces Annales du catalogue des productions de Faucher. »

L'historien Ruffi (1) admet implicitement l'authenticité de l'œuvre de Faucher, mais avec des altérations postérieures. Il s'agit dans le passage de Ruffi de la délivrance de Charles second, prisonnier à Barcelonne, à condition qu'il donnerait en ôtages trois de ses fils avec 76 gentilshommes provençaux. L'historien de Marseille donne les noms de ces généreux citoyens, puis il ajoute : « Voilà la véritable liste des gentilshommes de Provence qui furent donnés en ôtage pour délivrer Charles d'Anjou. Celle qui parut l'an 1677 dans un ouvrage qui a pour titres *Tables contenant les noms des provençaux illustres par leurs actions*, etc., est entièrement supposée. Elle a été tirée de l'histoire manuscrite de Provence de dom Denis Faucher, religieux dans le monastère de Lérins, dont l'original fut empoisonné, il y a environ quarante ans presque à toutes les pages ; de sorte que les curieux rejettent tout-à-fait cette copie (2). »

---

(1) Histoire de la ville de Marseille, contenant etc., seconde édition, tom. 1, pag. 153.

(2) Je trouve dans nos annales de Faucher quelques lignes intitulées Critique de ce manuscrit. On y relate cette opinion de Ruffi, puis on ajoute :

Scholastique Pitton, dans un de ses meilleurs ouvrages, diffère tout-à-fait d'opinion avec les auteurs qui précèdent ; après avoir raconté en peu de mots les principaux évènements de la vie de Faucher, il ajoute ces paroles : « Quoyque ses occupations extraordinaires, luy dérobassent bien du temps, après en avoir donné la plus grande partie à la prière, il passoit le reste à l'étude des belles-lettres, et ainsi nous lui sommes redevables de tant de choses qu'il nous a apprises dans ses écrits, auxquels il a voulu donner le titre d'Annales, qui y convient mieux que celuy d'histoire, parce que son discours y est serré et concis, et celuy de l'histoire doit être orné et diffus (1). »

Enfin l'abbé Robert de Brianson (2) dit que la famille Faucher est célèbre par le mérite de Denis Faucher, religieux de l'abbaye de Lérins, qui a fait

---

« Il y a soixante et seize otages dans Ruffi, et point de Cormis, il n'y en a que cinquante dans Denis Faucher et entr'autres Petrus et Rostanus Ruffi Decormii. On accuse M. le président de Cormis, dernier mort, d'avoir fait cette altération, pour faire valoir sa maison et son nom. Il emprunta, dit-on, l'original du vieux lieutenant particulier de Faucher, le fit transcrire avec plusieurs altérations et le rendit ainsi altéré et supprima l'original. En effet depuis Charles Ier d'Anjou on y voit le nom de Cormis presque à toutes les pages. Pour rectifier ce manuscrit il ne faut qu'oter les de Cormis partout où ils sont fourrez, ce qui n'est que depuis Charles d'Anjou Ier, pag. 143.

(1) Sentimens sur les historiens de Provence, Aix, Ch. David, 1682, in-12, pag. 36.

(2) État de la Provence dans sa noblesse, tom. II, page 53.

une histoire à laquelle il donne le titre d'Annales du pays, et composé d'autres ouvrages, etc.

Au milieu de cette diversité de sentiments, notre opinion n'a pu être longtemps douteuse.

Prétendre, comme l'ont fait le P. Lelong et le dictionnaire d'Achard, que Faucher est absolument étranger aux Annales de Provence qui portent son nom, et cela par cet unique motif que Barral ne les mentionne point, et que Faucher ne parle pas lui-même de cette œuvre dans sa correspondance, c'est au moyen de raisons bien spécieuses, dépouiller notre religieux de son principal titre littéraire.

Et quel motif plausible aurait eu un auteur anonyme de mettre sur le compte de Faucher, l'ouvrage qu'il aurait lui-même rédigé, quel serait cet écrivain mystérieux, à quelle époque, dans quelle localité aurait-il vécu, à quelle occasion aurait-il composé les *Annales* ?

S'agirait-il ici d'une de ces productions qu'un littérateur habile prétend exhumer d'une époque antérieure à lui, comme Chatterton mettant au jour les manuscrits du moine Rowley, comme le marquis de Surville reproduisant les poésies de Clotilde, peut-être encore comme Smitt et Macpherson, se jouant avec esprit du monde savant, par l'ingénieuse invention des poëmes galliques du fils de Fingal ?

Dom Barral ne mentionne pas ces Annales parmi les ouvrages de Faucher, d'où la conséquence que Faucher n'en est point l'auteur : ce raisonnement qu'on trouve dans le P. Lelong n'est rien moins que concluant... Je me trompe, il faut en tirer cette conclusion que Barral n'a pas eu connaissance du manuscrit de Faucher.

Qu'on veuille le remarquer, il n'est pas ici question de la rédaction d'un ouvrage appartenant à un genre de connaissances auquel notre religieux dût paraître étranger ; il y a plus, en lisant attentivement les *Annales* on acquiert encore mieux la conviction que Faucher seul a pu en être le véritable auteur.

En effet, les souvenirs d'Arles et de Lérins se multiplient en quelque sorte sous la plume de notre historien, il précise lui-même à quelle époque il a terminé son œuvre, il dit que ces Annales sont déposées dans la bibliothèque de Lérins avec d'autres ouvrages légers dont il est pareillement l'auteur (1), dèslors tant qu'on ne précisera pas au juste un tout autre auteur que Faucher il doit être permis de considérer les Annales de Provence comme étant l'œuvre de ce religieux.

Mais, et c'est ici l'objection des rédacteurs du

---

(1) Interque et horum annalium autoris nugamenta inserta sunt. *Annales Provinciæ*, pag. 79

dictionnaire connu sous le nom d'Achard, Faucher ne dit nulle part dans ses lettres, qu'il est l'auteur des Annales.

Cet argument au premier aperçu ne semble pas avoir plus de consistance que celui du P. Lelong ; il est en outre inexact de dire que rien ne dénote dans la correspondance de Faucher qu'il ait lui-même rédigé les Annales en question.

Dans une lettre adressée par notre religieux à Cortèse, il lui parle longuement de l'expédition de Charles de Bourbon en Provence, il mentionne les noms de ses principaux officiers et le nombre de ses troupes, il retrace l'itinéraire de ce prince, il raconte son entrée à Aix, le jour des calendes d'octobre, enfin il énumère les principaux gentilshommes de la capitale de Provence qui opposèrent une vive résistance à Charles de Bourbon, tels que les Matheron, les Séguiran, les Coriolis, les d'Escalis, les Duchesne, les Tressemane, les Gantelme, etc. (1).

---

(1) Cette lettre est relatée avec quelques lacunes dans Pitton, Histoire de la ville d'Aix, pag. 601. . . . Si tibi nefandum ducis Borbonii bellum, contra regem suum. . . . Litteris meis significarem. Impius ille in patriam et proprium sanguinem cum Pescario legato et mille cataphractis, mille levioris armaturæ militibus, et sexdecim millibus peditum, Alpes ad Tendam transit. . . . . Gardanam accessit et sine mora Aquensibus per Tibicinem deditionem imperavit . . . . Nullus regius exercitus illum remoratus est. Finitimi tantum nobiles præsto in armis adfuere, cum mille peditibus tumultuario collectis. . . . . Plurimi etiam ex Aquensi nobilitate, etc.

Eh bien ! on trouve précisément tous ces détails avec plus de développements, il est vrai, mais souvent avec les mêmes phrases, dans le cinquième livre des Annales de Provence, aux pages 118, 119, 120, 121.

Maintenant que le manuscrit de Faucher soit arrivé jusqu'à nous sans la moindre altération, c'est ce que je suis bien éloigné de vouloir soutenir ; dans plusieurs passages de son livre, Faucher se plaît à donner la liste des citoyens notables ou des gentilshommes qui ont occupé un rôle dans quelque évènement important. Ici, sont énumérés les principaux chefs de la ligue dite, l'*Union d'Aix*, formée contre Louis second (1), là, ce sont les citoyens d'Arles et de Marseille qui se joignirent au duc de Calabre, fils du roi René, alors qu'il voulait tenter de recouvrer ses états (2), ailleurs sont reproduits les noms de tous les barons qui s'offrirent pour accompagner Charles III, le dernier de nos comtes, dans sa tentative sur le royaume de Naples (3). Si par une vanité déplacée, des personnes intéressées *à faire valoir leur maison*, ont substitué ou ajouté divers noms à ceux relatés par notre religieux, en transcrivant

(1) Annales Provinciæ, pag. 81.
(2) Annales Provinciæ, pag. 107.
(3) Annales Provinciæ, pag. 116.

l'original, nous admettrons ce fait s'il le faut, mais de telles altérations ne porteraient que sur des points fort accessoires à l'ouvrage de Faucher ; elles ne pourraient pas surtout enlever à notre religieux un des plus beaux fleurons de sa couronne littéraire.

ÉPITRES PHILOSOPHIQUES.

Ecueil, Naufrage et Planche de Salut.

TRILOGIE DIDACTIQUE.

Ἀλλ' εἰ δίκαια, τῶν σοφῶν χρείσσω τάδε.

SOPHOCLE. Philoct.

PROLOGUE.

A l'Académie, des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres de la ville d'Aix.

Flos veterum virtusque virûm, quos numina poscunt !..
Quis vestrûm, ô lecti, vallum succindere ferro
Apparat, et mecum invadit minitantia castra?

VIRGILE. Én.

Comme un rayon brisé qui revient amorti
Au foyer lumineux dont il était sorti,
Comme cette vapeur, encens de la vallée,
Qui de l'humble gazon doucement exhalée,
En flots inaperçus, par un pieux retour,
Rend les pleurs de l'aurore aux feux brûlants du jour :
Ainsi, faible tribut, imparfaites images
De tant de traits brillants, semés dans vos ouvrages,
Reviennent à la source où je les ai puisés,
Ces chants qui vous sont dus, maîtres qui m'instruisez,
Amis dont l'indulgence enfla trop mon audace.
Souffrez que votre nom protége ma préface,

Élite d'une docte et royale cité,
Fière des souvenirs de son antiquité,
Qui, retrouvant auprès de ses tièdes fontaines
Des restes de la langue et des vertus romaines,
Nourrit avec amour, comme au temps du bon Roi,
La foi par les beaux-arts, les beaux-arts par la foi,
Et qui d'illustres morts peuplant sa solitude,
En fait si noblement un temple pour l'étude,
D'où, comme pour mêler sa gloire à tous les temps,
S'élèvent chaque jour quelques noms éclatants.

Dans ce temple sacré l'antique poésie
S'unit sans sacrilége à la philosophie.
Ces deux sœurs qu'on vous voit dignement honorer,
Ensemble, aux mêmes eaux, vont se désaltérer :
L'une, vierge folâtre, oisive et vagabonde,
Aime les bords fleuris, le murmure de l'onde,
Se plaît à se mirer dans le cristal mouvant,
Y jette chaque feuille et la suit en rêvant;
L'autre, au pas plus hardi, plus loin au-dessus d'elle,
Interroge avec soin chaque source nouvelle,
Toujours vers la plus haute aspire à remonter,
Et côtoyant l'abîme ose le consulter.
Mais, si du clair ruisseau fouillant le lit humide,
Sa main audacieuse, à l'eau saine et limpide,
Mêle la vase impure et le limon qui dort,
L'onde apporte à sa sœur le poison et la mort.

A vous donc, c'est à vous, savants et nobles frères,
De défendre ces eaux pures et salutaires,
De conserver sans tache aux deux célestes sœurs
Ce miroir éternel du goût, des saintes mœurs,
Et de nous préparer, sous leurs sacrés auspices,
Des armes, des soutiens et des juges propices.
Que vos chants consolant la veuve de René
Illuminent encor son front découronné,
Et que par vos travaux, les arts et la science
Replacent en ses mains le sceptre de Provence !

Obscur ami du bien et de la vérité,
Humble adepte, je viens avec sincérité
Soutenir sous vos yeux une juste querelle.
Puissent mes chants sembler dignes de vous et d'elle !
Je dirai les périls, les écueils menaçants
Où la présomption et l'oubli du bon sens
Précipitent sans guide une vaine sagesse,
Les longs débordements, la criminelle ivresse,
Les douleurs succédant aux sentiments éteints
En ce siècle affranchi des salutaires freins,
Enfin dans le désordre où sa fureur l'entraîne
L'unique port ouvert à la pensée humaine :
Quels poisons introduit dans l'esprit et le cœur
L'orgueil de la science entrant avec l'erreur,
Quels maux nous a versés cette source funeste,
Et dans notre malheur quel remède nous reste.

O toi, ma souveraine et mes chastes amours,
Dont les pures couleurs me pareront toujours,
Reine à qui j'ai voué ma pensée et ma vie,
Maîtresse des esprits, sainte philosophie,
Qu'une science folle et digne de pitié
Affligea si souvent de sa fausse amitié,
Et qu'au nom d'une sœur auguste et bien-aimée
Poursuit des faux dévots la haine envenimée !
En dépit des deux camps acharnés contre toi,
Réconcilie enfin la raison et la foi ;
Ramène, en confondant l'erreur et l'ignorance,
Par tes douces clartés le monde à ta croyance ;
Des bienfaits dont tes mains ont rempli l'univers,
Couvre, étonne, éblouis tes ennemis divers :
Pendant qu'à te servir je consacre ma plume,
Et qu'aux feux protecteurs que ta prudence allume,
Je démasque en ton nom tes faux adorateurs,
D'un culte salutaire ingrats profanateurs.
Qu'ainsi nul n'ose plus, aveugle en sa colère,
Rendre de leurs excès ton sceptre solidaire ;
Qu'à ta haute justice on connaisse tes mœurs ;
Et qu'imposant silence à d'indignes clameurs,
Mes justes vers, vengeurs de tant de félonie,
Lavent ton pur blason de toute calomnie.

ÉPITRE PREMIÈRE.

—

Ecueil.

Tous ont la déraison de voir la vérité
Chacun de sa fenêtre et rien que d'un côté,
Sans qu'aucun d'eux tenté par ce rocher sublime
Aille en faire le tour et monter sur sa cime.

V. Hugo.

—

En vain, l'œil menaçant, la foudre dans les mains,
Debout depuis l'exil du père des humains,
Veille aux portes d'Eden le redoutable Archange;
En vain, faibles et nus, naissons-nous dans la fange,
Captifs sur notre globe, et des cieux étoilés
Par le vide éternel à jamais isolés :
Je ne sais quel orgueil, loin des terrestres plaines,

Sans cesse appelle l'homme aux célestes domaines;
Ni pourquoi, dans ses vœux cent fois mis en défaut,
L'infatigable esprit cherche toujours plus haut.
Trouvant à chaque pas quelque trace divine
Des vagues souvenirs d'une illustre origine,
Il languit sur la terre en un secret ennui;
Et son dôme d'azur est trop étroit pour lui.
Ce corps est son fardeau, cette vie est sa peine.
Toujours, malgré le poids de sa fatale chaîne,
Vers un monde invisible il se sent attirer,
Et déjà par moments il y croit respirer.
Il tente, plein de foi, sur l'aile des génies,
Ces hautes régions, ces plages infinies,
Ce sublime empyrée, où loin de sa prison
L'âme du philosophe emporte la raison.
Impatient dauphin, du fond de l'onde amère
Il va prendre là-haut sa part de l'atmosphère,
Puiser vie et courage, et près de replonger,
Chasser de ses poumons le liquide étranger.

La vaine rêverie, errante dans les nues,
A beau semer d'erreurs ces routes inconnues,
Notre esprit s'en irrite et redouble d'efforts,
Se plaît dans cette sphère où s'agitent les forts,
Vole de cime en cime à des hauteurs nouvelles,
Laissant fondre au soleil la cire de ses ailes,
Sourd au cri paternel : imprudent tu te perds !

Mais à l'intelligence ainsi qu'aux vastes mers
Que sert de fatiguer l'immuable barrière?
Le flot meurt sur la grève ou rebrousse en arrière;
Et l'esprit, aigle crrant, par le vide arrêté,
Frappé près du soleil de plus d'obscurité,
Pleurant l'ombre des bois et l'aire maternelle,
L'esprit troublé s'abat, et repliant son aile,
Contre le sol natal trop longtemps méprisé
Il retombe ébloui, haletant et brisé,
Et roule dans la poudre et d'abîme en abîme
Jusques au pied des monts dont il cherchait la cime.

Aussi pourquoi faut-il qu'un éternel bandeau
Couvre uos yeux amants du vrai comme du beau?
Et qu'ici-bas notre âme, inquiète étrangère,
N'ait jamais entendu que ce grand cri, mystère!
Quel crime inexpié qu'elle ne comprend pas
Si loin des cieux qu'elle aime attache-t-il ses pas?
De quels vagues désirs est-elle tourmentée?
Quel dieu cloue aux rochers cet autre Prométhée
Qui tressaillant encor sous l'arrêt souverain
Secoue en soupirant ses triples nœuds d'airain?
Raison, n'es-tu qu'un leurre, ou bien, flamme céleste,
Nous faut-il t'expier comme un larcin funeste?

L'homme sur cette voie où nul n'a reposé

Trouve à chaque principe un principe opposé :
Sur le bien et le mal, sur l'ombre et la lumière,
Sur la terre et le ciel, l'esprit et la matière,
Sans cesse avec lui-même il est en désaccord,
Et dans son propre cœur livre un duel à mort.
Hélas ! Sur tout sujet, dans toutes les écoles,
Pour une vérité combien de faux symboles !
Et qui peut sans pitié, sur ce sable incertain,
Suivre dans ses écarts ce pauvre genre humain ?

D'abord, son noble front penché vers la poussière,
Il demande à ce globe un rayon de lumière :
Quelle force inconnue a soulevé ses monts,
Découpé son rivage et creusé ses vallons ;
Quelle race repose en ses couches profondes ;
S'il passa par le feu, s'il est né sous les ondes,
Et comment s'est éclose en ses flancs de granit
L'organisation qui croît, palpite et vit.
Mais, courbé sur la terre, il s'ignora lui-même,
Crut toute intelligence inutile au système,
Et puis on l'entendit dire : il n'est point de ciel ;
Chaleur, vie et clarté, tout est matériel ;
Tout nous vient de l'atome, accroché par l'atome ;
Ainsi s'est fait le monde, et Dieu n'est qu'un fantôme.

Bientôt une autre erreur, mère d'un autre excès,
Moins indigne pourtant d'un moment de succès,

Sauve l'homme éperdu de ce rêve effroyable,
Et (de l'esprit humain logique impitoyable !)
Le pousse de nouveau sur le penchant fatal
Qui du faux malgré lui l'entraîne dans le mal.
De son humble nourrice il détourne la vue,
L'élève au firmament et l'attache à la nue.
A travers les soleils, un œil intérieur
Lui montre au haut des cieux un ciel supérieur
Où les âmes s'en vont, par les nombres guidées,
Puiser toute science au monde des idées.
Mais dans la juste borne il ne peut se tenir :
De sa double nature il perd le souvenir,
Contre son propre corps tente une aveugle guerre,
Trébuche, et l'insensé crie : il n'est point de terre !

Cependant, à travers ces contradictions,
Du conflit éternel des deux opinions
Surgit le doute amer, serpent qui croît sous l'herbe,
D'abord nain méprisable et puis géant superbe,
Et qui fermant l'oreille et se bouchant les yeux
Murmure : il n'est donc point de terre ni de cieux.

Ainsi, cette raison où notre orgueil se fonde,
N'a jamais embrassé qu'une moitié du monde ;
Et dans cette ombre épaisse où nous vivons plongés,
Matière, esprit, entre eux se sont toujours rongés.
La matière, ce corps dont le poids nous écrase,

L'esprit, cet autre ciel dont le feu nous embrase,
Ces deux puissants lutteurs l'un à l'autre liés,
Ensemble ou tour-à-tour l'homme les a niés :
Lui, de leurs longs combats le théâtre sublime,
Le témoin, le sujet, trop souvent la victime.
Ame et chair, terre et ciel, l'œuvre entière et l'auteur,
Il a tout nié, tout, jusques à son malheur.

A-t-il jamais manqué des noms couverts de gloire,
Des noms vieux et nouveaux, à cette longue histoire
Qui revient d'âge en âge obtenir des humains
Et les mêmes honneurs et les mêmes dédains ?
Est-il un seul rameau de la triple doctrine
Qui n'aime à s'étayer d'une antique origine ?
Et quel système enfin n'a dans la nuit des temps
Trouvé pour se grandir des parrains éclatants ?
C'est Thalès dévoilant aux sages la matière :
Du soleil véritable ils perdent la lumière ;
Cette éclipse sans doute échappait à ses yeux.
C'est Pythagore ouvrant l'immensité des cieux,
Le champ de l'idéal et des sublimes rêves :
La matière est niée au nom de ses élèves.
Chaque siècle épousant ces principes rivaux
Aux anciennes erreurs joint des excès nouveaux.
Platon prête à ceux-ci l'éclat de sa parole,
Aristote à ceux-là le poids de son école,
Et tous deux, le regard uniquement tendu

Vers le monde invisible ou le monde étendu,
Rouvrent au scepticisme une large carrière,
Et semblent à plaisir fermer une paupière,
Ne voyant qu'à demi le chef-d'œuvre éternel,
L'un maître de la terre, et l'autre, roi du ciel.
Mais pour vous, ô Pyrrhon, privé d'yeux et d'oreilles,
La terre est sans trésors et le ciel sans merveilles.
Ainsi le vain sophisme avec la vérité
Sous d'illustres drapeaux s'est toujours abrité;
Chaque école à son tour trompant la confiance
Verse indistinctement l'erreur et la science,
Et le faux et le vrai vont sous mêmes patrons.
Combien de noms à joindre à leurs célèbres noms !

Aveugle humanité, jouet d'un vain prophète !
La terre est sous tes pieds, le ciel est sur ta tête,
Et tout va, terre et ciel, sentiment et raison,
Enfants du même dieu, s'unir à l'horizon.
De ces deux univers vois le commun rivage,
La mer où du soleil se réflète l'image,
A travers la forêt les nuages en feu
Et les bleuâtres monts fondus dans le ciel bleu.
Vois comme Dieu te mit, sublime créature,
Au centre de son œuvre, au cœur de la nature;
Comme son doigt puissant en toi même pétrit
Ces deux purs éléments, la matiére et l'esprit,
Et par combien de lois, sous cette double face,

Il rayonne à tes yeux, dans le temps et l'espace.
Hors de nous comme en nous ton regard ébloui,
Ton oreille, tes pas ne rencontrent que lui.
Peuplant le vide pur d'œuvres impérissables,
Comme pour s'entourer de formes saisissables,
Il a jusqu'à tes sens abaissé l'infini.
C'est lui qui sur ton front que sa main a béni
Gravant en traits divins, pour t'instruire à tout âge,
De l'honnête et du beau l'ineffaçable image,
Déposa dans ton sein, pour guide et pour soutien,
Comme un aimant sacré qui tourne vers le bien,
Au-dessus de tout ordre et de toute science,
Près de la liberté, l'austère conscience.
Lui-même t'entrouvrant un avenir meilleur,
T'altéra d'une soif immense de bonheur,
Te fit le don d'apprendre et le besoin de croire,
Et permit la douleur pour couronner ta gloire.

Tel est le cri divin de l'éternel bon sens.
Les plus humbles esprits entendent ses accents.
Bon sens, trésor céleste et que la providence
Verse en limpides flots à notre intelligence,
Ainsi que dans l'espace immense et ténébreux,
Prodigue elle a versé son éther lumineux !
Il n'est point de vertu, de sagesse réelle
Qui de ce fleuve saint constamment ne ruisselle ;
Toute vérité doit y trouver sa raison,

Toute erreur son écueil, tout homme sa leçon.
C'est l'eau vierge où l'or pur s'éprouve et se ravive,
La langue que Dieu parle à toute âme naïve,
La lumière où l'on aime à reposer ses yeux
Fatigués des éclairs qui sillonnent les cieux :
Lumière universelle et partout répandue
Que n'obscurcit jamais impénétrable nue.
C'est d'elle qu'Aristote a tiré sa clarté,
Socrate sa puissance et Platon sa beauté ;
C'est elle qu'épandait Moïse de son style
Sur les sacrés feuillets gros du saint Évangile,
Et qu'aux yeux étonnés des Grecs et des Romains
Les sublimes pécheurs lançaient à pleines mains.

La flamme inaltérable, imposante et sereine
Sur toute opinion éclate en souveraine ;
Et d'un juste respect le peuple pénétré
La garde en son cœur simple ainsi qu'un feu sacré.
Mais plus d'un philosophe en dédaigna l'usage,
Trop fier des noms pompeux de savant et de sage ;
Et l'humaine folie eut toujours même cours.
Le long cercle d'erreurs recommença toujours ;
Toujours, enveloppé du sophisme et du doute,
Chaque système arrive, en sa fatale route,
Loin de la droite voie et des sentiers battus,
Au même précipice où tous se sont perdus.

De là tant de faux pas, de vaines utopies,
De douteuses lueurs, de doctrines impies,
Tant d'erreurs qui mettant les armes à la main
Par le fer et le feu se sont fait un chemin ;
De là cette première et mortelle origine
Du combat des Titans contre la loi divine,
Ces Babels où se perd le langage et le cœur
Et d'où la créature insulte au créateur,
Ces chefs-d'œuvre du jour, tentatives infames,
Semant l'amour du crime au sein des faibles âmes,
Triste arêne où l'enfer, en efforts monstrueux,
Se consume à tarir aux cœurs des malheureux,
Cette source de foi, d'amour et d'espérance,
Unique et saint trésor qui reste à la souffrance ;
Enfin de là ce cri de révolte et d'orgueil
Qui ne se taît pas même à l'aspect du cercueil,
Ce délire gonflé de son impénitence
Qui demande au Seigneur compte de sa sentence,
Ce désespoir sans fin qui pousse l'âme à bout,
Prend le monde en horreur, le devoir en dégoût,
Fait de l'ingratitude un aveugle courage,
Maudit Dieu de par l'homme, et pour dernier outrage,
Foulant aux pieds la vie et le divin pardon
Les lui jette à la face en blasphémant son nom.

Tels ces feux souterrains que couve l'Italie,
Sous la plage brillante où sourit l'Apulie,

Et qui devaient pour elle attiédir les hivers,
Réchauffer ses deux flancs battus par ses deux mers,
Féconder ses vallons, fertiliser ses plaines,
S'élançant tout-à-coup de leurs profondes veines,
Ont parfois dévoré sa verdure et ses fleurs,
Rempli ses champs de deuil et ses villes de pleurs,
Et dans de noirs torrents de cendre et de fumée,
Vomi jusqu'au ciel même une lave enflammée :
Tel le génie humain, cet invisible feu,
Né l'ornement du monde et la gloire de Dieu,
Sort du sein déchiré de la philosophie,
Change en source de mort cette source de vie,
Et dévastant les cœurs, volcan spirituel,
Dans ses débordements monte contre le ciel.

Mais le ciel à nos maux mesurant sa clémence,
Prend en pitié le crime absous par la démence.
Quand il créa pour nous, dans sa bénignité,
Cet ineffable don, le bonheur mérité,
Et que donnant à tous de ses mains paternelles
La raison pour flambeau, les sentiments pour ailes,
Il commandait au bien, pour nous être imputé,
De naître de la lutte et de la liberté :
Il prévit les excès de notre indépendance ;
Et sa bonté voulut que cette intelligence,
Ce cœur impatient de la nuit et du jour,
Pût au dernier moment se sauver par l'amour.

Grand Dieu, si ce fut là ta volonté suprême
Que l'homme, être impuissant qui s'ignore lui-même,
Ne vît de vérité qu'en un lointain profond
Où son faible regard se trouble et se confond ;
Si quelque haut qu'il monte en sagesse, en génie,
Il ne peut t'entrevoir qu'à distance infinie :
Fais qu'au moins plus docile à ses instincts secrets.
Il lise dans son cœur et suive tes décrets !
Rends son âme semblable à la planète errante,
Des éternelles lois esclave obéissante,
Qui vers le roi du ciel, ainsi qu'un pur aimant,
Avide de lumière aspire incessamment :
Loin de lui dans l'espace à regret entraînée,
De ses plus grands écarts près de lui ramenée,
Et sous le double attrait d'un amour mutuel
Traçant autour de lui l'orbe perpétuel.
Qu'ainsi tendent vers toi nos cœurs et nos visages,
O soleil des esprits ! Qu'en dépit des nuages,
Illuminés par toi, par toi seul attirés,
Et de tes purs rayons toujours plus altérés,
Ils gravitent sans fin sous ton charme invincible,
Poursuivant, dépassant le centre inaccessible,
Par de nouveaux efforts tentant d'y revenir,
Jusqu'à ce dernier jour qui doit tout réunir.

ÉPITRE DEUXIÈME.

—

Naufrage.

Dividite turbidos.

TACITE.

—

O vous, chastes amants de la philosophie,
De l'art, de la science et de la poésie,
Qui de la muse antique embrassant les autels
Lui décernez encor des honneurs immortels ;
Vous qui lui conservant sa pudique ceinture,
Les parfums de sa bouche et de sa chevelure,
Écartez de la Vierge une profane cour ;
Qui dans vos cœurs épris d'un généreux amour,
Comme en un sanctuaire au-dessus des orages,

La gardez pure et sainte à l'abri des outrages :
Témoins de tant d'excès et de débordements,
Aidez ce siècle en proie à d'insignes tourments.
Montrez au voyageur dont la vertu chancelle
Le phare qui dans l'ombre à toute heure étincelle ;
Tendez le fil sauveur au génie égaré.
Surtout qu'avant l'esprit le cœur soit épuré,
Et que toujours le beau traite l'honnête en frère :
La fille de Socrate est la nièce d'Homère.
Faites parler sa voix, peignez toute l'horreur
Des maux qu'ont enfantés l'imprudence et l'erreur.

Jamais temps furent-ils si féconds que les nôtres
En vertiges fameux, en funestes apôtres ?
Et jamais sur un siècle indignement séduit
Tant de systèmes vains ont-ils jeté la nuit ?
Quels malheurs ont troublé le foyer domestique,
Quels crimes ont souillé l'arène politique,
Qui pèseront un jour sur tout lâche écrivain
Dont l'ouvrage apporta ce funeste levain !
Sous leurs tristes lauriers l'humanité renie
Ces fronts où la nature égara le génie,
Ces élus qu'entre tous favorisaient les cieux,
Portant la harpe sainte et l'encens aux faux dieux...
Hélas ! dans le chaos où l'esprit se replonge
Tout n'est que froid mortel, nuit épaisse et mensonge.

Aucun foyer n'a plus ni flamme ni chaleur ;
Sion sur les chemins s'asseoit dans sa douleur.

En vain dans ce désert chacun rêve une idole,
La demande au roman, au théâtre, à l'école ;
Errant sur les hauts lieux vainement Israël
Des prophètes du jour attend un autre autel.
A peine si parfois, du sein de ces ténèbres,
Sortent de loin en loin quelques clartés funèbres,
Systèmes sitôt nés sitôt évanouis,
Rêves toujours trompés et cultes inouïs,
Tombés et disparus comme des feux sinistres,
En couvrant de leur cendre autels, dieux et ministres.
Tels ces globes sanglants, égarés sous les cieux,
Hôtes inattendus, passants mystérieux,
Dans les airs ébranlés plongeant comme la foudre,
N'éclatent un instant que pour tomber en poudre :
Débris d'un monde ancien par des mondes broyé
Et que l'œil des mortels suit toujours effrayé.

Pendant qu'autour de nous tout s'ébranle ou s'écroule,
Écoutons les devins qu'interroge la foule.
Les uns, à la nature, enflés d'un vain savoir,
Comptent impunément dérober son pouvoir :
Seuls, du crâne au pubis, des veines aux artères,

Ils ont vu tous les nerfs, fouillé tous les viscères,
Et poursuivant en vain le secret éternel,
Qui fuit devant la loupe et trompe le scalpel,
Dans les cœurs pantelants que leur main scarifie,
N'ont plus laissé de sang, de fibre ni de vie.
Vantez donc leur science et leur impiété :
Dans les plus vives chairs de la société,
Elles iront bientôt, de la foule applaudies,
En retournant le fer, plonger leurs mains hardies.

Les autres qu'on nous prône, interprètes savants
Des livres qu'a rongés la poudre des couvents,
N'ont-ils pas, après tant d'efforts et de promesses,
Retiré le passé de ses ombres épaisses,
Et surpris dans ses flancs l'avenir en dépôt?
L'impénétrable énigme enfin livre son mot;
Causes ni fins n'ont plus pour nous de nuit profonde;
Écoutez, voici comme il en va de ce monde :
Le droit, c'est la victoire; et la fatalité,
C'est la loi, c'est la reine et la divinité.
Divinité sans cœur, sourde, aveugle et muette
Que la raison détrône et que l'instinct rejette;
Idole dont en vain ces sophistes d'un jour
Redressent les autels abattus sans retour.

Enchaînant de trop près, par un excès contraire,
Toute philosophie au pied du sanctuaire,
Ceux-ci, qui dédaignaient un profane flambeau,
Voulurent le jeter fumant sous le boisseau :
Sans songer que du ciel descend toute lumière,
Que chacune en apporte, éclatante courrière,
Sur son aile dorée, à l'heure, au point qu'il faut,
Pour le progrès du monde, un signe du Très-Haut,
Et que toutes enfin, quels que soient leurs domaines,
Comme le chœur sacré des prières humaines,
Saintes et tendres sœurs, marchent en s'embrassant,
Et tirent de leur nombre un charme plus puissant.
A quel point s'emporta ce zèle sans prudence
Que la foi désavoue autant que la science !
Des ligueurs, (puissent-ils être au moins les derniers !)
Plus hardis, plus fougueux que leurs vieux devanciers,
Nous figurant Dieu même à leur sanglante image,
Épouvantaient les saints de leur amour sauvage,
Vendaient César, tentaient d'anoblir le bourreau,
Et criaient : Pierre, sors ton glaive du fourreau !
Des noms de christianisme et de philosophie
On osa cependant parer tant de folie.
Leur succès éphémère étendant leurs erreurs
Ressuscita bientôt de contraires fureurs ;
Et longtemps des deux parts méconnue et foulée
La raison se voîla dans l'horrible mêlée.

Qu'ils répondent, grand Dieu, des maux dont a pleuré
Le culte aimable et pur qu'ils ont défiguré.

Ceux-là, plus froids docteurs, d'humeur moins ascétique,
Se vantent d'apporter la doctrine pratique :
Le bien, c'est, disent-ils, tout ce qui nous est bon ;
Dévoûment, c'est sottise ; équité n'est qu'un nom :
Et l'honnête et le juste et le vrai, c'est l'utile.
La nature aux humains n'a donné qu'un mobile,
L'intérêt : qu'un désir et qu'un but, le bonheur.
Et qu'y font ces vains mots, vertu, sagesse, honneur ?
Honneur, vertu, sagesse, oiseuses rêveries,
Stériles fictions, frivoles draperies
Dont le clinquant s'achète avec une once d'or,
On sent tout votre vide, et l'on vous cherche encor !
Par quelle illusion, par quel trompeur mirage
Pour la réalité l'homme prend-il l'image ?
De tous les cris du cœur si grands et si nombreux
Le premier, le plus grand n'est-il pas, sois heureux ?
C'est là toute la loi. Devoir vraiment commode
Dont Bentham rédigea l'inestimable code !
Règle facile à tous et dont tous ont usé !
Grande et sainte morale où Malthus a puisé
L'inespéré salut des races trop fertiles !
Évangile effaçant tous nos vieux évangiles
Et qu'avec des transports dut sans doute accepter,
Devenant tout-à-coup juste sans s'en douter,

Botany-Bay surpris de se trouver fidèle
Aux vertus que débrouille enfin la loi nouvelle,
Et fier, devant le ciel qu'il croyait offensé,
De son amour du bien si mal récompensé !

D'autres, au nom si doux de la liberté sainte,
Vont rallumer le schisme et la discorde éteinte,
Sèment la défiance entre les rangs divers
Et ces ferments de trouble, effroi de l'univers,
Ces rêves insensés d'égalité jalouse
Qui soupirent le meurtre et que l'envie épouse.
D'un Océan terrible ils tourmentent les eaux,
Lancent des feux ardents jusque sous les vaisseaux,
Et dans le gouffre, ouvert au milieu des orages,
Poussent peuples et rois, perdent héros et sages.
En attendant sa part du monde déchiré,
Avec un art fatal leur rage a conspiré,
Aigrissant nuit et jour toutes les infortunes,
Toutes les passions et toutes les rancunes :
Jusqu'à ce que, le trouble à son comble arrivé,
Du sein de l'anarchie un bras se soit levé
Qui brise cette audace et son masque hypocrite
Et la livre tremblante aux lions qu'elle irrite.

Mais notre âge fertile en grands réformateurs
A déjà salué d'autres libérateurs.
Ceux-ci feront du monde une famille unique

Tout bien sera commun, toute chose publique;
En tout lieu fleuriront l'aisance et l'équité.
Plus doux que ne l'a vu l'heureuse antiquité,
Saturne au sceptre d'or règnera sans tonnerre;
L'Élysée envîra le bonheur de la terre;
Les fléaux de Pandore instruits à pardonner
Dans la boîte fatale iront s'emprisonner.
Une nouvelle Astrée, ardente, libre et nue,
Dont la planète est là toute fraîche venue,
Frappe d'un pied superbe aux vieux temples chrétiens.
Voyez tomber le poids de nos derniers liens,
Les fleurs seules tressant des chaînes sociales,
Et sur les carrefours les couches nuptiales!
Salut, terre promise et si pleine d'attraits,
Éden que perdit l'homme en sortant des forêts!
Reçois-nous, corps et biens, qu'on approuve ou qu'on blâme.
Qu'est-ce que les plaisirs ou les besoins de l'âme?
Nôtre âme ne connaît ni le froid, ni la faim;
Toute parole est creuse, et l'homme vit de pain.
Mêlons donc toutes mœurs, changeons toute nature:
A tous la même couche et la même pâture;
Que le loup rende enfin chair pour chair à l'agneau,
Que le reptile foule à son tour le taureau.
Vous, cédez vos greniers à ces pauvres cigales,
Et toi, ta ruche pleine, aux guêpes tes égales!
Doux ramiers, échappés aux serres des vautours,

Partagez avec eux vos nids et vos amours !
Mêmes droits, même sort. Place à notre mérite !
Périsse la famille, invention maudite,
Sot préjugé, vain nom ! Quel titre un fils jaloux
Aux sueurs de son père a-t-il de plus que nous ?
Pour dispenser à tous les biens que nous dispute
Cet amour paternel, sauvage instinct de brute,
Il faut troubler la race aussi bien que le rang,
Fils douter de son nom, et père de son sang...
Oh ! combien de rêveurs égaîraient la satire,
Si l'indignation n'étouffait pas le rire !

A leur suite voyez éclore dans nos murs,
Comme après l'ouragan mille insectes impurs,
Ces œuvres infestant la place et le théâtre.
La loi s'est faite athée, et le peuple idolâtre.
Vingts auteurs, sans frémir, versent d'affreux venins
Aux coupes où fumaient les breuvages divins.
Leur cercle criminel que ce siècle encourage
Porte à la Providence un défi qui l'outrage,
Prête au vice hideux de trompeuses couleurs,
Peint la vertu laidie au hâle des douleurs,
Met le roseau pour sceptre entre ses mains divines,
Et sur son front sacré la couronne d'épines ;
Et puis du nom de reine en chœur la saluant,
Devant lui dans la rue il la chasse en huant.

Le drame, le roman, le conte, la nouvelle,
Châteaux-forts qu'a choisis cette ligue rebelle,
Vomissent nuit et jour cent chevaliers poudreux
En guerre avec le monde et divisés entre eux :
Aventuriers pareils, dans leurs fureurs sauvages,
A ces hordes du Nord dont les sanglants ravages
Sur l'Occident désert, veuf de son empereur,
De l'ombre d'Hercynie étendirent l'horreur.
Mais du moins de nos lois l'intrépide gardienne,
Dont rien ne peut lasser la verve quotienne,
Sur tant d'excès sans doute ouvre un œil vigilant ;
La presse aura contre eux levé son fouet sanglant :
La presse a ses corps-francs et ses bandes gothiques ;
La règle, le bon sens, le goût, ces dieux antiques,
Fuyant humiliés sous les propos railleurs,
Font place aux dieux nouveaux nés en ces temps meilleurs.

Le ciel pourtant, semé d'éclatantes étoiles,
Des souffles du passé gonflait toutes nos voiles ;
D'illustres nefs, l'honneur de notre pavillon,
Au loin laissaient encore un glorieux sillon.
Mais l'orgueil des vivants refuse de le suivre :
Je ne sais quel espoir les trouble et les enivre ;
Il cherchent sans boussole, à travers les brisants,
Aux mers de l'avenir quelques nouveaux courants,
Des bords inexplorés, des Indes inconnues,
Et des îles sans nom qu'ils demandent aux nues.

Leur navire, pour eux triste et dernier cercueil,
Va de l'écueil au gouffre et du gouffre à l'écueil :
Trop heureux s'ils pouvaient, audacieux corsaires,
Embraser en passant les antiques galères,
Et noyant les trésors découverts avant eux,
Ne laisser que l'abîme à leurs derniers neveux.
C'est peu de mesurer leur taille de pygmée
A la grandeur des noms dont l'histoire est semée ;
C'est peu d'oser corrompre, émules envieux,
L'encens que nous brûlons devant nos demi-dieux :
Leur désespoir jaloux veut ternir par l'outrage
Tout éclat qui nous charme et qui les décourage,
Et mêle, après le char des grands triomphateurs,
Le sarcasme à nos chants et la boue à nos fleurs.
Vîtes-vous cette neuve et bruyante croisade ?
L'art pour l'art ! disaient-ils. La morale est trop fade,
Et la langue trop prude ; affranchissons les arts.
Et l'art échevelé, hâve, les yeux hagards,
Affectant chaque jour de plus libres allures,
Revêtit ses héros d'audace et de souillures,
Alla des voiles saints, avec un ris moqueur,
Dépouiller l'hyménée, et le frappant au cœur,
Entr'ouvrit une triste et lamentable plaie,
Et traîna la pudeur honteuse sur la claie.

Le terrible fléau pouvait-il t'épargner,
Muse? où le bien n'est plus, le beau peut-il régner?

O vierge du Permesse et du Pinde sonore,
A ce nom vénéré peux-tu répondre encore,
Toi qui verses sans honte à d'indignes amants
L'hypocrène mêlée aux fanges des romans ?
Toi qui tombée en proie à des fureurs bizarres,
Sur le luth d'Amphion tends des cordes barbares,
Et laissant se confondre en efforts superflus
La langue que les dieux ne reconnaissent plus,
N'as pas su retenir que pour guider ta verve
La sage antiquité t'avait donné Minerve ?
Insensée, en brisant tes joyaux les plus chers
Et tes chastes bandeaux, tu crus briser des fers.
Ah ! respecte du moins les cendres poétiques
Des fils qu'a dus la France à tes chantres antiques !
Jamais leurs noms fameux dans l'orgie insultés
Ne tomberont des cieux par Homère habités :
Soit que pour mieux complaire à ce siècle incrédule
Tu laisses sous leur mousse et sous le ridicule
Périr tes fleuves saints et ton sacré vallon
Et les noms de tes sœurs et celui d'Apollon ;
Soit que n'espérant plus de nouvelles conquêtes,
Toi-même, dans ton deuil, viennes rompre tes fêtes,
Jeter aux vents tes fleurs, tes perles et ton or,
Ta lyre et tes lauriers qui résonnaient encor :
Jalouse d'effacer jusques à la mémoire
De tout ce qui faisait ton amour et ta gloire.
Telle, dans sa défaite et dans son désespoir,

Armide délaissée, à bout de son pouvoir,
Fatiguant vainement l'enfer de nouveaux charmes,
S'emporte, et l'œil gonflé de dépit et de larmes,
Jette et foule à ses pieds ses fleurs, ses diamants,
Et brise de douleur ses derniers talismans.

ÉPITRE TROISIÈME.

—

Planche de Salut.

C'est foi dans la langue des Dieux,
Amour dans la langue des hommes.

V. Hugo.

—

Tout a donc violé la loi de sa nature.
Savoir, philosophie, arts et littérature,
Tant de biens précieux, tant de dons enchanteurs,
Tout s'est donc à la fois corrompu dans les cœurs.
A l'air descendu pur des célestes collines
La licence a mêlé le vent de ses doctrines,
Effroyable simoun qui souffle dans nos murs
Et jusqu'en nos foyers ses miasmes impurs.

Ainsi nous sont venus ces étranges malaises,
Ce reveil agité des passions mauvaises,
Cet appétit malade et jamais appaisé,
Ce haut goût de débauche où l'esprit s'est blasé.
L'or seul dans tous les cœurs jette une ardeur fébrile,
Le sens moral s'éteint et la pudeur s'exile ;
La lyre, le pinceau, la presse aux mille voix
Portent l'affreux venin sous les plus humbles toits ;
Le feuilleton le glisse au sein de la famille ;
Chaque père s'émeut et tremble pour sa fille ;
Et le prêtre à son Dieu crie, en tendant les mains,
S'il a donc sans retour délaissé les humains !
Fatigué des vapeurs qui chargent l'atmosphère,
Le peuple même a peine à tenir sa colère,
Prête à nous demander justice du poison
Qui détruit son courage et trouble sa raison.
Et nous restons muets devant ces félonies,
Trahisons du talent lâchement impunies !
Contents de nous confondre en regrets superflus,
Nous détournons la tête ! Il ne nous reste plus
Que d'asseoir de nos mains, en pompe, au capitole,
Sur l'autel profané, l'abominable idole !

Mais quel Alcide armer contre de tels fléaux ?
Qui ressuscitera Gilbert ou Despréaux ?
Comment troubler la paix de tant d'académies

Qui se sont en chantant mollement endormies,
Comme le vieil Olympe après ses longs festins,
Sur l'immortalité promise à leurs destins?
Les demi-dieux assis au banquet littéraire,
Prêts à se partager, comme les dieux d'Homère,
Ont oublié qu'au moins se mêlant aux combats,
Aux peuples qu'ils aimaient ces dieux prêtaient leurs bras.
Dans un morne silence ils attendent l'orage,
Tels que ce roi des rois se voilant le visage
Quand pour sa noble fille, hélas! prête à mourir,
Les princes vont combattre et les peuples périr.
Ainsi, lorsqu'au sénat le vainqueur de Pompée
Vit aux mains de Brutus l'impitoyable épée,
Reconnaissant les dieux à ce triste signal,
Il accepta son heure et le décret fatal,
Couvrit sa face auguste, et tomba dans sa gloire,
Défiant les poignards d'atteindre sa mémoire.
Dans sa robe sanglante il s'est enveloppé,
Quand un seul cri peut-être à César échappé,
Un cri de cette voix qui forçait les murailles,
Eût ému Rome entière au fond de ses entrailles,
Et rangé devant lui, vainqueurs et furieux,
Ses vétérans venant le disputer aux dieux.

Est-ce à vous d'imiter ce déplorable exemple,
Enfants des troubadours, autre honneur du vieux temple,

Autre espoir du poète, et ses maîtres aussi ?
Gardiens des saintes lois qui veillez au Midi,
Vous à qui tant de gloire a commis la défense
Des vertus qu'on blasphème et de l'art qu'on offense ?
Quoi ! La corruption est là, fière et debout,
Qui foule sous ses pieds la morale et le goût,
Et nous, du feu divin muets dépositaires
Nous n'osons ressaisir les foudres salutaires
Qu'appellent tant d'horreurs, sur son front criminel !
Cette auguste prêtresse, arrachée à l'autel,
Qui, les cheveux épars, gémissante, éplorée,
Se débat dans les mains d'une troupe égarée,
Et lève, en attestant le nom de vos aïeux,
Ses regards enflammés et ses bras vers les cieux,
C'est votre reine, à vous, l'antique poésie,
Indignement frappée, indignement trahie :
Elle succombe ; et vous, les yeux de pleurs mouillés,
Baisant ses pieds meurtris, ses vêtements souillés,
Vous, ses fils bien-aimés, ses glorieux ministres,
Prêts à la suivre au son des flûtes et des cistres,
Vous préparez la tombe et l'encens et les fleurs,
Murmurant pour adieux, vains et derniers honneurs,
Les hymnes inspirés aux chantres d'un autre âge !
Mais elle est immortelle, et veut un autre hommage :
Levez-vous en son nom ; il est temps de punir.
Vous n'êtes, dites-vous, prêtres que pour bénir.
Ah ! du moins qu'un seul mot sorti du sanctuaire

Soutienne notre essor, s'il n'est point téméraire,
Et nous viendrons, aidé du Dieu qu'on a bravé
Citer par devers vous ce siècle dépravé,
Noter toute œuvre impure et toute idée impie
Afin qu'à votre voix, la muse qui s'oublie,
Croyant entendre un cri de la postérité,
Tremble, et pleure sa faute et sa célébrité.

Non que dans un auteur blâmant la moindre audace,
Je brûle pour un mot son livre sur la place,
Ni que j'aime un esprit sévère et pointilleux
Qu'on voit à tout propos se montrer chatouilleux :
Malencontreux hibou que le moindre jour blesse,
Qui cache dans la nuit sa jalouse faiblesse,
De l'ombre et des tombeaux rêve la royauté
Et maudit chaque aurore et chaque nouveauté.
Mais je veux que l'audace ait au moins sa barrière,
Qu'on brise aux mains des fous toute arme meurtrière,
Et qu'on laisse une fois le feu de nos remparts
Répondre aux feux sans nombre ouverts de toutes parts.

Loin cette pruderie et cette humeur sauvage
A qui le vent, l'écho, le buisson fait ombrage,
Croyant voir s'embraser le monde à chaque éclair
Et les cieux se dissoudre au premier conte en l'air !

Malheur au juge armé d'une haine insensée
Envers tout sentiment contraire à sa pensée,
Ou qui du moindre écart d'abord effarouché
Condamne tout coursier sitôt qu'il a bronché !
Honte à cette critique, implacable ennemie,
Qui maigrit à sa tâche et ressemble à l'envie,
Attentive à surprendre un somme d'un moment,
Pâle et muette au bruit d'un applaudissement !
Elle attaque en aveugle et déchire avec joie,
Jamais sans la meurtrir n'abandonne sa proie,
Ternit en les touchant le cristal et l'acier
Sortis brillants et purs des mains de l'ouvrier,
Ronge le diamant pour une tache vaine ;
Et le parfum des fleurs s'infecte à son haleine.

Quiconque impatient d'exhumer une erreur
Met la phrase en lambeaux pour mieux blesser l'auteur,
Quiconque épluche tout dans une œuvre sincère,
Fouille une terre sainte en chacal littéraire.
Au premier mot douteux crier : Ah ! tu l'as dit !
C'est le sauvage trait du nocturne bandit
Qui le long des taillis sans cesse à notre piste,
Fond au premier faux pas sur nous à l'improviste.
Ah ! qu'en vos vers sans haine et jamais sans pitié
Indulgence et raison soient toujours de moitié !
De Babel foudroyée on cherche en vain la trace :

L'architecte vaincu devant Dieu trouva grâce.
Qu'ainsi dans nos débats, sans colère et sans peur,
En attaquant l'ouvrage on respecte l'auteur.
Sachons garder pourtant les droits de la pensée :
L'opinion publique en fut-elle offensée,
Livrons, s'il faut, contre elle un combat inégal ;
Où nous voyons le mal, crions-lui : C'est le mal !
Notre vie à ce prix ne vaut pas qu'on se taise.
Ne laissons point le doute et la folle hypothèse,
Égarant la raison hors des sentiers permis,
Tenir sur leurs devoirs les mortels endormis.
Guerre franche et sans trève à tout système inique
Qui blesse la morale et la pudeur publique,
Remplit l'âme de trouble et de rêves menteurs
Et peint la vérité brouillée avec les mœurs.

Mais bannir de l'esprit l'hypothèse et le doute
C'est à l'aveugle ôter son bâton sur la route ;
On dit du philosophe, est-il homme de biens ?
Et non point, est-il juif, musulman ou chrétien ?
Il faut du champ, de l'air, du large à la pensée,
Et la vérité meurt, la liberté blessée.
Laissons donc le génie, intrépide éclaireur,
S'ouvrir sa route même au prix de quelque erreur ;
Laissons bride flottante en son vaste domaine

S'agiter et bondir l'intelligence humaine,
Qui se taît et périt dans l'immobilité,
Comme l'oiseau des bois dans la captivité :
Tout repos est fatal, toute gène funeste
Et toute ombre mortelle à cette enfant céleste.
Sans doute; et loin de moi d'arrêter en chemin
Contre l'ordre suprême un seul rayon divin!
Je sais que l'erreur même est un droit légitime,
Tant que la bonne foi la sépare du crime,
Tant qu'un parfum d'honneur, un souffle de vertu,
Fait vivre le devoir dans le cœur combattu;
Je sais qu'infatigable autant qu'indépendante
La raison veut toujours, superbe conquérante,
Aventurer plus loin son char victorieux,
Qu'il nous faut tous pousser au timon glorieux,
Le soutenir sans cesse, et de nos mains propices
Écarter les torrents, combler les précipices.
Mais qu'au moins on salue avec un soin pieux
Les pas qu'ont sur la route imprimé nos aïeux,
Qu'on s'anime comme eux d'une volonté pure,
Qu'avec un saint respect abordant la nature
On se confie au nom auguste et solennel
Inscrit sur chaque page en ce livre éternel;
Qu'on rende un juste hommage au culte tutélaire
Gardé par la candeur et la foi populaire,
Dont l'amour maternel ombragea nos berceaux,
Baume de nos douleurs, abri de nos tombeaux.

Ainsi lorsque bravant la révolte et l'orage,
Colomb, pieux et simple avec tout son courage,
Des continents cachés sous un autre horison
Aux lointains Océans va demander raison,
Il arme ses vaisseaux et son front ceint de gloire
Du signe en qui Dieu même a promis la victoire.
Tels parurent encor dans les siècles derniers
Ces illustres esprits, rejetons printanniers
Que poussait au soleil l'Europe rajeunie.
Ils épuisaient en vain les sources du génie :
L'humble et simple évangile, étonnant leur savoir,
Vit leurs genoux fléchir et leurs cœurs s'émouvoir ;
Car depuis deux mille ans que cette œuvre immortelle
Aux peuples affranchis porta la foi nouvelle,
Ni sages ni héros ni pontifes ni rois
N'ont doté les humains de plus sublimes lois,
Et malgré nos efforts et malgré nos injures
Rien de plus grand n'ira dans les races futures.

Cependant toute idée a son règne et son jour,
Puis se transforme et tombe et renaît tour à tour :
Chaque peuple se mêle au cours de la science,
Chaque siècle affluent le teint de sa nuance ;
Les sources qu'il reçoit versent sur ses deux bords
Tantôt un flot vivant, tantôt des sables morts ;

Il en est qui déjà lui manquent épuisées
Ou ne lui donnent plus que des eaux méprisées,
Et d'autres qui longtemps sans nom et sans valeur
Changèrent en un jour sa face et sa couleur.
L'orage et la rosée, inégaux tributaires,
Le poussent de concert sur de plus hautes terres;
Chaque neuve pensée élevant son niveau
Sur sa nouvelle rive apporte un flux nouveau,
Il se souvient encor de cette antique ondée
Qui lui tomba des cieux au fond de la Judée.
Mais tout progrès doit place au progrès qui le suit :
La vague en arrivant couvre celle qui fuit;
Nul asile sacré, nul bois demeuré vierge
Que chaque opinion à son tour ne submerge.
Au mouvement commun cédons sans résister;
La masse des esprits, prompte à tout emporter,
Poursuit sa longue course et sa hausse éternelle,
Et Dieu veut qu'on avance et qu'on monte avec elle.

Humble arbrisseau, jeté sur le bord du torrent,
Tout flot courbe ma tige et me plonge au courant,
Et cache avec ma cime, en une écume impure,
Feuilles, fleurs et rameaux, ma plus douce parure :
Mais toujours, en dépit des flots qui l'ont couvert,
Du faible tronc froissé le cœur demeure vert,
Vit de sa sève, et grâce à la bonté divine,

Au sol qui l'a nourri tient par quelque racine,
Toujours il entrevoit au moment d'expirer
Un rayon du soleil qui lui dit d'espérer.
J'espère ; tant de fois un regard de clémence
Réchauffa dans mon sein l'éternelle semence !
J'espère ; tant de fois un flot moins irrité
Me rendit le limon par les eaux emporté !
Tant de fois dans la nuit que je crus la dernière
De célestes lueurs ont suivi ma prière !
J'espère, et me résigne, et l'autan furieux
N'arrache à mes douleurs qu'un murmure pieux.

Je me dis : Cette grande et sublime parole
Qui vint à Jupiter ravir son capitole,
Au Barbare sa proie, aux Romains l'univers,
Qui lava tant de honte et brisa tant de fers ;
Cette quadruple voix qui retentit encore
Aux quatre points du ciel, comme un airain sonore,
Prêchant aux nations un dieu plus élevé
Que même après Socrate on ne l'avait rêvé ;
Qui dit à l'empereur tout pâle de colère :
Mon Seigneur est ton maître et l'esclave est ton frère !
Et qui, victorieuse, aux peuples à genoux
Jeta ce cri de Dieu : Mes enfants, aimez-vous !
A-t-elle donc trouvé quelque voix qui l'égale,
Ou ce siècle attend-il d'une bouche rivale

Des prodiges plus clairs que tous ceux qu'elle a faits,
Des bienfaits plus féconds, plus grands que ses bienfaits?
Est-il un cri d'angoisse, un vœu de l'infortune,
Une juste espérance au genre humain commune,
Est-il un droit de l'homme, un droit des nations,
Un sentiment sorti de nobles passions,
Qui dans la loi du Christ n'ait son écho fidèle
Ou sa vivante image ou son premier modèle?
Ne peut-elle, avançant avec l'humanité,
Suivre toute science et toute vérité,
Elle qui comprenait dans son cœur sympathique
Nobles, bourgeois et serfs, royaume et république,
Elle qui recueillit dans son sacré giron
Les fils de Zoroastre et les fils de Platon,
Et de l'antiquité souveraine héritière
Vit tous les arts nouveaux éclore à sa lumière?
Le monde qui lui doit tant de glorieux pas
Ne saurait-il marcher sans sortir de ses bras?

Ce temple antique et saint dont nous voyons le faîte,
De deux mille ans chargé, soutenir la tempête,
Peut bien laisser tomber de son front couronné
Quelque informe débris, par le temps condamné;
Il peut, dans sa grandeur, laisser le vent du pôle,
Emporter en passant à l'or de sa coupole

Quelques feuillets ternis, rongés par les hivers,
Et qu'on voit sans regret se perdre dans les airs ;
L'architecte divin qui fonda l'édifice
Peut en étendre encor le vaste frontispice,
Et faire croître, ainsi que des palmiers vivants,
Jusqu'au dôme des cieux ses chapiteaux mouvants :
Sans que la voûte auguste ou le mur séculaire
S'ébranle un seul instant sur sa pierre angulaire,
Sans qu'autour des parvis le peuple rassemblé
Pour le saint tabernacle ait un moment tremblé.
C'est qu'ils reposent tous sur des lois éternelles,
Ces préceptes chrétiens, ces vertus fraternelles
Que nul progrès humain ne saurait dépasser,
Ni tempête ravir, ni soleil effacer :
C'est qu'à ceux que l'épreuve accable et décourage
Dieu présente ce phare au milieu de l'orage
Afin qu'ils aient au moins sur l'Océan désert
Un guide toujours sûr, un port toujours ouvert.
Qui peut donc s'écrier : le Seigneur se retire,
De sa vaste machine il abdique l'empire,
Et pour qu'on le comprenne il nous laissa trop loin ?
Au plus faible de nous manque-t-il au besoin ?
Mille invisibles fils, épargnés du tonnerre,
Flottent du haut des cieux jusque sur cette terre :
Dieu verse l'espérance et la grâce par eux ;
Par eux l'esprit vers lui remonte. Trop heureux
Qui peut en saisir un, s'y tient d'une main sûre,

Et le passant trois fois autour de sa ceinture,
Sent du courant divin les électriques flots
Pénétrer doucement la moëlle de ses os,
Inonder des sacrés et mystiques fluides
Son cœur et son esprit jusque-là restés vides,
Et les ravir au pôle, ardent foyer d'amour,
Où la sainte étincelle aspire un prompt retour.

DU DÉLIRE.

A quel signe on reconnaît s'il est sympathique ou idiopathique, lorsqu'il survient dans une maladie aiguë au temps où elle peut être ou n'être pas jugée ?

PAR M. D'ASTROS, D.-M. M.

La médecine est une science d'observation. C'est aux observations bien faites qu'elle a dû et devra toujours ses progrès. La pratique en est la vraie source. C'est au lit du malade que se forme réellement le médecin. Il y arrive guidé et soutenu, d'abord, par la doctrine apprise dans les facultés et les livres : plus tard il la juge ; et, fort de son expérience il la rectifie dans ce qu'elle a d'erroné, et y ajoute quelquefois.

Le délire, symptôme de quelques maladies aiguës dans l'apogée de leur intensité, est ici sympatiquement produit ; mais il est idiopathique dans la fièvre cérébrale, c'est-à-dire, qu'il tient alors essentiellement à la lésion de l'encéphale, ou des nerfs qui en

naissent, ou de ses méninges. Cette lésion bien souvent n'existe point seule, mais est concomitante d'une autre affection, telle, par exemple, que la fièvre typhoïde. C'est ce qui constitue une maladie compliquée. On conçoit que la maladie simple exigeant un traitement particulier, celui-ci doit être modifié si la maladie est multiple. Chacune des affections a ses indications particulières. C'est à la sagacité du médecin à juger des remèdes qui conviennent à chacune d'elles, et quelle est l'indication la plus pressante à remplir. Son habileté combinera alors tellement ses moyens que l'un ne nuise pas à l'autre; et que, la maladie, combattue dans ses plus dangereux symptômes, cède, partiellement d'abord, et puis entièrement, à ses efforts. Mais une première condition pour en assurer le succès, c'est de connaître l'ennemi auquel l'on a à faire; il faut beaucoup d'attention souvent pour ne pas prendre le change. C'est un travail d'esprit; il doit être prompt; car il est telle nature de mal qui ne permet pas de délai.

Cette digression, dans laquelle je me suis, peut-être, laissé trop entraîner, tient pourtant de près au sujet qui nous occupe.

Indépendamment des deux espèces de délire, dont j'ai parlé plus haut, il en est un troisième qui est sympathique sans être symptôme de maladie. Supposons le médecin soignant un malade sérieuse-

ment atteint; la gravité des symptômes a disparu sous l'influence du traitement le plus rationnel; on croit toucher à la guérison, lorsque, contre toute attente, il survient du délire: est-il sympathique? ou idiopathique? Là est la question importante. Avant de parler du signe d'après lequel on peut, à mon avis, indubitablement la résoudre, je citerai, entre plusieurs autres, deux cas dans lesquels elle s'est présentée.

Je fus un jour appelé auprès d'un jeune homme de 15 ans, retenu au lit par une pleurésie des plus aiguës. Le sujet était d'un tempérament sanguin, très développé, très avancé pour son âge, fort, et l'inflammation très intense. J'eus sur le champ recours aux émissions sanguines générales et locales. Le sang des saignées était recouvert d'une couenne jaune et épaisse, indice de la violence de l'inflammation. Celle-ci domptée, la couenne n'exista plus, la douleur pleurétique, ainsi que la difficulté de la respiration cessèrent; la toux diminua considérablement. Enfin le quatrième jour la température du corps avait repris son degré naturel, et le pouls son type normal; enfin la fièvre était nulle. Je jugeai, et c'était avec raison, la fluxion inflammatoire résolue. J'avais tenu et je tenais encore le jeune malade à une diète absolue. L'exemple récent d'un malade de l'hôpital, qui, dans un cas tout pareil, eut une

recrudescence ou retour de sa maladie pour avoir pris de la nouriture (*), me rendait plus sévère. Voilà que le cinquième jour survint le délire. On crut tout de suite au passage d'une maladie à une autre, ou à une complication de fièvre cérébrale. J'en jugeai autrement, et je ne surpris pas médiocrement les gens de la maison, lorsque je recommandai de donner un bouillon d'abord, et quatre heures après une petite soupe. Le délire, la nuit suivante, fut moindre, on continua les soupes et vingt-quatre heures après il cessa tout-à-fait. Une franche convalescence suivit immédiatement un état qui avait donné les craintes les plus sérieuses.

A quelques années de là un cas analogue s'offrit à ma pratique. Un homme d'une cinquantaine d'années, d'un tempérament éminemment nerveux; que j'avais soigné et vu guérir, il y avait environ vingt ans, d'une fièvre cérébrale au moyen de la glace et de deux moxas, fut saisi d'un frisson violent, accompagné de forte céphalalgie, de douleur poignante au côté gauche du thorax, et suivi de fièvre avec toux fréquente; crachats muqueux rouillés, et enfin de difficulté de respirer. Les symptômes de la pleuropéripneumonie étaient évidents; mais l'inflammation se compliquait d'affection bilieuse,

(*) Plus qu'il ne fallait, sans doute.

et en même temps d'un état nerveux, qui rendait la situation du malade très pénible, et le traitement difficile. Cependant il surmonta le mal; le pouls cessa d'être fébrile à la fin du second septenaire. néanmoins il resta quelque chose des symptômes étrangers à la pneumonie: j'ai parlé de l'idiosyncrasie nerveuse et de la complication bilieuse. Il fallut pour compléter la cure recourir encore plusieurs fois aux évacuants et aux antispasmodiques, qui avaient été utilement employés; ces derniers durant tout le cours de la maladie, et, les premiers à sa dernière période. Enfin nous croyions entrer en convalescence, lorsque le désordre des idées, un délire peu ordinaire, une espèce d'aliénation mentale vinrent rabattre la joie de la famille. Celle-ci en proie à de nouvelles alarmes demanda une consultation. Un de mes honorables confrères de la ville fut appelé.

Après lui avoir fait le rapport de la maladie, exposé la manière dont elle avait été traitée; démontré que la résolution de la plèvre et du poumon avait dû céder à un traitement actif et soutenu, de même que l'affection bilieuse aux évacuants; après avoir fait prendre en considération la période où nous étions arrivés; l'absence des causes qui auraient pu occasionner le retour de la même maladie; l'affaiblissement qui avait dû être la suite inévitable

de la violence du mal autant que de sa durée, des émissions sanguines, des évacuants, et aussi de l'écoulement de plusieurs plaies des vésicatoires successivement appliqués ; et enfin après avoir fait observer que le sujet étant très nerveux ; il était à présumer que le délire survenu n'avait d'autre cause que le besoin d'alimentation, j'eus le bonheur de faire partager mon sentiment à mon confrère ; il fut d'avis de faire passer d'abord quelques prises de lait ; excellente idée ! Vu l'érétisme nerveux dans lequel était le malade ; aussi opérèrent-elles merveilleusement. Nous donnâmes après des bouillons et des soupes qui firent complètement cesser la perturbation des centres nerveux, et la convalescence fut assurée.

Voici maintenant sur quoi je me fondai, dans les deux cas, pour juger que le délire n'était pas un symptôme de maladie ; et, ce fut la raison que je donnai au médecin consultant à l'appui de ma thèse.

Lorsqu'une affection cérébrale vient compliquer dans son cours une maladie aiguë, la fièvre, qui s'est manifestée dès l'invasion de celle-ci, et qui l'a accompagnée dans ses phases diverses, n'a point encore eu de solution ; elle n'a point cessé avant l'apparition du délire, qui est le symptôme de la maladie qui va devenir concomitante de la première. Si, au contraire, la maladie que l'on traitait a parcouru

ses diverses périodes ; si elle s'est terminée au vrai temps de sa coction et de ses crises ; si la fièvre est tombée ; dans cet état, si, au bout d'un jour ou deux, le sujet malade, étant toujours tenu à la diète, le délire survient sans cause de maladie apparente, s'il survient sans que la fièvre subsiste, oh ! alors on a lieu de penser, qu'il dépend d'une certaine irritation nerveuse, irritation qui parle haut et dit : que le corps a besoin de réparation, et que, ce sont des aliments et non des remèdes qu'il reclame. Un médecin, qui prendrait malheureusement le change et qui, au lieu de commencer à donner de la nourriture au malade, continuerait à le tenir à la diète et le soumettrait à un traitement, produirait une vraie fièvre cérébrale, et, dans son erreur, ferait une victime.

En deux mots, dans des cas analogues à ceux que j'ai relatés, le délire n'est que sympathique, s'il est survenu le malade n'ayant pas la fièvre ; il est, au contraire idiopathique, c'est-à-dire, le symptôme d'une complication cérébrale, ou d'une fièvre cérébrale succédanée, s'il est survenu la fièvre subsistant toujours. C'est le pouls qui décide.

BAS-RELIEFS GAULOIS.

BAS - RELIEFS GAULOIS

TROUVÉS A ENTREMONT

PRÈS D'AIX EN PROVENCE,

MÉMOIRE

COURONNÉ

PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 22 AOUT 1851;

Avec Notes diverses, Planches et Fac-simile d'Inscriptions;

PAR M. ROUARD,

Bibliothécaire de la Ville.

AIX,

IMPRIMERIE VEUVE TAVERNIER, GÉRÉE PAR MARIUS ILLY,

Rue du Collége, 20.

MÉMOIRE

SUR

LES BAS-RELIEFS GAULOIS

TROUVÉS A ENTREMONT,

PRÈS D'AIX EN PROVENCE.

Les Celtes ou Gaulois, nos ancêtres (1), nous ont-ils laissé des monuments authentiques, ou des débris de monuments, qui, abstraction faite d'un petit nombre de textes anciens plus ou moins concluants, plus ou moins contradictoires (2), puissent faire supposer de leur part quelque connaissance, quelque pratique de ce que nous appelons les Beaux-Arts, et particulièrement de la Sculpture? Existe-t-il encore des statues, des bas-reliefs qu'on puisse

exclusivement et légitimement leur attribuer, qui ne soient pas évidemment Gallo-Romains, et dont l'exécution remonte avec toute vraisemblance à l'époque de la conquête romaine, ou même aux temps qui l'ont précédée, c'est-à-dire, à deux mille ans ?

La réponse paraîtra facile, et le doute singulier aux personnes qui, connaissant les recueils d'antiquités nationales et autres, publiés soit antérieurement, soit depuis ceux du savant P. Montfaucon, jusqu'à l'*Atlas des monuments des arts de la France*, de M. Alexandre Lenoir, recueils copiés et dépouillés si souvent, se rappelleront y avoir vu bien des monuments gaulois ou celtiques, bien des figures de Druides, et même de Druidesses, jusqu'à la statue du glorieux Vercingétorix, jusqu'à celle de la Vénus bretonne de Quinipily, tirée d'un temple élevé par César lui-même à Vénus, dans le Morbihan (3)!..

Cependant le doute nous paraît très légitime sur cette question, car toutes ces figures, si intéressantes pour notre histoire primitive, manquent en général d'authenticité. Ajoutez que presque toutes ont été dessinées et gravées, dans le principe, de la manière la plus inexacte, et que ceux qui les ont ensuite copiées, semblent n'avoir cherché qu'à les embellir, c'est-à-dire, à les transformer en figures grecques, ou romaines; ce qui est d'autant plus fâcheux, que

la plupart des monuments originaux ont disparu, soit devant l'œil de la critique qui les a reconnus pour apocryphes, soit par l'incurie des possesseurs, quand toutefois ils ont existé réellement, et qu'ils n'étaient pas les fruits de l'imagination de l'artiste dessinateur, ou des souvenirs confus de l'écrivain.

Nous croyons apporter des éléments nouveaux, qui pourront contribuer à éclaircir cette question aussi difficile qu'intéressante, dont la solution, pour être partielle et locale en quelque sorte, ne laisserait pas que d'avoir une certaine importance historique. Cette solution résulterait, si nous ne nous abusons, d'abord de l'examen attentif, et de l'étude des Bas-reliefs découverts aux environs d'Aix; et subsidiairement, de l'histoire de la localité où ils ont été trouvés.

Ce résultat curieux au point de vue de la science archéologique, puisqu'aucun monument gaulois de ce genre, et bien authentique, ne remonte à ces temps reculés, et que tous ceux que l'on attribue à ce peuple avec quelque fondement, appartiennent à l'époque romaine, ce résultat, disons-nous, avait été entrevu; mais il n'avait été qu'entrevu, ou soupçonné par quelques-unes des personnes qui, dès l'origine, avaient pu examiner ces Bas-reliefs, dont la découverte remonte à 1817, et dont la Société académique, devenue depuis l'Académie d'Aix,

s'occupa immédiatement, non sans divergence d'opinions.

Par instinct, pour ainsi dire, par l'impossibilité de les donner à un autre peuple, à une autre époque, et surtout par l'aspect, et l'*historique* de la localité où ils ont été trouvés ; peut-être aussi par le désir si ordinaire, si naturel, de rehausser le prix d'un monument, en reculant l'époque de son origine, quelques-uns de nos antiquaires étaient disposés à les donner aux Gaulois, ou les leur attribuaient ; mais ils ne pouvaient en fournir d'autres preuves qu'un vain désir, des conjectures vagues, ou des médailles imaginaires (4).

Enfin, de savants, de spirituels voyageurs auxquels nous les avions signalés, les avaient vus, et même remarqués avec intérêt (*) ; mais trop rapidement, sans doute, pour pouvoir hasarder sur leur origine une opinion arrêtée, ou pour l'émettre autrement que sous la forme d'une plaisanterie (5).

Nous aussi, et sous les mêmes impressions que plusieurs de nos collègues, nous croyions à la haute antiquité de ces monuments, que nous avons connus assez tard ; et nous désirions vivement en tirer la preuve, soit du sol d'où ils ont été extraits, et que nous avons parcouru bien des fois, non sans regret

(*) Entre autres, sir James Millingen. et M. Prosper Mérimée.

de ne pouvoir y pratiquer des fouilles ; soit des figures sculptées sur ces Bas-reliefs. Ces figures, en effet, bien que d'un travail barbare, et corrodées par les injures du temps, devaient être étudiées sur les lieux, les planches que l'on en trouve dans l'*Atlas de la Statistique du Département*, étant aussi peu exactes dans les détails que pour l'expression générale.

C'est à cette circonstance sans doute, qu'il faut attribuer l'incertitude qui a régné jusqu'ici sur l'origine de ces Bas-reliefs. L'oubli, de la part de l'artiste, qui les a d'abord dessinés ou gravés, de quelques détails très significatifs, qui, pour être reconnus et appréciés, avaient besoin d'être rapprochés des textes de Strabon et de Diodore de Sicile, et que ces textes nous ont, pour ainsi dire, indiqués, explique cette incertitude. On a hésité d'autant plus à reconnaître leur haute antiquité, que l'absence de tout autre monument contemporain analogue, devait la rendre très douteuse ; mais aujourd'hui que d'excellents dessins et des gravures irréprochables (*), où l'expression et le style même de ces débris barbares, si l'on peut parler ainsi, se trouvent joints à l'exac-

(*) Nous devons les uns et les autres au talent remarquable de M. Marius Reinaud, notre compatriote, que sa modestie et de pieux devoirs ont retenu parmi nous, quand les artistes les plus capables de l'apprécier, l'appelaient dans la capitale, où il aurait trouvé peut-être la fortune, et certainement la renommée.

titude la plus rigoureuse, exactitude reconnue par des personnes aussi éclairées que compétentes, il nous semble que notre opinion sur leur origine celtique sera pleinement justifiée, alors surtout que l'histoire, même par son silence, viendra confirmer toutes les inductions qui naissent de l'étude de ces Bas-reliefs, et de l'aspect de la localité qui les a si longtemps recélés.

Après avoir dit un mot de leur découverte déjà assez ancienne, nous donnerons leur description, qui sera justifiée par les planches ci-jointes, et leur explication résultera de quelques textes de Strabon, de Diodore de Sicile et de Tite-Live, qui prouvent, si nous ne nous trompons, qu'on ne peut y voir que des personnages gaulois. L'historique du lieu où ils ont été découverts, et les origines mêmes de la ville d'Aix, viendront à l'appui de notre assertion, et démontreront peut-être la haute antiquité de ces sculptures; car nous essayerons de prouver qu'elles n'ont pu être exécutées depuis l'invasion romaine, ou du moins depuis la fondation de la colonie d'Aix, et que par conséquent elles remontent à deux mille années.

§ I.

DÉCOUVERTE DES BAS-RELIEFS.

Cette découverte n'est point due entièrement au hasard, comme tant d'autres de ce genre. Au mois d'avril 1817, quelques jeunes professeurs du Petit-Séminaire (*) dirigeaient leur promenade vers le plateau d'Entremont, qui domine au nord la ville d'Aix, à moins d'une heure de distance, sur la route de Puyricard et de Rognes. Bien que l'archéologie ne fut pas précisément le but de leur course, ils espéraient toutefois reconnaître quelques débris de la ville Salyenne, de la ville primitive, que la tradition a toujours placée sur ces hauteurs, peu explorées, à ce qu'il paraît, par les antiquaires, qui ne nous ont rien laissé de précis à ce sujet. Cependant, si une vaste enceinte marquée presque partout par des murs épais et sans ciment, ou par des escarpements plus ou moins éboulés ; si de nombreux débris de poterie suffisent pour caractériser les restes d'une cité, d'un camp fortifié, ou d'un établissement quel-

(*) Parmi eux se trouvaient M. Reynaud, aujourd'hui professeur d'écriture sainte à la Faculté de théologie, et M. Gautier, recteur à Puyricard.

conque, depuis longtemps nos historiens auraient dû visiter et décrire cet emplacement, qui limite au midi, et sur ce point, la riche plaine de Puyricard, vers laquelle il incline par une pente légère, et avec laquelle, ceux qui en ont écrit, plus ou moins obscurément, semblent le confondre (6). Toutefois les auteurs de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* en ont parlé presque les premiers, et en ont même donné le plan (pl. x, fig. 4), sans doute, par suite de l'intérêt qui s'attacha à la découverte de nos Bas-reliefs; car aussitôt après, ils avaient été le sujet, en partie, d'un mémoire lu à l'Académie d'Aix, par le vénérable président de Saint-Vincens, et publié dans le tome 1 du *Recueil* de cette Société (V. la note 4).

Quoi qu'il en soit, en parcourant le plateau d'Entremont, les jeunes ecclésiastiques dont nous avons parlé, remarquèrent d'abord l'une de ces pierres sculptées, bâtie à l'angle d'une petite bastide, ou habitation, élevée au milieu de cette vaste enceinte, avec les matériaux sortis du sol, ou plutôt des ruines dont il est presque couvert. Ces mêmes jeunes gens excités par cette découverte inattendue, trouvèrent bientôt après, et engagées aussi dans des murailles, mais celles-ci non bâties, les deux autres pierres sculptées, dans le voisinage de la première. Ils se hâtèrent d'annoncer leur bonne fortune archéologi-

que à quelques membres de l'Académie, qui en prévinrent l'autorité. Celle-ci fit aussitôt enlever ces trois pierres, et elles furent transportées, non sans peine, à la Bibliothèque Méjanes à l'Hôtel-de-Ville, où il est à regretter qu'elles ne soient pas restées jusqu'à ce jour, au lieu d'être exposées, dans notre Musée *en plein air*, à toutes les intempéries de l'atmosphère, qui les corrode depuis tant de siècles. Heureux au moins de pouvoir ici rendre hommage au zèle intelligent de M. le marquis de Foresta, alors sous-préfet d'Aix, qui mit le plus louable empressement à les faire enlever, et à les faire mettre en lieu de sûreté, laissant à l'autorité municipale le soin de veiller à leur conservation. Au reste, les altérations qu'elles ont pu subir depuis leur transport au Musée, en 1831, jusqu'à ce jour, seraient peu importantes, s'il fallait en juger par les planches de la *Statistique*, qui, dessinées plusieurs années auparavant, alors que les pierres étaient encore à la Bibliothèque, n'indiquent presque rien d'essentiel, que l'on n'y retrouve aujourd'hui. Ajoutons même que l'on y reconnaît encore des détails précieux, qui ont échappé au premier dessinateur, ou au graveur de ces planches.

§ II.

DESCRIPTION DES BAS-RELIEFS.

Ces Bas-reliefs, au nombre de neuf, d'une conservation assez diverse, et bien imparfaite, comme on doit s'y attendre, sont tous évidemment de la même époque, sinon de la même main. Ils sont sculptés sur trois pierres de la même espèce, et de forme cubique, presque de la même grandeur, qui ont appartenu au même monument, et qui ont dû être superposées, sans doute avec d'autres, que l'on n'a pas retrouvées.

La nature de ces pierres, dites vulgairement pierres froides, qui est blanche et molle, et qui résiste cependant à l'action du temps, semble indiquer qu'elles proviennent d'une carrière voisine, exploitée à ce qu'il paraît très anciennement, sans toutefois qu'on ait reconnu des traces de cette exploitation primitive, lorsque vers la fin du siècle dernier, on essaya d'en tirer des pierres pour la construction du nouveau Palais de justice d'Aix.

Le monument, dont il n'a été retrouvé d'autres restes que ces trois blocs séparés, a dû consister en

un, ou plusieurs piliers ou pilastres, qui auraient été élevés en guise de trophée, plutôt que d'arc de triomphe ; en effet, les trois faces sculptées de chaque pierre correspondent entr'elles par les sujets qu'elles représentent, en les supposant placées les unes sur les autres; et la face qui ne l'est pas, grossièrement taillée et aplanie, n'a pas dû être exposée aux regards du spectateur. Il est facile de s'apercevoir de cette destination du monument, en plaçant nos trois planches, qui donnent chacune les trois côtés sculptés du monument, l'une au-dessus de l'autre, comme elles sont disposées dans la planche XII de l'*Atlas de la Statistique*; on verra alors que la face principale, ou du milieu, représente des personnages en entier, tandis que les parties latérales des trois pierres ou cubes, n'offrent que des têtes séparées, qui caractérisent singulièrement ce barbare trophée.

Nous allons décrire successivement chacune de ces pierres, en suivant pour plus de clarté l'ordre, assez naturel, ce nous semble, adopté dans l'*Atlas de la Statistique*, qui les représente toutes simultanément ; ce que nous aurions voulu faire pour nos gravures, si le format de cette publication nous l'eût permis.

La première de ces pierres (pl. 1) est presque carrée ; elle forme un cube, qui a 35 centimètres de hauteur, sur 37 de large, et autant de pro-

fondeur. On voit sur la première face, à gauche, (A), une tête barbare, d'une expression féroce et belliqueuse, dont la lèvre supérieure est garnie d'une forte moustache, et dont la chevelure, comme tressée, forme une espèce d'encadrement du visage, et vient s'unir à la barbe, qui paraît aussi tressée, ou artistement frisée. Cette tête, dont les yeux semblent ouverts, et qui d'ailleurs n'offre aucune trace du cou, comme toutes les autres têtes que nous avons à décrire, est ornée et chargée de deux branches ou deux cornes, qui inclinent à gauche, et paraissent sortir des cheveux auxquels elles s'adaptent. Elles forment une espèce d'ornement fort difficile à déterminer, mais dans lequel on peut reconnaître sans peine les appendices, et les saillies du casque ou de la coiffure, les ailes ou les cornes, que les chefs gaulois y adaptaient, tant pour la défense que pour l'ornement, et surtout en vue de rendre leur aspect plus effrayant. Nul doute que la tête que nous décrivons n'atteignit ce but, puisqu'elle réunit la plupart des traits indiqués par Diodore de Sicile, comme caractérisant les Gaulois, dont la chevelure relevée sur le front, ajoute-t-il, peut-être en forme de cornes, rappelait, selon lui, l'aspect des Pans et des Satyres (7).

La figure suivante (B), qui est sur la principale face de la pierre, ou celle du milieu, nous paraît bien

plus significative encore. C'est un cavalier allant au pas, dont le cheval, qui a le corps beaucoup trop prolongé, occupe toute la largeur de la pierre, insuffisante cependant pour donner en entier la queue de l'animal. La tête du guerrier est détruite, et semble l'avoir été avec intention. On peut remarquer toutefois quelques traces de la partie supérieure du casque, ou des ornements qui rehaussaient, ou décoraient sa tête; et la prolongation des creux causés par la cassure dans la partie inférieure du visage, fait supposer qu'il portait la barbe. Les seules traces de vêtement que l'on puisse reconnaître, seraient une espèce de justaucorps ou tunique écourtée, fendue, et peut-être sans manches, qui s'arrête sur le haut des cuisses, véritable *sagum,* ou saye des Gaulois (8), serrée à mi-corps par un ceinturon, auquel paraît attachée, sur le côté droit, une longue et lourde épée, ou sabre, dans son fourreau. On distingue, en effet, parfaitement une espèce de rainure double, ou de bourrelet, tout le long et de chaque côté de cette arme, qui doit indiquer nécessairement le fourreau.

Le cavalier tient dans la main droite un long javelot qui appuie sur son épaule, et dont l'extrémité inférieure effilée s'étend sur le poitrail du cheval. La partie supérieure, qui se prolongeait en arrière du cavalier, en augmentant, ce semble, de volume, a été brisée, hachée, on ne saurait dire pourquoi,

puisqu'il n'y avait point là de tête à détruire. Le guerrier n'est nullement en position de percer de sa lance, dont on distingue le fer, un ennemi *qu'on reconnaît à peine*, comme il a été dit d'abord, puisque sa lance porte sur son épaule, et que son cheval est au pas.

Mais ce que l'on a pris d'abord pour un ennemi que l'on aperçoit à peine, et ce dont la planche de la *Statistique* n'offre aucune trace, est précisément la partie la plus caractéristique, et par conséquent la plus intéressante de tous nos Bas-reliefs ; c'est la tête de l'ennemi vaincu, portée en trophée, et attachée de la manière la plus évidente, la plus visible, au cou du cheval du chef gaulois victorieux, qui revient en triomphateur, solennellement, paisiblement nous pourrions dire, en comparant l'allure calme de son cheval avec celle des chevaux des autres guerriers que nous avons à décrire.

Est-il possible de trouver rien de plus significatif, de plus caractéristique que ce détail précieux, non remarqué ou méconnu par tous ceux qui avaient examiné plus ou moins rapidement ces Bas-reliefs? Détail qui nous paraît tout-à-fait concluant, et qui semble nous avoir été révélé par la lecture des textes de Strabon, de Diodore et de Tite-Live, rapprochés de nos Bas-reliefs (9).

Cet usage barbare de porter ainsi en trophée les

têtes des ennemis vaincus, et qui n'a pas été particulier aux Gaulois à cette époque reculée, n'a pu être retracé ici que par des Gaulois, ou pour des Gaulois, au moment même de leurs triomphes. Il ne se trouve rappelé sur aucun autre monument antique, à notre connaissance, si ce n'est partiellement sur des médailles, et sur plusieurs des bas-reliefs qui décorent l'arc de triomphe d'Orange, où l'on peut en reconnaître les traces, au milieu d'autres trophées gaulois. Le monument qui le rappelle de la manière la plus complète, est donc unique, et partant d'un grand intérêt (10).

Une autre circonstance curieuse, très propre encore à caractériser l'origine de nos Bas-reliefs, et qui nous est aussi indiquée par des textes de Strabon et de Diodore, c'est le port de la longue épée, ou espadon, sur le côté droit, particulier à ce peuple ; car bien que Polybe attribue aux fantassins romains, dits *hastati*, hastaires, à cause de leur longue pique, l'usage de porter aussi le glaive du côté droit, ce glaive n'était qu'une espèce de poignard espagnol, effilé des deux côtés et pointu. Il n'avait par conséquent rien de commun avec la longue épée, qui pendait obliquement au flanc droit du guerrier gaulois, épée si bien caractérisée par l'épithète de μακρὰ longue, que lui donnent Strabon et Diodore (11). Le premier la désigne sous le nom de μάχαιρα

machœra, l'autre sous celui de σπάθη, *spatha*, mot gaulois qui nous est resté dans celui d'*espadon*, lequel en rend exactement la signification, et presque la forme (12). Nous en avons fait plus tard le mot espée, épée, comme les Italiens en avaient fait *spada*, les Espagnols *espada*, et notre provençal *espazo*, ou *spazo*, qui représente encore mieux le mot gaulois.

Enfin ne reconnait-on pas à l'extrémité obtuse ou tronquée du fourreau, la forme de cette arme large et sans pointe, mais à double tranchant, dont on se servait pour frapper, mais non pour percer, et que Polybe et Tite-Live ont si bien signalée (13)?

Les armes des Gaulois étaient proportionnées à leur taille gigantesque, disent les mêmes écrivains, et il faut bien reconnaître sur notre Bas-relief cette longue épée, ou plutôt cet espadon, pendant, ou attaché obliquement au côté droit du cavalier, comme on retrouve dans l'arme qu'il porte sur son épaule le long javelot qu'ils nommaient *lance*, selon Diodore, mot qui est encore resté dans notre langue, et dont le fer avait une coudée de long, le fût un peu plus d'une coudée, et dont la largeur était d'environ deux palmes. Leurs épées ne sont pas moins longues que le *saunium*, ou javelot des autres nations, ajoute-t-il, et leurs javelots ont même le fer plus long. Excepté le grand bouclier gaulois, n'avons-nous pas trouvé dans notre Bas-relief la plupart des armes

décrites par Diodore et par Strabon, comme particulières à ce peuple, et à ces deux autorités ne pouvons-nous pas joindre encore les témoignages de Polybe et de Tite-Live?

Le troisième côté (C) de la première pierre, qui est la partie latérale à droite du spectateur, et qui a conservé dans le haut un reste de corniche, ou d'encadrement, offre deux têtes vues de face, l'une à côté de l'autre. La première est barbue, avec des moustaches que l'on ne peut guère reconnaître dans l'autre, aussi sans barbe probablement; l'une et l'autre ont les cheveux tressés, et relevés autour du visage qu'ils encadrent jusqu'aux oreilles, dont la forme est prolongée et saillante. Une espèce d'ornement, fait peut-être avec les cheveux tressés, paraît au-dessus du front de la seconde, à la manière des sauvages; toutes les deux ont les yeux fermés, et ressemblent à des têtes coupées, clouées ou suspendues en trophée.

La seconde pierre (pl. 2), qui a près de 60 centimètres de hauteur, sur 35 de large et 40 de profondeur, offre d'abord sur le côté droit (D) une tête de femme, probablement, à laquelle son encadrement formé par une double bande qui l'entoure en guise de turban roulé autour du visage, donne l'aspect d'une figure de religieuse, ou de kabyle. Cette espèce d'enroulement de gauche à droite, qui des-

cend de la partie supérieure du Bas-relief, et que nous retrouverons sur la troisième pierre à la face correspondante à celle-ci, nous paraît aussi difficile à décrire qu'à expliquer. On avait voulu y voir un bras; peut-être pourrait-on y reconnaître plutôt une draperie, ou une bande, qui nous indique la manière dont on enveloppait, dont on suspendait les têtes des vaincus, que l'on voulait appendre aux murs de la maison du vainqueur, lorsqu'elles n'y étaient pas clouées.

La face principale de cette pierre (E) offre un personnage debout, peut-être nu, car on ne saurait y retrouver aucun vestige de vêtement, ni même la partie supérieure du personnage, tant ce Bas-relief a souffert. On a dit qu'il s'appuyait sur un bâton, qui, selon nous, pourrait être un fût de lance surmonté d'un trophée, d'une tête..... Peut-être n'est-ce que l'encadrement d'un autel sur lequel reposerait un grand disque, que l'on voit en partie, et que l'on devine, et dont on pourrait faire un large bouclier. Dans la partie inférieure, au-dessous du personnage, on croit apercevoir la forme d'un vase, qui indiquerait probablement un sacrifice.

Vers le haut du Bas-relief, on distingue parfaitement les traces d'un encadrement ou corniche, et par-dessus quelques vestiges, quelques semblants de caractères grecs, dans lesquels on reconnaîtrai

volontiers un A, un A, et un peu au-delà un Y, toujours sur la même ligne, si on était bien convaincu que ces vestiges, que ces traits sont dûs au ciseau du sculpteur, et non point au hasard, ou à quelque accident de la pierre. Les injures du temps, ou celles des hommes, nous ont enlevé cette preuve décisive ; elle n'aurait fait que confirmer les motifs qui nous portent à reconnaître dans ces Bas-reliefs l'influence du voisinage de Marseille, si ce n'est l'ouvrage même de quelque marseillais esclave, ou prisonnier de la peuplade Salyenne. D'ailleurs celle-ci n'était pas toujours en état de guerre avec la colonie Phocéenne. Elle a pu appeler, ou attirer l'artiste, ou l'ouvrier grec dans son sein, comme de jeunes gaulois ont dû visiter et fréquenter Marseille, dès ce temps-là, ainsi qu'ils le firent plus tard en foule, et même y contracter quelque goût pour les arts, les pratiquer, et en reporter le germe chez leurs compatriotes. C'est ainsi que fut introduit, sans doute, l'alphabet grec, que l'on trouve mêlé aux lettres de l'alphabet latin, sur des médailles gauloises de cette époque, (mélange d'ailleurs qui peut tenir à l'origine commune des deux alphabets, et à la ressemblance de la plupart des lettres) ; et que dans la suite les Barbares devenus *Philhellènes*, selon l'expression de Strabon, écrivirent même leurs contrats en grec, ou en caractères grecs (14). On sait que les Gaulois, n'ayant

point d'alphabet qui leur fut propre, adoptèrent celui de leurs voisins, et particulièrement celui des Grecs de Marseille, lorsqu'ils voulurent écrire leur langue, qui ne fut longtemps qu'une langue parlée, dont les compositions étaient confiées à la mémoire, soit par la politique des Druides, soit par nécessité.

La troisième face de la pierre (F) représente trois têtes, dont l'une est à peine indiquée par les restes de la barbe que l'on voit, ou que l'on peut supposer au haut du bas-relief à droite. A peu près au centre, est une tête assez caractérisée par sa barbe, et par ses cheveux plus ou moins hérissés, et qui rappelle la tête des Pans et des Satyres, comme l'écrit Diodore, de la physionomie des Gaulois en général. Dans la partie inférieure, on ne voit que les restes d'une tête informe, dont la fracture de la pierre semble avoir fait disparaître le bas du visage, qui se retrouvait peut-être sur une assise inférieure.

Les dimensions de la troisième pierre (pl. 3), plus maltraitée encore que les deux autres, sont presque les mêmes que celles de la précédente; 55 à 60 centimètres de hauteur, 35 de large et 30 de profondeur. Le premier côté (G) offre seulement une tête à peu près effacée, soutenue ou suspendue en quelque sorte, par une espèce d'enroulement semblable à celui que nous avons remarqué sur le côté D de la seconde pierre, correspondant à celui-ci, et qui nous paru assez difficile à expliquer.

La face du milieu (H) offre beaucoup plus d'intérêt, quoique singulièrement rongée par le temps. La sculpture que l'on dirait *aplatie*, expression qui rend bien l'effet produit au premier aspect, y paraît en très bas-relief, à la différence des faces latérales qui sur les trois pierres offrent un fort relief. Hâtons-nous d'ajouter que l'artiste s'y montre bien supérieur à ce que nous avons décrit jusqu'ici. Il est même difficile de croire que celui qui a tracé le premier cheval (pl. 1, fig. B), si démesurément allongé, soit l'auteur de ceux que nous remarquons sur cette pierre, dont la face principale représente deux cavaliers au galop, et courant dans le même sens, à droite, superposés l'un à l'autre, mais séparés par un trait assez fort, ou par un filet qui formait encadrement.

La tête du cavalier supérieur manque; il tient de la main gauche la bride de son cheval, et de l'autre, peut-être appuyée sur sa cuisse la lance au fer effilé, que le premier cavalier dont nous avons parlé, porte sur l'épaule. On remarque dans la planche de la *Statistique*, qui d'ailleurs omet cette lance, la longue épée, ou espadon, attaché ou appendu au côté droit, dont il n'existe plus que de faibles traces, soigneusement indiquées par notre graveur. Le mouvement du cheval, qui est au galop, très bien caractérisé par les pieds levés de devant, est irrépro-

chable comme celui du cheval du plan inférieur, qui est aussi au galop, et dont le cavalier a complètement disparu aujourd'hui par les éclats de la pierre. On ne reconnaît plus aucune trace, en l'état, de sa cuisse et de sa jambe, qui se voient cependant sur la planche de la *Statistique*, preuve évidente qu'elles ont disparu depuis le premier dessin.

L'élan de ces deux chevaux est vraiment remarquable, tant il est naturel, et sauf leurs têtes, d'ailleurs dégradées par le temps, le dessin laisse peu à désirer. Quoique singulièrement altérés, et pour ainsi dire oblitérés dans leur état actuel, on peut dire que la main qui les a tracés, n'était point celle d'un barbare étranger aux arts, sans qu'il soit besoin pour cela de comparer ce Bas-relief aux autres. Il y a même ici quelque chose de plus que le dessin : il y a, si nous osons le dire, une manière, un style, c'est-à-dire, une image formée dans le cerveau de l'artiste, qui a su la rendre avec chaleur, avec vérité.

Enfin, la dernière face de nos Bas-reliefs (I) offre encore, comme la face correspondante de la pierre précédente, trois têtes ou restes de têtes, à peu près superposées, mais à quelque intervalle l'une de l'autre. Il n'y a plus que la barbe de la première, que l'on voit au haut de la pierre. La figure du milieu, remarquable par l'ampleur de ses oreilles,

portait barbe et moustaches, et ses cheveux, grossièrement indiqués, sont coupés à la hauteur des oreilles. La dernière tête, qui est au bas de la pierre, est tronquée dans sa partie inférieure, et le reste est aujourd'hui si informe, qu'on ne saurait y trouver aucune expression, aucun trait.

Il nous paraît bien difficile après cette description exacte de nos Bas-reliefs, et surtout après l'inspection des planches qui la confirment et la complètent, et sans lesquelles nos assertions paraîtraient hasardées et sans valeur, de ne pas reconnaître dans chaque détail, ou du moins dans la plupart, quelques traits caractéristiques des mœurs gauloises; l'espadon, longue et large épée, émoussée ou sans pointe, sur le flanc droit; le grand javelot armé d'un large fer, nommé *lance*; l'aspect effrayant et sauvage de la physionomie, la tête ou le casque hérissé de cornes et de figures en saillie; la chevelure abondante, tressée et relevée sur le front; de fortes moustaches, etc., tout cela ne se retrouve-t-il pas sur nos Bas-reliefs, comme dans Diodore et autres? Enfin, lorsque Strabon écrit d'après Posidonius d'Apamée, qui avait voyagé dans nos contrées peu après la défaite des Cimbres par Marius, que « Les Gaulois, comme la plupart des peuples septentrionaux, ont des coutumes étranges annonçant leur barbarie et leur férocité. Tel est, par exemple,

ajoute-t-il, l'usage de suspendre au cou de leurs chevaux, en revenant de la guerre, les têtes des ennemis qu'ils ont tués, et de les exposer ensuite en spectacle attachées au-devant de leurs portes (15) », Strabon n'aurait-il pas pu écrire ces lignes d'après nos Bas-reliefs, comme il les a écrites d'après un témoin oculaire? Ce cavalier qui se pare, et qui pare son cheval d'une dépouille sanglante, d'une tête coupée, n'est-ce point un chef gaulois revenant de la guerre, qui a voulu célébrer sa victoire; ou dont une population reconnaissante a voulu immortaliser le triomphe, en représentant le retour du vainqueur sur ce trophée de pierre, auquel on n'a pas manqué d'attacher, sur les parties latérales, les têtes figurées des ennemis expirants que le chef avait appendues au-dessus de sa porte, ou à l'entrée de la cité! Et dans les cavaliers au galop courant dans le même sens, ou attaquant, ne pourrait-on point voir le départ pour la guerre, ou la lutte sur le champ de bataille, comme on verrait peut-être un sacrifice solennel, là où quelques lignes, quelques traits semblent indiquer un autel, si le temps avait moins maltraité cette face du bas-relief?

Tout cela ne résulte-t-il pas enfin de la réunion de ces sculptures, qui sans doute à elles seules ne formaient pas le monument, mais qui en l'état cependant, donnent un ensemble singulier, aussi con-

cluant peut-être en faveur de notre opinion, que les détails que nous avons reconnus d'après le texte des historiens et des géographes de l'antiquité ?

La description de la localité où ils ont été découverts, et l'historique de cette localité, achèveront, nous l'espérons du moins, la démonstration de notre thèse.

§ III.

TOUR ET PLATEAU D'ENTREMONT,

*ou plutôt d'*ANTREMONT.

A trois quarts de lieue, au nord de la ville d'Aix, entre la route de Puyricard et le chemin dit de la *Laouvo*, s'élève sur un plateau très escarpé du côté du midi la Tour d'Entremont, qui a donné son nom à ce quartier, mais qui ne paraît pas tirer le sien des collines qu'elle domine, comme on l'a imprimé plusieurs fois. A l'orient, cette chaîne de collines s'étend jusqu'à la montagne de Sainte-Victoire, à laquelle Marius attacha un souvenir immortel, tandis qu'à l'occident, cette même chaîne se prolonge par celle d'Éguilles jusques vers le plateau

isolé de Ventabren, et au défilé de Roquefavour, où des restes d'un camp antique portent encore le nom de Marius, toujours populaire dans nos contrées (16).

La Tour d'Entremont, dont on a fait *Intermontes* et *Intermontium*, et que nos plus anciens documents appellent toujours *Antremons*, *Turris Antremontis*, *la Torre d'Antremonts*(17), est à peu près au centre de cette chaîne de collines, qui ne sont pas dépourvues, comme on voit, d'illustration historique; et cependant cette tour n'offre rien que l'on puisse rattacher à l'antiquité. Dans son état actuel, elle ne présente même aucun caractère du moyen-âge, si ce n'est dans une partie de sa base, qui est ronde et en talus, et qui repose sur un carré peut-être bien antérieur, et servant de fondement. Elle a toutefois joué un rôle dans les guerres de cette époque, jusqu'aux temps même de la Ligue, où elle fut prise par les protestants, reprise et détruite par le baron de Vins, rétablie et occupée par le duc d'Épernon en 1593, lorsqu'il vint assiéger la ville d'Aix (18) : enfin, rasée plus ou moins complètement, par arrêt du parlement de Provence.

Telle qu'elle est, elle ne renfermerait pas une garnison de vingt hommes, et elle ressemble bien plus à une tour de moulin à vent ou de colombier, dont on a fait un *bastidon*, aujourd'hui abandonné, qu'à une forteresse. Tout porte à croire qu'entourée

de nombreux ouvrages de défense, plus ou moins improvisés par ceux qui l'occupèrent successivement, elle leur devait, ainsi qu'à sa belle position, d'où l'on domine tout le territoire d'Aix, et d'où la vue s'étend bien au-delà, l'importance militaire que nos historiens s'accordent à lui donner. La tour de la *Keirié*, ou du Prévôt, dite aussi la Tour de César, qui est à demi-lieue à l'est, et qui n'a jamais été qu'une tour de signal correspondant avec celle-ci, a un tout autre caractère de solidité et d'ancienneté.

Quoi qu'il en soit, cette Tour d'Entremont, qui par elle-même n'offre aucun intérêt archéologique, a donné son nom au plateau couvert de ruines où nos Bas-reliefs ont été trouvés. Une partie de la vaste enceinte qui couronnait ce plateau, où cette Tour s'élève à l'extrémité sud-ouest, subsiste ; et bien que chaque jour, surtout depuis vingt années, il en disparaisse quelques morceaux, on peut encore les visiter avec intérêt.

Depuis longtemps le côté méridional s'est éboulé, et pour ainsi dire effondré avec les terrains qui le soutenaient. Les côtés de l'est et de l'ouest n'offrent guère aussi que des éboulements, ou des traces de destruction systématique. Il y a eu partout enlèvement des matériaux, soit pour conquérir quelque peu de sol à la culture, soit pour élever des murs

de séparation ou de soutènement, soit surtout pour la construction d'une route voisine, dont l'établissement a été funeste à nos ruines, devenues de vraies carrières de pierres, comme tant d'autres restes d'antiques monuments qu'anéantit la civilisation moderne.

La partie du nord, qui fait face à la chaîne de collines de *la Trévaresse*, dont elle est séparée par la vaste plaine de Puyricard, est la plus intéressante encore, bien qu'elle ait presque perdu le grand caractère de construction primitive, et quasi-cyclopéenne, dont l'aspect avait frappé quelques savants voyageurs. Des blocs énormes à peine équarris, formaient ce rempart sans ciment, qui a plus de trois cents mètres de long de l'est à l'ouest sur ce point; et dont quelques parties sont aujourd'hui tout-à-fait bouleversées et dénaturées. La vue de ces ruines était d'autant plus imposante, qu'elles étaient parsemées de grands arbres, qui avaient pris racine au milieu de ces blocs depuis des siècles, et qui moins respectés encore que ces remparts, sont tombés, ou tombent chaque jour sous la hache du paysan. On y remarque encore des traces de grands carrés rentrants, qui semblent indiquer qu'ils étaient garnis de tours, aujourd'hui éboulées, et tout-à-fait effacées, si l'on peut ainsi parler. Aussi les restes de rempart qui subsistent encore tant à l'intérieur

qu'à l'extérieur, disparaissent-ils en partie sous les éboulements et atterrissements, que les eaux de pluie entraînent et accumulent.

Mais ce qu'il y a de particulier, c'est qu'une fois arrivé dans cette enceinte, qui offre accès de tout côté, et où l'on ne reconnaît aucune trace de porte ou d'entrée, on trouve encore après tout ce qui a été enlevé, une quantité prodigieuse de pierres rangées en murs épais, et formant comme des rues. Ce sont les agriculteurs, les propriétaires qui, pour cultiver quelques parties de ce terrain, ont entassé, et disposé ces pierres, de façon que l'on y circule comme dans un camp. Une maison, une espèce de *bastide*, sans parler de quelques *cabanons*, a été construite dans cette enceinte avec ces matériaux exclusivement, et c'est à l'un de ces angles que l'on reconnut le premier Bas-relief, qui recueilli évidemment sur le sol, avait été placé là sans doute dans une idée de conservation, et aussi pour consolider cette bâtisse, d'ailleurs toute moderne.

Dans ce vaste terrain à la fois cultivé, et rempli de pierres rangées en murailles, dont l'épaisseur est généralement de plusieurs mètres, et dont la hauteur en a souvent près de deux, on remarque très peu de pierres taillées, et l'on voit évidemment que ces matériaux immenses n'ont dû servir le plus souvent qu'à élever des cabanes, ou des habitations

destinées à un peuple très peu avancé dans les arts de la civilisation. On pourrait même, d'après l'enceinte, ne voir là qu'un camp fortifié, et successivement occupé par des Gaulois, des Romains, ou par des Barbares à l'époque de l'invasion, et dans le moyen-âge. Mais cette quantité prodigieuse de pierres qui étonne encore, suppose des habitations nombreuses construites à demeure, et non point un camp. Les Romains, et plus tard les hordes envahissantes ont pu et dû l'occuper temporairement, mais ils n'y ont rien construit de durable, si ce n'est peut être des retranchements. Encore moins ont-ils pu y tailler des bas-reliefs; et dans aucun de nos historiens ou de nos chroniqueurs, imprimés ou manuscrits, nous ne voyons le souvenir d'une population, qui, depuis l'époque romaine, se serait établie sur ce point, et aurait pu y dresser quelque monument, quelque construction importante; aucune mention ou tradition de chapelle, d'oratoire, ou d'autre fondation religieuse. Voilà en quel sens nous avons pu dire que le silence de l'histoire venait à l'appui de nos assertions. Quant aux ouvrages militaires, qui ont dû environner, ou défendre la Tour d'Entremont dans le moyen-âge, et dont la nature devait être toute autre, ils ont tellement disparu, qu'ils ne supposent rien de considérable en fait de bâtisse.

Mais si dans nos historiens aucun témoignage

n'indique qu'à cette époque de confusion et de trouble, quelque édifice important, une cité, une population quelconque ait occupé ce plateau d'une manière fixe, il y a quelque chose de plus concluant encore dans les ruines mêmes que nous explorons. On n'y trouve en général aucun débris, qui annonce une civilisation un peu avancée; aucune monnaie, aucune médaille romaine ou autre, aucune inscription, ou reste d'inscription n'a été signalé jusqu'ici d'une manière authentique, comme ayant été trouvé dans cette enceinte. On comprend très bien que vingt siècles aient à peu près fait disparaître les traces, les monuments de ce genre qu'une civilisation aussi imparfaite que celle des Gaulois de cette époque pouvait y laisser; mais peut-on faire la même supposition pour les populations postérieures qui auraient vécu sur ce point?

Cependant on y a trouvé, et l'on y trouve encore, à l'exclusion d'autres débris(19), tout ce qui caractérise les populations primitives et barbares, et tout ce qui a pu rester d'une cité détruite il y a deux mille ans. Des scories ou des masses de fer oxydé, et entièrement dénaturé, des meules et des parties de moulin à bras en laves volcaniques, provenant évidemment des anciens volcans de la Provence (à une lieue de là, au nord, était le volcan de Beaulieu); des haches et des pointes de flèche en silex, et sur-

tout une très grande quantité de poteries grossières, brisées, et de forme peu variée ; signe manifeste qu'une population barbare a longtemps vécu sur ce plateau, ou s'y agglomérait habituellement en temps de guerre, et dans certaines circonstances.

Ces débris de vases de toute dimension, mais tous cependant d'une fabrique également grossière et imparfaite, sauf quelques très rares exceptions, ces débris de vases, disons-nous, faits d'argile commune, souvent à peine cuite extérieurement et sans préparation, débris dénués d'ornements, vernis ou peinture aucune, caractérisent d'autant mieux un centre de population primitive, qu'on n'y a jamais trouvé ni brique, ni aucune de ces tuiles à rebord, dites abusivement sarrasines, dont la vue révèle indubitablement des ruines romaines. Ainsi ces nombreux fragments de poterie, à cette hauteur, où l'on ne peut supposer des fabriques ou des *tuileries*, car il n'y a point d'eau, sont encore plus significatifs, et ils sont presque aussi inépuisables, que cette immense quantité de pierres même, qui n'ont pu cependant être apportées sur ce plateau, où l'on a reconnu quelques traces de fondements, que pour y construire des habitations.

D'après la nature des pierres de ce quartier, dites *laouvos* (20), généralement plates, et formant comme des briques irrégulières de toute grandeur, on peut

croire que les cabanes, ou habitations de cette époque étaient semblables à ces cabanes, ou *cabanons*, en pain de sucre, ou en forme de ruche, que l'on y voit encore, et qui ont jusqu'à 5 ou 6 mètres de hauteur. Construits exclusivement avec ces pierres plates, sans autres matériaux, sans ciment, sans bois, si ce n'est parfois une porte basse rustiquement adaptée, ils servent de retraite au paysan, au voyageur surpris par l'orage, comme d'abri contre la chaleur du jours, asyle aussi solide que commode, et dont quelques-uns remontent certainement à plusieurs siècles, et peut-être bien au-delà. Leur origine est très probablement gauloise ou salyenne, puisque les produits du sol, si l'on peut parler ainsi, ont dû en enseigner la forme pyramidale, à une époque où, selon Vitruve, les Marseillais, et par-là sans doute il entend les habitants des environs de Marseille, se bornaient à couvrir leurs habitations de chaume et de branches d'arbres.

La couleur de ces fragments de poterie est généralement rougeâtre, mais varie, selon le degré de cuite, d'une teinte foncée à une teinte pâle, et presque blanchâtre. Leur épaisseur varie aussi beaucoup, et suppose souvent des vases d'une grande dimension qui ont dû servir à conserver des provisions de toute espèce, mais particulièrement les grains, ainsi que l'eau, qui, sur ce plateau où les

sources manquent, ne pouvait guère s'y recueillir autrement, alors surtout qu'une peuplade ennemie tenait la campagne, bloquait ou assiégeait l'*oppidum* gaulois ; ce qui a dû arriver souvent.

Il n'est pas difficile de reconstruire en idée avec ces fragments, qui ont quelquefois cinquante centimètres de base, et trois à quatre centimètres d'épaisseur, de grandes amphores à forme ellipsoïde, renflées vers le milieu ; ou bien mieux de grandes *jarres*, telles que celles dont nous nous servons encore, spécialement pour la conservation de l'huile, avec cette différence que ces débris antiques n'offrent aucune trace de vernis ou de peinture, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. La seule trace d'ornement que l'on puisse remarquer, si on veut lui donner ce nom, est un rebord très prononcé qui garnit l'orifice de ces amphores, ou plutôt de ces *jarres*, car le nom provençal, d'origine celtique, si ce n'est arabe, leur convient mieux à tous égards qu'une dénomination romaine ou grecque.

Ce qui confirme encore toutes les conséquences que l'on peut tirer de ces restes si considérables de vases, qui montrent l'art du potier dans ses essais les plus grossiers, c'est que l'on n'y trouve, comme nous l'avons déjà dit, aucun débris de poterie romaine, si facile à reconnaître, tant pour l'exécution perfectionnée, que pour le choix et la cuite de

l'argile, débris communs dans nos contrées, partout où il a existé une habitation, une *villa*, et sur lesquels indépendamment d'ornements très variés, on lit assez souvent le nom du potier, ou de la fabrique.

Ainsi point de médaille, point d'inscription, point de poterie fine, qui puissent appartenir à l'époque romaine, ou à une époque postérieure; ce qui est d'accord avec le silence de l'histoire sur cette localité; et cependant, preuves manifestes d'une population agglomérée sur ce point, et retranchée dans une enceinte d'une demi-lieue de tour au moins, population qui a existé, qui a vécu d'une manière plus ou moins continue sur cette hauteur, comment ne pas y reconnaître un chef-lieu de réunion, un véritable *oppidum*, semblable à la plupart des villes gauloises, dans lesquelles se réfugiaient, et se concentraient en temps de guerre les populations éparses, menacées d'une invasion. C'est ainsi qu'au moyen-âge, les châteaux-forts des seigneurs féodaux, et quelquefois les abbayes crénelées, servaient d'asyle, et abritaient sous leurs tourelles les habitants des campagnes fugitifs à l'approche de l'ennemi.. — Il nous reste à chercher quel était ce chef-lieu, cet *oppidum*, dont les ruines qui couvrent le plateau d'Entremont, attestent l'importance, et comment il a été remplacé.

§ IV.

LA VILLE SALYENNE, OU GAULOISE, REMPLACÉE PAR LA COLONIE ROMAINE.

Les Salyes, Salyens ou Saliens, et Salluviens, que Pline appelle les plus célèbres des Liguriens au-delà des Alpes, et que les anciens Grecs connurent d'abord sous le nom de Ligyes, et plus tard sous celui de Celto-Ligyes et de Gallo-Ligyes, occupaient, ou dominaient tout le pays qui est entre le Var et le Rhône, et qui s'é-s'étend de la Méditerranée au Verdon et à la Durance (21). Ces Salyens étaient-ils d'origine germanique comme on l'a prétendu, ou n'était-ce point plutôt une population gauloise, ou ligurienne d'origine (vraisemblablement un mélange de l'une et de l'autre) qui devait son nom à la préparation du sel, dont le commerce était d'une si haute importance à cette époque reculée, c'est ce dont nous ne pouvons nous occuper ici. Nous devons nous borner à rappeler qu'ils paraissent avoir été à la tête d'une confédération puissante, à laquelle ils donnaient leur nom, et dont les membres épars tels que les Décéates, les Oxybiens, les Sueltères, les Commones, les Ségobrigiens, les Avaticiens, etc., étaient répandus dans ce

que nous appelions la Basse-Provence, aujourd'hui les départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

Le pays de plaine des environs d'Aix, c'est-à-dire la vallée d'Aix proprement dite, au midi du plateau d'Entremont, et au nord de ce plateau la plaine de Puyricard qui y touche, où l'ancienne chapelle de Saint-Jean-de-la-Salle, *S. Joannes a Salyis*, a conservé leur nom, paraît avoir été le quartier principal des Salyens. Toutefois d'autres le placeraient plus volontiers du côté de Salon, à une lieue à l'est, où des ruines d'une haute antiquité appelées Salonet, ou Salon-le-Vieux, semblent par leur nom les rappeler encore. Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux qu'ils n'aient occupé aussi les bords du Rhône, où Tarascon et Arles leur appartenaient ; et dans l'origine, les bouches du fleuve, et les côtes de la Méditerranée près de Marseille, où ils étaient encore mêlés avec les Grecs du temps de Strabon, qui en fait la remarque (22). Nous pensons même, malgré l'autorité de l'ancien historien Timée (23), qui donne une autre étymologie au moins fort bizarre, qu'ils ont laissé leur nom aux rives hospitalières qui reçurent les premiers colons de Phocée, et que le *Mas des Salyens* donna son nom aux premiers *Massaliotes*, dont l'accroissement et la puissance ne tardèrent pas à porter ombrage à leurs voisins, et à provoquer leurs aggressions (24).

En deçà de la chaîne de montagnes, qui sépare, du levant au couchant, le territoire d'Aix de celui de Marseille, des plaines étendues traversées par la rivière de l'Arc, (ou plutôt de l'Ar), bordées par des collines boisées et très propres au pâturage, offraient des ressources nombreuses à la population salyenne, non moins pastorale que belliqueuse. Plus d'une fois cependant elle souleva, ou entraîna contre *Massalie* les peuplades placées sous sa dépendance, ou confédérées, prévoyant bien que l'agrandissement de la colonie grecque se ferait à leurs dépens, et les refoulerait sans cesse dans l'intérieur des terres.

Dans cet état presque permanent de guerre avec leurs voisins du littoral, qui furent d'abord secourus, dit-on, par les Gaulois émigrants de Bellovèse (25), nul doute que les Salyens n'aient cherché à se retrancher, et à se fortifier là où ils avaient leur principal établissement. Dans le bassin d'Aix, aucune position n'était plus propre que les hauteurs d'Entremont à faire face, à résister à l'ennemi, arrivant soit des bords du Var, soit des rives de la Méditerranée. En effet, les Romains appelés par les Marseillais, dont les colonies d'Antibes et de Nice avaient été attaquées par les Oxybiens et par les Décéates, qui habitaient en deçà du Var, s'empressèrent d'envoyer une armée qui franchit les Alpes, environ cent cinquante ans avant J.-C., et ces deux peuplades vaincues

furent forcées d'abandonner une partie de leurs terres à la république de Marseille (26).

Trente années plus tard, et après diverses attaques plus ou moins heureuses, les Salyens, confédérés sous leur roi Teutomal, prennent de nouveau les armes ; mais le proconsul C. Sextius Calvinus envoyé contre eux avec des forces considérables, les défait en bataille rangée, s'empare de leur ville (sans doute leur ville principale), qu'il détruit, et vend les habitants à l'encan (27). — Quelle était cette ville des Gaulois-Salyens dont le nom celtique a disparu de l'histoire? Tout porte à croire qu'elle était dans les environs d'Aix, si même elle n'était point là où Sextius fonda sa colonie, séduit par la beauté des lieux, et par l'abondance des eaux chaudes et froides, auxquelles il donna son nom, *Aquæ Sextiæ*, les Eaux Sextiennes. D'ailleurs on sait que les Romains établissaient presque toujours leurs colonies dans les villes conquises, dont la situation leur paraissait la plus avantageuse, tant pour ceux qui devaient y habiter que pour contenir dans le devoir le reste de la contrée, et que l'envoi d'une colonie suppose presque toujours une cité préexistante. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il l'établit sur le champ de bataille où il avait vaincu ceux que les Romains appelaient Barbares; barbares, sans doute, puisqu'ils repous-

saient la civilisation grecque que Marseille, par la voie du commerce, tendait à propager dans les Gaules; et qu'ils luttaient contre la puissance romaine, qui marchait à la conquête du monde, en le civilisant aussi; mais barbares qui combattaient pour leur indépendance et pour leurs foyers (28).

Ce qui semble démontrer que la cité Salyenne, si tant y a qu'on puisse donner le nom de cité aux habitations plus ou moins agglomérées des Gaulois, a été remplacée par la colonie romaine, c'est que le nom de celle-ci a seul prévalu. La cité primitive plus ou moins détruite, les habitants dispersés ou vendus à l'encan, elle n'est plus mentionnée ; il n'est plus question que des *Eaux Sextiennes,* même pour désigner l'endroit où les Salyens ont été défaits, par conséquent, avant la fondation de la colonie, qui fut peuplée de Romains sans doute, mais sans doute aussi comme il arrivait souvent, d'ennemis vaincus, de Salyens dispersés, revenus dans leurs foyers ruinés et asservis. *Les Eaux Sextiennes* sont toujours la *ville des Salyens* (29), ou une ville des Salyens, et c'est ainsi que, même deux siècles après, le géographe Ptolémée la classe encore, tout en lui donnant son nouveau nom. Il dénomme de leur nom celtique les autres villes Salyennes, qui n'avaient pas été détruites, mais pour la ville d'Aix, le nom romain remplace le nom primitif. La manière dont il s'ex-

prime, dans sa précision de géographe nomenclateur, semble ne laisser aucun doute. « Au-dessous des Cavares, dit-il, (ceux d'Avignon, de Cavaillon, etc.), on trouve les Salyes, dont les villes sont *Tarouscon*, *Glanon*, *Arelaton*, colonie; les *Eaux Sextiennes*, colonie; *Ernaginon* » (l. 2, c. 9). On reconnaît sans peine des noms celtiques, des noms étrangers à la langue des Romains dans toutes ces villes Salyennes, excepté pour celui des Eaux Sextiennes, qui a remplacé le nom de la ville principale. En effet, on a dû, indépendamment de tout autre motif, chercher à dénationaliser le chef-lieu des vaincus, en substituant un nom romain au nom celtique de la ville prise et détruite, dont il est permis cependant de voir les restes, peut-être la citadelle, l'acropole, dans les ruines qui couvrent encore les hauteurs escarpées d'Entremont.

Par une singulière destinée, ces ruines qui semblaient n'avoir jamais été visitées, jamais explorées, qui du moins n'avaient jamais été décrites, bien que placées aux portes d'une ville justement réputée savante, au moins dans son passé, et amie de la science, ces ruines nous ont révélé, après deux mille ans, le monument de sculpture le plus ancien, le plus empreint des mœurs et des usages gaulois, si nous ne nous abusons pas, qui ait été publié jusqu'ici; et ce monument porte avec lui, pour ainsi dire, une date cer-

taine, qui le fait remonter à une époque aussi reculée ; époque à laquelle les monuments romains de sculpture eux-mêmes sont extrêmement rares, puisqu'on ne peut guère citer, comme antérieurs ou contemporains, que les tombeaux des Scipion, découverts à Rome vers la fin du dernier siècle, qui n'offrent cependant que des ornements sculptés d'architecture.

Si nos Bas-reliefs sont gaulois, et cela nous semble démontré, tant par les sujets qu'ils représentent que par l'histoire de la localité où ils ont été trouvés, ils n'ont pu être exécutés qu'avant la destruction de la cité salyenne par Sextius; avant l'époque de la fondation de la colonie, dont la date est bien connue; peut-être avant l'époque de la première invasion romaine, qui remonte à plus cent cinquante ans avant J.-C.

On sait d'abord que les Romains s'empressèrent aussitôt après la conquête de défendre l'usage barbare de couper les têtes des ennemis, de s'en faire des trophées, d'en parer le poitrail des chevaux, et la conquête de la Gaule ayant commencé par la *Province romaine*, dite plus tard la *Narbonnaise*, cet usage dût cesser de bonne heure dans nos contrées ; peut-être dans l'intervalle qui s'écoula entre leur arrivée, et l'établissement de leurs premières colonies d'Aix et de Narbonne. Il y a plus,

depuis leur première apparition, les peuplades gauloises confédérées contre l'ennemi commun, durent peu guerroyer entre elles, et le trophée dont nous étudions les débris, semble annoncer une victoire sur des peuples barbares, dont la physionomie se retrouve, ainsi que leur parure habituelle, sur les têtes attachées aux deux côtés du monument. Rien ne donne l'idée que ces têtes puissent figurer des Romains, qui, plus d'une fois sans doute, éprouvèrent des échecs dans le pays, pendant les trente années que dura la lutte, mais qui ne paraissent pas y avoir subi de défaite assez mémorable pour autoriser les Gaulois à ériger un pareil trophée, trophée d'ailleurs qu'ils se seraient hâtés d'anéantir, s'il avait consacré leurs revers. C'est une victoire de barbares sur d'autres barbares, dont nous croyons ici reconnaître les vestiges, et cette victoire, comme le monument, a dû alors précéder l'invasion romaine, à moins qu'on ne le rattache à la grande bataille gagnée par Marius sur les Ambrons et les Teutons, dans les plaines d'Aix, vingt ans après la fondation de la colonie, bataille dans laquelle les Gaulois, ou les Salyens soumis, ont pu être ses auxiliaires contre les hordes venues du nord. Mais vingt ans après leur défaite, les Salyens étaient-ils assez puissants pour élever, aux portes mêmes de la colonie romaine, un trophée qui aurait paru rivaliser avec le fameux

trophée attribué à Marius, dont on croit reconnaître les faibles restes au pied de la montagne de Sainte-Victoire? Cela nous paraît peu probable, bien que par une réminiscence classique, on ait voulu voir dans les cavaliers de nos sculptures, des Numides amenés d'Afrique par Marius après la défaite de Jugurtha, comme si les Gaulois avaient manqué de cavalerie qui pût figurer sur notre monument, comme si les Romains avaient pu l'élever eux-mêmes.

Ce n'est pas, on le voit, un vain désir de reculer l'âge de ces Bas-reliefs, qui nous fait ainsi pencher pour leur antériorité à l'invasion romaine; nous nous bornons à tirer de l'histoire telle que nous la connaissons, les conséquences qui en découlent.

Ajoutons enfin une dernière considération, pour répondre à l'objection que l'on pourrait faire, que ces pierres, sculptées à une époque quelconque, œuvre de pure fantaisie, ont pu être portées plus tard sur le plateau d'Entremont. Leur masse, leur poids ne permettent pas cette supposition, d'ailleurs invraisemblable. Elles n'ont pu être transportées à cette hauteur, que dans la vue d'y élever un monument, et avec grand' peine. Tout nous fait croire qu'elles ont été tirées d'une carrière voisine, que l'on voulut exploiter dans le dernier siècle, et qui a pu l'être à une époque très-reculée; qui même a pu les

fournir, sans qu'il fût besoin d'une exploitation régulière, peu admissible dans ces temps barbares, et qui n'aurait laissé aucune trace. Elles n'ont résisté à l'action des siècles, elles n'ont été *sauvées*, que parce qu'enfouies au milieu de décombres de toute espèce, peut-être au moment même de la conquête, elles ont dû à ce hasard heureux, ou à cette circonstance, de conserver les restes si curieux d'un œuvre d'art, qui méritent bien plus d'être étudiés sous le point de vue historique, que sous tout autre. Pourquoi d'ailleurs ces débris d'un trophée national, renversé peut-être par les vainqueurs, n'auraient-ils pas été préservés et enfouis par les vaincus eux-mêmes ?

Si ces ouvrages, tout grossiers qu'ils sont, annoncent cependant une civilisation plus avancée que celle dont les ruines d'Entremont offrent en général l'image, il faut penser que vingt siècles ont pesé sur ces ruines, et que tout ce qui pouvait conserver quelques traces de sculpture ou d'architecture, exposé aux révolutions de l'atmosphère, et aux injures des hommes, qui plus d'une fois ont campé sur ce point, a pu et dû être anéanti.

Sans doute aussi le reste de la Gaule, à cette époque reculée, n'offre en fait de Beaux-Arts rien d'analogue, si ce n'est dans sa Numismatique ; rien du moins ne nous a été conservé, sauf quelques figures informes et contestées ; et nos Bas-reliefs, comme

points de comparaison, ayant presque une date certaine, auront sous ce rapport encore une grande importance (30); mais nous expliquons la valeur artistique de ces sculptures, quelle qu'elle puisse être, par le voisinage immédiat de la colonie grecque de Marseille, ainsi que nous l'avons déjà dit, bien qu'à cette époque nous ne connaissions guère de celle-ci que des médailles, remarquables par leur belle exécution. Les Salyens durent les premiers subir l'influence grecque sous plus d'un rapport, alors que les autres peuplades gauloises, plus ou moins éloignées, imitaient déjà la monnaie de Marseille (31); la monnaie, premier besoin des peuples, qui fondent des relations commerciales, et premier symptôme de cette civilisation, qui s'étendant des bords de la Méditerranée, où les Phéniciens, et puis les Grecs en apportèrent les premiers germes de l'Orient, devait rayonner jusqu'aux rives de l'Océan et de la Baltique, jusqu'aux rivages fabuleux de Thulé, visités par Pythéas. — Pourquoi faut-il ajouter aussi que par une réaction effroyable, d'innombrables hordes de Barbares, parties de ces rives inconnues, ou sorties de régions mystérieuses, devaient refouler un jour cette même civilisation perfectionnée et corrompue, la poursuivre jusques sur le double littoral de la Méditerranée, et la faire disparaître, si la pensée humaine, si la pensée écrite avait jamais

pu s'éteindre ; si l'idée chrétienne, en régénérant le monde, n'avait mis au cœur même du Barbare le sentiment d'une civilisation, d'une perfection morale, qui devait ennoblir l'esclave comme le maître, en montrant à l'un comme à l'autre, une origine et une destinée communes?

Nous ne pouvons finir ce mémoire, sans manifester une crainte fondée sans doute ; c'est qu'en supposant que le résultat en soit accepté par les hommes de la science, c'est-à-dire, en supposant que l'origine gauloise de nos Bas-reliefs soit bien reconnue, de ces bas-reliefs que nous avons déjà qualifiés de gaulois, non sans témérité peut-être, nous ne nous soyons grandement exagéré l'importance de ce résultat pour la science archéologique. Il est possible qu'à notre insu, nous ayons cédé à ce double sentiment, qui sera du moins compris par quelques personnes, dont le cœur palpite encore aux souvenirs glorieux de la cité, et à tout ce qui peut lui donner du lustre, comme il s'émeut aux symptômes de sa décadence... Il est possible que nous nous soyons exagéré leur valeur historique, sinon artistique, en pensant à ce Musée local, qui les possède, mais qui ne les conserve point assez, et dont nous avons essayé plus d'une fois d'accroître et de signaler les trésors, qui certes ne sont point tous sans valeur, au point de vue de

l'érudition et de l'art (32). Peut-être aussi avons-nous cédé au désir patriotique de placer, en tête de l'Histoire d'Aix, un monument capital qui se rattache immédiatement à ses origines, et qui dans les annales des arts du dessin en France, tiendra sans doute le premier rang par son antiquité, et pourra être placé avec les plus anciennes médailles celtiques, à la suite, historiquement, mais bien au-dessus, de ces pierres informes connues sous les noms de Dolmen, de Men-Hir, etc., qui sont presque les seuls monuments authentiques de l'époque primitive gauloise, et dont l'origine est aussi obscure que la signification.

Enfin, ne pourrions-nous pas trouver une excuse de la trop grande importance attachée à cette découverte, dans la sensation que produisit au commencement du siècle dernier, au sein même de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et bientôt dans tout le monde savant, la découverte aussi d'antiques bas-reliefs, qui ne sont pas sans analogie avec les nôtres ; mais qui, certainement Gaulois, ou plutôt Gallo-Romains, leur sont postérieurs au moins de deux siècles, et qui depuis ont toujours été placés en tête de la série des monuments des arts de la France ; nous voulons parler des célèbres Bas-reliefs trouvés en 1711, en creusant dans le chœur de la Cathédrale de Paris, et qui datent de l'empire de Tibère.

Au nombre de quinze ou seize, et disposés sur quatre ou cinq pierres aussi de forme cubique, qualifiées d'autels sans trop de motifs pour la plupart, ils offrent sur les quatre faces, des sculptures et des inscriptions, entourées d'une espèce d'encadrement dont nous trouvons quelques traces dans les nôtres. Ils portent en général des noms gaulois en lettres romaines, placés au-dessus du personnage, là même où l'on pourrait voir quelques vestiges de lettres grecques sur l'un de ceux de notre Musée. Ces bas-reliefs, du moins plusieurs, ont dû aussi être dressés en piliers, ou servir de base à une statue, etc. (33).

Mais sans pousser plus loin ce rapprochement, que des hommes plus compétents que nous feront sans doute, nous devons nous borner à mentionner ici le grand intérêt qu'excita cette découverte; les publications immédiates et simultanées, qui furent faites à ce sujet par des membres même de l'Académie des Inscriptions, et plus tard par d'autres savants français ou étrangers (34).

En rappelant que les Leibnitz et les Montfaucon l'accueillirent avec une espèce d'enthousiasme, qu'ils firent graver de nouveau ces monuments, si souvent reproduits depuis cette époque, ou en donnèrent de nouvelles explications, Qu'il nous soit permis de solliciter pour nous, qui n'avons guère d'autre mérite

que d'expliquer, et surtout de publier exactement nos Bas-reliefs, et d'assurer ainsi leur conservation trop menacée, qu'il nous soit permis, disons-nous, de solliciter quelque indulgence, quelque intérêt de la part des hommes éclairés, qui, à l'exemple des illustres savants que nous venons de nommer, ne sauraient manquer d'attacher quelque prix à tout ce qui tient à la culture des Beaux-Arts, même dans les essais les plus informes; à tout ce qui tient à l'Histoire Nationale, même à l'époque la plus obscure et la plus incertaine.

NOTES.

(1) Les Celtes ou Gaulois, nos ancêtres....

Quoique Diodore de Sicile ait voulu distinguer les Celtes des Gaulois, en donnant le nom de *Celtes* aux peuples qui habitaient au-dessus de Marseille, entre les Pyrénées et les Alpes, et celui de *Gaulois* à ceux qui étaient établis au delà des Celtes, en tirant vers l'Océan, et jusques dans le Nord, jusqu'à la Scythie même (l. V, § 32), nous nous en tenons à l'autorité de César, qui avait si longtemps vécu dans le pays. *Ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur,* dit-il (de Bello Gall. I. 1), en parlant des habitants de la Celtique proprement dite, qui donna son nom au pays tout entier, mais qui, d'après la division de l'auteur, n'était que l'une des trois parties de la Gaule, dont les Belges et les Aquitains occupaient les deux autres. La Celtique de César ne comprenait déjà plus la Province romaine, ou simplement la *Province,* dont il ne parle ici que pour opposer sa civilisation, soixante ans après la conquête, à l'esprit belliqueux des Belges, *propterea quod a cultu atque humanitate* Provinciæ *longissime absunt.* Même avant la conquête, le littoral de

la Celtique, ou le midi de la Gaule, avait été plus ou moins envahi par les Ligyes ou Ligures, venus d'Espagne, et plus tard par les colonies marseillaises ; et sans doute aussi, antérieurement, visité par les Phéniciens.

Il n'est pas besoin de dire que nous prenons le nom de Gaulois dans une acception toute géographique, et qu'il signifie en général tout ce qui s'est produit dans la Gaule, et même les habitants de la Gaule, de quelque race qu'ils descendent, Galls ou Kimris, Belges, Aquitains ou Ligures ; ces derniers, de race Ibérienne, qui la première paraît avoir donné des habitants à l'Espagne, appelée de leur nom Ibérie ; d'où les Ligures s'étendirent sur nos rivages jusqu'en Italie, jusqu'à l'Arno, du moins jusqu'à la Magra, où de nos jours 1797-1802) la République ligurienne a fait un moment revivre leur nom, connu peut-être depuis trois mille ans.

(2) Voici la plupart de ces textes, d'où l'on peut tirer des conséquences assez diverses :

César. — *Deum maxime Mercurium colunt (Galli). Hujus sunt plurima simulacra ; hunc omnium inventorem artium ferunt,* etc., de Bello Gall. vi, 17.

Lucain.— ..... *Simulacraque mœsta deorum*
Arte carent, cœsisque extant informia truncis.
Phars. iii, 412.

Lucien.— Les Gaulois, en leur langage, appellent Hercule *Ogmios*. La forme sous laquelle ils représentent ce dieu, a quelque chose de fort étrange. C'est,

chez eux, un vieillard d'un âge fort avancé, chauve sur le sommet de la tête, etc., *Préface* ou *Hercule*, trad. de Belin de Ballu., t. IV, p. 242.

A propos de cet Hercule, qu'ils nous soit permis de remarquer que Grivaud de la Vincelle cite une figure de bronze trouvée à Aix, ayant cinq pouces et demi de hauteur, dont il donne la gravure, pl. II, fig. XI, qui représente, selon lui, l'Hercule Ogmios des Gaulois, quoiqu'il n'offre pas précisément les caractères que lui a donnés Lucien dans le portrait qu'il en a tracé ; mais il reconnaît que cette figure a été moulée, après l'arrivée des Romains dans les Gaules. V. *Recueil de Monuments antiques, la plupart inédits, et découverts dans l'ancienne Gaule*, Paris, 1812, 2 vol. in-4°, t. II, p. 26. Cette figure provenait, à ce qu'il paraît, du cabinet de M. Cardin le Bret, premier président au parlement de Provence, mort en 1734, dont la riche collection, souvent citée dans l'*Antiquité expliquée* du P. Montfaucon, et qui avait été formée dans notre pays, fut longtemps oubliée dans un château de l'Orléanais, où ses héritiers l'avaient transportée ; plus ou moins pillée et dévastée à l'époque de la Révolution ; enfin ce qui en restait vendu publiquement à Paris, en 1807.

Un Bas-relief (*), en pierre, du Musée d'Aix, parfai-

(*) Ce Bas-relief, dont nous serions heureux de pouvoir au moins indiquer l'origine et la découverte d'une manière précise, est très imparfaitement représenté sur le *Nouveau plan de la ville d'Aix... dédié à messire Pierre-Joseph-Laurent de Gaillard, baron de Lonjumeau, etc., par Esprit Devoux, et gravé par Honoré Coussin*, 1762. On le trouve beaucoup moins mal retracé dans un recueil tout gravé, excessivement rare, intitulé : *Antiquités de la ville d'Aix, fondée par Sextius Calvinus, en 631 de la fondation de Rome, dédié à messire Louis-Henri de Gaillard Lonjumeau de Ventabren, chevalier de l'ordre de Malte*, 1760, in-4° oblong, composé de 16 planches, y compris le titre, toutes signées

tement conservé, porte aussi cette désignation : *Personnage scénique représentant l'Hercule Gaulois*, sans doute d'après la figure d'Hercule que l'on trouve dans le *Recueil d'Antiquités* de Caylus (III, 324, pl. 88, 1), avec laquelle il a quelque analogie; mais cette attribution, démentie par Millin (*Voyage dans le Midi*, II, 241) est au moins douteuse, et le bas-relief paraît être du moyen âge. Cependant, M. Mérimée, qui parle de ce Bas-relief (*Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, p. 234), jadis appliqué contre une maison de la rue Droite Notre-Dame, est disposé à le croire antique, parce qu'il a vu un bronze à peu près semblable à la Bibliothèque royale (peut-être celui de Caylus). On consultera avec fruit à ce sujet une *Notice* très-curieuse de M. Adrien de Longpérier, *sur les figures velues employées au moyen-âge dans la décoration des édifices, des meubles et des ustensiles*, insérée dans la *Revue Archéologique de* 1845-46, t. 2, p. 500-519.

Maxime de Tyr.— Les Celtes adorent Jupiter, et le Jupiter des Celtes est un grand chêne. Dissert. VIII, § 8, ou *Sermones*, XXXVIII.

Pline l'ancien parle d'un Zénodore, qui avait travaillé pendant dix ans, dans la ville gauloise des Arvernes, à une statue colossale de Mercure en bronze, et qui, sur sa renommée, fut mandé par Néron à Rome, où il exécuta le colosse destiné à représenter ce prince. Hist. nat., l. XXXIV, c. 7, § 18.

g. f. (*Gaillard Fecit*). Celle de notre Bas-relief est la 14e, et on lit au-dessous : *Bas-relief de 3 pieds de hauteur trouvé dans les décombres de la rue Notre-Dame, placé sur le coin de la maison du sieur Cabasse.* Cette maison, qui ne paraissait pas très ancienne, et que nous avons vu détruire en partie pour l'agrandissement de ladite rue, était à peu près en face de la grande porte de l'ancien hôtel d'Aiguines.

(3) V. entr'autres, l'ouvrage intitulé : *Monumens des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'au règne de François* I^er^ ; par M. Alex. Lenoir ; Paris, Techener, 1840, gr. in f°, contenant 45 planch. au trait, et plus de 800 sujets, avec un texte ; le même livre que l'*Atlas des monuments des arts de la France*, etc. Paris, veuve Desray, 1828.

On y trouve, pl. 1, la statue de la prétendue *Vénus victorieuse*, que l'on voit au château de Quinipily, près de Baud, dans le Morbihan ; qui, suivant le dire des Bretons, aurait été tirée d'un temple que Jules César lui avait consacré, après la conquête des Gaules. V. dans le texte l'*Analyse raisonnée des monuments*, p. 1 et 2.

La pl. 2, outre les célèbres bas-reliefs trouvés dans le chœur de Notre-Dame de Paris, offre une statue dite de Vercingétorix, exhumée en 1774 dans les campagnes de Riom, en Auvergne, etc.

Les Druides et autres personnages Gaulois, soit en statues, soit en bas-reliefs, abondent sur les pl. 3, 4 et 5, mais tirés d'ouvrages antérieurs, où ils avaient été admis avec trop peu de critique: leur authenticité n'en est pas mieux prouvée, ou bien ils ont été reconnus pour appartenir à une autre époque.

Une bonne partie de ces figures copiées dans les planches de l'*Encyclopédie méthodique*, pl. 302, 303, 308, etc.; dans les *Recherches sur les Costumes*, etc, *des anciens peuples*, par J. Malliot, Paris, Didot, 1804, 3 vol. in-4°, etc., ont été prises dans des ouvrages très recommandables d'ailleurs, mais dont les auteurs, malgré leur vaste science, n'ont pas pu tout

examiner par eux-mêmes, ou n'avaient pas pour les guider les secours que la critique leur aurait fournis plus tard. Ainsi on peut retrouver ces prétendues figures de Druides et de Druidesses dans l'*Antiquité expliquée* du P. Montfaucon (Paris, 1719-1724, 15 vol. in-fol. avec le supplément), tom. 2, pl. XCIII, etc ;—dans *la Religion des Gaulois*, par le R. P. Dom ... (Martin), Paris, 1727, 2 vol. in-4° , t. I, pl. 5, 6, 7. V. surtout le ch. XXX du l. I, intitulé : *Description de quelques figures de Druides représentées sur la porte d'une église d'Allemagne. Bas-reliefs d'Autun, très curieux. Autres bas-reliefs représentant des Druides (et des Druidesses)*, etc.

V. aussi ce que dit Grivaud de la Vincelle dans l'ouvrage mentionné ci-dessus , t. I , p. 163-164 , sur de prétendues figures de Druides qu'il regarde comme authentiques.

(4) Voici tout ce qui a été publié sur l'origine de ces Bas-reliefs, à notre connaissance, et nous pensons qu'il n'existe pas autre chose. Excepté M. de Saint-Vincens, qui les a examinés, décrits et discutés le premier (et le seul, pourrions-nous presque ajouter), ceux qui en ont parlé après lui, ne l'ont fait qu'accessoirement, et en peu de mots, sans rien expliquer.

1° *Mémoire sur quelques découvertes d'antiquités faites auprès d'Aix, en* 1817, *lu à la Société académique d'Aix, dans la séance publique du* 31 *mai* 1817, *par M. de Saint-Vincens, membre de cette Société et de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.*—Imprimé dans le t. I du *Recueil des Mémoires*, etc., de l'Académie d'Aix (Aix ,

Pontier, 1819, in-8°, p. 191. L'auteur s'occupe de nos Bas-reliefs, p. 202-211, et ne les croit point gaulois, mais du moyen-âge, ou de la décadence.

2° *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, Marseille, 1824, in-4°, p. 257 et 470. Les auteurs croient ces sculptures postérieures aux Romains. « Elles appartiennent certainement à des Barbares, disent-ils, mais nous croyons sentir que ces Barbares avaient quelque idée des travaux des hommes civilisés.» Cette opinion est modifiée dans l'explication de l'atlas qui les représente, pl. XII, fig. 1-9; il y est dit, p. 23, que, « selon quelques antiquaires, ces bas-reliefs peuvent remonter aux temps de Marius, et dans cette opinion les têtes auraient appartenu aux Teutons et aux Ambrons vaincus par Marius, qui revenant alors de son expédition d'Afrique, avait amené des cavaliers numides, représentés grossièrement dans quelques-uns de ces fragments antiques. »

3° M. le chanoine Castellan, mort professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie, en 1837, en parle ainsi dans le discours sur l'histoire des Salyens, qu'il prononça comme président de l'Académie, dans la séance publique du 12 juillet 1834, p. 8. « A qui attribuerait-on encore, sinon aux Salyens, ces Bas-reliefs grotesques, sans goût, sans art..... dont quatre représentent des têtes, et deux des cavaliers en action de combat ?» Mais il n'entre dans aucun développement, si ce n'est pour dire « qu'ils ressemblent pour la barbarie du dessin aux médailles en or et en cuivre déterrées près d'Aix, reconnues incontestablement pour Gallo-Salyennes », médailles dont l'existence est au moins très problématique.

4° *Recherches sur les Ruines d'Entremonts, situées près d'Aix (B.-du-Rhône), et sur les mœurs des Salyens*, par E. Michel de Loqui, avocat, mémoire auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé une mention honorable dans la séance publique du 10 août 1838. Aix, imp. de F. Guigues, 1839, in-8° de 51 p.

L'auteur, mort bien jeune, malheureusement pour la science, (en 1840, à l'âge de vingt-huit ans), dit, à propos de nos Bas-reliefs dont il ne parle presque qu'en note, p. 17: Qu'il est présumable que ces sculptures sont beaucoup plus anciennes que ne l'a cru M. de Saint-Vincens; il combat ses arguments, en citant quelques textes (donnés ci-dessus, note 2) qui semblent indiquer que les Gaulois avaient des statues; en avançant qu'on ne peut rien conclure des vêtements des personnages de ces sculptures, puisqu'on n'en reconnait aucune trace, ni même de leurs armes où l'on ne voit que des lances et des épées; enfin que leur ressemblance avec d'autres bas-reliefs du moyen-âge ne prouve rien (ressemblance que nous n'admettons pas). « D'ailleurs, ajoute M. Michel de Loqui, les conjectures de M. de Saint-Vincens fussent-elles fondées, elles ne sauraient ébranler l'opinion que nous avons soutenue relativement aux ruines antiques d'Entremonts; car, dans ce cas, les Bas-reliefs pourraient dépendre uniquement de la tour construite à l'extrémité méridionale de ce coteau, dans le moyen-âge.»

On voit qu'il est assez disposé à faire bon marché de nos Bas-reliefs, qu'il décrit très succinctement dans une note encore de la pag. 6 de son Mémoire. En effet, son travail avait pour objet les ruines d'Entremont en

général, dont il donne une très bonne description, et les mœurs des Salyens.

5° Enfin, M. Prosper Mérimée, avec qui nous avons visité ces ruines en 1834, en compagnie de M. Charles Giraud, et dont nous citons l'opinion sur les Bas-reliefs dans la note qui suit, les a aussi parfaitement décrites dans l'ouvrage intitulé: *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, 1835, in-8°, p. 235-240.

(5) « Très près d'Aix, sur la colline d'Entremont, était, dit-on, autrefois, la ville des Salyens, détruite par Sextius Calvinus. On montre au Musée quelques pierres sculptées d'un travail très grossier, découvertes dans ce lieu. Des cavaliers armés de lances sont représentés sur la moins fruste de ces pierres; sur une autre, des têtes avec les yeux fermés; c'est, je crois, une espèce de trophée. Toutes ces sculptures portent le caractère de la plus grande barbarie. On pense qu'elles peuvent être attribuées aux Salyens; et, en effet, je ne vois qu'eux qui aient pu faire si mal. » Voilà tout ce qu'en dit M. Mérimée, p. 235 de l'ouvrage mentionné ci-dessus.

(6) Il n'est guère question de ces ruines dans nos historiens et dans nos antiquaires, et les deux seuls peut-être qui en parlent, mais très succinctement et très vaguement, sont restés manuscrits. Pitton, dans son Histoire d'Aix, qui en dit un mot, se borne à citer l'un d'eux, Raymond de Soliers, mais d'une manière si inexacte,

ou du moins si peu conforme aux manuscrits que nous en possédons aujourd'hui, que nous croyons devoir rapporter ici cette prétendue citation, et ce qu'on lit réellement dans les manuscrits de Soliers, parce qu'on s'est appuyé sur la citation faite par Pitton pour supposer un texte de l'*Itinéraire d'Antonin*, qui n'a jamais existé.

« Si nous croyons à Soleri (Soliers), dit Pitton, p. 639, nous ferons ce lieu (Puyricard) très ancien, et l'appellerons avec lui LA CITÉ DES RICARTINS, et voici comme il en parle dans le livre IV de ses *Antiquités*, ch. 5 ; *Tertio ab Urbe milliari Boream versus, extant rudera et lapides eructæ* (sic) *omnino quondam urbis, quæ ab Antonino Augusto est* civitas Ricartinorum, *Aquensi antiquior, hodie* Puy-Ricard, *immutato parùm nomine, nisi quod pro dictione civitatis nos vulgarem appellationem* Puy *reponimus, quod ad eum locum ab Urbe per milliare fit ascensus; vulgari enim nomine ascensum* Puy *appellamus, inde ascendere* Pojar .... *Urbs quidem deserta est, sed ager frequentibus villis ab Aquensibus colitur.*

Le manuscrit autographe de Soliers, qui est à la Bibliothèque d'Aix, manuscrit défectueux, il est vrai, ne contient que ces lignes concernant cette localité, à la marge de la p. 68 : *In Aquensibus agris, ad tria milliaria, septentrionem versus, extant vestigia incultæ, sed non omnino dirutæ urbis, quæ olim* civitas Ricartinorum *dicta fuit, hodie* Puy-Ricard *appellatur ; sub jurisdictione D. Archiepiscopi continetur.*

Dans deux copies du manuscrit de Soliers, dont il est certain d'ailleurs qu'il a existé deux *éditions ori-*

ginales, on lit à peu près le même texte : «*In Aquensibus agris ad tria milliaria extant vestigia non omnino dirutæ urbis, quæ olim* civitas Ricartinorum *dicta fuit, hodie Puy-Ricard appellatur.* »

De ces deux copies, l'une, de la main de M. de Méjanes, est à la Bibliothèque d'Aix, l'autre dans notre bibliothèque particulière, provient de celle de M. de Nicolaï, qui l'avait fait faire, vers 1750, sur une copie autographe de M. Terrin, antiquaire d'Arles, et qui l'a annotée. L'origine de ces copies prouve leur authenticité, et doit annuler le texte allégué par Pitton.

D'ailleurs, non-seulement on ne trouve point de *civitas Ricartinorum* dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans la Notice des provinces, mais aucune route n'y est mentionnée dans la direction d'Aix à Puy-Ricard, qui ne nous est connu jusqu'ici que sous le nom de *Podium Ricardi*, et seulement depuis le XII^e^ ou XIII^e^ siècle.

Enfin pour compléter cette note déjà bien longue peut-être, et dans la pensée de faire connaître tout ce qui a été écrit sur cette localité intéressante, où l'on fera peut-être un jour de nouvelles découvertes, nous donnerons encore ici quelques lignes tirées d'un manuscrit peu connu de la Bibliothèque Méjanes, manuscrit probablement autographe, et dont nous possédons une bonne copie. Pitton en parle dans les *Sentiments sur les Historiens de Provence*, pag. 72 et 117, et en donne le titre détaillé *Provinciæ Galliæ Narbonensis secundæ, alias Braccatæ, vulgo* Provence..... *Descriptio*. L'auteur, Honoré Burle, mort à Aix en 1692, dit en parlant des Ricartins, ou de Puy-Ricard,

à la fin du chap. 3, Traité 1: *Juxta Aquas-Sextias nec non extitebant Ricartini, ubi visitur hodie vetus oppidum penitus dirruptum, satis amplum tamen; Etsi penitus deletum appareat, attamen habitatorum nomen retinuit tractus, qui hodie etiam Ricartinorum appellatus est, vocaturque hodie hic vicus diruptus* Podium Ricardi. *Verum universa planities, in cujus medio ruinæ remanserunt, non paucum suppeditat frumentum..... et ipsa planities veterem retinuit appellationem, vocitaturque Ricartinorum planities. Quin olim his in tractibus oppidum extiterit amplum ut diximus, quæ huc adhuc extant testantur parietinæ, et maxime phanum satis antiquum, sub honore Dei paræ Virginis, malorum curatricis dicatum. Sub ditione tamen Archiepiscopatus Aquensis universa planities, et jurisdictio integra submissa est, una cum retrofeudis, sub titulis divorum Joannis de la Sale (*) et Ludovici de la Calade..... Hieronimus Grimaldi S. R. E. cardinalis, Emin. Aquensis archiepiscopus, hujus tractus in solidum planissime dominus, in planitie umbilico, juxta que ipsamet antiquam quondam Ricartinorum civitatem diruptam castrum ædificari curavit, sibi suisque successoribus archiepiscopis..... De Ricartinis tamen (nec) quidquam scriptum reperitur apud antiquos scriptores, nec de his in antiquis marmoribus aliquid vidimus adnotatum.*

Malgré toutes ces mentions de *civitas Ricartinorum*, et de *Ricartini*, et à défaut de textes anciens et de monuments, l'origine du nom de Puyricard, par corrup-

(*) On lit, *S. Joannis a Salis*, dans un compromis passé en 1488, entre l'archevêque d'Aix, seigneur de Puyricard, et le prieur de Saint-Jean de la Salle. *Inventaire* des titres du chapitre d'Aix, p. XIV, Ms. 1043 de la Bibliothèque d'Aix.

tion Perricard ou Péricard, est encore inconnue ; et peut être faut-il la chercher dans une charte célèbre de 1082 ou 1092, donnée par l'archevêque d'Aix, Pierre Gaufridi, imprimée pour la première fois intégralement et correctement dans les *Monuments inédits de l'apostolat de Sainte Marie-Madeleine en Provence* (publiés par M. l'abbé Faillon, Paris, Migne, 1848, 2 vol. grand in-8°, tom. II, pag. 697). Il y est question d'un Pons Ricard, (*Pontius Ricardi*) et de sa famille assez nombreuse, qui semble appartenir au domaine de l'archevêque. Or, depuis un temps immémorial, les archevêques d'Aix ont possédé, soit en partie, soit en totalité, la seigneurie et le domaine de Puyricard, et cette famille a pu y laisser son nom... Nous devons cette indication à notre collègue et ami, M. le conseiller Rouchon-Guigues, si versé dans l'étude des chartes et des documents du moyen-âge, et particulièrement dans tout ce qui tient à l'histoire de Provence, dont il a publié un très bon *Résumé*, qui fait attendre avec d'autant plus d'impatience son histoire d'Aix, à laquelle il travaille depuis longtemps, malheureusement d'une manière peu continue.

Cette longue note sur l'origine de Puy-Ricard ou Puyricard, dont il ne faudrait pas chercher l'étymologie dans la légende, bien qu'une affiche quasi-municipale de l'an de grâce 1848, nous annonçât la fête patronale de Saint Puyricard, pour le 1er dimanche de mai, n'est pas tout-à-fait étrangère à notre travail, qui se rattache aux origines de la ville d'Aix. Or, cette vaste plaine a toujours fait, plus ou moins, partie du domaine de l'église d'Aix, et le hameau de Puyricard dépend de

cette ville, qui a dû posséder dès le principe tout le territoire de la cité Salyenne, ou de l'*oppidum* Gaulois.

(7) « Les Gaulois relèvent droit les cheveux du front sur le sommet du crâne et les rejettent ensuite en arrière vers le chignon du cou, de manière qu'ils rappellent assez la figure des Satyres et des Pans..... Les uns se coupent la barbe entièrement ; d'autres en conservent une partie ; les nobles se rasent les joues, mais laissent croître leurs moustaches si longues, qu'elles couvrent entièrement la bouche... Ils ont des casques de cuivre, terminés par une longue saillie, et pour donner une apparence imposante à ceux qui s'en couvrent la tête, ils prolongent cette saillie en y ajoutant soit des cornes, qui paraissent y prendre naissance, soit des masques d'oiseaux ou de quadrupèdes.» *Diodore de Sicile*, l. v, § 28 et 30, trad. de Miot.

(8) V. Caylus, *Recueil d'antiquités*, tom. i, p. 161, pl. LVIII, 1; et Strabon, édit. de Siebenkees, *Lipsiæ*, 1796.... t. 2, p. 57. « Au lieu de tuniques, ils portent des schistes (tuniques fendues) qui leur descendent jusqu'aux fesses, et ont des manches.» *Strabon*, l. iv, traduction française, in-4°, t. ii, p. 63, note 1.

(9) « Dès qu'un ennemi est tombé, ils lui coupent la tête qu'ils attachent au cou de leurs chevaux, ou remettent ces dépouilles sanglantes à leurs servants, et

ent onnent à haute voix le pæan, c'est-à-dire, l'hymne de la victoire. Ils suspendent ces têtes comme prémices de leur butin aux murailles de leurs maisons, ainsi que d'autres ont coutume de faire pour les animaux tués à la chasse. » *Diodore de Sicile*, l. v, § xxix.

V. le Strabon de Casaubon, in-fol., 1620, p. 198, ou l'édition de Siebenkees, t. ii, p. 61, l. iv, c. iv, § v. — Tite-Live, l. x, c. xxvi, n'oublie pas ce trait caractéristique des mœurs gauloises.

....*Nec ante ad consules, qui jam haud procul a Clusio aberant, famam ejus cladis perlatam, quam in conspectu fuere Gallorum equites, pectoribus equorum suspensa gestantes capita, et lanceis infixa, ovantesque moris sui carmine.*

V. aussi Hérodote, qui attribue le même usage aux peuples de la Scythie, d'où les Gaulois paraissent originaires, l. iv, § 64, 65.

(10) On ne connait encore aucune médaille gauloise ou autre, qui représente la tête de l'ennemi vaincu attachée au cou du cheval du vainqueur ; mais plusieurs représentent un guerrier tenant à la main une tête coupée. V. l'*Essai sur les médailles de Cunobelinus*, par M. le marquis de Lagoy (Aix, 1826, in-4°, p. 18), et surtout ses *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois* (Aix, 1849, in-4°, p. 17, etc.). V. aussi la *Dissertation* de M. de la Saussaye *sur les monnaies des Eduens*, pl. 2, n° 5 et 6. Qui sait si notre monument ne fera pas reconnaître quelques têtes coupées parmi ces globules douteuses, qui abon-

dent sur les médailles gauloises, et ailleurs, et dont l'explication n'est pas toujours très satisfaisante?

On voit parfaitement sur plusieurs des bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Orange, ces têtes coupées au milieu d'autres trophées gaulois, notamment de la trompette dite *carnix*, si bien signalée par M. de Lagoy. V. surtout les anciennes planches du livre intitulé: *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange....*, par Joseph de la Pise, la Haye, 1639, in-f°; et le bel ouvrage publié par M. le comte Alexandre de Laborde, sous ce titre: *Monuments de la France, classés chronologiquement, et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*. Paris, Didot, 1816-1836, 2 vol. gr. in-f°, pl. 48, 49 et 51, consacrées à l'arc d'Orange. On distingue même, sur la pl. 49, à l'extrémité à droite du bas-relief n° 1, une tête qui semble portée en trophée, et peut-être appendue au cou du cheval; mais ce détail ne pourrait être reconnu que sur le monument, dont l'époque et l'objet sont encore incertains; et que ces diverses circonstances, peu remarquées jusqu'ici, doivent concourir à faire déterminer.

(11) « L'armure des Gaulois est proportionnée à leur taille, un long sabre leur pend au côté droit, etc., etc. *Strabon*, l. IV, trad. in-4°, p. 64. Édition de Siebenkees, l. IV, c. 4, § 3.

« Au lieu d'épée, ils ont pour arme offensive un espadon suspendu au côté droit par une longue chaîne de fer ou de cuivre; et quelques-uns rattachent leurs

tuniques avec des ceintures ornées de plaques d'or et d'argent. Comme arme de trait, ils ont des javelots qu'ils nomment *lances*; le fer a une coudée de long, le fût une coudée et quelque chose de plus, et la largeur de l'arme est à peu près de deux palmes. Leurs épées ne sont pas moindres en longueur que le javelot des autres nations, et leurs javelots ont le fer plus long que leurs épées. *Diodore de Sicile*, l. v, § 30.

(12) Espadon, grande et large épée qu'on tenait à deux mains, dit le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1835, comme la première de 1694.

(13) Dès que les Gaulois ne peuvent plus frapper de taille avec leur épée, qui est sans pointe, etc. *Polybe*, l. II, § 33.—*Gallis prælongi gladii, ac sine mucronibus. Tite-Live*, l. XXII, c. 46.

(14) « Tous ceux qui jouissent à Marseille de quelque considération, dit Strabon (tom. 2, p. 13 de la *traduction française*, in-4°), s'appliquent à l'éloquence et à la philosophie, et cette ville qui naguère était l'école des Barbares, et communiquait aux Gaulois le goût des lettres grecques (*littéralement*, les rendait philhellènes, ou amis du grec), à tel point que ceux-ci rédigeaient en grec jusqu'à leurs contrats, oblige aujourd'hui les plus illustres des Romains même à préférer pour leur instruction le voyage de Marseille à

celui d'Athènes. Les Gaulois excités par cet exemple, et profitant d'ailleurs du loisir que la paix leur procure, emploient volontiers leurs temps à des occupations semblables; et cette émulation a passé des particuliers à des villes entières; car non seulement les personnes privées, mais les communautés des villes font venir à leurs frais, des professeurs de lettres et de sciences, et des médecins. » Une note du traducteur fait ici remarquer qu'il faut néanmoins restreindre cet usage aux Gaulois de la *province Romaine*, ou de la partie occupée par les Romains, et à quelques peuples limitrophes de cette partie, et parmi les Gaulois, aux nobles et aux Druides. V. tout ce §, très intéressant pour la civilisation des Gaulois, dans le Strabon de Casaubon, p. 181, ou dans celui de Siebenkees, l. 4, c. 1, § 5.

(15) V. le texte de Strabon, dont nous donnons ici la la traduction d'après l'in-4°, t. II, p. 64, dans l'édition de Siebenkees, l. IV, c. 4, § 5; ou pag. 197-198, édition de Casaubon. V. aussi les fragments de Posidonius, tirés de Strabon et autres, dans la précieuse collection de Didot, intitulée: *Fragmenta historicorum Græcorum*, 4 vol. in-8°, Paris, 1841-51, t. II, p. 261, etc.

(16) Ce qui, indépendamment de la tradition, peut faire croire que ce camp, ou plutôt que ces deux camps, séparés par la rivière de l'Ar, ont été occupés par Marius, c'est que le rocher escarpé, où l'un d'eux

est assis, porte encore le nom de *Baou de Mario* (*Baou*, hauteur, rocher escarpé, d'où *debaoussar*, précipiter, jeter en bas). Quant au nom de *Roquefavour*, donné à ce défilé, aujourd'hui à jamais célèbre par le magnifique pont aqueduc qui porte les eaux de la Durance à Marseille, on a voulu y voir un souvenir du premier succès de Marius sur les Barbares, *Rupes favoris*. Nous trouvons dans un manuscrit d'Honoré Burle, déjà cité (V. note 7), une étymologie moins glorieuse et assez neuve. Après une description curieuse de l'ermitage de St-Honorat de Roquefavour, que nous regrettons de ne pas transcrire ici, on lit : *Juxta castrum Ventabren vocitatum visitur vallis amœna valde cujus longitudo ad ripam usque fluminis Cœni* (l'Arc) *protenditur.... Vulgo sanctus Honoratus de Roquefavove* (sic) *nuncupatur, quia tractus ille sæpissime ad fabas procreandas et germinandas fertilissimus est.* Tract. II, c. 38.

Dans des documents plus anciens, ce même ermitage, qui était jadis un prieuré, et plus anciennement un monastère dépendant des Bénédictins de Montmajour d'Arles, est qualifié de *monasterium sancti Honorati de Roca Fraudosa*, peut-être *Frondosa*, et placé dans le diocèse d'Aix. V. *Historia monasterii S. Petri Montis Majoris secus Arelatem, etc.* par *D. Chantelou*, excellent manuscrit de la Bibliothèque d'Aix, dont nous possédons une copie. On y trouve : 1° une lettre de privilége du pape Léon VIII, en faveur de Montmajour, insérée aussi dans les *Miscellanea* de Baluze, tom. 4, p. 428, datée *circa* 964, où on lit *cellam sancti Honorati .... sitam in comitatu Aquense, ubi dicitur Rocca Fraudosa*; 2° une charte de Conrad, roi de Bourgogne et

de Provence, de 965, qui lui donne le même nom... *et in comitatu Aquense, cellam quam vocant Rocca Fraudosa*, insérée dans H. Bouche, tom. I, p. 804, mais tronquée, etc.

(17) *Antremons, Turris Antremontis, la Torre d'Antremonts*. C'est ainsi que ce mot est écrit dans l'un des plus précieux volumes des archives de la Mairie d'Aix, le Livre Rouge (*Liber rubeus*), commencé le 24 novembre 1425, in-f°, vélin, de 151 feuillets, sur lequel sont transcrits d'anciens priviléges de la cité, etc. Il y est question plusieurs fois des termes, ou bolles, qui limitaient les pâturages affectés aux bestiaux de la boucherie de la ville. Ainsi dans l'assignation, ou fixation, qui en fut faite en 1381, on lit, p. XLVI, *primus terminus est turris* Antremontis.. Dans la reconnaissance qui en est faite en 1446, on lit encore p. LXXXVII, *primus terminus est turris* Antremontis *prout antiquitus erat*.... Dans les chapitres de paix, *capitula pacis*, signés en 1387, entre la régente Marie de Blois, mère de Louis II d'Anjou, et les représentants des États, et rédigés en latin et en provençal, chapitres transcrits aussi dans le Livre Rouge, on lit, p. XXIII, *la Torre d'Antremonts*. ..... etc.

Au reste, la Tour d'Entremont est souvent mentionnée dans l'*Histoire de la ville d'Aix*, par Pitton (Aix, 1666, in-f°), à cause du rôle qu'elle a joué dans nos guerres civiles, mais il n'y est rien dit de son origine. V. aux p. 202, 211, 333, 337, 358, etc.)

(18) Le duc d'Epernon commença le siége de la ville d'Aix le 17 juin 1593, le jour même de la Fête-Dieu, en occupant la tour d'Entremont ; voici ce qu'on lit à ce sujet dans un journal manuscrit que rédigeait, ou tenait à cette époque un procureur de notre ville, appelé Foulques Sobolis, à l'instar de celui de Pierre de l'Etoile, son contemporain à Paris, et qui n'a guères moins d'intérêt pour nous. « Le 17 (juin 1593), l'ennemi est venu avec son camp assiéger Aix, et n'a empêché de faire la solennité de la Fête-Dieu, comme procession à l'accoutumée, banquets et danses, dont chez le sieur (Fabri) de Peiresc, Prince d'amour, a été fait grande rejouissance. Y était M. le comte de Carces, madame sa femme, Consuls et noblesse, environ 150 hommes ; et le matin et au soir, eut voisins et autres. (César de Nostradamus en parle à peu près dans les mêmes termes dans son *Histoire et Chronique de Provence*, p. 943).

« Ledit jour, l'ennemi s'est saisi de la métairie du capitaine Denize, et de la tour d'*Entremont* ruinée; et s'y sont barricadés, etc., » *Histoire de ce qui s'est passé en Provence, depuis l'an* 1562, *jusqu'en l'année* 1607, *ou journal de Sobolis*, manuscrit de la Bibliothèque d'Aix, (de la main de M. de Méjanes), dont nous avons une très bonne copie dans un précieux volume in-4°, intitulé : *Recueil de mémoires inédits sur l'Histoire de Provence, vers la fin du seizième siècle, copiés d'après un manuscrit, n° 132, de la bibliothèque de M. le marquis d'Aubais, par M. Guillaume de Nicolay, d'Arles, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Faut-il s'étonner, si en présence même de l'ennemi,

les habitants d'Aix, et sans doute avec eux bon nombre de Provençaux, célébraient à cette époque la solennité de la Fête-Dieu, *comme à l'accoutumée*, c'est-à-dire, avec les *Jeux*, ou les mystères et tournois, institués par le roi René, faut-il s'étonner, disons-nous, si en 1851, en perspective de 1852, qui avance sur nous rapidement, on a vu avec joie, après une longue interruption, renaître l'institution du bon roi, et la même solennité, célébrée avec une pompe, un éclat, qui semblaient désormais impossibles, au milieu d'un concours prodigieux d'étrangers, qui ont paru tripler un moment la population de notre paisible et hospitalière Cité? Et tout cela, grâce à l'initiative de quelques personnes dévouées, ou plutôt grâce au concours de tous les citoyens qui ont voulu contribuer à la dépense! C'est qu'il s'agissait d'une fête vraiment *nationale* pour nous, qui n'avait pas été fraîchement décrétée; d'une institution très rationnelle, très philosophique même, à l'époque où elle fut créée, puisqu'on y célèbre le triomphe du Christianisme sur les ténèbres du Paganisme, avec le concours des *mystères* et des tournois, les grandes réjouissances du xv^e^ siècle. Ces *Jeux*, qualifiés si légèrement, si étourdiment de *mascarades* par quelques esprits superficiels ou prévenus, ayant de nouveau paru éminemment populaires dans toutes les classes de la société, si toutefois il y a encore des classes, il faut bien reconnaître qu'ils sont encore dans nos mœurs, et qu'ils tiennent à des souvenirs chevaleresques, à des sentiments poétiques et religieux, qui heureusement ne sont point encore entièrement effacés parmi nous; à moins qu'on ne veuille y voir une protestation,

une réaction générale contre les évènements de ces dernières années, comme pourraient le faire croire toutes ces fêtes analogues, ces réminiscences historiques et nationales, ces appels aux souvenirs glorieux de la vieille France, voire de la vieille Gaule (*), qui au nord comme au midi, à l'est comme à l'ouest, ont signalé, caractérisé l'année 1851, sur le sol de la France entière.

Puisqu'un épisode de la tour d'*Entremont*, qui donnera peut-être son nom à nos Bas-reliefs, a, plus ou moins à propos, amené cette note jetée dans une espèce de pêle-mêle, où personne n'ira la chercher sans doute, remarquons encore qu'un nom distingué dans les fastes parlementaires de la Provence, a figuré cette année parmi les hauts personnages de la fête, tout comme en 1593, on vit le nom parlementaire de Fabri, porté par le *Prince d'Amour*, qui plus tard devait illustrer comme savant, et comme ardent protecteur des lettres, le grand nom de Peiresc.

(19) Sauf quelques très rares exceptions :

« Nous trouvâmes un morceau d'un vase plat, dit M. Mérimée, pag. 247 de l'ouvrage déjà cité, portant quelques restes de peinture, et une petite rosace moulée à l'intérieur. Nous ramassâmes encore un autre fragment d'un vase de terre noire. La pâte de l'un et de l'autre était très fine. M. Artaud, à qui je les

(*) Les Druides figuraient au brillant cortège de Valenciennes, etc. V. le *Moniteur* du 14 mai 1851, p. 1357.

envoyais, a reconnu dans le premier tous les caractères de la poterie étrusque. Pas une seule tuile, pas une seule brique, ne s'offrit à nous pendant notre exploration, etc. »

Nous devons ajouter à cette observation de M. Mérimée, que nous avons rapporté de notre dernière et récente excursion à Entremont, un fragment de poterie noire ou plutôt peinte en noir, très fine et très légère ; c'est le fond d'un vase ou d'un plat, avec une petite rosace aussi à l'intérieur, et dont la peinture disparaît en le lavant fortement, qui rappelle aussi la fabrique étrusque. Mais ces rares débris, dont l'origine peut s'expliquer très aisément par le voisinage de Marseille, etc., ne semblent jetés là que pour faire ressortir la grossièreté des autres poteries. Nous remarquâmes aussi une boule très régulière en lave volcanique, qu'un propriétaire voisin avait trouvée depuis peu, et qu'il avait placée au-dessus de sa bastide.

(20) D'après la nature des pierres dites *laouvos* ou *lauvos*, sans doute du celtique *lauba*, *lauva*, plat, uni, ou du grec λάας ; c'est une espèce de schiste marneux, dont sont formées les collines de ce quartier, qui en porte le nom.

(21) « *Ligurum celeberrimi ultra Alpes* SALLUVII, *Deciates, Oxibii*.... Hist. nat., l. III, 7. « A tout ce pays appartenant aux Marseillais, les anciens Grecs donnaient le nom de Ligystique, et aux Salyes celui de Ligye. Dans la suite ils les nommèrent Celto-Ligyes. »

Strabon, IV, trad. p. 89, Casaub, 203. Siebenkees, c. 6, § 3, p. 75. »

Le nom des Salyens est diversement écrit dans les auteurs, et selon les manuscrits. On y lit, *Salii*, *Salyi*, *Salvii*, *Salluvii* ou *Saluvii*, et sur les marbres des Fastes triomphaux : C. SEXTIVS. C. F. C. CALVIN PRO. CO. DE LIGVRIB. VOCONTIEIS. SALLVVIEISQ. Gruter, CCXCVIII, 3.

Et mieux dans Piranèsi :

C. SEXTIVS. C. F. C. N. CALVIN. PROCO
DE. LIGVRIB. VOCONTIEIS. SALLVVEISQ
(A. DCXXXI). *Lapides Capitolini*, fragm. 49.

(22) « De là (Antibes) jusqu'à Marseille, et même un peu plus loin, s'étendent les Salyes. Ils habitent cette partie des Alpes qui domine la côte, et occupent même une partie de la côte mêlés avec les Grecs. » IV. Trad. p. 89, Casaub, 203. Siebenkees, t. II, 75.

(23) Timée, dans Etienne de Byzance, au mot *Massalia*, rapporte que cette ville est ainsi appelée, parce que le pilote phocéen, approchant du rivage où il voulait aborder, jeta le cable à un pêcheur, en lui criant μᾶσσαι, ἅλιευ *(massai, alieu)* c'est-à-dire, attache *(le cable)* pêcheur, et que c'est de ces deux mots que la ville de *Massalie* prit son nom. V. *Stephan. Byzant.* et le fragment 39 de Timée dans la collection des fragments grecs de Didot, t. I, p. 201.

(24) Le mot *mas*, qui paraît celtique, désigne encore dans nos parages, et particulièrement du côté d'Arles, une habitation, un domaine rural.

(25) V. Tite-Live, L. v, ch. 35.

(26) *M. Fulvius Flaccus primus transalpinos Ligures bello domuit, missus in auxilium Massiliensibus adversus Salluvios Gallos, qui fines Massiliensium populabantur.* Épitome du l. LX de Tite-Live.

Itaque quum diu multumque eluderent Salyi, Deceates, Oxybii, Euburiates, Ingauni, tandem Fulvius latebras eorum sepsit..... Florus, L. II, 3. — *Prima trans Alpes arma nostra sensere Salyi, quum de incursionibus eorum fidissima atque amicissima civitas Massilia quereretur.* Id. L. III, 2.

V. aussi Polybe, fragments du L. XXXIII, 7 et 8, éd. de Didot, ou les *Excerpta legationum*, CXXXI et CXXXIV.

(27) Épitome du L. LXI de Tite-Live. « *C. Sextius, proconsul, victa Salluviorum gente, coloniam Aquas Sextias condidit, ob aquarum copiam e calidis frigidisque fontibus, atque a nomine suo ita ad pellatas. Cn. Domitius proconsul adversus Allobroges ad oppidum Vindalium feliciter pugnavit. Quibus bellum inferendi causa fuit quod* Teutomalium Salluviorum regem *fugientem recepissent et omni spe juvissent.....*

V. également les fragments du L. XXX, § 23, de Diodore de Sicile, édit. de Didot, t. II, p. 544, ou dans le recueil de Valois, *Polybii, Diodori, etc., Excerpta*, p. 376, 377, le § ainsi traduit : *C. Sextius* (Calvinus), *quum Gallorum Urbem cepisset, incolasque omnes sub corona venderet, Crato quidam*, etc.

(28) Voici les autres textes relatifs à la fondation d'Aix que nous venons d'analyser :

Cassio autem Longino et Sextio Calvino, qui Sallues apud Aquas, quæ ab eo Sextiæ appellantur, devicit, *Coss. Fabrateria deducta est.* — Velleius Paterc. l. 1, § 15.

Aquæ quoque Sextiæ eo loco claruerunt, quondam hyberna Consulis, postea excultæ mœnibus, *quarum calor olim acrior exhalatus, per tempora evaporavit, nec jam par est famæ priori....* Solin. Polyh. 1, 7.

V. le texte de Strabon dans l'édition in-f° de Casaubon, p. 180, ou dans celle de Siebenkees, t. 2, p. 12, (l. IV, c. 1, § 5). « C'est à l'aide d'une grande quantité d'armes et de machines de guerre que les Marseillais se soutinrent contre les Barbares, et qu'ils s'acquirent l'alliance des Romains auxquels ils rendirent de grands services, et qui les aidèrent à leur tour à s'agrandir. En effet, Sextius, après avoir défait les Salyens, fonda non loin de Marseille une ville qui tire son nom de ce général et des eaux thermales qui s'y trouvent, et dont quelques-unes, dit-on, ont perdu leur chaleur. Il mit dans cette nouvelle ville une garnison romaine, etc. » Trad. franç., in-4°, t. II, p. 12.

Ces deux derniers textes indiqueraient plutôt des quartiers d'hiver, une occupation militaire, qu'une colonie régulière décrétée par le sénat et le peuple, ou au moins par un Sénatus-consulte, comme c'était l'usage. Ce serait au plus une espèce de colonie militaire, dont on ne trouve point d'exemple avant Sylla. V. la note qui suit.

Plutarque (Vie de Marius, XIX), parle des sources d'eaux chaudes, du charme et de la beauté des lieux qui avaient séduit les Barbares, lorsque les Romains vinrent les attaquer auprès d'Aix.

Enfin pour ne laisser aucun texte, nous prenons la date de la fondation d'Aix dans la Chronique de Cassiodore, qui la mentionne en ces termes, bien qu'il ne rappelle presque jamais les événements historiques.

CN. DOMITIUS (AHENOBARBUS) et C. FANNIUS (STRABO), *His coss. Sextius oppidum œdificavit, in quo Aquæ Sextiæ in Galliis.*

Cette date se rapporte à l'an de Rome 632, 122 ans avant J.-C., selon le calcul de Varron généralement suivi; 631, selon les Fastes Capitolins, faussement attribués au grammairien Verrius Flaccus, affranchi d'Auguste, et précepteur de ses deux petits-fils.

(29) *Oppida latina,* dit Pline, AQUÆ SEXTIÆ SALLUVIORUM, *Avenio Cavarum, Apta Julia Vulgientium, Alebece Reiorum Apollinarium*..... Hist. Nat. III, 5. Pline ne connaît encore, ou ne signale que la capitale de chaque peuple ou peuplade; Aix, des Salluviens ou Salyens, Avignon, des Cavares; Apt, des Vulgientes; Riez, ou plutôt Albiosc, des Reiens.... mais il paraît se tromper en mettant Aix, Avignon, etc., au rang des *oppida latina,* et semblant leur refuser le titre de colonie, qu'il donne aux villes précédemment mentionnées, telles qu'Arles, Béziers, Orange, Vienne, etc. Aurait-il voulu distinguer les colonies *romaines* dont il vient de parler des colonies *latines,* qu'il appelle-

rait *oppida* ? On sait qu'il y avait encore une troisième espèce de colonies dites *italiques*. Au reste, cette erreur, si c'en est une, n'est point partagée par Ptolémée, bien plus exact que Pline, et qui a écrit peu après lui, c'est-à-dire sous Hadrien (de l'an 117 à 138). Il donne à Avignon, comme à Aix, le titre de colonie sans distinction.

Ce texte de Ptolémée serait le premier qui donnerait à notre ville le titre de *Colonie*, après l'*Epitome* du LXI^e^ livre de Tite-Live, que nous devons supposer rédigé sur l'original, n'importe à quelle époque, si, grâce à l'Épigraphie, nous ne possédions des monuments, qui prouvent que la ville d'Aix était *colonie* bien auparavant, et qui suppléent aux textes qui nous manquent, complètent, ou modifient ceux que nous avons cités dans la note précédente. Le plus explicite, le plus précieux de ces monuments, car il est unique, est l'inscription de Saint-Gabriel (*Ernaginum*) près de Tarascon, qui donne à la colonie des Eaux Sextiennes, les prénoms ou surnoms de *Julia* et d'*Augusta*. Il démontre que, soit que Sextius y eut établi une colonie, ou une simple garnison, Jules César rétablit la colonie ou la fonda, et qu'elle fut renouvelée par Auguste, puisqu'elle prit, ou qu'elle reçut le nom de l'un et de l'autre. Ces deux faits importants pour notre histoire, et les premiers connus, après la fondation de la ville et la bataille de Marius, ne sont mentionnés dans aucun écrivain ancien, et nous sont révélés par ce monument épigraphique. Cependant l'opinion généralement adoptée est qu'Aix fut colonie dès le principe, et la première

des Romains en deçà des Alpes. V. *la République Romaine*, de Beaufort, 6 vol. in-12, 1767, t. v, p. 305, etc.

L'inscription de St-Gabriel est, pour ainsi dire, le premier document original, la première pièce justificative de notre histoire, et nous regrettions dans une publication récente (*) que l'honorable propriétaire de ce monument l'eut donné au Musée d'Avignon, d'après ce qui nous avait été dit, plutôt qu'à la ville d'Aix, où sans doute il aurait été plus apprécié. Mais nous avons bientôt appris que l'inscription était restée en place, et c'est peut-être ce qu'il y a de mieux, là où Scaliger l'avait recueillie dès le XVI^e^ siècle, dans le chœur de l'antique chapelle de St-Gabriel, localité qu'elle n'intéresse pas moins, puisque son nom primitif y est rappelé. Peut-être.... un jour la ville d'Aix, à défaut de l'original, en fera-t-elle mouler un plâtre, pour l'avoir dans ses archives, dans la salle de son conseil municipal, ou de son Musée; mais en attendant, nous obscur et zélé citoyen, nous avons cru remplir un devoir pieux, en cherchant à nous en procurer une bonne empreinte, d'après laquelle l'inscription a été lithographiée exactement, et de la grandeur même de l'original, qui est en forme d'autel carré, et d'une conservation parfaite; c'est un bloc de marbre blanc d'environ 80 centimètres de hauteur. A en juger par la forme des caractères et par la simplicité élégante de l'exécution, ce monument ne saurait être postérieur au 2^me^ siècle, et pourrait appartenir à la fin du pre-

(*) De l'importance de l'Épigraphie en général, et de l'Épigraphie locale en particulier, discours prononcé, etc., etc., Aix, 1849, p. 41.— in-8° de 48 p., avec quelques fac simile d'inscriptions.

mier. D'ailleurs cette inscription, publiée dès 1573, par Joseph Scaliger, dans les *Lectiones Ausonianæ* (*Mosella*, v. 454, not. 297), l'a été souvent depuis..... et toujours inexactement. La voici d'après la planche ci-jointe :

M. FRONTONI. EVPORI
IIIII VIR. AVG. COL. IVLIA
AVG. AQVIS. SEXTIS. NAVICVLAR
MAR. AREL. CVRAT. EIVSD. CORP
PATRONO. NAVTAR. DRVEN
TICORVM. ET. VTRICLARIOR
CORP. ERNAGINENSVM
IVLIA. NICE. VXOR
CONIVGI. CARISSIMO

Nous en ajournons l'explication et le commentaire s'il y a lieu, mais nous indiquerons la plupart des ouvrages où on la trouve. Outre les diverses éditions d'Ausone, auxquelles on a joint ces *Lectiones* de Scaliger, éditions assez nombreuses, telles que celles de Lyon, 1575, *apud Gryphium*, in-8° et in-24; d'Heidelberg, 1588, etc., etc., on peut voir encore notre inscription dans Gruter, *Inscriptiones antiquæ totius orbis*, 1707, p. CDXIII, 4; Honoré Bouche, *Chorographie et Histoire de Provence*, 1, 132; Pitton, *Histoire d'Aix*, 649, 652, 653; Seguin, *Antiquités d'Arles*, 1687, in-4°, p. 2 de la préface; Wesseling, *Vetera Itineraria*, 1727, in-4°, p. 344; D. Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules*, tom. 1, 1738, in-fol.,

p. 136, n° 7 ; Papon , *Histoire de Provence*, 1 , 39 ; Calvet, *Dissertation sur un Monument singulier des Utriculaires de Cavaillon*, p. 47 ; Dumont , *Inscriptions antiques d'Arles*, n° 179, p. xxvi , le moins inexact de tous ; M. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi*, p. 333, 334 ; M. l'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, Paris, 1848, t. II, 617 ; enfin citée aussi, d'après Scaliger, au bas de la p. 270 de l'excellent Annuaire de la Société des Antiquaires de France, pour 1850 ;

Partout notre inscription est transcrite plus ou moins incorrectement ; ce qui aurait suffi pour justifier notre *édition* , en laquelle nous avons quelque confiance, parce que l'empreinte en est sous nos yeux, et ce n'est guère autrement que l'on peut faire de l'Épigraphie *exacte*.—D'ailleurs, les incorrections ici sont en général de peu d'importance , et se bornent à altérer le texte, ou à le rendre inintelligible. Mais ce qu'il importe surtout de signaler, ce sont les fausses transcriptions , ou ces transcriptions faites à la hâte , que féconde ensuite une imagination ardente (nous ne parlons pas des inscriptions fabriquées par des faussaires), et qui trompent quelquefois les savants les plus recommandables , en propageant des erreurs fâcheuses pour la science. Si c'est en vue de sa valeur pour l'histoire d'Aix , que nous avons cru devoir donner ici le *fac-simile* de l'inscription de Fronton, c'est dans l'intérêt de la science et de la vérité , c'est pour détruire une erreur consacrée en quelque sorte par les autorités les plus graves, que , sans parler de l'inscription de Gréoulx découverte en partie dans le

XVII^e siècle, complétée dans le XIX^e (*), nous joindrons encore ici le *fac-simile* d'une autre inscription assez insignifiante, si elle avait été publiée exactement, mais fort importante pour la géographie, avec le *développement* imaginaire qu'on lui avait donné (**). Nous-même dans notre Discours sur l'Épigraphie, nous nous étions appuyé sur ce *développement*, qui n'est plus un texte ; tout en faisant nos réserves, tant il nous paraissait suspect, et cependant la nature de l'ouvrage dans lequel il avait été admis, semblait offrir une garantie suffisante. Quoiqu'il en soit, l'inscription de laquelle l'un des auteurs de la *Statistique du département* a dit qu'on peut y retrouver les paroles suivantes: *Junoni Verrius C. Verrii Filius, Curator Maritimæ, Sextumvir Augustalis Avaticorum* (Statist., t. 2, p. 294), se borne à ces mots, comme on peut le voir sur notre *fac-simile* :

IVNONI

VERRIVS CR. F.

ET

IIIIAATTIC

que l'on doit, ou que l'on peut lire : IVNONI VERRIVS CRISPI FILIUS ET TITIA ATTICA ou ATTICE. La première lettre de IVNONI est à peu près effacée, mais elle ne saurait être douteuse. Le premier mot, ou les premières lettres de la quatrième ligne, fort difficiles

(*) Grâce à notre ami, M. le Dr Honnorat, de Digne, qui l'a publié le premier, nous avons pu en joindre le *fac-simile* à notre Discours sur l'épigraphie.

(**) V. *Géographie ancienne des Gaules*, par M. Walckenaer, tom. 1, p. 118, note 1; p. 258; t. 2, p. 189, etc.

à déterminer, a été supposé devoir se lire IIMI VIR, et le reste a servi pour faire *Augustalis Avaticorum*, excellente leçon pour la géographie locale, surtout en lisant *Curator Maritimæ*, dans CR. F. ET des lignes qui précèdent, mais leçon purement imaginaire. La forme particulière de ces premières lettres, qui ne semblent être que des jambages, dont la partie supérieure est coupée en talus et diffère quelque peu des autres, nous a fait penser aussi que c'était peut-être des lettres numérales pour *ter*, et que le nom devait se lire TERTIA. Les recueils épigraphiques offrent quelques exemples analogues de cette espèce de sigle, mais ils sont rares, et le nôtre sera remarqué, si notre conjecture est fondée. Cette inscription ne peut guère offrir d'autre intérêt.

Au reste, ce marbre que nous avons pu voir enfin, et dont nous devions une empreinte (qui a servi pour faire lithographier le *fac-simile* ci-joint) à l'obligeance de notre honorable collègue, M. Louis Castagne, maire de Miramas, sert aujourd'hui de bénitier à la paroisse de St-Mitre (canton d'Istres). Il y a été apporté depuis longtemps de l'ancienne chapelle de St-Blaise, seul reste de *Casteou-Veïre*, Château-Vieux (*Castellum Vetus*), saccagé vers la fin du XIV^e^ siècle, et qui probablement avait succédé au *Maritima Avaticorum* de Pline, comme divers autres fragments antiques semblent l'indiquer. C'était un cippe, ou une base de statue à Junon sans doute, en beau marbre blanc, formant un parallélogramme d'environ 90 centimètres de haut, aujourd'hui de forme octogone, parce qu'on en a taillé les angles régulièrement, mais

de façon à emporter quelques lettres qui pouvaient se trouver à la fin, ou au commencement des 2e et 4e lignes. Les caractères paraissent d'assez bon style, et sont très lisibles, sauf la dernière ligne qui a souffert sous tous les rapports. Ce qu'il y a de plus remarquable et de mieux conservé, ce sont deux branches de laurier avec leurs baies, parfaitement exécutées, qui ornent chacun des côtés de cet autel ou de cette base, dont la partie postérieure fixée contre le mur à droite en entrant dans l'église, n'est pas visible.

On nous pardonnera peut-être cette digression épigraphique, grâce aux deux *fac-simile* que nous donnons, qui sont des monuments, des *textes* anciens, dont nous sommes toujours jaloux d'enrichir nos minces opuscules, quand l'occasion nous les offre, et que nous *conservons* ainsi en les donnant exactement; car nous sommes éminemment conservateur à tous les titres, par devoir d'abord, comme Bibliothécaire, (à nos risques et périls), et de plus par goût et par sentiment. Aussi envions-nous le sort de ceux qui, sur un sol plus fécond et sous un ciel plus favorable, peuvent, grâce à leur fortune, recueillir et *conserver* de nombreux monuments épigraphiques ou autres, en les faisant connaître exactement; et même publier ainsi, d'après les marbres, les premières pages gravées de l'histoire de la patrie, à l'exemple de M. Alphonse de Boissieu, savant et généreux lyonnais, qui élève avec autant de munificence que d'érudition et de goût, à sa ville natale, un monument digne d'elle, dans sa belle publication des INSCRIPTIONS

ANTIQVES DE LYON, *reprodvites d'après les monvments, ov recveillies dans les avtevrs* (*).

(30) C'est ainsi qu'il sera très intéressant de comparer nos Bas-reliefs avec les monuments réputés Gaulois, et qui paraissent tels, des Musées d'Avignon, de Toulouse, etc.

(31) Monnaie de Marseille.

« Plusieurs peuples de la Gaule ont imité le type des petites monnaies de Marseille, etc. » V. p. 14 et 15 de la *Description de quelques médailles inédites de Massilia*, etc., par M. le marquis de Lagoy, qui en fournit immédiatement la preuve, en donnant des médailles des *Volcæ* et des *Auscii*. Sur les deux médailles celtiques, citées dans la note 10, d'après M. de la Saussaye, on remarque d'un côté la tête de Diane, type introduit par les Massaliotes dans les Gaules, et au revers, un guerrier revêtu du costume gaulois, tenant d'une main l'enseigne nationale, le sanglier, et de l'autre une tête humaine, avec la légende DVBNOREIX, et DVBNOREX ; c'est le *Dumnorix* des commentaires de César. V. la dissertation de M. de la Saussaye, dans les Annales de l'Institut Archéologique, t. 17, p. 98-110.— Tirée à part, chez Didot, Paris, 1846, 8° de 15 p.

(*) On vient de publier aussi *municipalement* la Monographie de la Table de Claude, par J.-B. Monfalcon. Accompagnée du *fac-simile* de l'inscription, gravée dans les dimensions exactes du bronze, et publiée au nom de la ville de Lyon, par ordre de M. E. Reveil, maire. Grand in-folio de sept feuilles et demi, impr. de Louis Perrin, à Lyon.

(32) Qu'il suffise de signaler ici, parmi les Antiquités dont s'est enrichi notre Musée dans ces derniers temps, indépendamment des inscriptions récemment découvertes et que nous avons publiées, la statue colossale du Dieu des Jardins, si singulièrement caractérisée par les génies qui l'accompagnent, et que M. de Clarac a gravée dans son *Musée de Sculpture*, pl. 734 B, en adoptant la notice que nous en avions donnée à la suite des *Inscriptions en vers du Musée d'Aix*; et la belle mosaïque représentant sans doute une Muse, *Erato*, que semble décrire ce vers d'Ausone (*Edyll.* XX):

Plectra gerens ERATO, *saltat pede, carmine, vultu.*

Celle-ci se trouve gravée à la suite de notre troisième Rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix, etc., Aix, Vitalis, 1844, in-4°, pl. 3 (*).

(33) C'est l'opinion de Dulaure, etc.

Moreau de Mautour ne traite ces monuments que de cippes et de colonnes carrées; Baudelot en fait des autels. Quoiqu'il en soit, il est à remarquer que beaucoup de monuments Gaulois, ou Gallo-Romains, affectent cette forme de Bas-relief quadrilatère, sculptés sur trois ou quatre faces comme les nôtres, ou comme ceux de Notre-Dame-de-Paris. C'est ainsi que l'on peut voir dans Grivaud de la Vincelle, tom. 2,

(*) Ces fouilles, commencées en 1841, ont cessé depuis 1845, l'allocation municipale ayant été supprimée, et par suite celle du conseil général du département, ainsi que les subventions des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qu'avait sollicitées l'Académie des Inscriptions elle-même, d'après les résultats obtenus, consignés dans un premier rapport.

p. 124, pl. xv, un cippe quadrilatère trouvé en août 1784, en travaillant aux constructions du palais de justice de Paris; gravé aussi dans Dulaure, 1, 77, et dans la *France pittoresque*, de Didot, pl. 28. V. dans le Recueil d'Antiquités de Caylus, 2, 391, pl. cxvii, un monument analogue, trouvé à Maisons, près d'Andrézy, gravé dans l'Atlas de Lenoir, pl. 3., et dans Caylus encore, un autre trouvé à Langres, 4, 397, pl. cxxii.— Un autre découvert à Cassel (Nord), en 1793, aussi dans Lenoir, pl. 2.— Dans l'*Alsatia illustrata* de Schoepflin, on trouve des cippes carrés sculptés, notamment l'*Ara quadrilatera Helveti*, trouvé à *Helvetum*, aujourd'hui Ehl, (Bas-Rhin), c. 1, tom. 1, pl. 5, p. 437, etc., que l'on regarde comme Gaulois. Enfin on peut voir des bas reliefs analogues trouvés à Paris dans les fouilles de l'église de Saint-Landry, en 1829, et d'autres exhumés dans la rue Vivienne en 1751, gravés pl. 5 et 6, à la suite du mémoire de M. Jollois, sur les antiquités de Paris, inséré dans le tom. i, des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions. Paris, 1843, in-4°.

Ce système de bas-relief quadrilatère, que l'on pourrait en quelque sorte appeler celtique ou gaulois, semble se propager pendant la période Gallo-Romaine, et finir aux chapiteaux de nos églises mérovingiennes et carlovingiennes. (V. les chapiteaux de l'église souterraine de St-Denis, dans l'Atlas de Lenoir, pl. ix, et dans son Musée des Monuments français, t. i, p. 217 ; t. ii, p. 15, etc.). Nos vieilles basiliques en offrent toutefois encore des traces postérieurement, comme on peut le remarquer dans le cloître de notre métro-

pole de Saint-Sauveur, qui date du XI^e^ siècle, et dont les colonnettes, effilées et très variées, sont chargées de chapiteaux historiés, malheureusement mutilés pour la plupart, et sur les quatre faces desquels on a sculpté des scènes tirées de l'Evangile, ou de la Bible, telles que la Crèche, l'Adoration des Mages, l'âne de Balaam arrêté par un ange, etc.

Si l'Archéologie ecclésiastique était en honneur à Aix, il y a longtemps que ce cloître, si curieux, si pittoresque, et qui a mérité d'occuper le pinceau des Forbin et des Granet, aurait été converti en *Musée religieux*, à l'instar de tant d'autres cloîtres de France et d'Italie; et que ces chapiteaux-bas-reliefs auraient été décrits, expliqués, etc. On aurait même pu les dessiner et les graver, et quoique leur exécution soit lourde et fort imparfaite, peut-être, qu'au point de vue de l'histoire de l'Art, et de l'Iconographie chrétienne, ils auraient offert un grand intérêt....

(34) Notre dernière note sera purement bibliographique, et aura pour objet de montrer quelle importance, quel intérêt, on a constamment attaché aux bas-reliefs gaulois, ou plutôt gallo-romains, trouvés à Notre-Dame de Paris, depuis leur découverte en 1711, jusqu'à nos jours, importance que les Bas-reliefs d'Aix, oubliés ou méconnus jusqu'ici, auront peut-être un jour, grâce à cette publication, et au jugement de l'Académie, dont l'autorité imposante donne un si grand poids à notre opinion. Ces Bas-reliefs de Notre-Dame, donnés en 1724 par le Chapitre de l'église de Paris, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, furent longtemps déposés

au Louvre, dans une salle dépendante de l'Académie. Lors de la formation du Musée des Monuments français, aux Petits-Augustins, en 179.., ils y furent placés ; mais celui-ci ayant été supprimé en 1816, on les reporta au Louvre, et ils sont indiqués dans la Description des Antiques du Musée, par M. de Clarac, sous les nos 718, 719 et 720. En 1822, ils revinrent aux Petits-Augustins pour la nouvelle École des Beaux-Arts, et ils se trouvent aujourd'hui au Musée des Thermes, rue de Laharpe, qui paraît destiné aux antiquités nationales, ou parisiennes.

1° Description des bas-reliefs anciens trouvés depuis peu dans l'église cathédrale de Paris, Paris, P. Cot, 1711, in-4° de 39 p. avec pl. in-fol. (par *Baudelot de Dairval*, de l'Acad. des inscript. et belles-lettres).

2° Observations sur les monuments d'antiquité trouvés dans l'église cathédrale de Paris, par M. de M.... (*Moreau de Mautour*), de l'Acad. des inscriptions, etc., Paris, 1711, in-4°, de 24 p., 1 pl.

3° Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, tom. 3, 1723, p. 242, avec 2 planches d'après celles de Baudelot et de Moreau de Mautour, et sans doute les mêmes.

4° *Leibnitz* et *Eccard*. Lettre à madame la duchesse douairière d'Orléans, sur les antiquités déterrées dans l'église cathédrale de Paris, avec des observations du savant J. Georges Eccard sur le même sujet, dans les *Collectanea Etymologica* de Leibnitz, publiés par Eccard, *Hanoveræ* 1717, in-8° ; et dans le t. VI des OEuvres

de Leibnitz, édit. de Dutens, Genève, 1768, in-4°, 2e part., p. 88, avec une planche. — « Découverte curieuse », dit Leibnitz, « monument rare et considérable de l'antiquité celtique » ajoute-t-il.

5° *Keysler (J. Georges). Antiquitates selectæ septentrionales et Celticæ, quibus, etc., Hannoveræ,* 1720, in-8°. dans la dissertation *de compotationibus sacris majorum nostrorum,* p. 366-367, il en parle accidentellement à propos de *Cernuus, Hornuns.*

6° D. D. *Félibien* et *Lobineau.* Histoire de la ville de Paris, etc., Paris, 1725. V. dans le tom. I, p. CXXIX-CLII, Dissertation ou observations sur les restes d'un ancien monument trouvé dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris, le 16 mars 1711 (par D. Lobineau), avec une bonne planche, qui réunit toutes les pierres découvertes alors ornées de sculpture.

7° *Caylus.* V. sur cette Dissertation le Recueil d'antiquités de Caylus (II. 367 et 372), qui se trompe en l'attribuant à M. Le Roi, auteur de celle qui précède.

8° *Montfaucon.* L'Antiquité expliquée, etc., Paris, 1722, in-fol., t. 2, p. 423-426, pl. CXC. « C'est une des plus belles découvertes, touchant la religion des Gaulois, qu'on ait faites, il y a longtemps », dit l'illustre bénédictin. V. aussi t. 4 du même ouvrage, p. 38, pl. XVIII.

9° D. *Martin.* La Religion des Gaulois, tirée des plus belles sources de l'antiquité, Paris, 1727, 2 vol. in-4°. V. le tom. 2, p. 44, pl. 25. — « A peine le bruit de la

découverte de ces monuments fut répandu, que tout Paris eut la curiosité de les voir, et se crut intéressé à les faire graver, et d'en multiplier les copies. » Liv. III, ch. XII.

10° Encyclopédie méthodique. Antiquités, pl. 246-247.

11° Musée des monuments français, ou Description etc., par *Alexandre Lenoir*, t. 1, Paris, 1800, p. 109, pl. 16, 17 et 18.

12° Mémoires de l'Académie celtique, t. 1, Paris, 1807, où, p. 44, se trouve un rapport lu à l'académie celtique par E. *Johanneau*, sur l'ouvrage de M. Alex. Lenoir, intitulé : Description historique et chronologique des monuments de sculptures réunis au musée des monuments français, avec 3 planches.

13° Histoire des Arts en France, prouvée par les monuments, suivie d'une description etc., par Alex. Lenoir. Paris, Panckoucke, 1814, in-4°.

14° Mémoires et dissertations de la Société royale des antiquaires de France, tom. 4, Paris, 1823. On y trouve, p. 500, une notice archéologique sur un autel à Esus, par J.-B.-J. Jorand, avec une bonne planche lithographiée de l'autel, où on lit LOVIS, ESVS, TARVOS-TRIGARANVS, et VOLCANVS.

15° Atlas des monuments des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'au règne de François Ier, par Alex. Lenoir, Paris,

veuve Desray, 1828, gr. in-fol., contenant 45 pl. au trait, pl. 2.

16° *Dulaure*. Histoire physique, civile et morale de Paris, nouv. édit., Paris, 1834, t. 1, p. 66 avec 2 planches.

17° Introduction à l'histoire de France, ou description physique, politique, etc., de la Gaule, par Achille de Jouffroy et Ernest Breton, Paris, 1838, gr. in-fol., fig. Il y est parlé de ces bas-reliefs, p. 57 et suiv., et les pl. 7 et 8 en donnent plusieurs.

18° Monumens des arts.... depuis les Gaulois jusqu'au règne de François Ier, etc., Paris, Techener, 1840, gr. in-fol., le même que le n° 15.

19° Univers pittoresque. — France, Dictionnaire encyclopédique, par M. N. Le Bas, tom. 1, Paris, Firmin-Didot, in-8°, 1840, pl. 27 et 33.

20° Mémoire sur les Antiquités romaines et Gallo-romaines de Paris, par M. *Jollois*, ingénieur en chef, etc., dans le tom. 1 des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2me série, Antiquités de la France. Paris, 1843, in-4°, p. 1, pl. v.

OBSERVATIONS

SUR

LE REBOISEMENT DES MONTAGNES

ET DES TERRAINS VAGUES,

DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Par Louis CASTAGNE.

Le reboisement de nos montagnes et de nos terres vagues, est une des plus graves questions qui s'attache à l'état actuel de notre agriculture. Le gouvernement a, par intervalle, manifesté la volonté de s'occuper de cette sage mesure, qui, sous tant de points de vue différents, intéresse la prospérité de la France ; aussi le concours de tous ceux qui ont étudiés, dans des époques diverses, sur des localités spéciales, les besoins, les difficultés et les moyens

du reboisement est une sorte d'obligation dont ils sont redevables envers leurs concitoyens.

C'est dans cette pensée que j'offre ici ces réflexions, sur un objet si éminemment utile. La mesure doit nécessairement embrasser toute la France, mais je circonscris mon travail au département des Bouches-du-Rhône; il naît souvent une erreur de généraliser ce qui est composé d'éléments essentiellement exceptionnels; l'agriculture surtout n'admet pas une pratique universellement la même; la différence du sol, l'influence d'un autre climat, des causes qui n'ont point été encore révélées à la sagacité de l'observateur, commandent des procédés variés, de judicieuses modifications, des exceptions fréquentes. Pour être dans le vrai, l'on peut dire que l'agriculture d'une ferme n'est souvent pas l'agriculture de la ferme voisine et, si nous étendons notre exemple, quelle différence de constitution physique entre le sol de la France centrale, ou de la France du nord, toujours placé sous l'influence d'une atmosphère humide, fréquemment arrosé par les eaux pluviales, livré à un salutaire repos pendant des hivers plus ou moins prolongés et la sécheresse de nos longs étés; notre atmosphère si souvent agitée par des vents violents; l'inconstance de température de nos saisons. Dans notre département cette inconstance des saisons, tantôt nous verse d'un seul coup

des eaux trop abondantes, tantôt les retarde sans mesure, quelquefois prolonge ou ramène une douce température jusqu'au cœur de l'hiver et d'autres fois précipite, sans gradation, l'action du froid et frappe de mort une végétation encore excitée par la chaleur de l'été ou déjà ranimée par le retour du printemps.

A ces difficultés particulières, que présente le sol de notre département, s'en joignent d'autres qui peuvent contrarier la mesure du reboisement de nos montagnes et qui ont leur source, soit dans des droits acquis, soit dans de longues habitudes, ou enfin dans des besoins réels qu'il faut remplir d'une autre sorte; ici sont des entraves que de sages combinaisons peuvent vaincre et tous ces obstacles une fois surmontés, il faut étudier avec attention quel est le meilleur mode d'exécution pour que la mesure du reboisement remplisse, sans embarras, le but utile que l'on s'est proposé.

En envisageant la question sous ces trois points de vue divers, nous diviserons ces réflexions en trois sections; les besoins, les difficultés et les moyens du reboisement de nos montagnes.

DU DÉBOISEMENT DE NOS MONTAGNES ET DU BESOIN DE LEUR REBOISEMENT.

Notre département comprend une étendue de 522,500 hectares; sur cette étendue 209,000 hectares sont livrées à l'agriculture, ou comprennent les habitations, les voies de communications, les canaux; 313,500 hectares les terres incultes, ou marais et étangs ; sur ces terres incultes 155,000 hectares sont cadastrés sol forestiers, dont 61,000 bois et le reste broussailles, mais ici il y a une erreur grave ; l'on a faussement assimilés, même dans l'administration forestière, et cette erreur est reproduite dans la statistique de M. de Villeneuve, comme forêt, des landes, des rochers couverts de chênes rampants, *Quercus coccifera*, qui s'étendent sur plusieurs parties de notre département, sur des bouquets de pins isolés appartenant à la petite propriété et qui échappent aux règlements forestiers, à des terrains dès longtemps défrichés et que l'emploi de vieux documents fait comprendre dans les terrains boisés. Cette diffé-

rence entre les forêts de la France centrale ou septentrionale et des pays de montagne est si grande que jamais l'autorité supérieure n'a rejeté les demandes de défrichements, et que depuis quelques années surtout ils se sont considérablement étendus ; elle a sagement compris que les broussailles, dont la coupe n'a jamais été réglementée, ne pouvaient prendre un grand accroissement ; d'ailleurs, cette sorte d'arbre, dans les conditions les plus heureuses, par le développement le plus favorable, ne s'élève pas à plus de cinq mètres de hauteur. Il serait donc difficile d'estimer aujourd'hui, sans un travail spécial, l'étendue de bois que possède le département, mais admettons par hypothèse qu'il en renferme 30,000 hectares, et que 125,000 hectares soient des terrains vagues, susceptibles d'être boisés, servant aujourd'hui au parcours des troupeaux ou au chauffage des villages voisins.

Lorsqu'on considère que cette grande étendue est presque improductive, et que plantée en bois elle décuplerait sa valeur, l'on se demande comment est-on demeurés si longtemps sans procurer cette richesse au département, surtout, comme nous le démontrerons plus tard, quand on peut l'obtenir avec si peu de frais.

Les bois donnent cette richesse au sol parce que leur produit est d'une nécessité absolue pour

l'homme ; plus la civilisation s'étend et plus le besoin de bois, de quelque nature, de quelque sorte qu'il soit, est impérieusement réclamé pour son usage ; les constructions civiles et navales, la menuiserie, aujourd'hui les chemins de fer, la caisserie pour le commerce, la tonnellerie, le charronnage, le chauffage ; partout le bois est employé ; les forêts vierges du nord, celles de l'autre hémisphère qui suppléent à ce qui manque autour de nous, reculent chaque jour devant la civilisation, et là où cette civilisation a déserté le sol qui peut-être fut son heureux berceau, les forêts ont cessé de se reproduire : la Babylonie, la Perse, l'Arabie, la Judée, les bords du Nil, n'ont plus de bois. Tyr ne pourrait plus alimenter ses chantiers avec les cèdres du Liban. Cette utilité du bois a fait penser que le respect des anciens peuples et des peuples modernes de l'Asie pour les forêts et pour des arbres quelquefois divinisés par eux, avait sa source dans le besoin bien senti du bois ; mais ce respect religieux appartient probablement à un autre ordre d'idées ; la même impression qui saisit l'imagination de l'homme civilisé à l'aspect d'un monument d'une imposante architecture, devait enflammer celle de l'homme demi-sauvage dans ces sublimes sanctuaires de la nature, pour que l'aspect d'un ciel étoilé nous touche profondément, il faut une idée de mensura-

tion, une forêt offrait d'un seul coup cette idée à l'homme encore dans l'enfance de la civilisation, le silence de ces retraits, la grandeur des formes, l'obscurité même qui les accompagne, saisissant son cœur de respect et d'admiration, un rayon divin semblait pénétrer pour lui au milieu d'elles ; aussi lorsque les sociétés premières, celles où l'Esprit saint ordonna à Moïse d'aller étudier la sagesse pour devenir législateur, quand la mystérieuse Égypte eut renversé ses forêts pour satisfaire les besoins de sa civilisation naissante, elle éleva des colosses et ces colosses furent la transition de l'homme sauvage à l'homme civilisé, comme nos cathédrales gothiques se posent entre les chênes druidiques et les heureuses conceptions de l'art moderne.

Mais dans ce respect des peuples sauvages pour les forêts, reconnaissons un but providentiel, sans lui l'homme eut anéanti cette source de richesse si précieuse pour ses fils plus éclairés, et ce respect a permis de toucher à l'époque où, conduit par une idée différente, dans un même but, nous avons acquis de plus la puissance de créer de nouveau et de conserver.

Pour les sociétés, les temps ont une autre mesure que pour l'être isolé ; aussi leur est-il donné d'associer un long avenir à l'action bienfaisante d'un règlement d'utilité publique. Les temps actuels nous

font connaître de grands dommages apportés depuis un siècle à la conservation de nos bois ; aujourd'hui nous envisageons avec effroi les maux qu'ont produits dans cette portion de notre agriculture les époques de sa tourmente révolutionnaire. Le vent du mistral a plus d'intensité, il est plus fréquent ; les pluies ne nous arrivent plus que par orages; elles lavent les terrains en pente, les pénètrent peu, entraînent les terres dans les vallées et à la mer, et laissent à nu les rochers de nos montagnes. Il suffit d'étudier les terrains à l'entour des cimes de nos rochers, actuellement dépouillés de toute végétation pour se convaincre que dans des époques pas bien éloignées, il y eut des cultures, là où aujourd'hui il n'y a plus que des rochers arides; quelquefois l'on y trouve des ruines d'habitations rurales, souvent des restes de murs de soutènement et fréquemment des racines d'oliviers ou des oliviers sauvages, dont la disposition symétrique indique que cet arbre y fut cultivé. La vigne abandonnée à elle-même périt au bout de quelques années et ne laisse plus aucune trace de sa culture ; l'olivier, au contraire, se perpétue longtemps de ses rejetons et se retrouve mêlé aux arbrisseaux agrestes qui ont envahis le terrain. Dans quelques localités, le figuier présente la même force reproductive, mais le figuier se sème aisément de lui-même.

Les forêts sont encore un moyen puissant pour aider l'endiguement des fleuves et des torrents; elles divisent les pluies torrentielles qui quelquefois tombent sur les montagnes; en absorbent une portion et empêchent de se former, ces ravins profonds qui par intervalle dévastent les terres cultivées.

Les rivages de nos mers sont tantôt battus par les vagues qui entraînent au loin les terres que les ruisseaux y apportent, et tantôt la mer envahit sur la terre et ne laisse point d'alluvions. C'est ce que nous remarquons sur toute notre côte, à l'exception de la Camargue, formée par les atterrissements du Rhône, mais l'étang de Berre, petite mer intérieure de quarante kilomètres environ de tour, et les étangs salés des environs présentent des atterrissements considérables; plusieurs de ces étangs diminuent sensiblement d'étendue; cette circonstance est remarquable dans celui de Berre qui reçoit dans son sein l'Arc, la Touloubre et les canaux des Alpines et de Craponne; il est vrai de dire que la Durance apporte un large tribut à ses alluvions, mais en examinant nos hauteurs l'on ne peut se dissimuler que nos terres cultivées ne concourent aussi pour beaucoup à ces atterrissements; l'habitant des villes même peut se rendre facilement raison de cette action incessante; à Marseille, à Aix par l'une de ces pluies diluviales dont nos étés nous donnent si souvent le

spectacle, les eaux bourbeuses qui se précipitent dans les rues sont chargées des terrains environnants; ces terrains successivement dépouillés n'ont bientôt plus de profondeur et finissent par devenir rebelles à la culture. La progression avec laquelle se forment les alluvions des rivages de l'étang de Berre est rapide et elle a considérablement augmenté depuis quelque temps; l'ouverture du canal des Alpines pouvait en expliquer d'abord la cause et c'était dans cette hypothèse les terrains riverains de la Durance et de ses affluents qui les formaient, mais aujourd'hui l'on peut y ajouter les terres de nombreux défrichements que l'on a fait sur toutes les hauteurs environnantes et cette action continue des eaux pluviales sur le penchant de ces hauteurs, va bientôt montrer le rocher à nu.

Ces terrains, livrés aujourd'hui à la culture, étaient improductifs avant leur défrichement et c'est cette considération qui a fait obtenir beaucoup de permission de les défricher, le chêne kermès empêche ou contrarie le parcours des bêtes à laine, dont il diminue la tonte, sans leur donner de nourriture, il n'est bon que pour les chêvres, animal destructeur qui ne balance pas, par le profit qu'il donne, le dégât qu'il occasionne. Aucune coupe réglée n'était fixée pour cet arbre, qui, dès longtemps soumis à des coupes irrégulières, repousse du collet de la racine

et produit des taillis informes. Au désir d'étendre la culture des céréales qui, les deux premières années, donnent des récoltes fort abondantes, se joint aujourd'hui la vente de l'écorce du chêne; cette écorce est exploitée par les Languedociens et sert pour la tannerie: bientôt cet arbre aura disparu de nos côteaux et lorsque le sol, que son extraction aura mis a découvert, sera lavé par les pluies d'orage, toute végétation ne tardera pas à disparaître.

Il est hors de doute que si le sommet de nos hauteurs était couvert d'arbre, la culture des plaines pourrait s'élever davantage sur leur penchant; les arbres procurent un abri précieux, ils conservent autour d'eux une humidité constante et fixent les terrains sur les pentes rapides, réunis en masses, ils arrêtent les nuages sur le sommet des montagnes, condensent par les exhalaisons qui s'en élèvent, les vapeurs humides et alimentent par ce moyen les sources. Depuis, que par une malheureuse incurie, l'on a dévasté les forêts qui nous environnaient autrefois, nos sources ne sont plus aussi abondantes, il est peu de quartier dans le département où l'on ne puisse faire une remarque semblable. Que l'on se figure pour Marseille toutes les collines de Marseillo-Veiro, de St-Tronc, de la tête de Puget et les montagnes de St-Loup couvertes de bois; d'une autre part les collines de l'Étoile, du Pilon du Roi

et de Notre-Dame des Anges également boisées, combien le territoire serait plus riche en petits cours d'eau, en fontaines, et souvent moins dévasté par de subites averses et plus rarement exposé au souffle impétueux du mistral. Nos paysans ont fort bien observé que les vapeurs humides qui s'élèvent de la terre après des temps pluvieux, tempèrent la violence du mistral, « le mistral, disent-ils, ne prendra pas, la terre est trop humide ». Si la ville d'Aix pouvait voir la montagne de Ste-Victoire entièrement revêtue d'une belle forêt, les eaux aussi lui seraient plus abondantes et les mêmes avantages que nous relevons pour Marseille, lui seraient également acquis. Tous ces rochers nus sont improductifs ; le parcours des troupeaux est un fond que l'on épuise ; si l'on avait pu tenir un compte exact de ce que produisaient ces rochers il y a vingt ans, et de ce qu'ils rendent aujourd'hui, l'on se convaincrait aisément que chaque année il y a une diminution ; c'est que là où la nature n'est point aidée et la production attentivement excitée, le sol incliné s'appauvrit nécessairement, à cela se joint les coupes irrégulières, l'extraction des racines, les défrichements d'abord suivis puis abandonnés, enfin le désordre qui accompagne l'imprévoyance de l'égoïsme, le désir immodéré de jouir, l'absence d'une action conservatrice.

Cette masse de rochers incultes qui sillonne notre département et qui offre une si affreuse nudité, soumises pendant l'été à l'action brulante des rayons solaires est bientôt dépourvue de toute humidité ; les eaux de l'hiver ne l'ont pas pénétrée et les chaleurs de la saison qui lui succède, augmentent son aridité. La réflexion de la chaleur que ces rochers absorbent accroît l'évaporation des plaines et ces plaines déjà peu favorisées par des pluies régulières, perdent plus que dans les conditions naturelles par les vapeurs qui s'en exhalent ; des forêts sur ces rochers arides amèneraient un juste équilibre de ces fonctions naturelles que la nature conservatrice a répandu sur tous les corps, nos sources seraient plus abondantes, et si, d'une part, le sol en devenant plus riche par de plus grandes productions, d'un autre, nous en aurions reculé les limites en appelant à produire des rochers aujourd'hui frappés de stérilité.

M. Arago voit dans la destruction des forêts, sur les montagnes, une modification de l'état électrique de tout un pays ; on prépare par le déboisement l'accumulation d'un des éléments indispensables à la formation de la grêle dans une localité où d'abord cet élément se dissipait par l'action silencieuse et incessante des arbres qui sont autant de conducteurs électriques. Cet illustre savant ajoute que l'observation vient à l'appui de sa théorie. Il résulte d'une

statistique fort détaillée, que dans les États du roi de Sardaigne, les provinces les mieux boisées sont celles qui sont le moins visitées par ce météore.

La houille ne peut pas partout remplacer le bois et le commerce ne peut pas toujours en approvisionner nos ateliers ; d'ailleurs, pourquoi ne pas diminuer le tribut que nous impose nos besoins et accroître notre richesse territoriale, pourquoi deshériter nos neveux d'un bienfait qu'il est en notre pouvoir de leur accorder? Associons les temps à notre bien-être. rendons-leur l'espérance en fondant pour eux des richesses futures. Ici le concours de règlements sages et prévoyants est nécessaire. Quand l'homme isolé voit se briser sa volonté pour le bien contre les obstacles qui lui font sentir sa faiblesse, c'est à la société entière à manifester les puissants moyens qu'elle possède pour la faire triompher.

Avant la promulgation des lois qui ont conduit à la divisibilité presque infinie de la propriété, celui qui possédait portait une affection singulière à l'héritage de ses pères, cette possession déjà longue, il caressait l'idée de la voir transmettre à ses descendants ; l'homme même qu'aucun privilége ne distinguait dans la société, tenait à honneur de léguer à son fils la maison où était né son père, l'arbre sous lequel il s'était assis ; aujourd'hui même, que les flots incessants des idées nouvelles emporte le siècle

où nous vivons bien loin de cette époque, nous évoquons ces touchants souvenirs qui semblent attacher une sorte de moralité à la possession. Ce pieux attachement à un terrain, à une ferme, à un fief, formait l'homme à un esprit de conservation; l'avenir s'associait pour lui aux jouissances du présent ; ses futaies étaient garanties de la destruction, ses forêts toujours aménagées avec grand soin, ses jeunes arbres sauvegardés pour ses descendants ; sa vie semblable au rayon fécondant qui traverse l'espace étendait une heureuse influence sur un long avenir; la loi conservatrice se reposait en quelque sorte sur lui, de son action bienfaisante ; elle n'invoquait pas toute la rigueur de la nécessité; c'était un appui et non pas une digue. Les temps amènent dans leur marche des phases différentes; les besoins d'une époque ne sont plus ceux d'une autre; c'est un enchaînement de causes dont les premiers chenons reposent dans les impénétrables desseins de l'Éternel, aujourd'hui l'individualisme le plus absolu absorbe toutes les idées, une possession patrimoniale sera vendue sans regret pour acheter des actions industrielles, ces actions seront ensuite échangées pour une terre qui, morcellée à son tour, sera acquise par vingt acquéreurs différents; le prix vénal de la chose est lui seul qu'on considère, aucun autre intérêt ne s'attache plus à la propriété. Cette

manière d'envisager les biens fonds explique pourquoi tant d'arbres séculaires dans la petite, dans la moyenne et quelquefois dans la grande propriété ont disparu depuis quelques années : celui qui parcourt le département à peu de distance des villes peut se convaincre de ces coupes multipliées que l'intérêt du moment ont déterminées. Le propriétaire de beaux arbres se hâte de les couper pour en réaliser le prix, il n'a garde de les remplacer parce que ce serait une valeur morte et que sa propriété n'augmente pas actuellement proportionnellement de valeur aux frais de plantation que lui occasionnerait ce renouvellement ; cette propriété il a peu d'intérêt à la transmettre à ses enfants, mais il songe à leur en léguer la valeur et son ambition est d'accroître cette valeur.

Ce défaut de prévoyance peut ne pas être senti par celui qui refuse d'accepter dans l'avenir un intérêt qu'il a cessé de regarder comme le sien, mais il doit être corrigé par la société elle-même car c'est elle qui formule dans l'intérêt de tous des lois conservatrices.

C

ovence.

Mémoire sur des Bas-reliefs Gaulois, par M^r. Rouard, Bibliothéc

A

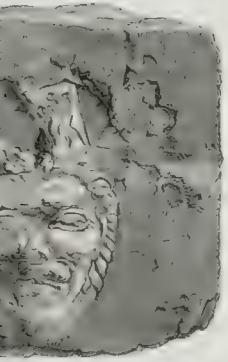

B

C

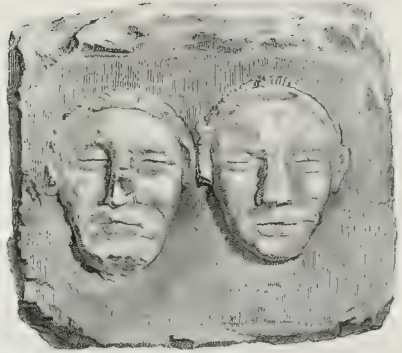

BAS-RELIEFS GAULOIS

trouvés à la Tour d'Entremont, près d'Aix en Provence

Mémoire sur des Bas-reliefs Gaulois par M^r Renaud Bibliothécaire

IS

D

E

F

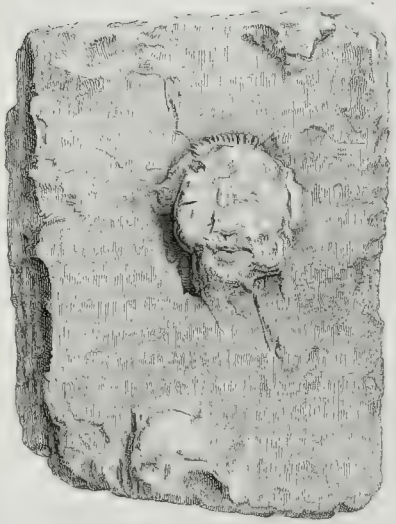

BAS-RELIEFS GAULOIS

Pl. 3

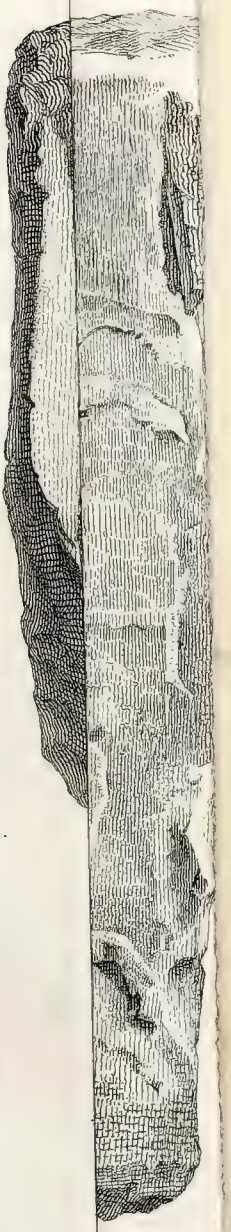

IS

II

I

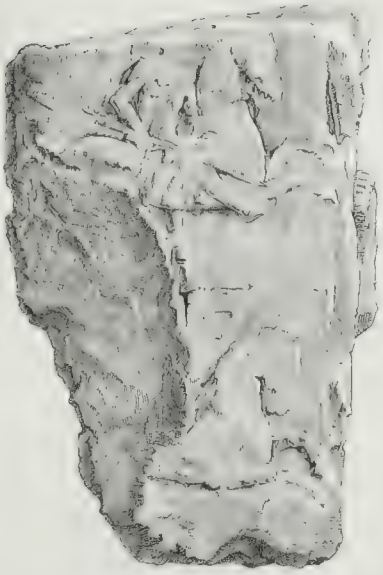

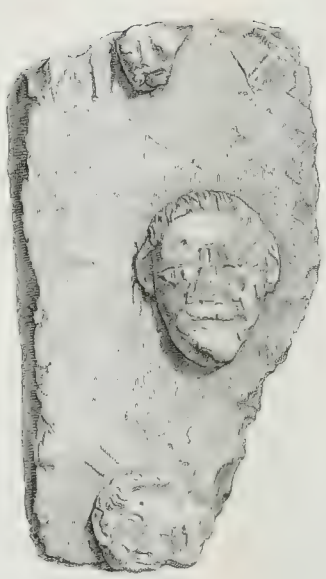

BAS RELIEFS GAULOIS

trouvés à la Tour d'Entremont, près d'Aix en Provence

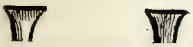

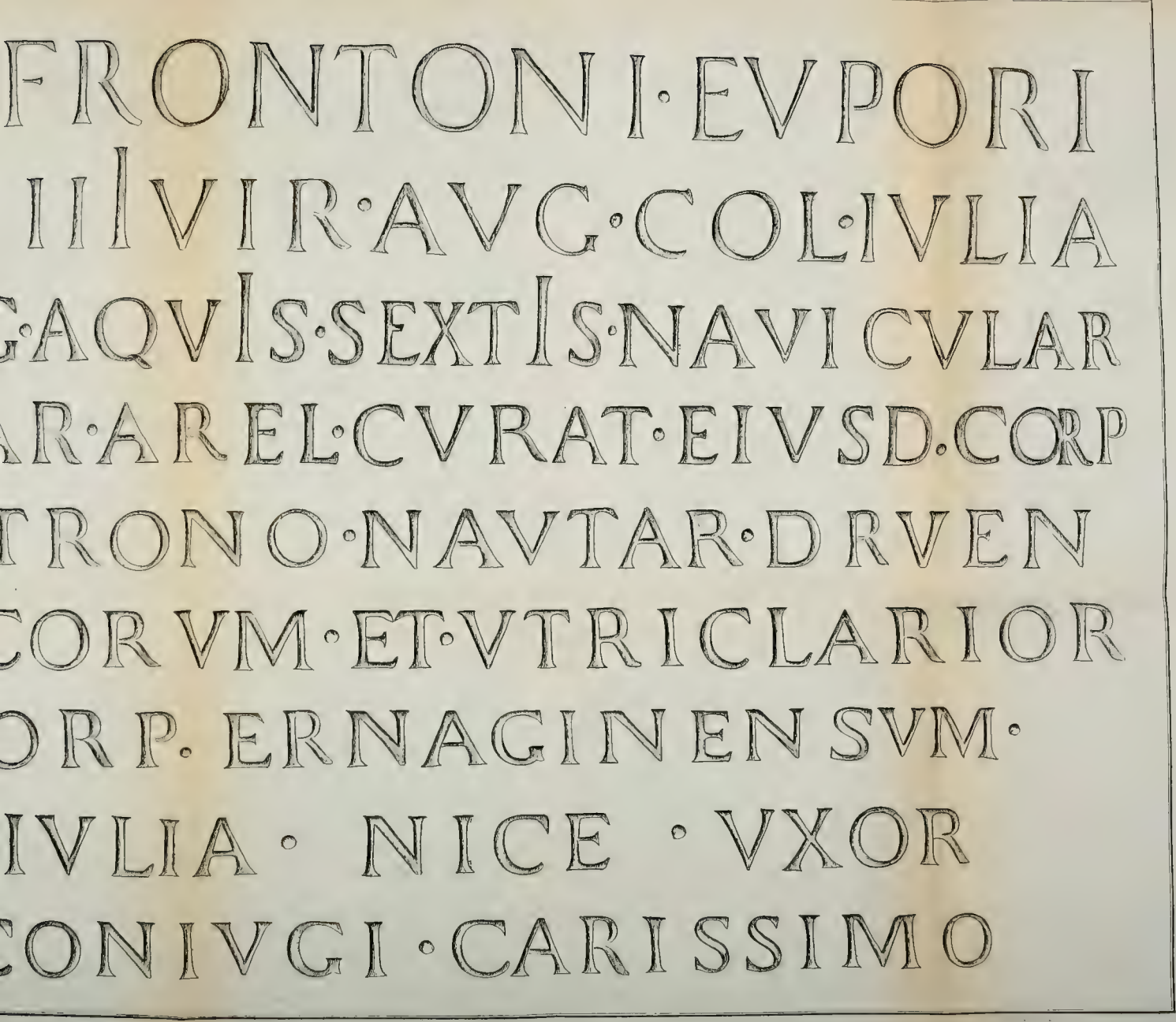

Fac Simile d'une Inscription importante pour l'histoire d'Arv. à S.t Gabriel (Ernaginum) publiée d'abord par J.ph Scaliger en 1575 et souvent depuis....

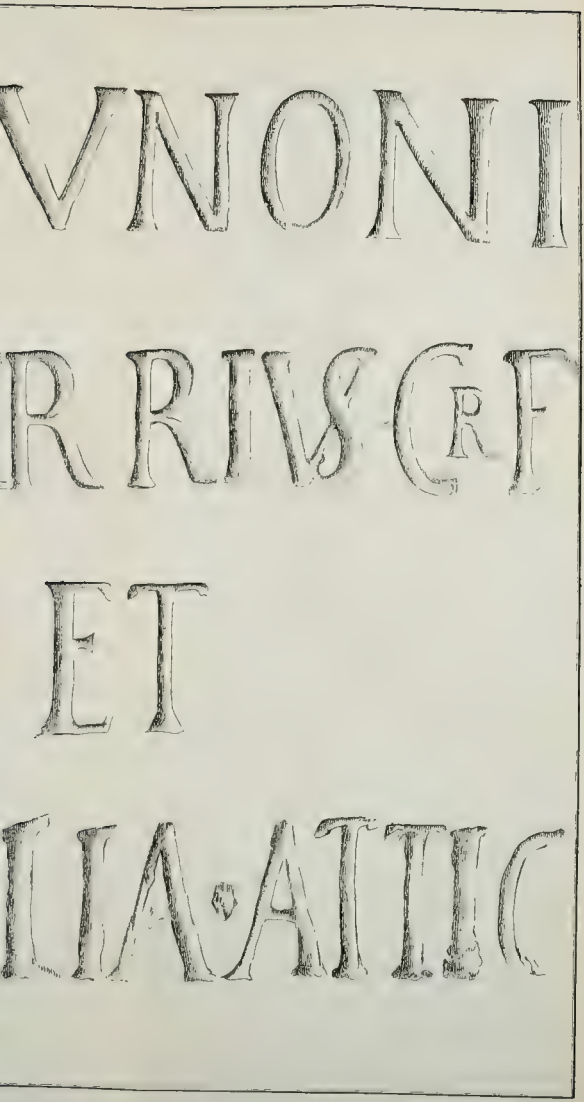

… d'une Inscription trouvée à St. Blaise (Maritima servant aujourd'hui de support au bénitier de la paroisse laquelle on a lu Curator Maritimæ Sextum Vir Augustalis

Ed. Sh. R. 1851

DES DIFFICULTÉS QUI SE RENCONTRENT DANS LE REBOISEMENT DE NOS MONTAGNES

Après que l'on eut dévasté nos forêts et que tous les grands arbres eurent disparu, dans quelques localités l'on se livra à des défrichements que le plus souvent l'on abandonna après, parce que le sol n'avait pas assez de profondeur, ou bien parce que la position inclinée des terres les exposaient trop fréquemment à être entraînées par les pluies d'orages; la plus grande portion de ces terres privées de bois, conservèrent des taillis clairs-semés et ces taillis ne purent jamais protéger la reproduction des jeunes forêts, parce qu'ils furent livrés au parcours des brebis et des chèvres; le voisinage de Marseille favorisa l'industrie des fours à chaux et les racines que l'on enlevait pour servir de bois de chauffage, furent les causes qui achevèrent la destruction totale des bois sur nos collines.

Le chêne kermès, le buis, l'ajonc, les cistes couvrent des zones différentes sur les hauteurs du

département et sur les lieux où les bois ont disparu ; le buis et les cistes sont employés, dans plusieurs villages, comme litière pour former des engrais; ni les uns, ni les autres ne peuvent jamais atteindre à une grande élévation, le buis qui dans les montagnes du Caucase et même en Corse atteint la hauteur d'un arbre de moyenne grandeur, chez nous demeure nain; les cistes ne sont que de sous-arbrisseau, mais c'est sous leur ombre que s'abritent les jeunes arbres venus de semences, quand la dent des troupeaux ou l'imprévoyance de l'homme ne les arrêtent pas dans leur premier développement. Cet emploi pour la litière est nécessité dans une contrée où les pailles sont peu abondantes, et l'habitude et le besoin en ont fait aujourd'hui une double nécessité.

Toutes ces causes réunies sont autant de difficultés qui s'opposent à la reproduction des bois, et les faire cesser, c'est arriver à un état de choses où les sacrifices même que l'on devra s'imposer doivent être sagement renfermés dans de prudentes limites ; l'on touche ici à des besoins journaliers, aux habitudes les plus invétérées, à des droits écrits et à des droits traditionnels.

Toutes les communes rurales ont eu des biens communaux, les unes les ont conservés, et les autres les ont aliénés ; sur une portion de ces biens communaux étaient des bois ; les communes qui les

ont aliénés ont généralement conservé le droit de parcours de la mi-carême à la St-Michel, époque qui renferme le temps où les grands troupeaux transhument dans les Alpes, alors les troupeaux de la petite propriété exploitent ce que l'on appelle les herbes d'été. Les gens de campagne sont fort jaloux de ce droit parce qu'il leur permet de nourrir quelques brebis ou quelques chèvres et que cette éducation leur fournit de l'engrais pour leurs oliviers ou pour toute autre culture. Les priver de ce droit acquis, ce serait jeter une grande perturbation dans leur existence actuelle et les pousser à des actes cachés de violence, parce qu'il ne pourraient pas abandonner, pour un bien à venir, un bénéfice actuel; chez le pauvre des mesures de ce genre portent plus que de la gêne, elles conduisent à la misère. Les communes qui ont conservé des biens communaux y exercent suivant les usages locaux le droit de parcours.

Cependant il est une restriction à ce droit de parcours, chez le particulier, dont la propriété est placée sous cette servitude, c'est que les défrichements ne peuvent être empêchés, ni même limités, mais en fait cette action du défrichement est graduelle, elle est lente, et souvent la terre défrichée retourne en terre vague après un petit nombre de récoltes.

Les particuliers qui ont en propriété des terres livrées au parcours et dites terres gastes, soit qu'elles soient dans la plaine ou sur les hauteurs, s'occupent rarement à les planter en bois ; ils les exploitent par les troupeaux et en même temps pour la coupe des broussailles ou l'extraction des racines. La petite propriété met plutôt en valeur ces terres, mais ces terres sont encore en très petites quantité en ses mains.

En déduisant 47,000 hectares de marais ou d'étangs, il reste 266,500 hectares de terres incultes et vagues; sur cette étendue nous pouvons attribuer 30,000 hectares aux forêts, il restera donc 236,500 hectares, un peu plus de la surperficie cultivée du département. Pour ne blesser aucun intérêt et amener progressivement un changement de produit sur cette étendue, où des droits sont acquis, soit par un usage traditionnel, soit par d'anciennes transactions, l'on pourrait facilement en détacher 5,000 hectares chaque année, en indemnisant les communes ou les particuliers qui auraient intérêt au maintien de l'état actuel des choses ; ce mode serait d'autant plus facile que dans les 236,500 hectares, il y a beaucoup de terrains qui sont propriétés particulières, exemptes du droit de parcours ou libre pour les défrichements que l'on veut opérer; cette aliénation de 5,000 hectares pourrait se faire avec prudence

et discernement, de façon à ne blesser aucun intérêt et même sans diminuer le nombre des bêtes à laine que nourrissent ces 236,500 hectares, comme nous le dirons tout-à-l'heure.

Suivant la statistique de M. de Villeneuve, la Crau nourrit une brebis par chaque 63 ares, mais dans ce calcul sont comprises les herbes d'hiver, consistant en prairies ou en terres labourables annexées au parcours de Crau. Ce calcul doit prendre une autre base en s'étendant à toutes les terres vagues de quelque nature qu'elles soient, alors l'on peut considérer qu'il faut une hectare de ces terres pour nourrir une brebis ; toutefois il faut admettre que cette brebis transhume en été ; la brebis placée à l'hivernage coûte fr. 6 environ, mais il lui faut des prés ou des champs d'orge pour nourrir les agneaux ; 5,000 hectares de parcours sans ce secours, ne pourront représenter que la valeur de la nourriture d'environ 3,500 brebis. Ces terrains ont des valeurs diverses suivant des convenances particulières de proximité ou d'autres causes favorables aux troupeaux, mais l'on peut établir que leur valeur moyenne est de fr. 120 l'hectare ; ainsi 5,000 hectares représenteraient une valeur d'environ fr. 600,000.

Cependant, comme nous venons de le dire, il faut remarquer que la brebis qui est reçue à l'hi-

vernage au moyen de fr. 6, doit rencontrer dans ce parcours quelques prés, des chaumes, ou du fourrage artificiel ; sans ce secours, il faudrait une hectare et demie pour nourrir une brebis ; nous en avons des exemples autour de nous, une terre au bord de la Crau, de 140 hectares, qui est pourvue de prés, de champs, et d'une grande quantité de rames d'oliviers (émondage de l'olivier), ne reçoit que 120 brebis ; et une autre, de 150 hectares, en Crau, ayant de grandes prairies naturelles et artificielles n'en reçoit qu'un même nombre.

L'on a calculé qu'un arpent de bois, ancienne mesure, pouvait contenir quatre cent quatre-vingts arbres ; un arpent, eaux et forêts, vaut à peu près une demi hectare, ainsi une hectare peut recevoir neuf cent soixante arbres, nous réduisons ce nombre à quatre cents pour faire la part des mauvais terrains ou des accidents dans la croissance des forêts que nous voulons créer ; 5,000 hectares représenteraient, suivant cette base de calcul, 2,000,000 de pieds d arbres ; au bout de vingt-cinq ans une plantation de pins permettrait des coupes régulières de cinq pour cent par an ; ainsi l'on aurait alors obtenu, en évaluant un arbre et l'émondage à 50 centimes sèulement un produit de fr. 50,000, deux cinquièmes de plus que celui énoncé ci-dessus de fr. 30,000. Cette évaluation est la plus basse que

l'on puisse donner, et nous reviendrons tout-à-l'heure à l'appliquer plus exactement aux bois de notre département et l'on verra que ce produit chez nous est bien plus grand encore; au reste, dans ces coupes réglées, il y a toujours des aménagements qui élèvent le bénéfice des coupes après une période donnée, tandis que les parcours aujourd'hui perdent chaque année de leur valeur par le lavage des terres et par l'extraction des racines; ces forêts placées sur le sommet des hauteurs donneraient une plus grande valeur aux terrains qui se trouveraient placés au-dessous d'eux, soit en leur procurant une humidité plus constante, soit en les préservant des averses diluviales qui ravagent les terrains; ces terrains, devenus plus productifs, nourriraient plus facilement des troupeaux, et, loin de diminuer ce riche produit de l'agriculture, on le verrait au contraire s'augmenter, car plus un terrain aura de la facilité à produire, et plus, par des assolements bien entendus, l'on pourra augmenter les fourrages artificiels. Ces variations instantanées de température, ces vents violents de nord-ouest seront bien moins fréquents, lorsque nos campagnes seront couronnées de forêt; dès 1803, une société d'agriculture fondée alors à Marseille, avait senti toute l'importance de ces observations et attribuait à la nudité des montagnes et des collines du territoire, les variations

de température au printemps, si funeste aux oliviers; car nous ferons observer ici que l'olivier peut supporter une température fort basse, huit degrés même de l'échelle de Réaumur, sans éprouver du mal, mais il faut que l'arbre ne soit pas en sève, ou que la neige ne se soit pas glacée sur les arbres ; si à une automne chaude, à un hiver tempéré, succèdent des froids plus ou moins rigoureux, l'olivier déjà excité par la chaleur éprouve toute l'action du froid.

Il est une objection que l'on fera sans doute sur l'objet qui nous occupe ; si vous transformez, nous dira-t-on, les terres vagues du département en sol forestier, vous le privez du parcours des troupeaux et partant vous diminuez les engrais.

En admettant à 236,500 hectares les terrains vagues, qui servent aujourd'hui au parcours des troupeaux et à une hectare et demie de terre pour nourrir pendant une année une brebis ; calcul le plus avantagé que l'on puisse faire en faveur de l'objection, l'on aura 157,666 brebis dans ce parcours; pour simplifier le calcul, nous l'établissons uniquement sur la brebis, quoique le troupeau soit composé de mâles, d'antenois et d'agneaux; mais ces divers animaux se combinent facilement en nombre à l'énoncé numérique de la brebis. Ces 157,666 brebis à une valeur moyenne de fr. 15

l'une, représentent la somme de fr. 2,365,000, supposant le rendement le plus heureux, 8 pour cent, par exemple, c'est fr. 179,200 de produit; ajoutez-y, si vous le désirez, fr. 78,833 pour la somme des engrais à 50 c. le quintal de 100 kil. pour chaque cent brebis transhumantes : il se formerait un total de fr. 258,000, donc les 236,500 hectares de terrains vagues, ne produiraient réellement que fr. 258,000 par les troupeaux placés sur leurs parcours, moins de un pour cent.

L'on serait dans l'erreur de penser que les 157,666 brebis qui dans ce moment paissent sur les terres vagues, vont disparaître du sol agricole du département, si ces terres sont changées en sol forestier, quand ce sol forestier sera constitué, le sol agricole recevra une telle amélioration de cette mesure, que les troupeaux non transhumant prendront un accroissement considérable. Ceux-ci fournissent le plus d'engrais et sont les plus utiles à l'agriculture ; mais aujourd'hui il ne faut pas croire, quoique nous l'ayons admis par hypothèse, que les 157,666 brebis qui ont pour parcours les terres vagues, produisent réellement l'engrais utilisé que nous supposons. Ces troupeaux ne sont sur les pâturages que depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mai ; la plupart n'ont qu'une litière fort insuffisante ou n'en ont pas du tout, et une

grande partie des propriétaires de ces troupeaux laissent ces engrais sur place pour éviter les frais de transport, ou faute de bergerie, de sorte que ce n'est, en réalité, que les propriétaires des bords des terres cultivées qui peuvent faire de l'engrais; ainsi tombe l'objection que l'on peut élever, que les troupeaux utiles viendront à diminuer si le sol forestier s'accroît.

Il est vrai que les bois bien aménagés ne doivent pas recevoir de troupeaux, mais si les chênes verts ou ceux à feuilles caduques se multiplient, la glandée sera une ressource précieuse pour plusieurs animaux, aujourd'hui même le gland du chêne vert est soigneusement récolté en plusieurs localités pour l'usage des troupeaux.

En agriculture, tous les produits sont utiles, il n'y a rien de superflu, tout concourt à augmenter une valeur territoriale, des forêts dans le département accroîtront la culture des abeilles, aujourd'hui presque abandonnée; une ruche seulement par cinq hectares de bois peuvent produire un gros revenu, sans nuire aux autres soins de la campagne, d'une autre part, le gibier deviendra plus abondant et ce produit en augmentant nos jouissances, sera aussi l'objet d'une valeur vénale.

Notre département, dans une assez grande étendue, produit peu de céréales, et les pailles sont peu

abondantes ; les bêtes de trait et de labour en consomment une partie, et il en reste peu pour la litière. Le besoin de litière est vivement senti dans presque tout le département ; il est des villages où l'on emploie pour cet usage le buis, les cistes, la grande euphorbe et toute sorte de végétaux sous ligneux, les rives du Rhône fournissent une meilleure litière et en assez grande quantité, mais les transports sont coûteux et la production inégale suivant les années, le *Schaenus nigricans*, les *Scirpus maritimus*, plusieurs sortes de joncs, les *Sparganium*, les *Typha*, l'*Arundo phragmites* sont fauchés lorsque les eaux le permettent et sont employés selon les besoins et la nature des engrais que l'on veut produire. Arles, quoique plus riche en céréales que le reste du département exporte très peu de paille, les frais de transport donnent aux herbes de marais une valeur assez grande. Si nos collines arides étaient couvertes de bois, à l'ombre de ces bois il est des plantes et surtout des graminées étiolées par l'ombre que l'on pourrait récolter pour faire de la litière. Ces terrains vagues, susceptibles de se couvrir de forêts, sillonnant pour ainsi dire toutes les terres cultivées, mettraient à la portée de l'agriculture ces produits. Cette pénurie de litière et la rareté des pailles fait employer çà et là, les feuilles des arbres agrestes, les grandes propriétés qui ont des parcs en fournissent qui sont

recueillies avec soin, même dans les villes on ramasse soigneusement les feuilles tombées des arbres des promenades publiques.

Toutes ces considérations doivent faire sentir la pressante nécessité de s'occuper d'un objet aussi éminemment utile que celui de la reproduction des forêts. Dès longtemps l'on avait réclamé l'opportunité des mesures d'exécution. Des plaintes sur la coupe illicite des bois furent adressées en 1372 aux États de Provence ; Sully pensait que la progressive diminution des forêts ferait hausser le prix des denrées, aussi, sous Henri IV, les États de Provence sollicitèrent des mesures répressives contre le déboisement des montagnes ; Colbert était d'opinion que la France manquerait un jour de bois, cette idée était celle de Guillaume de Lamoignon ; Louis XIV promulgua en 1669 son ordonnance sur les eaux et forêts ; en 1687, le conseil d'État prononça l'expulsion des chèvres dans les forêts réservées aux constructions navales, mais l'édit de 1764, en encourageant les défrichements a beaucoup contribué à la destruction des bois. Toutefois nous voyons jusqu'à l'époque actuelle se renouveler par intervalle de sages règlements sur cette matière et de graves autorités les appuyer, Fontenelle, Réaumur, Buffon, Francklin entrèrent tour-à-tour en lice pour éclairer l'opinion à ce sujet.

Dans notre département, combien de fois n'a-t-on pas élevé la voix pour solliciter des mesures conservatrices et pour que l'on portât un salutaire remède aux maux produits par une si fatale incurie. En 1784, l'Académie de Marseille avait couronné le mémoire d'un anonyme, sur les moyens de renouveler les bois en France, surtout en Provence, les mémoires de l'Académie d'Aix renferment une dissertation sur cette matière, de M. de Fonscolombe, agronome et naturaliste éclairé, dissertation remplie de vues utiles et d'enseignement pratique du plus haut intérêt ; M. Delille, ancien conseiller au parlement de Provence avait donné au public, à Marseille, en 1812, une instruction sur la culture du pin, qui renferme les préceptes les plus faciles et les mieux adapté à la reproduction de cet arbre ; l'on peut voir à Marseille, au quartier de S^te^-Marguerite, des bois de pins, dont il dirigea la plantation, qui, après trente ans, présentent des arbres de la plus belle venue, et combien d'autres agriculteurs philanthropes n'ont-ils pas associé leurs efforts pour vaincre ce coupable oubli du bien ; car il est digne de remarque, qu'un objet qui depuis plus de deux siècles réunit tous les suffrages, emporte toutes les convictions, sans avoir rencontré autour de lui aucun contradicteur, ne puisse pas féconder un heureux résultat et formuler un règlement d'utilité publique,

qui, associant l'avenir tout entier aux besoins du présent, ne laissât point de ces malheureuses lacunes qui dévorent en peu d'instants, le bien lentement amassé par le temps.

Ne nous le dissimulons pas, le désir d'étendre les cultures a fait plusieurs fois entreprendre des défrichements qui n'ont point eu un heureux résultat. Dans notre département il est bien peu de terres vagues et de hauteurs qui peuvent être cultivées ; les terrains arrosés font peut-être exception, mais hors de là l'on appauvrit pour longues années un terrain qui vous a fourni deux ou trois seules récoltes. L'on calcule pour la France centrale ou du nord que le défrichement ne saurait être avantageux si planté en bois, le sol ne donne annuellement 2,800 kilogrammes de bois par hectare, ou que si étant en pâturage il ne peut nourrir, aussi par hectare, un mouton, ayant la valeur de 60 kil. de blé ; nous ne sommes pas dans ces conditions dans le département. Liebig observe avec beaucoup de justesse que les arbres peuvent plus facilement réussir dans un terrain tout calcaire ou sur des rochers entièrement dénudés que les plantes annuelles, les céréales par exemple ; les arbres par leur végétation lente exigent très peu de substance minérale, ils décomposent et s'assimilent les éléments de l'atmosphère, tandis que les plantes annuelles, prenant leur

accroissement complet dans un court intervalle, doivent trouver dans le sol qui les nourrit le gaz acide carbonique, l'ammoniaque, le phosphate de chaux et les autres agents nécessaires à leur développement, dans le court période de leur existence: les aliments que leur apporte l'atmosphère ne leur suffisent pas, de là la nécessité des engrais et dans nos terres maigres et sèches, avec notre atmosphère sans humidité, lorsque l'arrosage artificiel est impossible, ces engrais n'ont plus aucune puissance.

Si dans les mesures que l'autorité compétente sera dans le cas de prendre pour couvrir de nouveau nos hauteurs de forêts, elle adopte une marche progressive, qui, comme nous l'avons dit, ne blesse aucun intérêt, n'entrave aucune existence, elle aura un nombre plus ou moins long d'années pour achever son œuvre, suivant la base qu'elle voudra adopter, mais avant d'avoir consacré à cette œuvre tout le sacrifice qu'elle aura résolu d'y attribuer, elle recueillera déjà un fruit de ce sacrifice, car les forêts reproduites au bout de vingt-cinq ans, pourront être soumises à des coupes réglées et dès-lors les terres vagues ayant acquis une valeur réelle pourront être vendues avec bénéfice. Tout ici peut se réduire à une opération de finance, une société peut se former pour créer la forêt et l'élever jusqu'à l'époque où on la mettra en coupe réglée; la dif-

férence qui peut résulter de la valeur vénale à l'époque de l'aliénation du terrain que l'on aura résolu de convertir en forêt, intérêt cumulé de cette valeur à celle de la forêt qui sera mise en coupe réglée, formulera l'indemnité à recevoir ou à donner, jamais placement n'offrira plus de sûreté, mais il est inutile de faire observer que les prix éprouveront des variations diverses, soit relativement à la nature des terrains soit d'après les époques où l'aliénation en aura été faite.

Mais des sols de terrains ayant été successivement couverts de forêt, et cette création étant devenue l'œuvre de l'administration, il y aura plus tard à considérer si elle doit demeurer propriétaire du tout ou transférer à des particuliers la propriété de ces bois; dans l'une ou l'autre hypothèse, il sera facile de former des règlements d'utilité publique qui conservent l'espérance du temps et recueillent avec économie le fruit d'une longue sollicitude.

Dans cette aliénation, il est un objet qui sans léser les propriétaires riverains peut être d'un grave intérêt pour l'avenir; c'est la plantation des bords des canaux dérivés de la Durance. Nous ne craignons pas d'évaluer à 240 kilomètres la longueur totale de ces canaux, là où ce système peut-être appliqué, comprenant ceux qui sillonnent la Crau, qui arrosent la Camargue, ou parcourent

les territoires d'Arles, des communes voisines, etc., etc. Ces 240 kilomètres donnent 480 kilomètres de berges, et supposant un arbre par chaque 4 mètres, ce sont 120 mille arbres de hautes futaies que l'on peut acquérir; le frêne de Provence, *Fraxinus oxiphylla*, l'ormeau, le micocoulier, sont des arbres qui bientôt deviendront rares dans le département et qui sont cependant d'une nécessité absolue pour le charronage, le frêne surtout, trop négligé dans nos campagnes parce que sa croissance n'est pas rapide. Ces rives que nous évaluons beaucoup au-dessous de leur longueur, peuvent encore se prolonger en y comprenant des roubines et des relargs, aujourd'hui sans utilité quelconque; déjà les propriétaires riverains ont la servitude qui résulte des recurages des canaux et du service des eaux, une berge plus ou moins large n'est pas absolument leur propriété; dans les lieux incultes il n'y aura aucun inconvénient, moyennant indemnité préalable, de donner un peu plus de largeur aux berges.

Il fut une époque où l'on se préoccupa beaucoup de l'idée de planter les grandes routes; cette idée était bonne et pouvait être féconde en heureux résultat, mais elle ne pouvait pas s'appliquer à toutes les localités, même pour la rendre réellement utile, il faudrait la restreindre; les grandes routes sem-

blent seules susceptibles vu leur largeur, de plantations sur leur côté et l'on sait que partout elles ne peuvent pas recevoir des arbres ; les fonds des vallées ou les plaines basses étant trop ombragées, entretiendraient une humidité qui dégraderait la route et contrarierait les réparations d'entretien ; cet inconvénient serait peu appréciable dans notre département où l'extrême sécheresse du sol, au contraire, combattrait les efforts que l'on ferait pour élever des arbres sur les bords, cependant l'on pourrait, dans le département, trouver une étendue assez longue de route où des plantations seraient praticables et deviendraient éminemment utiles, en procurant de l'ombre aux voyageurs ; les soins que demanderaient ces plantations seraient faciles à obtenir, par le moyen de cantonniers à qui on attribuerait cette surveillance. Nous avons circonscrit la possibilité des plantations sur les grandes routes, aux routes de premières classes, en effet, les routes départementales n'ont point une largeur suffisante pour les comprendre dans cette mesure et leur attribuer un peu plus de largeur, serait accroître les frais d'entretien et d'une autre part les voies de communication ont déjà assez emprunté de terrain à l'agriculture, sans augmenter encore ce tribut ; si cependant dans quelques localités la situation de la route le permet, on pourrait faire une

exception, toutefois en se gardant de préjudicier les propriétaires riverains, par des plantations trop proches de leur propriété; des règles analogues à celles qui sont observées entre particulier doivent nécessairement être ici applicables.

Les bords des étangs et des marais qui ne sont pas propriété particulière, peuvent dans beaucoup de positions diverses recevoir des plantations; il est des alluvions qui font partie du domaine de l'État qui seront aussi susceptibles d'être couverts d'arbres; ces arbres assainiront ces localités et accélèreront la mise en valeur de ces alluvions en retardant leur marche, circonstance qui élèvera plus promptement le terrain.

Le même bienfait de plantations intelligentes peut être étendus aux cours d'eaux qui en sont susceptibles, soit que les rives soient du domaine public, soit qu'elles appartiennent à des particuliers, en prenant des arrangements convenables pour les indemniser, ces arbres, dans beaucoup de cas, sont une sorte d'endiguement pour briser les crues trop rapides des eaux.

Plus difficilement on pourrait planter quelques plages maritimes, de notre département; les essences qui ne craignent pas l'air salin de la mer sont peu nombreuses, cependant, il serait sage de ne point priver quelques-unes de ces localités de

plantations, qui peuvent augmenter la valeur du fond et offrir plus tard un revenu.

Les remblais des chemins de fer peuvent s'assimiler aux berges des canaux ; les arbres y croîtront facilement ; l'on peut, pour cet objet, choisir des espèces qui s'harmonisent par leur développement avec les exigences de ces localités exceptionnelles.

Enfin partout où l'arbre est susceptible de croître et de se développer, il sera sage de veiller à le reproduire et lui donner les soins qu'exige sa croissance, les alentours des villes, des villages, les promenades, le voisinage des grandes usines, partout ou l'homme s'est fixé, il deviendra utile d'encourager des plantations, si l'on veut que l'avenir ait la puissance de réparer l'incurie du passé. Il est peut-être des terrains qui se refuseront toujours à recevoir des plantations d'arbres, heureusement ces terrains sont rares dans le département des Bouches-du-Rhône, dans quelques localités des essais ont été fait et n'ont pas réussi, mais peut-être que ces localités rebelles, sous de plus longs essais auraient cédés à la puissance de la nature fécondée par la persévérance de l'homme.

Après avoir examiné qu'elles sont les difficultés que l'on peut rencontrer dans les usages ou la législation du pays, pour transformer les terres vagues en forêts, il est une autre considération à envisager,

celle de la conservation de ce qui sera établi ; une surveillance incessante par le moyen d'agents spéciaux préviendra tous les désordres que l'on pourrait craindre et ces nouvelles mesures amenées graduellement et sans une concentration absolue dans une même localité, n'apporteront aucune perturbation au régime actuel; car, d'une part, diminuant les permissions de défrichement et les terres vagues étant sous la subjection de les obtenir, en disposant d'une portion de ces terres pour les changer en sol forestier, l'on ne contrarie aucune habitude et l'on ne froisse aucun intérêt; le temps fera le reste; il en sera des forêts comme il en a été des voies de communication, le peuple des campagnes n'y vit d'abord qu'une charge de plus, sans intérêt pour lui et aujourd'hui il accepte avec reconnaissance une mesure qui vivifie l'industrie agricole en multipliant la circulation des produits et rapprochant du sol productif les centres consommateurs.

DES MOYENS DE REBOISER NOS HAUTEURS ET NOS TERRES VAGUES.

Les difficultés que nous rencontrons pour couvrir, de nouveau de bois nos collines et nos rochers arides, ne sont point dans la nature elle-même, mais dans nos habitudes et nos conditions sociales. Toujours les bois ont disparus là où les populations se sont concentrées et souvent on les a vu renaître dans les contrées où ces populations sont devenues plus faibles ou ont disparu ; des exceptions diverses se manifestent cependant à cette règle générale, dans plusieurs contrées du globe, mais elles tiennent à des considérations que nous ne pouvons pas développer ici, car c'est, comme nous l'avons dit d'abord, pour le seul département des Bouches-du-Rhône que nous écrivons ces réflexions.

Lorsque Jules César assiégeait Marseille, le bois manquait aux environs pour construire les machines de guerre, preuve que vers cette époque les cultures étaient très étendues dans notre département ;

le besoin de mettre les terres en valeur avait fait disparaître une grande portion des forêts ; beaucoup de ruines attestent encore que ce fut une époque où une population nombreuse se pressait dans nos campagnes, mais plus tard, quand les Barbares du nord eurent pénétrés dans le cœur de l'empire, que les Sarrasins portaient la désolation dans nos provinces méridionales, que le désordre et la confusion régnaient partout dans l'administration du pays, les populations diminuèrent sensiblement, et les campagnes cessèrent d'être cultivées avec les mêmes soins faute de bras et de consommateurs, alors les forêts commencèrent à renaître et à couvrir encore nos hauteurs et les terres les moins habitées; c'est ainsi que la nature reprend souvent ses droits quand l'action incessante de la civilisation demeure quelque temps suspendue ; aussi voyons-nous que lorsque Charles IX vint à Marseille, il fallut couper les bois pour élargir la route et faciliter le passage des équipages royaux.

Mais depuis cette époque la dévastation de nos hauteurs boisées a été dans une progression effrayante, les années de nos orages révolutionnaires ont surtout accru le mal et aujourd'hui la crainte de ne pouvoir réparer ce désordre semble dominer l'opinion générale ; pour nous, nous pensons que le mal n'est pas sans remède, mais qu'il est nécessaire

en l'appliquant, ce remède, d'avoir une constante attention de maintenir les mesures que l'on prendra, de les environner de telles garanties que l'action du bien que l'on procurera ne soit pas entravée par une tolérance coupable des anciens abus, ou par l'adoption de systèmes nouveaux, étrangers à toute expérience.

Nous avons dit que pour ne point contrarier trop brusquement l'habitude de ce qui existe, le département affranchirait annuellement 5,000 hectares de terrains vagues, ou de rochers escarpés pour les couvrir de nouveau de forêt; l'étude de ces terrains déterminera l'essence qui devra former les forêts; en général le *Pinus alepensis* dominera dans ce choix; c'est l'arbre qui est le plus naturel à notre pays et sans ramener ici les preuves qui confirment qu'il est indigène de notre sol, nous pouvons le regarder comme le plus propre à notre objet; sa croissance est rapide, il se reproduit avec facilité et des expositions diverses lui sont également favorables; nous le rencontrons sur les rochers les plus escarpés et dans le fond des vallées; il résiste à une grande sécheresse, et il ne craint pas le voisinage de l'eau; une exposition maritime ne lui est pas absolument nécessaire, témoins les bois de La Barben, plusieurs bois aux environs d'Aix, les bois de Lamanon et plusieurs autres; M. Masse, auteur

d'une statistique fort bien faite des environs de la Ciotat, cite un terrain de 250 hectares, près de cette ville qui a été couvert de pins en très peu d'années M. Delille, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, s'était beaucoup occupé de la reproduction de cet arbre, ses instructions sur le mode à employer pour créer des bois de pins, sont encore les meilleures que l'on puisse suivre : mais pour que ces plantations réussissent, il faut que les terrains que l'on consacre à cet objet soient tout-à-fait préservés de la dent des troupeaux, non-seulement des chèvres, mais même des bêtes à laine ; que l'on ne vienne pas y couper des broussailles et faire des fours à chaux ; il faut que ces terrains demeurent parfaitement libres pour la croissance de l'arbre que l'on veut y élever.

Les arbrisseaux agrestes, les arbustes saxatiles, les graminées de diverses sortes qui couvrent d'une rare végétation ces terrains dépouillés où l'on veut créer un sol forestier, doivent être soigneusement respectés ; ils servent d'abris aux jeunes plans et ne lui font jamais obstacle, la force expansive d'une nature plus forte qui réside dans l'arbre, triomphe aisément de végétaux plus faibles et qui ne tardent pas à être dominés, mais dans leur première enfance, lorsque les pluies sont peu fréquentes, dans des localités où l'arrosage artificiel est impossible,

ces arbrisseaux, ces arbustes, ces gramens, garantissent, conservent, protègent les jeunes arbres.

L'on peut se convaincre de la facilité avec laquelle le *Pinus alepensis* se perpétue, en considérant que malgré le peu de soin que l'on a d'aménager les petits bois qui nous restent de cet arbre, malgré l'action destructive qui s'exerce autour d'eux, ils se maintiennent encore et cherchent à vaincre ces obstacles que notre négligence laisse multiplier contre leur prodigieuse fécondité; que l'on préserve un terrain, sur lequel il y a quelques-uns de ces pins et l'on peut être sûr que dans quelques années, il se couvrira d'arbres de cette même espèce et d'une belle venue.

Les expositions tout-à-fait tournées au nord et découvertes comme les sommets les plus élevés, peuvent recevoir le *Pinus sylvestris*, cet arbre réussit fort bien dans ces expositions, il est aussi utile que le *Pinus alepensis* et quoique nous le voyons dans plusieurs localités du département d'une stature moindre, il est par sa nature un arbre aussi grand et dont le bois, chez nous, a presque la même densité. L'un et l'autre de ces deux arbres se reproduisent d'eux mêmes avec une grande facilité.

Le *Pinus pinea* vient bien chez nous, mais il est beaucoup plus lent dans sa croissance que les deux espèces précédentes, l'on a exagéré sa délicatesse

sur le choix du terrain, il se plaît partout où croît le *Pinus alepensis*: comme celui-ci il se reproduit de ses semences mais moins facilement ; cet arbre serait plus précieux que les deux autres, parce que son tronc est droit et élevé, il est un des plus riches ornements dont la nature embellit les gracieux paysages de l'Italie; c'est sous son ombre que Cicéron méditait ses immortelles Turculanes ; le *Pinus pinea* croît volontiers sur les crêtes, comme nous l'avons souvent observé, en Orient; partout il projette au loin une ombre immense et cette ombre est plus délicieuse parce qu'elle part d'un dôme élevé et n'intercepte pas la circulation de l'air. Dans de grandes plantations le *Pinus alepensis* pourrait réserver quelques places au *Pinus pinea*: cette diversité d'espèces est conforme au plan que suit la nature dans le développement spontané des forêts et laisse pour l'avenir une facile expérience pour éclairer nos travaux et seconder nos besoins.

La Corse produit un pin que l'on a naturalisé dans des parcs et dans des plantations d'agréments de ce département, c'est le *Pinus laricio*, cet arbre s'élève à une grande hauteur et toujours droit et avec une parfaite régularité, sa croissance est rapide, il paraît difficile sur le choix du terrain, ses semences avortent souvent chez nous. L'usage utile que l'on pourrait faire pour la marine de cet arbre,

mérite qu'on étudie la possibilité qu'il y aurait de l'admettre au nombre de nos arbres forestiers.

A côté des pins, le cyprès, *Cupressus sempervirens var. fastigiata*, doit attirer particulièrement notre attention, cet arbre aussi ne craint pas les fonds maigres, secs et pierreux et les bords des ruisseaux, sa grande utilité est pour former des abris, sa racine ne trace pas, il ne nuit pas aux plantations voisines, il peut être planté très rapproché et il s'élève fort haut, il n'est point long à prendre son accroissement, au bout de douze ans nous avons eu des cyprès venus de graines de dix-huit pieds de hauteur. Nous avons beaucoup de localités tourmentées par le vent de nord-ouest, des rideaux de cyprès les garantiraient parfaitement, son feuillage serré, son tronc droit et accompagné de rameaux qui s'élèvent parallèlement, en forment un véritable mur. Depuis quelque temps l'on sent mieux le prix de cet arbre, on le répand beaucoup en Crau, dans la seule commune d'Eyguières, il y a peu qu'on en plantait vingt mille par an. Cet arbre n'est point indigène de notre sol, il est probable que les Phocéens, anciens colonisateurs des rivages de la Provence, introduisirent cet arbre dans notre pays. Les Romains, suivant Caton, le cultivèrent avec soin. La Crète possède encore des forêts de cyprès, les peuples de cette île attribuent à ses émanations des vertus

bienfaisantes, ils ont remarqué que la peste exerce moins souvent ses ravages dans les villages situés sous l'influence des forêts de cyprès.

Cet arbre ne se reproduit pas de lui-même chez nous et si sa graine vient à germer autour des vieux cyprès, ces jeunes plans périssent bientôt: le cyprès peut être d'une utilité très grande pour la Crau et à mesure que cette plaine sera livrée à la culture, les pièces de terre que l'on mettra en valeur seront préservées facilement du vent du nord-ouest, par de rideaux de cyprès, le peuplier d'Italie plus élégant n'offre pas le même avantage parce que son feuillage est moins serré, et qu'il trace dans les terrains cultivés. Le cyprès doit se transplanter très jeune, comme tous les grands arbres.

Il y a une variété du cyprès, que l'on a nommé *Cupressus horizontalis*, à cause de la disposition étendue de ses rameaux; cet arbre est un peu plus délicat que le cyprès pyramidal, mais il est d'un port fort élégant.

Pour les arbres résineux à introduire d'abord sur nos hauteurs dénuées de végétation, ou sur nos terres vagues, nous nous bornerons à recommander les *Pinus sylvestris*, *alepensis*, *pinea*, et le *Cupressus sempervirens var. pyramidalis*. D'autres arbres méritent notre attention pour des localités diverses.

Quant notre département était couvert de forêts,

le *Pinus alepensis* en couvrait une grande partie; les penchants découverts au nord produisaient le *Pinus sylvestris*; les plateaux élevés et le penchant des hauteurs nourrissaient le *Quercus ilex*, l'*Acer monspessulanum* et le *Pyrus amygdaliformis;* lorsque ces localités avaient un peu de fraîcheur, c'était le *Quercus sesseliflora* et le *Celtis australis* que l'on y rencontrait, et enfin, dans le fond des vallées, sur le bord des eaux, l'on voyait s'élever les *Populus alba* et *nigra*, le *Fraxinus oxyphylla*, l'*Acer campestris*, l'*Ulmus campestris*. Aujourd'hui le *Quercus ilex* couvrent encore des portions de terrain assez étendue, et après le *Pinus alepensis*, c'est l'arbre que nous pouvons considérer comme le plus répandu, mais, en général, il est chétif, il a été soumis a tant de tailles irrégulières, il a été tellement négligé, qu'en plusieurs lieux ce n'est qu'un arbrisseau ou même une sorte de buisson, cependant il est peu d'arbres qui nous serait plus utile, le chêne-vert, le frêne, le micoucoulier sont les meilleurs bois pour les instruments d'agriculture, pour le charronnage et pour une infinité d'ustensiles et de travaux divers. Le chêne-vert n'est pas difficile sur le choix du terrain, comme tous les arbres agrestes et à feuilles persistantes, il n'aime pas l'émondage, il se reproduit très facilement de glands, mais il faut semer les glands sitôt qu'ils ont été recueillis. Chaque année

la glandée n'est pas également productive, elle alterne assez généralement, mais lorsqu'elle est favorable, elle fournirait à notre industrie agricole un grand secours, l'on élève peu de cochons dans nos campagnes parce que la glandée est peu abondante, et que les autres moyens pour nourrir ces animaux sont coûteux ; le chêne-vert s'allie assez bien avec le pin d'alep, il y aurait des localités où il pourrait être placé à l'entour des bois de pins ou dans les terrains un peu plus profond. La manière de l'élever est facile ; des semis faits en temps opportuns avec les précautions nécessaires, feraient promptement renaître cette essence qui tend à disparaître de nos bois.

Nous l'avons dit, les arbres à feuilles persistantes ne supportent pas l'émondage ; c'est une erreur qui est accréditée dans nos campagnes que lorsqu'on dégage un arbre de cette sorte, de ses branches inférieures on donne plus de vigueur aux tiges supérieures ; c'est précisément le contraire qui arrive ; les feuilles sont en harmonie avec le tronc, les branches et les rameaux supérieurs ; si vous rompez cet équilibre l'arbre languira et jamais il n'atteindra à cette belle venue de l'arbre laissé aux soins de la nature, voyez l'arbre resserré en pépinière, il s'étiole et jamais il ne présente la vigueur de l'arbre convenablement espacé, parce que celui-ci peut

développer ses rameaux inférieurs, nourriciers de ceux qui le dominent ; dans les rideaux de cyprès que l'on forme pour préserver du vent quelques pièces de terre, si ces cyprès ne sont pas garantis des troupeaux et que les béliers surtout viennent fréquemment se froisser sur leur tronc, les branches inférieures périssent et l'arbre languit à la longue ; étudiez la nature si vous voulez la seconder, mais ne lui imposez pas des doctrines que le désir de jouir et l'ignorance accréditent.

Souvent dans les lieux rocailleux et stériles on rencontre l'érable de Montpellier, cet arbre ne se trouve presque jamais que rabougris, cependant il est d'une belle venue, il en existait un très grand, il y a peu d'année, tout auprès du sommet de Garlaban ; cet arbre est l'un de ceux dont il sera avantageux d'étudier les habitudes, son bois est dur et il s'est perpétué dans plusieurs endroits du département.

En suivant la marche de la nature, l'on peut souvent connaître avec plus d'exactitude ce qui convient de faire pour couvrir un sol stérile de végétation, surtout quand cette végétation doit être livrée à elle-même ; nous rencontrons souvent, çà et là, dans des sites divers et le plus fréquemment dans des terrains extrêmement pierreux, un arbre qui s'élève et prend une assez grande dimension au tronc, c'est le *Pyrus*

amygdaliformis; sur la lisière de la Crau, on peut le remarquer croissant même sur les poudings : pourquoi ne ferait-on pas quelques essais pour connaître jusqu'à quel point cet arbre pourrait s'assimiler à nos arbres forestiers? Son bois est d'une grande dureté et son fruit pourrait offrir quelque utilité pour les animaux ou pour l'homme; cet arbre est connu en provençal sous le nom de pérussier, mais cette désignation comprend aussi le *Pyrus communis var. achras*, le *Pyrus communis var, pyraster.* Le *Pyrus amygdaliformis* est plus fréquen. dans les terrains chauds : les haies humides ou les vallons frais, nourrissent volontiers les deux autres variétés.

Le *Sorbus domestica* est un arbre qui se plaît beaucoup dans notre département, son bois est estimé pour la menuiserie, pour des vis, et des instruments de charpentier, il est très dur et reçoit un beau poli. Cet arbre ne craint pas le vent, il pivote profondément et ne nuit pas aux plantations qui l'environnent; son fruit peut être utilisé pour l'homme et pour les animaux.

Il est quelques penchants de hauteurs où le chêne *Quercus sesseliflora* réussit parfaitement bien ; il est même de ces arbres, non loin des bords de la Durance, qui ont une dimension considérable, cet arbre n'est point à négliger ; pour les terrains qui

lui sont favorables, il sera ce qu'est le *Quercus ilex* pour les autres localités ; la glandée pour les cochons, les bois de construction plus tard, la tonnellerie, le charbon de bois, utiliseront éminemment les forêts de chêne, dont la nécessité en France doit être placée en première ligne. Le chêne blanc se multiplie avec une extrême facilité chez nous.

Le *Celtis australis*, micocoulier, se rencontre souvent d'une grande dimension dans le département ; les pentes pierreuses lui conviennent, on le rencontre, çà et là, dans les haies, son fruit attire plusieurs oiseaux de passage, son bois est dur, cet arbre ne paraît pas avoir constitué à lui seul des bois de quelque étendue ; sa croissance est lente.

Les peupliers blanc et noir, *Populus alba* et *Populus nigra*, suivent volontiers les bords des eaux, leur bois, quoique fréquemment employé, n'a pas une grande dureté.

Le frêne, *Fraxinus oxiphylla* se rencontre dans les mêmes localités que les deux espèces précédentes, cet arbre est pour nous du plus grand intérêt, son bois est très dur et cependant facile à travailler, c'est le meilleur bois de charronnage, l'on fait sécher les branches que l'on émonde pour les donner en hiver aux troupeaux des bêtes à laine. Cet arbre est bien différent par son port du *Fraxinus excelsior*, frêne ordinaire ; on devra le placer le long des

canaux et des cours d'eau et lui donner la préférence toute les fois qu'on le pourra. L'on peut aisément en faire des pépinières, sa croissance n'est pas rapide.

L'érable, *Acer campestris*, se trouve le long des cours d'eau et sur quelques versants de hauteurs, pas trop proche de la mer, et un peu frais. Cet arbre n'est pas très fréquent.

L'ormeau, *Ulmus campestris*, abonde dans les lieux frais et le long des cours d'eau ; autrefois il a dû former de petits bois, au pied de plusieurs hauteurs et dans le fond de quelques vallons. Dès longtemps nous l'avions appelé pour former des avenues et ombrager les maisons de campagne, et, plus tard, il vint offrir son bel ombrage aux promenades des villes et des villages ; son bois est bon pour la charpenterie et le charronnage, ses feuilles sèches sont données aux troupeaux en hiver, les feuilles tombées font une bonne litière, on le multiplie facilement, on ne pourra guère l'admettre que le long des cours d'eau à cause de la nature du terrain qu'il réclame, il lui faut de la fraîcheur ou des terres un peu profondes.

Les arbres exotiques introduits dans nos cultures ne peuvent point encore s'assimiler à ceux qui naissent spontanément sur notre sol, toujours ils ont besoin de quelques soins, et ceux dont la croissance

est facile et d'une belle venue sont ordinairement plantés sur des fonds profonds et fertiles. Si un arbre s'est développé avec vigueur près d'une habitation, dans un terrain peu profond et d'une nature ingrate, il ne doit point induire à erreur pour des plantations dans un sol analogue loin de ces habitations; les constructions de quelques natures qu'elles soient procurent une humidité constante autour de ces arbres et les lieux habités sont riches d'émanations favorables à la végétation. Laissons aujourd'hui aux parcs des grandes propriétés, aux jardins de luxe ou d'agrément, aux promenades qui embellissent nos villes, ces hôtes étrangers que l'habitude de notre climat et de notre sol n'ont pas encore absolument assimilés à nos végétaux indigènes, il y en aura plus tard qui se confondront dans nos forêts avec les enfants du sol, déjà l'on a vu de jeunes cèdres germer sous l'ombre des vieux cèdres, et le platane se reproduire, dans les ravins des torrents, de ses semences ; toutefois ne faisons pas aujourd'hui de grands essais, soyons économes du temps et des sacrifices que la génération actuelle doit s'imposer, pour arriver plus facilement à un état de choses favorable aux générations futures.

M. de Fonscolombe, dans son excellent mémoire sur la reproduction des forêts en Provence, considère à la fois les terrains des bords de la Durance, les

collines des Maures, les montagnes de la haute Provence et les terrains calcaires de notre département, cette diversité de terrains et l'étendue qu'il embrasse lui fait admettre une grande variété d'arbres, pour nous, n'ayant, comme nous l'avons dit, qu'à nous occuper du département des Bouches-du-Rhône, nous sommes plus restreints dans le choix des essences que nous devons adopter pour notre objet.

Nous ne jetterons qu'un coup d'œil rapide sur la dépense comparative que nécessiterait dans l'état actuel des choses la reproduction des forêts et nous ne l'envisageons même que relativement aux bois de pins, le développement complet de ce sujet exige des désignations précises de localité et c'est en quelque sorte un devis que l'on devrait produire.

Aujourd'hui les terres vagues qui couvrent une grande portion de notre département ne peuvent, en moyenne, s'affermer plus de 3 fr. l'hectare. En Crau, les terrains qui n'auraient pas de bergerie, des prairies naturelles et quelques parcours de fourrages artificiels ne pourraient pas s'affermer à plus de 4 fr. l'hectare, et sur les bords de Crau à peine à 2 fr., ainsi établissant notre calcul sur un hectare, nous pouvons admettre à 3 fr. de revenu annuel les données suivantes :

75f 00c Fermage pendant 25 ans d'une hectare de terre vague, soit à 3f l'an.

52f 00c Intérêts cumulés sur cette somme pendant les 25 ans à 4 p. °|o.

36f 00c Six journées d'hommes et six journées d'enfants pour semer en pins une hectare de terre vague.

56f 00c Intérêts cumulés sur cette somme pendant 25 ans.

50f 00c Traitement d'un garde champêtre à 800f par an, pour surveiller 400 hectares de plantation, les 50f représentent ce traitement pour une hectare pendant 25 ans.

36f 00c Intérêt cumulé sur cette somme.

12f 50c Traitement à un inspecteur pour la surveillance de 2000 hectares à 1000f, ce qui forme, 0,50c par hectare, ou soit 12f 50c pour 25 ans.

9f 00c Intérêt cumulé pendant 25 ans.

12f 50c Faux frais pendant 25 ans, à 1000f pour 2000 hectares, soit 0,50c par hectare.

9f 00c Intérêt cumulé sur cette somme.

131f 00c Coût d'une hectare de terre vague que nous n'avons évaluée qu'à 120f, mais que nous plaçons ici à 131f pour tous

479f 00c *A reporter.*

479f 00c			*Report.*
			frais préalables d'achat, etc., etc.
		215f	Intérêt cumulé sur cette somme, dont il faut déduire
		75f	Fermage pendant 25 ans.
88f 00c	127f	52f	Intérêt cumulé sur le fermage.
567f 00c			

Après 25 ans l'on aura réellement déboursé 567 fr. et l'on aura une hectare de bois de pins, qui en coupe réglée produira de 60 à 100 francs suivant la localité.

Le tableau que nous venons de tracer pour établir le coût d'une plantation de pins, nous conduit naturellement à jeter un coup d'œil sur le personnel que l'on sera pendant un temps déterminé, dans le cas d'entretenir pour la conservation des nouveaux bois, ce personnel peut être borné :

1° A un garde champêtre, au traitement de 800 fr. par an, ayant à surveiller une étendue de 400 hectares.

2° Chaque 2000 hectares pourront être sous la direction d'un inspecteur à 1000 fr. de traitement annuel.

La réussite de l'entreprise est essentiellement attachée à un bon choix chez ces agents, chargés de l'exécution : il est en France, plus que partout

ailleurs, une malheureuse tendance à favoriser l'individu au dépend de la chose publique, soit bonté, soit faiblesse, soit corruption, l'intérêt général fléchit presque toujours devant l'intérêt particulier.

Au moment des plantations ces frais peuvent être combinés de telles manières qu'il n'y ait pas de plus grandes charges. Il ne serait pas difficile d'appliquer ici la même économie que l'on retrouve dans une entreprise particulière.

Mais de quelque manière que l'on s'y prenne pour reboiser nos hauteurs, écartons-en toujours le régime communal, l'on a la triste expérience que ce régime est tout-à-fait contraire à la conservation des forêts, soit par les abus qu'il est dans l'impuissance de réprimer, soit par l'incurie qui s'attache à une forme administrative mal définie.

Nous ne nous étendons pas sur les semis et les soins qu'exigent d'autres essences, il faut bien se pénétrer de la vérité déjà énoncée, que chaque localité exigera des modifications diverses et que c'est l'étude de ces localités qu'il importe d'approfondir : nous avons développé notre idée générale en faisant une sorte de devis pour une plantation de pins, ce devis sera autre lorsqu'il sera question des plantations le long des berges des canaux d'arrosage, de routes diverses, ou d'autres terrains, ou enfin d'autres essences.

CONCLUSION.

En résumant tout ce que nous venons d'exposer, nous voyons qu'aujourd'hui 236,500 hectares de terrains vagues dans le département à 3 fr. l'hectare de produit, forment un revenu annuel de 709,500 francs, que ces 236,500 hectares, venant à produire 50 fr. par hect., élèveront ce produit à 11,825,000 francs, après vingt-cinq ans, et que ce chiffre est le minimum de celui du rendement de notre sol forestier.

Mais pour nous rendre propriétaire d'un sol de cette valeur, nous aurons dû dépenser 134,095,500 francs, somme des 236,500 hectares multipliées par 567, chiffre du devis que nous avons donné pour la plantation d'une hectare de pins.

Aujourd'hui l'hectare évaluée à 120 fr., et s'affermant à 3 fr., fournit l'intérêt annuel de 2 fr. 50 c. pour cent.

L'hectare ayant coûté 567 fr. et rendant 50 fr., établit l'intérêt annuel à 8 fr. 82 c. pour cent.

Ainsi couvertes de bois, les 236,500 hectares produiront annuellement 11,825,000 fr. Ils ne produisent aujourd'hui que 709,500 fr., donc en moins de douze ans l'excès du nouveau produit sur l'ancien aura amorti les 134,095,500 de l'achat du terrain et des frais de plantation, et nous aura procuré un sol forestier de 294,475,577 fr. à l'intérêt de 4 pour cent, cet accroissement de valeur foncière doublera celle du sol agricole du département.

En groupant ces chiffres, nous nous sommes toujours tenus en sous de toute évaluation réelle, pour faire la part des éventualités, et cet aperçu ne comportant pas les détails de toutes les localités et de chaque essence, en particulier, nous l'avons tracé, d'après notre devis pour une plantation de pins.

Mais laissons à l'industrie particulière toutes les supputations de bénéfice que peuvent produire les mesures que nous sollicitons, ne considérons dans ce moment que le bienfait qui résulterait pour le pays d'un changement aussi grand dans la nature de son sol, et remarquons que les délais apportés

à l'exécution que ces mesures réclament, c'est les rendre plus difficiles, plus étendues, plus coûteuses, faisons servir l'ingénieuse puissance de notre état moderne de civilisation, à seconder les forces productives de la nature et d'heureux succès couronneront les nobles efforts des esprits sages et persévérants qui auront mesuré toute l'étendue d'un bienfait que nous n'hésitons pas de classer dans les nécessités de l'époque. Nous ne craignons pas de le répéter, interrogez les annales des anciens peuples et vous verrez que les révolutions qui affligèrent l'espèce humaine à diverses périodes, en apportant sur le sol une main dévastatrice et n'invoquant aucune espérance pour l'avenir, ont frappé de mort les contrées les plus fécondes de la terre, celles que toutes les traditions représentent comme le berceau des nations les plus puissantes et qn'éclaira l'aurore de toutes les civilisations.

Si l'administration qui régit notre département attache les regards vigilants sur cette question importante, elle s'inspirera de la nécessité des moyens d'exécution, elle rendra facile des mesures environnées, dans l'état actuel des choses, de quelques obstacles, et elle saura conduire avec fermeté et persévérance à sa fin une œuvre aussi patriotique; sa sagesse préviendra les froissements de vieilles habitudes interrompues, laissera à la propriété toute

la plénitude de son droit et conciliera les bienfaits de l'innovation avec les intérêts de l'actualité. Les générations futures béniront cette action puissante et éclairée, elles recueilleront le fruit de cette vieille pensée d'utilité publique alors réalisée et le pays aura conquis un nouvel élément de force, de puissance et de bien-être.

JACQUES GAUFRIDI.

Lith. Charavel. d'après la gravure de Cundier

BIOGRAPHIE

DU PRÉSIDENT

JACQUES DE GAUFRIDI

PAR M. MOUAN,

Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

Jacques de Gaufridi fut un des hommes les plus recommandables dont l'histoire de notre ville puisse conserver le souvenir.

Ami dévoué de son pays, il le défendit dans une foule d'occasions avec une ardeur peu commune, passionné pour les intérêts du peuple, il se montra constamment jaloux du maintien de ses droits et de ses prérogatives, chargé de remplir à une époque difficile des fonctions élevées dans la magistrature, il s'y fit remarquer par une grande fermeté, enfin

annaliste de sa province, il consigna dans une histoire demeurée manuscrite et dans des mémoires aussi inédits, le récit des principaux événements dont il fut le témoin.

En récompense de tant d'actions méritoires, le peuple, cédant à un moment de vertige, saccagea un jour la maison du digne magistrat, pilla ses biens et le priva du fruit de ses longs travaux. Gaufridi, pour toute vengeance, écrivit ses *emplois* (1) et présenta dans ce mémoire justificatif l'apologie de sa conduite, lors des diverses missions qui lui avaient été confiées.

Je vais essayer d'esquisser avec simplicité le tableau d'une vie entièrement consacrée au bien public. Lorsque malgré tant de titres au souvenir pieux de la postérité, Jacques Gaufridi est presque méconnu parmi nous, il ne sera peut-être pas sans quelque utilité et sans quelque intérêt de retracer la biographie de ce grand citoyen.

Jacques de Gaufridi, issu d'une des plus anciennes familles consulaires du pays, naquit à Aix en 1597 d'Arnaud de Gaufridi et de Françoise de Pena, fille du célèbre André de Pena, conseiller au parlement.

(1) Les emplois de M. le président Gaufridi (1687), in-12 de 112 pages, avec portrait.

L'auteur (1) de l'histoire généalogique de la maison de Gaufridi voudrait y rattacher les Geoffroy des comtés d'Arles, de Forcalquier et des vicomtés de Marseille ; peut-être le généalogiste s'est-il laissé entraîner par un zèle trop exagéré de rehausser l'éclat de son nom. Quoiqu'il en soit, la plupart des membres de cette famille se rendirent autant recommandables par leur mérite personnel que par les charges dont ils furent revêtus. Alexis Gaufridi aïeul de notre magistrat obtenait en 1534 l'union de la procuration du pays au consulat d'Aix, et cette union était définitivement assurée par l'édit du mois de septembre 1535, portant réformation de la justice en Provence. Alexis Gaufridi était alors assesseur et il fut ensuite premier consul à deux reprises différentes. Son fils, Arnaud Gaufridi obtint aussi par deux fois les honneurs du second consulat, en 1598 et 1608. Il se montra constamment plein de zèle pour les intérêts de la cité.

Le jeune Gaufridi fut initié de bonne heure aux diverses connaissances qu'embrasse l'esprit humain. Des lectures assidues et réfléchies lui permettaient de se prononcer avec assurance sur plusieurs ma-

(1) Jean-François Gaufridi, conseiller au parlement, et fils de Jacques Gaufridi. Son histoire généalogique a été imprimée à Aix, chez Legrand, 1687, in-4°.

tières n'ayant entre elles aucune affinité. Néanmoins la religion et la philosophie furent toujours pour lui les objets d'un culte spécial. Ces deux puissants soutiens le rendirent inébranlable au milieu de toutes les vicissitudes dont sa vie fut agitée.

En 1627, et à l'âge de trente ans, Gaufridi qui exerçait la profession d'avocat était nommé assesseur. Une santé chancelante, une défiance injuste de ses forces, plus que tout cela, quelques obstacles apportés à son élection, ces divers motifs faisaient naître en lui l'hésitation. « J'étois imbu, disait-il, d'une maxime pratiquée dans notre maison qu'on peut accepter les charges publiques, mais non pas les rechercher, et je rougissois quand je voyois qu'on caressoit ceux qui devoient donner leurs suffrages, pour les obliger de les donner favorables (1). »

Il crut toutefois ne pas pouvoir se dérober à une marque de confiance honorablement exprimée.

Un des premiers actes de son administration fut de contribuer à une mesure dont la ville d'Aix devait recueillir un grand avantage.

Joseph Gaufridi, cousin de notre assesseur, possédait alors une source d'eaux chaudes au quartier de l'Observance. Or, la ville avait formé le projet d'acquérir cette source pour construire ensuite un

(1) Emplois, pag. 8.

édifice thermal, et Jacques Gaufridi en sollicita la cession de la part de son parent. « L'inclination pour le bien public, dit de Haitze, que Joseph Gaufridi avoit héritée de ses ancêtres, le fit facilement convenir de cette importante aliénation en faveur de sa patrie (1). » Les accords furent consignés dans un acte public, le 7 octobre 1627, notaire Isoard, à Aix (2).

Mais des soins plus importants devaient bientôt occuper le digne assesseur.

Au mois de mai 1628 s'ouvrit à Aix l'assemblée des états généraux de la province, sous la présidence de l'archevêque Plessis de Richelieu. Louis XIII y demandait des sommes considérables pour subvenir aux dépenses occasionnées par le siége de la Rochelle, dernier refuge des religionnaires. Il s'agissait encore de procéder à la vérification de divers édits écrasants pour le peuple, notamment sur la réduction de la mesure du sel pour un tiers avec augmentation du prix, sur la nomination d'auditeurs des comptes tutélaires et d'experts jurés et la création de nouveaux officiers inconnus à la Provence, tels que les contrôleurs des greffes pour les sentences

(1) Hist. de la ville d'Aix, manuscrite, liv. 14, § 87.

(2) Robert, Essai historique et médical sur les Eaux Thermales d'Aix, pag. 25.

données par les diverses juridictions, avec le droit de pouvoir exiger la moitié des salaires perçus par les greffiers (1).

Gaufridi s'élève avec force dans l'assemblée contre ces dangereuses innovations, et d'unanimes applaudissements accueillent ses paroles. D'une voix unanime encore, il est désigné avec l'archevêque d'Aix, le marquis de Janson et le sieur de Salernes, pour aller présenter au roi les remontrances du pays contre les nouveautés dont il était menacé.

Ces témoignages d'estime furent bientôt suivis de ces mots flatteurs que lui adressa le premier président Forbin-d'Oppède, au moment du départ :

« Le bien et le mal de la province sont entre vos mains, vous devez lui témoigner votre fidélité et votre amour (2). »

Le sens de ces expressions était celui-ci : comme frère du premier ministre, l'archevêque d'Aix s'opposera faiblement aux projets arrêtés, et les autres membres de la députation, irrésolus et manquant d'énergie ne sauront lutter avec succès contre la pensée ministérielle.

Ainsi le rôle principal était confié à Gaufridi dans cette négociation. Il devait veiller surtout à ce qu'il

(1) H. Bouche, Hist. chronologique de Provence, t. II, p. 874.
(2) Emplois, pag. 10

ne fût pas accordé au roi plus de 200,000 livres. C'était là le plus grand sacrifice que le pays pût s'imposer.

L'archevêque proposait un don de 400,000 livres pour la révocation des édits. Gaufridi parvint à le ramener ainsi que ses collègues à une offre beaucoup plus modérée.

Cette offre fut reçue avec dédain par le marquis d'Effiat, maréchal de France et surintendant des finances. Vainement l'assesseur lui représenta l'épuisement du pays et l'impossibilité où il était de fournir de plus fortes sommes, d'Effiat ne répondit que par des menaces; il manifesta même la volonté de supprimer la procuration du pays et de changer les formes de la province, en matière d'administration.

Effrayé de ces projets, instruit d'ailleurs que les députés allaient être condamnés sur leur propre cahier, Gaufridi exécuta alors une action des plus hardies que son ardent patriotisme seul peut justifier: il fit disparaître adroitement, des mains du secrétaire (1), le cahier compromettant et refusa avec obstination de s'en dessaisir. La considération dont il jouissait fut assez puissante pour le soustraire à toute poursuite et il put retourner librement en Provence avec les autres députés.

(1) Emplois, pag. 12.

Mais bientôt se réalisèrent les menaces du surintendant.

Alors fut projeté le fameux édit des *élus* qui devait introduire une nouvelle forme de gouvernement dans la province, anéantir ses priviléges et renverser les anciens ordres, le bruit se répandit qu'à la contribution de la taille générale on allait joindre la taxe non seulement des immeubles, mais encore des meubles pour toutes les conditions; un impôt devait encore être prélevé sur le travail des artisans, le louage des laboureurs, les gages des serviteurs et des servantes. L'effervescence du peuple était à son comble. De là, ces désordres que rapportent nos historiens, ces assemblées tumultueuses, ces dévastations des maisons de l'intendant d'Aubrai et du président d'Oppède, soupçonnés d'être favorables à ce funeste édit des élus.

Tel était le zèle de Gaufridi pour le maintien des priviléges de son pays qu'il avouait franchement dans la suite que les actes blâmables du peuple en délire ne l'avaient point révolté. « J'avois tant d'amour pour la liberté de ma patrie que j'estimois que ceux qui la protégeoient par des actions même illégitimes méritoient des louanges, et je ne me prenois pas garde que je me rendois coupable devant Dieu, en faisant des souhaits pour ceux qui commettoient des crimes. (1). »

(1) Emplois, pag. 16.

Le projet de transférer à Toulon la cour des comptes acheva de troubler les esprits.

« C'étoit, suivant les propres expressions de Gaufridi (1), un préjudice insupportable à la ville d'Aix qui ne se soutient que par les compagnies souveraines, c'étoit aussi un moyen de faire paroître un gouverneur sans crédit et le faire deschoir de l'estime où il avoit été. »

Réuni sur la place des Prêcheurs, le peuple d'une voix unanime désignait Gaufridi pour être député vers le roi à l'effet de s'opposer au déplacement de la cour des comptes. Bientôt les suffrages qu'obtint notre assesseur dans le conseil de la cité ratifièrent le choix populaire. On adjoignit à Gaufridi le grand-vicaire Mimata.

Louis XIII était alors malade à Lyon. Le ministre de Brienne accueille brusquement les députés et dit à Mimata qu'il eût à s'occuper de son bréviaire. Les délégués de la cité n'en exposent pas moins par l'organe de Gaufridi le droit de la ville d'Aix à empêcher la sortie de la chambre des comptes, droit fondé sur de vieux priviléges et d'anciens accords avec les ~~consuls~~ Comtes de Provence, ils font valoir la raison d'état exigeant que la ville d'Aix soit conservée dans sa grandeur pour servir comme de bouclier ou de frein

(1) Hist. de Provence, manuscrite, pag. 33.

à la ville de Marseille, ils insistent sur les avantages résultant pour la France de ce qu'à peu de distance d'une cité si considérable et si jalouse, il en existe une autre pouvant mettre 7 ou 8,000 hommes sous les armes. Notre ville, disent-ils enfin, n'a pas été pourvue par la nature des éléments capables d'assurer sa grandeur, aussi nos rois sages politiques l'ont élevée par tous les moyens que l'art a pu leur suggérer. Ils y ont établi le parlement, les comptes, toutes les justices, la procuration du pays, l'université, le tout dans le but d'y attirer des habitants. Enfin, lui enlever les moyens d'entretenir son peuple c'est occasionner du préjudice à l'État et donner un juste sujet de plainte à la cité (1).

Ces considérations ébranlent l'âme du ministre. Notre dessein, répondit-il, n'est point d'affaiblir la capitale de la Provence, ce que nous demandons avant tout c'est la soumission. Dès que la chambre des comptes sera sortie d'Aix, on rétablira ses officiers sur leurs siéges, mais en l'état des choses vous ne sauriez être utilement entendus.

Gaufridi en se retirant, protesta du danger auquel le service du roi allait être exposé dans une province dont la fidélité était à l'épreuve mais qui concevait

(1) Hist. de Provence manuscrite de Gaufridi, pag. 35, 36, de Haitze, Hist. de la ville d'Aix, liv. 15 § 6.

des craintes sérieuses de voir changer la forme de son administration.

Cependant les émeutes continuaient à Aix ; plusieurs maisons avaient été pillées et une bande de forcenés se disposait même à aller incendier le château de La Barben. Déjà les bois en dépendant avaient été dévastés. Une délibération du parlement avait fait défenses d'acheter ou d'exercer aucun office d'*élu*, sous peine d'une forte amende.

Gaufridi et un des consuls parcouraient la cité dans tous les sens; par des exhortations réitérées ils s'efforçaient de contenir et de modérer le peuple. Ils détournèrent plus d'une main criminelle prête à porter la ruine et la dévastation.

Au milieu de ces circonstances, une mission fut confiée à Gaufridi. Interprétée d'une manière défavorable par l'esprit de malveillance, elle fut l'origine de plus d'un désagrément pour notre assesseur.

Il s'agissait de la vérification de certains faits contre des fermiers plaidant avec la ville. Accompagné d'un juge royal, Gaufridi parcourait la province et s'arrêtait dans diverses localités.

Quelques personnes prévenues contre l'assesseur virent là un prétexte servant à déguiser l'enrôlement des forces disponibles en cas de besoin. Un capitaine nommé Corbeil fit part de cette conjecture au duc

de Guise, gouverneur de Provence et même au cardinal de Richelieu.

Le duc de Guise ne craignit pas de traiter publiquement Gaufridi de cabaleur; il se hâta d'informer la cour d'une démarche qu'il eut soin de présenter comme très répréhensible. Gaufridi put se convaincre plus tard que sa réputation n'avait pas été ménagée auprès de Louis XIII. « Je faisois une procédure de justice et l'on prît de là sujet de me faire passer pour factieux et pour un des auteurs des désordres de la province! J'ay été coupable auprès du roy d'un crime où je n'ay pas pensé et j'en ay ressenti la peine sans l'avoir pourtant encourue (1). »

Cependant l'affaire des élus allait avoir un dénouement bien moins fatal pour les libertés du pays que celui objet de tant de craintes, Gaufridi ne fut pas étranger encore à cette heureuse conclusion.

Le prince de Condé, muni de pleins pouvoirs, arrive en Provence pour pacifier toutes choses. Envoyé vers lui avant son entrée dans la province, puis député aux États tenus à Tarascon, Gaufridi acquiert bientôt la certitude que le prince était pénétré d'un grand esprit de tolérance et de modération. Il borna dès lors ses soins à l'entretenir dans

(1) Emplois, pag. 23.

ces dispositions favorables. Le prince changea seulement le conseil de ville et laissa le premier consul à la nomination du roi. Enfin par lettres-patentes données à Chantilly en juillet 1633, S. M. supprima l'édit des *élus* et accorda une amnistie générale sauf quelques exceptions. Toutefois la ville d'Aix fut condamnée à de fortes sommes envers ceux dont les biens avaient été pillés.

Gaufridi est de nouveau député en cour à l'effet de demander la garantie de ces condamnations contre les vrais coupables. Il aurait voulu surtout obtenir une contribution de la part des localités qui avaient pris une part active aux désordres commis à La Barben. Mais l'intention de la cour était de mettre cette dépense à la charge des officiers du parlement frappés d'interdiction pour s'être opposés trop vivement à l'édit des *élus*.

Tout ce que put faire Gaufridi ce fut de conserver au président Corriolis la jouissance de ses biens, par la confiscation qu'il obtint au nom de la ville. Il se retira, « persuadé qu'on vouloit bien que la ville d'Aix ressentit durant longtemps la peine qu'elle avoit encourue, pour les désordres qu'elle avoit tolérés (1). »

Son âme était surtout attristée de l'insolence des

(1) Emplois, pag. 27.

gens de guerre et des injures fréquentes adressées aux consuls. « Outré de déplaisir et de douleur, je souhaitois d'être la victime pour ce peuple, et j'eusse volontiers offert ma vie pour satisfaire à la justice du roy, et délivrer par ma mort tant de malheureux innocens (1). »

Gaufridi sorti de charge, put goûter pendant quelque temps un repos acheté par de nombreux et pénibles services.

Son attachement pour la ville d'Aix se montra bien dans une circonstance que nous allons rappeler succinctement. L'amour du sol natal l'emportait chez lui sur toute autre affection particulière.

Le maréchal de Vitri dont nos historiens dépeignent le caractère dur et hautain avait succédé en 1631, comme gouverneur de Provence au duc de Guise tombé en disgrâce. Au mois d'octobre 1634, le maréchal fut mandé à la cour et le marquis de St-Chaumond, désigné pour gouverner en son absence. Gaufridi avait contracté avec lui une étroite amitié et cette liaison déplut au maréchal de Vitri, ennemi déclaré de St-Chaumond. Bientôt ce dernier reçut lui-même l'ordre de se retirer dans une de ses terres et d'y attendre les volontés du roi. Cette circonstance ne refroidit en rien l'affection de Gaufridi

(1) Emplois, pag. 28.

et par là il perdit toute espèce de crédit aux yeux du maréchal.

Le départ de St-Chaumond fut un véritable deuil pour la ville d'Aix où il avait gagné tous les cœurs. Il partit accompagné de cinquante gentilshommes en tête desquels marchait Gaufridi. St-Chaumond témoigna le plus vif regret de le laisser exposé à la haine du maréchal de Vitri et proposa de lui donner tel emploi qu'il désignerait dans la nouvelle résidence qui lui devait être assignée par le roi. Mais trop de liens retenaient Gaufridi à Aix. Sa réponse à St-Chaumond est aussi noble que patriotique : « Je vous ai donné mon cœur, il est vrai et ce seroit pour moi une extrême satisfaction de vous suivre en tous lieux : cependant que la considération de ma personne ne vous mette point en peine. Je suis né libre et je n'ay pas laissé d'user de ma liberté avec discernement. J'ay condamné les déportements du maréchal l'ayant cru l'ennemi de la province, je me suis attaché à vous, parce que je vous ai connu homme de bien, ainsi n'ayant point eu d'autre sujet de mon amour et de ma haine, je n'ay point de sujet de craindre... Je vivrai avec l'assurance que la probité donne, et je trouveray le repos que je cherche (1). »

(1) Histoire de Provence, manuscrite, pag. 99.

Exclusivement occupé de sa profession d'avocat, Gaufridi apprenait soit par les consultations où il était appelé, soit par les plaintes publiques, les nouvelles atteintes projetées contre la liberté du pays et les charges onéreuses qu'on se proposait de lui imposer.

« Ces nouvelles me piquoient si sensiblement qu'elles me faisoient porter sur le visage les tristes marques d'un déplaisir que je ne pouvois cacher, mais comme le soin des remèdes ne m'appartenoit pas, il ne m'étoit pas difficile de les éloigner de mon souvenir, ayant le loisir de m'appliquer aux bonnes lettres ou aux affaires particulières (1). »

Voici quelle était la principale de ces innovations :

En 1637, après la reprise des îles de Lérins et de S^te^-Marguerite sur les espagnols, quelques troupes avaient été laissées en Provence et placées uniquement à la charge du pays, malgré un don de 1200,000 livres accordé par les communautés assemblées à Brignolles. Vive opposition des consuls d'Aix déclarant que sans le consentement des États, ils ne pouvaient consentir à une charge contraire aux franchises de la province et aux accords passés avec le ministre. Alors l'archevêque de Bordeaux, Sourdis d'Escoubleau, ce prélat dont la vie fut

(1) Emplois, pag 30.

partagée en deux carrières, celle des armes et celle de l'église, Sourdis chargé d'exécuter les ordres du souverain s'irrite de cette opposition des consuls. De concert avec le premier président de Bernet, il forme le projet d'enlever aux consuls d'Aix la procuration du pays, pour en investir quelques créatures, instruments dociles de ses ordres. Il obtint même un arrêt du conseil d'État désignant entre autres dispositions, ceux à qui étaient dévolues ces fonctions de procureurs du pays.

La ville accueille avec de violents murmures ces nouvelles calamiteuses : le conseil de la cité se réunit et l'avocat Martely, assesseur, expose avec éloquence le préjudice que la province allait éprouver de ce changement. Il montre la ville d'Aix déchue de sa grandeur si on lui enlève le soin des affaires générales qui la rendait si considérable aux yeux du souverain et des ministres, si utile au pays, puis il ajoute ces paroles : « Comme la ville a l'obligation à la maison de Gaufridi de l'établissement de la procuration du pays, il faut aussi qu'elle lui ait celle de son rétablissement; je suis donc d'avis qu'on députe au roi l'avocat Gaufridi pour demander la révocation des ordres si funestes, afin que par une heureuse fatalité, la ville recouvre par les soins du petit-fils le lustre que l'ayeul lui avait procuré (1). »

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 153.

Cette motion est adoptée avec enthousiasme ; mais Gaufridi montrait quelque hésitation. Il n'était pas dans les bonnes grâces du gouverneur, de là cette crainte qu'en acceptant une mission offerte avec tant d'empressement il ne s'exposât à des refus injurieux.

L'amour du bien public l'emporta encore une fois.

Arrivé à la cour, Gaufridi put se convaincre par la propre déclaration des ministres que les ordres pour séparer la procuration du pays du consulat avaient été obtenus contre le sentiment de S. M. L'importunité de ceux qui exerçaient l'autorité dans la province avait seule arraché de tels ordres de la cour.

Le fatal arrêté fut dès-lors facilement révoqué, et la ville rétablie dans son entière liberté de suffrages.

Cette heureuse négociation de Gaufridi lui aliéna encore plus les faveurs de l'archevêque de Bordeaux et celles du premier président.

« Je connus à mon retour par les froideurs de ce dernier qu'il n'étoit point satisfait de ma conduite, les caresses avec lesquelles il m'accueilloit auparavant furent changées en sévérité, d'où je conclus qu'il avoit attendu de moi des choses contraires à mon honneur. J'eusse conservé la part qu'il m'avoit accordée en son amitié si j'eusse été capable de

trahir ma patrie pour lui complaire, et si je lui eusse donné le moyen de s'acquérir des créatures dans les premières charges de la province, au préjudice de la liberté en laquelle la ville avoit été si heureusement rétablie (1). »

On était alors au mois d'octobre 1637. A cette époque eut lieu la disgrâce du maréchal de Vitri, rappelé pour aller rendre compte de sa conduite. Le gouvernement de Provence fut conféré à Louis de Valois, comte d'Alais, dont Gaufridi allait bientôt devenir le confident le plus sincère, l'ami le plus dévoué.

Député de la ville pour lui rendre ses hommages, Gaufridi dans cette premiere entrevue s'attira les bonnes grâces du nouveau gouverneur.

« Je me portay d'autant plus volontiers à luy offrir mes services qu'il étoit dans l'estime d'une grande probité et que je ne voyois dans toutes ses actions que les marques d'une vertu exemplaire, et d'autre part M. Desnoyers m'ayant dit en sa présence qu'il seroit désormais le canal par où toutes les grâces du roy s'écouleroient dans la province, je crûs que je pourrois servir utilement ma patrie si je me rendois considérable auprès d'un prince qui seul pouvoit luy procurer du bien (2). »

(1) Emplois, pag. 35.
(2) Emplois, pag. 36, 37.

Ainsi le dévouement au pays dirigeait avant tout Gaufridi dans ses affections.

Sans doute le comte d'Alais avait de grandes qualités. Papon (1) le représente comme un prince humain, juste, affable, aimant le bien public et encourageant les lettres, mais, ajoute le même historien, il se prévenoit aisément, et n'avoit point cette fermeté que le caractère des provençaux, élevés dans les discordes civiles, rendoit nécessaire. Aussi eut-il des désagréments qui firent le malheur de sa vie.

Un de ses premiers actes fut d'apporter quelque soulagement à la province, en licenciant tous les régiments de milice, il déclarait en même temps que son plus grand bonheur serait toujours de rendre le peuple heureux et satisfait.

Cependant on l'accusa à la cour de préjudicier par trop de bonté au service du roi et d'avoir exposé la frontière aux ennemis en la dégarnissant trop tôt. Il vit là l'effet des intrigues de l'archevêque de Bordeaux qui voulait le rendre odieux. Il se trouva placé dans l'alternative ou de faire murmurer le peuple en le surchargeant, ou de déplaire à la cour, en voulant procurer quelque adoucissement aux provençaux.

« Il ne laissa pas pourtant d'aller toujours son

(1) Histoire générale de Provence, t. IV, pag. 490.

chemin et de suivre son ancienne maxime qui étoit de consulter en ses actions son honneur et sa conscience et de laisser les événements à Dieu (1). »

Une telle conformité de sentiments entre le comte d'Alais et Gaufridi fut le lien par lequel ces deux généreux défenseurs du pays furent toujours étroitement unis (2).

Le comte d'Alais voulait, avant tout, que le choix des procureurs du pays fut sanctionné par le peuple. Il regardait ces fonctionnaires *comme des instruments*

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 196.

(2) Gaufridi avait eu en sa possession la copie d'une *lettre d'un gentilhomme de Montpellier à un de Marseille*, et dans cette épitre qui ne porte ni date, ni signature, le comte d'Alais était calomnié de la manière la plus indigne. Cette pièce est aujourd'hui à la bibliothèque d'Aix, dans un de nos recueils manuscrit, n° 782. On y lit entr'autres aménités que le comte d'Alais continue dans cette mauvaise volonté de fouler les peuples, d'anéantir l'autorité du parlement et de ruiner les familles pour s'enrichir de leurs dépouilles... Un peu plus loin on le qualifie de monstre, de tyran, de digne imitateur de Néron, n'ayant jamais eu d'autre pensée que pour les proscriptions, les pillages et les assassinats.

Sur une feuille servant d'enveloppe on lit cette note *autographe* de Gaufridi:

« Lettre plenne d'imposture contre M. le compte Dalaix la-
« q'elle je ne garde que pour justifier jusques ou peut aller la
« malice des ames noires puisqu'on y dict faussement tout ce
« q'elle peut inspirer contre le meilleur prince qui ait jamais esté
« et un des plus véritables homes de bien suivant mesme lavеn
« de tous ses ennemis après q'il a esté mort. »

rendant les affaires aisées ou difficiles (1). En conséquence, il proposa à Gaufridi de remplir une seconde fois les fonctions d'assesseur.

Il fallut en quelque sorte lui faire violence pour avoir son acceptation. Le premier président était fort puissant à la cour et Gaufridi avait perdu son affection. Il craignait de se rendre ou suspect ou inutile.

Il découvrit son cœur avec liberté à la personne chargée de lui transmettre avec instance le désir du gouverneur. « Je la conjuray avec abondance de larmes de vouloir travailler près de celuy à qui la nomination appartenoit pour m'en faire décharger (2). »

Gaufridi semblait prévoir les luttes et les ennuis qu'il aurait à soutenir et à essuyer pendant ce nouvel assessorat.

En reconnaissance de l'accueil empressé dont il avait été l'objet, le comte d'Alais résolut de rendre à la province la tenue des états supprimés par le maréchal de Vitri, comme formant obstacle à ses desseins. Ils les obtint de la bonté du roi et les convoqua à Aix pour le mois de février 1639 (3).

Dans cette session des états, Gaufridi termina une

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 198.
(2) Emplois, pag. 38.
(3) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 199.

ancienne contestation entre la ville d'Aix et divers propriétaires de la plaine de Puyricard.

Ceux-ci tout en jouissant des priviléges de la cité n'entendaient pas contribuer aux charges ni payer l'imposition sur la farine pour l'acquittement des dettes.

Or, les propriétés de Puyricard étant possédées par de riches particuliers, leur considération rendait les recherches plus difficiles : « Chacun s'en déchargeoit d'autant plus volontiers qu'il n'y avoit à gagner que de la haine et point de gratitude à espérer d'un public qui ignore souvent les bienfaits et les oublie toujours (1). »

Pour se soustraire à la contribution des charges de la ville, ces propriétaires alléguaient que leur territoire était dans une juridiction séparée de celui d'Aix, puisqu'il était soumis à la justice de l'archevêque.

Gaufridi leur répondait au nom de la ville qu'ils devaient être forcément compris dans l'affouagement d'Aix ou bien affouagés séparément comme situés dans un terroir distinct de celui de la cité. Il fit même extraire des archives un état des lieux non affouagés de la province et déclara publiquement qu'il allait en requérir l'affouagement au sein de l'assemblée des états.

(1) Hist. de Provence, manuscrite, pag. 199 et 200.

Surpris de cette fermeté, les propriétaires de Puyricard se réunirent et décidèrent d'envoyer des députés qui auraient pouvoir de transiger avec les consuls. La transaction fut passée le 22 mars ; elle portait entr'autres dispositions que le terroir des propriétaires de Puyricard serait uni à celui d'Aix et qu'ils seraient tenus perpétuellement de contribuer aux dettes de la ville.

Cependant la guerre avec la maison d'Autriche nécessitait constamment la levée de divers impôts. Déjà la Provence avait fourni des sommes considérables et il n'était guère facile de réclamer de nouvelles subventions.

Il fut d'abord question de créer de nouveaux offices, dans la persuasion que pour s'en délivrer, la province offrirait un don gratuit (1). De là l'édit établissant trois présidiaux, de là ceux des greffiers des communautés, des collecteurs des tailles et des commis du trésorier du pays, « Édits déjà rachetés par une précédente assemblée et proposés de rechef avec tant de hardiesse qu'il n'étoit pas difficile de juger que ceux qui les présentoient avoient des appuis parmi les personnes chargées d'en faire la vérification (2). »

Notre assesseur et d'Espinouse sont députés en

(1) Papon, t. IV, pag. 499.

(2) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 201.

cour pour solliciter la suppression de ces édits. En même temps le parlement ému de l'édit des présidiaux qui attaquait sa dignité par l'endroit le plus sensible puisqu'il affaiblissait sa juridiction, le parlement envoie aussi en députation le premier président et deux conseillers. On vit alors un fait singulier ; tandis que les députés du pays sollicitaient la suppression des édits des greffiers et des collecteurs des tailles, les députés du parlement appuyaient ces mêmes édits pour se soustraire aux présidiaux : « Chose difficile à croire et que je ne pourrois me persuader, si je n'en étois le témoin (1). »

Reçus avec faveur par Richelieu, les députés du pays furent admis sans retard à l'audience du roi.

Gaufridi porte la parole : « La guerre, dit-il, n'est pas le plus grand mal qui afflige la province, et les partisans s'y sont rendus bien plus redoutables que les espagnols ; nous venons de donner agréablement nos biens pour la défense de l'État et nous demandons pour toute récompense d'être conservés dans les moyens de pouvoir continuer, en éloignant ces sangsues qui desséchant les peuples, leur ostent des forces pour le servir au besoin : les offrandes volontaires sont toujours utiles à l'état parce qu'elles entrent sans diminution dans le trésor du souverain, mais les sommes qu'on tire par le ministère des

(1) Emplois, pag. 42.

traitants s'arrêtent souvent dans les canaux et accablent bien plus les sujets qu'elles ne profitent au prince (1). »

Ces paroles du digne assesseur sont encore accueillies avec bienveillance par Louis XIII. Après quelques négociations, les édits, objets de la plainte des députés, furent révoqués. Ce fut un effet de la puissance de Richelieu qui le voulut ainsi, malgré la résistance de Bullion, surintendant des finances.

L'affaire fut conduite avec tant d'habileté et d'une manière si secrète que le traitant faisait sceller les provisions des nouveaux offices au moment même où Gaufridi avait en mains l'acte de révocation des édits (2).

Ce retrait causa une joie d'autant plus grande qu'il était moins attendu, car déjà les offices se vendaient comme à l'enchère (3).

Pendant ce séjour de Gaufridi à Paris, il se présenta une circonstance dans laquelle notre assesseur s'éleva avec énergie contre une prétention émanée de l'autorité supérieure et attentatoire aux libertés du pays.

Louis XIII avait accordé sa protection à la duchesse de Savoie, sa fille, contre le prince cardinal

(1) Hist. de Provence, manuscrite, pag. 205.

(2) Emplois, pag. 45.

(3) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 211.

de Savoie et le prince Thomas, qui lui disputaient la régence pendant la minorité de son fils. De là une levée extraordinaire de troupes en Provence. La duchesse de Savoie voulait mettre une garnison française dans Nice, mais sur le refus des habitants, le comte d'Alais reçut l'ordre du roi de convoquer le ban et l'arrière ban de la noblesse de Provence pour aller servir dans le Piémont (1) ; surpris de cette nouveauté contraire aux priviléges et aux lois des fiefs, les gentilshommes provençaux avaient chargé les députés du pays de présenter des remontrances.

Organe de la noblesse de Provence, Gaufridi trouva le secrétaire d'état Desnoyers tout décidé à se faire obéir, rejetant les raisons du droit des fiefs et du privilége de la Province, *comme de vieilles chansons et des défenses inutiles* en temps de nécessité. Il fit en outre valoir cette considération que la noblesse provençale prétendait seule s'affranchir du service. « C'est la nécessité même, répondit Gaufridi qui favorise nos prétentions ; les autres provinces ou ne sont pas exposées à l'ennemi ou sont garnies de troupes entretenues par le roi, tandis que la Provence est ouverte aux étrangers dans une étendue de trente-trois lieues de cotes abordables et n'est

(1) De Haitze, Hist. de Provence sous le gouvernement du comte d'Alais, manuscrite, liv. 1, § 22.

gardée qu'à ses dépens : la noblesse seule est donc capable de servir de cavalerie au gouverneur pour s'opposer, en cas de besoin, aux incursions des ennemis (1). »

Le ministre se rendit à ces observations et le comte d'Alais reçut l'ordre de n'employer que dans son gouvernement les armes des gentilshommes. Ainsi le corps de la noblesse fut relevé de l'assignation émanée de l'autorité du souverain.

Quant aux députés du parlement, ils obtinrent aussi la révocation de l'édit des présidiaux par lettres-patentes données en juillet 1639 ; le roi et son conseil prirent en considération les graves conflits qui auraient pu surgir entre les deux juridictions.

Toutefois, comme le besoin d'argent subsistait encore, le premier président eut l'adresse de faire rendre un nouvel édit, au moment de la suppression des présidiaux. Par cet édit étaient créés les auditeurs des comptes tutélaires et les experts jurés, formant un nombre de cent quatre-vingt-neuf officiers, établis en trente bureaux et répartis dans diverses localités.

Gaufridi, de retour à Aix, avait repris ses fonctions d'assesseur. S'opposer à ces édits désastreux,

(1) Hist de Provence, manuscrite, pag 206, 207.

faire ressortir le préjudice que la Provence allait éprouver de cette infinité de petits officiers, ce fut là l'objet de toute sa sollicitude.

« Cette poursuite augmenta la haine du premier président contre moi et comme il considéroit son ouvrage en ces nouveaux édits, il ne pouvoit souffrir ceux qui avoient des pensées pour le détruire (1). »

Le chef du parlement usant de son influence sur la corporation entraîna plusieurs membres à refuser la requête d'opposition.

Ainsi la voix du peuple qui se plaignait demeura quelque temps étouffée par ceux-là même dont le devoir était d'y prêter une oreille attentive.

Le zèle de Gaufridi et celui des consuls était tourné en dérision. Par esprit d'ironie, on les qualifiait de *tribuns du peuple*. On poussa même l'oubli des convenances jusqu'à vérifier dix édits sans les lire ni en apprécier le contenu.

Cependant une assemblée générale des communautés était sur le point de se tenir en la ville de Fréjus ; le comte d'Alais qui se rendait à la réunion recevait partout sur son passage de vives plaintes sur ces édits.

On le suppliait, au nom de la province, de la délivrer de ces calamités d'autant plus redoutables

(1) Emplois, pag. 47.

que le chef de la justice les favorisait ouvertement.

Il fut décidé dans l'assemblée de combattre par tous les moyens possibles, le traité, ouvrage du premier président. On résolut à cet effet d'envoyer une députation en tête de laquelle on n'hésita point à placer Gaufridi, soit à cause de son expérience à la cour, soit par cette considération que le succès couronnerait encore cette fois ses efforts.

Gaufridi déclare au comte d'Alais qu'il ne peut accepter une pareille mission et que son dessein bien arrêté est de ne plus s'entremettre dans les affaires. Vainement le gouverneur fait valoir la considération du bien public, ensuite celle du service du roi, tout est inutile. « Alors le comte d'Alais me dit qu'il vouloit que je fisse ce voyage pour l'amour de luy et parce qu'il m'en prioit, cette raison me fit tomber les armes, je n'eus point de défenses contre ce discours et luy dis seulement que luy ayant offert mes services, je les luy voulois rendre en agissant même contre mon propre sentiment (1). »

Dans une assemblée tenue chez l'archevêque on discuta divers édits propres à remplacer celui qui soulevait tant de plaintes.

L'établissement d'une chambre des requêtes fut

(1) Emplois, pag. 57.

considéré d'un avis unanime, comme l'innovation la moins attentatoire aux priviléges du pays, et la moins capable d'entraîner des inconvénients.

Cette chambre devait juger en premier ressort les affaires de certains privilégiés. Deux présidents, un conseiller clerc et seize laïques formaient notamment son personnel. La chambre des requêtes donnait en réalité des collègues subalternes en juridiction à des magistrats supérieurs, mais elle communiquait les mêmes honneurs à des officiers différents en autorité.

Gaufridi fut chargé de poursuivre lui-même l'établissement de ce nouveau corps de magistrature.

Il témoigna le désir que ses instructions fussent signées par les procureurs du pays, attendu qu'il s'agissait d'un cas extraordinaire. Mais sur leur refus, le comte d'Alais se borna à faire rédiger le mémoire concernant le nouvel édit, de la propre main de l'intendant de la province, en revêtant cet écrit de sa signature. Gaufridi se mit en route, muni de cette pièce.

De nombreuses contrariétés l'attendaient à la cour; il s'écoula même une année entière de poursuites et de négociations, par suite des difficultés que soulevaient les amis du premier président. Enfin l'établissement de la chambre des requêtes fut admis au

conseil et l'édit donné à St-Germain, au mois de janvier 1641.

Le comte d'Alais présente cet édit au parlement(1), il communique en même temps les ordres du souverain tendant à ce qu'il soit enregistré purement et simplement. Alors les gens du roi font ressortir dans les termes les plus violents, combien cet édit est outrageant pour l'autorité de la cour ; ils annoncent que des remontrances seront présentées. Le parlement adopte ces conclusions à l'unanimité tout en enregistrant l'édit.

Par suite de ce mauvais vouloir, quatorze membres de la cour sont interdits pour refus d'opiner à l'enregistrement. Ces magistrats furent néanmoins rétablis quelque temps après (2).

L'établissement de la chambre des requêtes rencontrait une vive opposition même en dehors du parlement. A quelle cause attribuer cette antipathie, alors que la nouvelle institution allait rendre à la ville d'Aix un de ses priviléges les plus chers et qu'elle devait en outre procurer à plusieurs personnes le grand avantage de pouvoir exercer un ministère de justice ?

Ne cherchons point d'autre motif que l'influence

(1) Hesmivy de Moissac, Hist. du parlement de Provence, manuscrite, pag. 364.

(2) Hesmivy de Moissac, pag. 366, 367.

fatale descendue des hauteurs même du parlement. La haine et l'animadversion mirent tout en jeu pour aigrir les esprits et pour les porter à la révolte contre l'exécution de l'édit.

Déjà quatre mois s'étaient écoulés depuis la vérification et personne ne se présentait pour lever les offices (1).

Cette circonstance prêtait à rire aux mal intentionnés : ils annonçaient publiquement la faillite de celui des procureurs du pays qui s'était obligé envers le roi pour les 350,000 livres que l'édit devait lui fournir.

Les ennemis du gouverneur triomphaient ; déjà ils se vantaient de rétablir les experts-jurés à la grande confusion du comte d'Alais dont l'honneur et le crédit auraient été ainsi compromis.

Le comte a recours à Gaufridi et l'engage vivement à achever une affaire déjà si habilement commencée, en se rendant acquéreur d'un des offices de la nouvelle fondation.

Mais Gaufridi oppose un refus formel : « J'y avois une telle aversion que j'eusse préféré de bon cœur la mort à l'acquisition de cet office (2). » On le presse néanmoins par son amour pour la ville d'Aix et pour la province, on lui expose que si cette

(1) Emplois, pag. 70.
(2) Emplois, pag. 71.

chambre n'est point établie, les experts-jurés vont être installés au grand détriment de la cité ; le comte d'Alais invoque encore le service du roi et l'intérêt de la patrie ; il se prévaut même de la satisfaction personnelle qu'il va éprouver... Enfin Gaufridi est ébranlé, mais avant de se prononcer définitivement, il désire consulter St-Chaumond et un confident du cardinal de Richelieu, il a même recours aux lumières des casuistes les plus recommandables par leurs vertus et leur science. Aucun d'eux n'hésite à lui conseiller de prêter son concours au bien du pays et de satisfaire ainsi aux désirs du gouverneur.

Il traita donc de la charge de président dont il donna le même prix qu'aurait offert toute autre personne étrangère à cette négociation. Il ne voulut tirer aucun avantage de cette circonstance que son initiative avait été nécessaire.

Cet exemple de dévouement compta bientôt de nombreux imitateurs et toutes les autres charges furent promptement remplies.

Parmi les officiers de cette chambre des requêtes, la presque totalité aurait pu montrer des ancêtres dans les annales du parlement ; plusieurs comptaient même pour le moment, au sein de la compagnie, des parents à un degré très rapproché (1).

(1) Emplois, pag 74.

La chambre des requêtes fut solennellement inaugurée le 4 juin 1642 et Gaufridi prononça le discours d'ouverture. Cette institution fut en butte à toutes les avanies des anciens officiers, pendant une existence orageuse d'environ cinq années.

Le parlement ne songeait plus qu'à la tenir dans un état constant d'humiliation ; non seulement le mérite de son origine était contesté, on attaquait même les personnes. Loin de considérer les nouveaux magistrats comme des confrères, les anciens auraient voulu les exclure des cérémonies publiques et des processions. Le premier président de Bernet encourageait toutes ces vexations.

Une lettre du roi adressée à la compagnie lui annonça que d'après son intention, les officiers des requêtes devaient assister à toutes les cérémonies auxquelles la cour se trouverait (1).

« Les femmes entrèrent dans les mêmes sentiments d'aigreur et de vengeance que leurs maris, et non seulement elles firent interdire à celles des officiers des requêtes l'entrée de leurs maisons, mais toute sorte de communication ensemble leur fut également refusée, quoique les unes et les autres fussent parentes ou alliées (2). »

(1) Hesmivy de Moissac, Hist. manuscrite du parlement de Provence, pag. 396.

(2) De Haitze, Histoire de Provence sous le gouvernement du comte d'Alais, liv. 2, § 16.

Telle était l'animosité des anciens officiers qu'ils firent défendre au président des requêtes de se faire précéder au palais par un huissier. Cet avis fut même donné publiquement à Gaufridi dans la grand'-chambre.

Celui-ci fit observer que ce cérémonial était usité chez les présidents des requêtes au parlement de Paris. Au surplus, ajouta-t-il, S. M. règlera le différent; quant à nous, nous serons toujours prêts à soutenir les droits et prérogatives de nos charges (1).

Gaufridi avait soin d'ailleurs de tenir au courant S. M. et le ministre Desnoyers de tous les dégoûts dont la chambre des requêtes était constamment abreuvée.

Un jour, le conseiller Sinier ne craignit pas d'injurier Gaufridi, en pleine audience, de la manière la plus indigne. Notre président se contenta de dire au chef du parlement : « Vous voyez comme on nous traite sans qu'on nous fasse raison (2). » Mais l'outrage était d'une violence telle qu'une réparation n'aurait pu être éludée : or, « les chambres ayant été assemblées le 14 may pour traitter cette affaire en mercuriale. il fut arresté que Gaufridi estant à sa place, assis et couvert, Sinier seroit

(1) Hesmivy de Moissac, pag. 374.

(2) Hist. de Provence, manuscrite, pag. 252.

sévèrement réprimandé derrière le bureau où il déclareroit d'estre marri de ce qui s'estoit passé, et qu'il le recognoit pour homme de bien et d'honneur. Ce qui fut à l'instant exécuté (1). »

Gaufridi conservait toujours l'espoir que la patience de la nouvelle chambre finirait par désarmer l'opiniâtreté de ses ennemis; « que ceux-ci seroient enfin lassés de faire des injustices et que leur haine se convertiroit un jour en amour (2). » Il lui répugnait souverainement d'aigrir les ministres par ses dépêches, en exposant le mépris professé ouvertement pour les volontés du roi.

Ces désirs d'une âme honnête ne devaient point se réaliser.

Le cardinal Mazarin prévenu contre le parlement, rêvait alors son humiliation. De là l'édit du mois d'octobre 1647 qui institua le semestre.

Ce nouveau parlement devait être en exercice du 1er janvier au 30 juin, et pendant le cours de ces six mois, tous les anciens officiers demeuraient comme interdits, sans pouvoir se livrer à aucune fonction de leurs charges. Par ce même édit, les officiers des requêtes étaient commués en magistrats du semestre et devenaient égaux en autorité aux

(1) Hesmivy de Moissac, pag. 374.
(2) Emplois, pag 76.

membres du parlement. Le comte d'Alais était spécialement chargé de veiller à l'exécution de ce nouvel ordre de choses.

Cette institution du semestre fut accueillie avec répugnance par notre magistrat. Il voyait là, en effet, une nouvelle circonstance qui l'obligerait encore d'agir contre ses propres inclinations. Aussi, pour se soustraire à cette nécessité, il songea sérieusement à se retirer des affaires, en résignant sa charge à son fils (1). Il était en outre persuadé que son éloignement pourrait contribuer à pacifier les esprits, et cela suffisait pour qu'un projet de retraite sourit à son cœur.

Tout-à-coup le bruit se répand que les charges des magistrats des requêtes s'éteindront avec leurs possesseurs. Gaufridi ne pensa plus dès lors à résigner des fonctions non transmissibles. D'ailleurs, les troubles prenaient chaque jour plus de violence; chaque jour aussi la haine contre la chambre des requêtes allait en augmentant. « Nous vivions dans Aix comme des *Anathèmes*, et ne voyant pour lors point de remèdes à nos maux, non seulement je me résolus de consentir au semestre, mais je le souhaitay et je me disposay d'y travailler avec autant d'affection que les ministres le désiroient (2). »

(1) Emplois, pag. 77.
(2) Emplois, pag. 79.

Ainsi l'excès du mal inspira à Gaufridi cette nouvelle détermination. Les circonstances étaient telles que la retraite de notre magistrat aurait paru un acte de faiblesse impardonnable.

Toujours préoccupé des intérêts du peuple, Gaufridi se fortifiait dans sa résolution par cette pensée que le semestre aurait pour résultat de diminuer la longueur des procès et de modérer l'orgueil des anciens officiers.

Il entrevoyait encore que l'établissement du semestre serait avantageux à la cité par les nouvelles familles qui viendraient se fixer dans ses murs. Aussi résista-t-il avec énergie à l'intention des ministres qui auraient voulu placer le semestre dans une autre ville pour mieux assurer le succès de cette institution. Il lui répugnait trop de contribuer à l'abaissement de la capitale de la Provence qui, disait-il, ne peut porter ce titre que par son avantage d'être dépositaire de toutes les justices (1).

Cependant au bruit du semestre, les anciens officiers du parlement s'ébranlent et proposent eux-mêmes un accommodement auquel ils s'étaient montrés rebelles jusqu'alors. Cette nouvelle remplit de joie le cœur de Gaufridi : « Je m'estimois le plus heureux du monde d'avoir vu la fin de cette af-

(1) Emplois, pag. 79.

faire, et je ne croyois pas qu'il y eût rien qui pût à l'avenir troubler mon repos (1). »

Toutefois il ne devait pas en être ainsi : deux courriers arrivent à peu de distance, porteurs des ordres du souverain qui prescrit de hâter l'établissement du semestre. On accusait le comte d'Alais de négligence coupable dans le service de l'état et on menaçait même les magistrats de la perte de leurs charges. Vainement Gaufridi supplie le surintendant des finances de temporiser encore, en alléguant les nouveaux troubles qui vont surgir, au grand préjudice de la province. La mesure, répondit le surintendant, doit s'exécuter n'importe à quel prix.

Cet ordre était sans réplique. Le semestre est donc établi, et Gaufridi appelé à remplir les fonctions de premier président. Les officiers des requêtes accompagnés des intendants de Provence, du Languedoc et du Dauphiné firent procéder à la lecture et à l'enregistrement des lettres-patentes de leur nouvelle commission. Ceci se passait le 25 janvier 1648 (2).

A dater de ce jour, la cité fut en proie pendant dix-neuf mois, aux troubles, aux émeutes, aux

(1) Emplois, pag. 80.

(2) De Haitze, Hist. de Provence sous le gouvernement du comte d'Alais, manuscrite, liv. 2, § 16.

dissensions. C'était en quelque sorte la reproduction sur un petit théâtre des scènes de désordre dont la fronde agitait la capitale de la France. Tandis que la discorde séparait les deux camps parlementaires, le peuple, quoique le semestre fut en sa faveur, témoignait pour les nouveaux officiers une profonde aversion (1). Sa haine envers le comte d'Alais était au comble. Il professait aussi un souverain mépris pour les consuls, créés à cette époque difficile par lettres-patentes de la cour, au lieu d'être nommés dans une assemblée générale de la communauté.

Les anciens officiers du parlement motivaient leur vive opposition sur la dignité de la corporation, froissée, disaient-ils, de la manière la plus révoltante. Aussi l'historien Moissac tout dévoué aux parlementaires dépeint le semestre comme un des plus fâcheux événements arrivés à la compagnie (2). Il représente les magistrats dépouillés de leurs honneurs, interdits de leurs fonctions, réduits en un mot au rang des derniers citoyens, ceux-ci dispersés au loin, ceux-là demeurés à leur poste et devenus l'objet des mépris du gouverneur. Selon le même auteur, les officiers des requêtes et notamment Gaufridi n'auraient agi que par une coupable ambition ; rien de sacré pour eux, quand il s'agissait de satisfaire un

(1) De Haitze, Hist. de Provence, manuscrite, liv. 2, § 18.

(2) Hist. manuscrite du parlement de Provence, pag 401.

intérêt personnel. Ces lignes portent l'empreinte de l'exagération et contiennent une odieuse calomnie. Eh quoi ! Gaufridi avait constamment professé une généreuse abnégation, il avait fallu lui arracher en quelque sorte son consentement pour l'exercice de sa nouvelle charge, et ce grand citoyen n'aurait été poussé que par des motifs intéressés ! Disons-le avec plus de vérité, l'histoire reprochera toujours aux parlementaires de n'avoir point accueilli le semestre sinon avec sympathie, du moins avec déférence pour la volonté du souverain.

Ces officiers avaient même projeté d'attenter aux jours de Gaufridi. Celui-ci informé de ces menaces par le bruit public se vit obligé de faire défendre son hôtel par des gardes que lui donna le comte d'Alais. Ils veillaient fidèlement à sa porte (1).

Aidés de leurs parents et de leurs amis, les parlementaires mettaient en jeu toute sorte d'intrigues pour rentrer dans le plein exercice de leurs charges et arrêter les progrès du semestre (2). Ils dirigeaient la menace et l'intimidation contre ceux qui témoignaient le désir d'acquérir des offices, ils obligeaient les plaideurs à suspendre les poursuites par la crainte des vengeances, leur ascendant avait même con-

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 274.

(2) De Haitze, Hist. de Provence sous le gouvernement du comte d'Alais, liv. 2, § 17.

traint les avocats et les procureurs à s'absenter du palais pendant quelque temps.

Le premier président de Mesgrigni prévint un jour les nouveaux officiers qu'un des anciens conseillers avait pratiqué une mine sous les siéges de la salle d'audience. Cette mine était prête à jouer, du moment que ces siéges auraient été occupés : « Mesgrigni usa mesme par deux fois de cette adresse après avoir ouvert l'audience, de dire qu'il sentoit la poudre à canon (1). »

Toutes ces vexations devaient s'effacer devant l'assassinat du malheureux Gueidon, avocat du roi à Marseille et promu le premier à une charge dans la nouvelle magistrature souveraine. On eut soin de signaler cette catastrophe, non comme le résultat d'une vengeance particulière, mais comme un exemple propre à glacer de terreur quiconque déplairait à un corps sachant maintenir son autorité par le glaive.

Le comte d'Alais était faible et irrésolu. Les troupes introduites dans la ville par ses soins auraient pu facilement y rétablir l'ordre et soumettre les factieux. Mais le gouverneur leur avait prescrit de ne rien entreprendre. Gaufridi lui reprochait ce manque d'énergie : « C'est une faute considérable,

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, manuscrite, pag. 270.

disait-il, à celui qui a le commandement de laisser élever ses ennemis et quiconque ne sçait pas faire le maître se voit enfin maîtrisé (1). »

On crut un moment que les affaires allaient être pacifiées par l'intermédiaire de Michel Mazarin, cardinal de S^te^-Cécile, archevêque d Aix. Gaufridi était allé présenter les hommages de la cour à ce prélat qui arrivait de Paris. « Cette éminence se trouvant encore couchée quand MM. du parlement arrivèrent, elle ne laissa pas que de les recevoir avec beaucoup d'affection et de faire même asseoir le président de Gaufridi sur son lit (2). » Le cardinal s'offrit d'être le médiateur entre les deux partis, mais ces bonnes dispositions furent bientôt paralysées par l'influence des anciens officiers pour lesquels Michel Mazarin ne dissimulait point ses sympathies. Il se plaignait au comte d'Alais de ce que les gens de guerre étaient en trop grand nombre dans la cité, « Je n'ay de gens de guerre répondit froidement le gouverneur, que pour faire obéir le roi (3). »

La journée du 20 janvier 1649, dite de Saint-Sébastien, vint mettre le comble à toutes ces divisions.

(1) Hist. de Provence, manuscrite, pag 282.

(2) De Haitze, Hist. de Provence sous le gouvernement du comte d'Alais, liv. 2, § 20.

(3) De Haitze, *ibid.*

Nous n'entrerons point dans les détails de la violente sédition qui éclata ce jour-là à Aix, parce qu'ils sont consignés dans nos divers historiens (1). Bornons-nous à rappeler que le bruit s'étant répandu que le comte d'Alais voulait faire égorger les habitants par ses troupes, le peuple s'assembla en armes et se livra à tous les excès d'une aveugle fureur. Assiégé dans son propre palais, le gouverneur y fut gardé à vue et on lui fit promettre qu'il donnerait les ordres nécessaires pour que les troupes sortissent de la ville ce même jour. « Alors, dit Gaufridi, il put connoître la faute qu'il avoit faite d'avoir mal ménagé l'autorité que sa charge luy donnoit, d'avoir méprisé les avis de ses véritables serviteurs et de s'être mis à ce point de malheur que d'être contraint de se rendre prisonnier à des gens de robe longue qui n'eussent eu ni pouvoir,

(1) J'indiquerai à ce sujet la *description (inédite) des malheurs du semestre qui arrivèrent le 20 janvier.* C'est une lettre autographe datée d'Aix, le 25 janvier 1649, adressée par Jean-François de Fortis de Claps à Louis de Fortis de Claps, son père, qui s'était retiré à St-Chamas, par suite des troubles de la ville d'Aix. Cette lettre est insérée dans un de nos recueils manuscrits, n° 843.

Jean-François de Fortis, né à Aix, le 7 février 1625, avait suivi le célèbre Ignace Cotolendi, évêque de Métellopolis, vicaire apostolique en Chine, et mourut saintement à Mazulipatam, le 10 janvier 1663, âgé de 38 ans.

ni appui, s'il se fut servi des moyens en son pouvoir pour les mettre à la raison (1). »

Par le traité relatif à la détention du comte d'Alais, il était dit que Gaufridi son confident ne courrait aucuns risques ni pour sa personne ni pour ses propriétés : mais que pouvaient ces accords devant la fureur populaire ?

Gaufridi sortait de la ville avec les troupes qui y tenaient garnison, quand tout-à-coup une bande de séditieux se détache de la place de la Grand'-Horloge et vient fondre sur l'hôtel de notre magistrat (2). Cet hôtel est saccagé ; les meubles de Gaufridi et ceux du gouverneur qui s'y trouvaient en dépôt sont brisés ou emportés ; ses titres, documents et papiers, parmi lesquels étaient divers mémoires sur des questions judiciaires et des matériaux pour une histoire générale de Provence, tout est détruit impitoyablement.

A peine put-il sauver de ces ruines une somme d'argent. « C'étoit là, dit naïvement de Haitze, ce que l'on désiroit davantage ; elle fut garantie du pillage par mon père qui voyant que ce magistrat

(1) Emplois, pag. 86.

(2) De Haitze, Hist. de Provence sous le gouvernement du comte d'Alais, liv. 2, § 29. Cette maison forme le coin opposé à l'hôtel d'Albertas.

regrettoit fort de l'avoir laissée, s'offrit à lui de l'aller prendre, ce qu'il fit.. (1). »

Telle fut la récompense que le peuple réservait à Gaufridi pour s'être consacré exclusivement à la défense de ses droits et de ses intérêts pendant un quart de siècle.

Ces attentats furent d'autant plus lâches que Gaufridi avait dédaigné toute espèce de précaution. « J'avois tout laissé dans mon logis sans aucune appréhension, parce que ma conscience ne me reprochant rien de honteux, elle ne me donnoit pas lieu de craindre un si injuste traitement (2). »

Ses ennemis, non contents de l'avoir dépouillé, attaquèrent encore sa réputation et le diffamèrent par leurs manifestes. Ces calomnies lui furent bien plus sensibles que la perte de ses propriétés. On envoya même sur la route de Paris des émissaires chargés de l'arrêter. On pensait qu'il se dirigerait vers la cour pour y porter ses plaintes.

Gaufridi sut déjouer ces criminels projets : « Je me retiray en Languedoc avec désir que ma patience et ma solitude pussent obliger ces messieurs à chercher des moyens d'accommodement pour mettre le repos dans la province (3). »

(1) De Haitze, *Ibid.*
(2) Emplois, pag. 87.
(3) Emplois, pag. 88.

Cette noble victime des passions populaires demeura exilée pendant plusieurs années, et lorsque plus tard Gaufridi se décida à aller revoir le sol natal, il fixa sa demeure dans une maison de campagne qu'il possédait près de la ville d'Aix, sur la route d'Avignon, non loin du couvent des Chartreux (1). Là il vécut encore pendant quinze années, au sein de la retraite la plus profonde.

Ainsi rendu à la vie privée, ce vertueux citoyen partageait son temps entre l'étude, les pratiques de la religion et de douces confidences avec un petit nombre d'amis qu'il édifiait par sa résignation, sa piété et son ardente charité. Ses aumônes étaient abondantes, « Surtout, dit de Haitze, à l'endroit des pauvres honteux dont il en avoit plusieurs stipendiez et comme à sa solde, jusque-là que dans les rencontres de hazard de ces sortes d'indigents, ne se trouvant rien sur lui pour leur donner, il leur livroit agréablement son manteau pour ne pas les voir partir de sa présence sans aucune consolation (2). »

Une fois les honneurs et les dignités voulurent le surprendre dans sa retraite : à la mort de M. de Belièvre, premier président au parlement de Paris,

(1) C'est ce que l'on appelle encore aujourd'hui le pavillon *Gaufridi*. Mgr. de Posada, ancien évêque de Carthagène et de Murcie, l'avait habité pendant son séjour à Aix.

(2) Histoire d'Aix, liv. 23, § 44.

Gaufridi avait été désigné dans le conseil du roi parmi les trois candidats proposés pour cette charge éminente (1). Mais une telle annonce le trouva insensible. Son détachement des affaires du monde était si grand que toutes les nouvelles s'arrêtaient sur le seuil de sa demeure. A peine pouvaient-elles effleurer l'âme de ce sage.

Un arrêt du conseil d'Etat, rendu le 16 mai 1658 lui avait accordé la jouissance des *gages* de sa charge. Cette pension ne dépassait guère 2000 livres (2).

Lorsque le souvenir de ses malheurs et de l'ingratitude populaire venait parfois troubler la sérénité de son âme, Gaufridi aimait à se rappeler ses études classiques. L'histoire lui offrait de nombreux exemples d'infortunes pareilles aux siennes et alors, disait-il, « Il ne m'a pas été difficile de supporter une chute qui m'est commune avec quantité de grands hommes dont la plupart l'avoient sans doute bien moins méritée que moy (3). » Ainsi sa mémoire lui représentait tour-à-tour Solon forcé de s'exiler d'Athènes qu'il avait dotée des lois les plus

(1) Hist. héroïque et universelle de la noblesse de Provence, t. 1, pag. 461.

(2) Hist. héroïque, etc., *ibid.*, et catalogue des livres provençaux, par l'abbé Dubreuil, manuscrit, t 2, pag. 104.

(3) Emplois, p. 89.

sages, Milthiade, vainqueur de Marathon, expiant dans les fers un crime de trahison purement imaginaire, Scipion l'africain, soulevant contre lui les attaques de l'envie par ses nobles exploits et contraint de cacher sa gloire dans l'obscure retraite de Linternum, Bélisaire réduit à ce que l'indigence a de plus affreux, après une vie toute consacrée au service de son prince et à l'affermissement de l'empire, enfin dans des temps plus modernes, l'illustre et infortuné Brisson, devenu suspect à son propre parti et payant de la vie, dans la salle même des délibérations une confiance mal placée.

Toutefois Gaufridi avoue dans les *emplois* que le secours tiré de ses études était insuffisant pour relever son âme des atteintes de la calomnie. Aussi rendait-il à Dieu de très humbles grâces pour l'avoir fait naître chrétien, « Parce que çà été le seul remède que j'ay trouvé pour me guérir de ce mal, et mettre mon âme en repos (1). »

Il éprouvait une joie infinie à unir les injures qu'il avait souffertes aux outrages endurés par le Sauveur. « Il est venu en ce monde pour nous montrer le chemin du Ciel et il a dit qu'on ne pouvoit être heureux qu'en suivant ses traces et ses voyes qui sont celles des contradictions et des adversitez. Et

(1) Emplois, pag. 100, 101.

pourquoy n'aymeray-pas celles qu'il m'envoye, puis qu'elles me doivent conduire à cette délicieuse félicité, en ce bienheureux séjour où les opprobres sont changés en gloire, les contradictions en repos, les amertumes et les déplaisirs en la jouissance de cette incompréhensible divinité (1) ! »

Au milieu de ces pieux loisirs, Gaufridi écrivit ses *emplois* et rédigea ses travaux sur l'histoire de Provence.

Les *emplois* seuls ont été imprimés en 1687. Ce petit livre dont nous avons donné quelques extraits est, comme nous l'avons dit, une justification de la conduite de Gaufridi soit dans ses nombreuses négociations avec la cour, soit dans ses démarches pour procurer au pays le bienfait d'une sage liberté. La piété et la modestie signalent cet écrit d'un bout à l'autre. A-t-il rendu quelque service à la province, notre magistrat avoue humblement qu'il a peut-être perdu de vue le seul auteur de toutes choses, au milieu des douces satisfactions de son cœur. « Que j'eusse été heureux si j'eusse rapporté tous ces mouvements à vôtre gloire, mon Dieu, si je ne me fusse pas cherché moy-même dans cette négociation, et si la vanité n'eût pas été le fondement de mes actions (2). » Et ailleurs : « Je pensois qu'il y put

(1) Emplois, pag. 102.
(2) Emplois, pag. 15.

avoir du contentement hors de vous, mon Dieu, et m'étant proposé un objet de félicité qui en étoit séparé, vous m'avès bien fait connoître mon erreur et mon aveuglement par les effets rigoureux de vôtre justice (1). »

Quant aux écrits de Gaufridi sur la Provence demeurés manuscrits, ce magistrat avait rédigé sous le titre d'*Histoire de Provence*, des mémoires contenant ce qui s'était passé de plus remarquable dans ce pays, depuis 1626 jusqu'en 1649 (2). Un autre travail de Gaufridi est un journal des faits dont la ville d'Aix avait été le théâtre depuis la fin de l'année 1622 jusqu'au mois d'octobre 1666. C'est ce que

(1) Emplois, pag. 40

(2) Les trois copies de cette histoire que j'ai vérifiées à la Bibliothèque d'Aix s'arrêtent à cette date ; cependant d'après le P. Lelong, revu par Fontette, tom. 3, pag. 554, l'histoire de Gaufridi s'étendrait de 1628 jusqu'en 1660. « Elle doit être en original, dit le P. Lelong, entre les mains de M. Gaufridy, baron de Trets, son héritier. Il y en a une copie *imparfaite* dans la bibliothèque de M. de Nicolay, à Arles; elle ne va que jusqu'au commencement de 1649, et il y a même une lacune depuis 1642 jusqu'en 1647. » Ce que dit ici l'auteur de la Bibliothèque historique serait confirmé à mon avis, par les paroles même de Gaufridi que nous rapportons quelques lignes plus bas : *mon projet est de faire un petit corps d'histoire de* 35 *ou* 40 *années*. Il serait dès-lors évident que les trois copies de la bibliothèque d'Aix ont été prises non sur l'original mais sur le manuscrit de M. de Nicolaï. J'ajoute que nos copies se terminent d'une manière bien suffisante à elle seule pour démontrer que ce n'est point là une fin.

l'on désigne spécialement sous le titre de *mémoires*.

« Quoique mon principal dessein, dit l'auteur dès le début *de son histoire*, ait été d'écrire, les mouvements que l'appréhension des élus et l'établissement du semestre ont causé dans cette province, je ne laisseray pas pourtant d'y comprendre tout ce qui est arrivé de considérable dans le même tems pour faire comme un petit corps d'histoire de 35 ou 40 années qui pourra servir à ceux qui voudront entreprendre de composer la générale de Provence pour laquelle j'aurois eu dessein, si j'en eusse eu la force et le loisir (1). »

Ainsi autour de ces deux faits mémorables des élus et du semestre sont groupés divers événements non moins dignes d'intérêt. On lit des détails curieux sur plusieurs expéditions militaires, notamment celle de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, au sujet de la reprise des îles de S^te^-Marguerite et de Lérins, sur la victoire du roi en l'île de Ré, contre l'escadre anglaise, sur les maladies épidémiques dont la Provence avait été si souvent affligée. Les faits que raconte l'auteur sont entremêlés de réflexions morales ou politiques. Plusieurs de ces remarques portent l'empreinte de cet amour de la liberté, de ce dévouement pour le peuple qui ne cessèrent d'a-

(1) Histoire de Provence, manuscrite, pag. 2

nimer notre magistrat pendant toute sa carrière : « L'autorité des gouverneurs, dit-il quelque part, prend toujours quelque chose à celle des peuples », et ailleurs : « Ceux que la faveur a élevés au-dessus des autres doivent craindre d'être soumis à leur jugement. » Gaufridi s'est encore attaché à retracer les portraits des personnages remarquables de l'époque, ceux entr'autres du maréchal de Vitri, du comte d'Alais et de Richelieu. Enfin, quelques anecdotes plus ou moins piquantes forment une agréable diversion aux graves récits de l'historien (1).

(1) Parmi ces anecdotes, une des plus intéressantes est la supposition de part dont fut déclarée atteinte la duchesse de Créqui. M. Roux-Alphéran la raconte avec tous ses détails, dans *les Rues d'Aix*, tom. 1, pag 599 et suiv.

Notre honorable confrère devait enrichir cette excellente publication d'une notice sur Jacques Gaufridi et il a bien voulu renoncer à son projet en faveur du travail que nous préparions ; puissions-nous ne pas avoir trahi sa confiance et nous être montré fidèle autant que possible à la vérité historique dont M. Roux-Alphéran est un si exact observateur.

Cet ami du pays possède un beau portrait de Jacques Gaufridi, peint à l'huile. Gaufridi est en robe d'avocat. M. Roux-Alphéran pense avec raison que ce portrait a dû servir de type à J. Cundier pour la gravure que celui-ci en a faite avec la robe et le mortier de président ; et qui est placée en tête des *emplois*. En comparant ces deux portraits, il est facile de s'apercevoir que la physionomie du personnage est plus jeune sur le tableau que sur la gravure. Au reste, les rapports de ressemblance sont frappants, même

La critique pourrait reprocher à Gaufridi de ne s'être pas montré toujours assez soigneux d'indiquer la date exacte des faits qu'il rapporte ; son style est en outre souvent diffus et embarrassé. Probablement le travail de l'auteur n'était point destiné à être livré à l'impression tel qu'il est parvenu jusqu'à nous.

Les *mémoires* sont écrits avec encore plus de négligence : Gaufridi y relate jour par jour les principaux événements qui lui ont paru dignes de quelque attention. Nous lisons dans ce journal, le récit des contestations entre le parlement et l'archevêque d'Aix, celles encore entre ce prélat et les consuls, les détails concernant l'arrivée à Aix du gouverneur de Vitri et du comte d'Alais, diverses particularités sur l'élection des consuls, sur l'assemblée générale des communautés, sur plusieurs questions de préséance. Ces mémoires sont terminés par un état des rêves et rentes dont la ville d'Aix était en possession pendant l'assessorat de Gaufridi, année 1638, par un tableau des charges de toute nature auxquelles le pays était soumis annuellement et par un état des sommes que *le roy retire dudit pays, au moyen de ses fermes.*

figure ovale, même regard. Dans un des angles supérieurs du tableau, on voit les armoiries de la maison de Gaufridi, *portant tranché de gueules et d'argent.*

Gaufridi était parvenu à sa 87me année et voyait arriver sans crainte le terme d'une carrière si bien remplie. « Pour lors, dit de Haitze (1), sentant approcher le tems de sa mort, n'ayant plus rien à disposer par le soin qu'il avoit pris depuis longtems de donner ses derniers ordres à sa famille et de faire partir avant lui ses bonnes œuvres pour les retrouver après son décez, il déclara seulement vouloir être *enseveli en terre* sous l'image miraculeuse de Nôtre-Dame de la Seds. »

Le 10 juillet 1684, il rendait à Dieu une âme détachée depuis longues années de toute affection terrestre. Il couronnait une vie exemplaire par la mort des justes qui s'endorment dans le Seigneur.

Il fut enseveli conformément à ses intentions dans l'ancienne et célèbre église de N.-D. de la Seds, aux pieds de la statue de la Sainte-Vierge. On grava sur sa tombe cette épitaphe qu'il avait lui-même composée:

N. D.

JACOBUS GAUFRIDI, PRÆSES INFULATUS
B. VIRGINIS DUM VIXIT HUMILIS SERVUS,
MORIENS SUB EJUS PEDIBUS QUIESCERE DESIDERAVIT.

Gaufridi avait épousé le 22 mars 1618 (2), acte

(1) Hist. d'Aix, manuscrite, liv. 23, § 44.

(2) L'auteur de l'histoire héroïque et universelle de la noblesse

reçu par Olivier Rancurel, notaire à Aix, Françoise de Rabasse, fille de Louis-François, seigneur de Vergons, procureur-général au parlement et de dame Anne de Villeneuve-Vaucluse. Il eut de son mariage, Jean-François Gaufridi, baron de Trets, un de nos historiens de Provence et Antoine Gaufridi qui devint chanoine de l'église de St-Vulfran, à Abbeville. On sait que l'histoire de Jean-François Gaufridi a été imprimée en 1694 après sa mort, par les soins de sa veuve Anne de Grasse-Mouans. Cette histoire s'arrête à la paix de Vervins en 1598, l'auteur « n'ayant pas cru la devoir conduire jusques à son temps soit pour ne pas offenser ceux qui pourroient y prendre intérêt, soit pour ne pas paroître suspect à la postérité, en parlant des événements de son siècle auxquels sa famille a beaucoup de part (2). »

de Provence fixe l'époque du contrat de mariage de Gaufridi au 22 mars 1641, c'est-à-dire 23 ans plus tard, et cela quoique son fils Jean-François soit né le 13 juillet 1622!

Dans l'histoire généalogique de la maison de Gaufridi, on indique bien ce contrat de mariage à l'année 1618, mais le mois et le jour sont laissés en blanc.

Je dois la date bien précise de cet acte à l'obligeance de M Roux-Alphéran. C'est un plaisir autant qu'un devoir pour moi de lui témoigner ici toute ma gratitude.

(2) Gourdon, éloge de M. Gaufridi (Jean-François), pag. 2, en tête de l'Histoire de Provence de ce dernier.

Le tombeau de Gaufridi n'a point été épargné pendant les orages révolutionnaires ; l'inscription même a disparu. Aucune main pieuse ne s'est présentée pour recueillir ce modeste souvenir d'un grand citoyen qui jadis illustra notre cité.

Vainement chercherait-on dans nos murs la plus légère indication, le moindre monument, en signe de reconnaissance pour tous les services rendus par Gaufridi au pays. Son nom même y est presque inconnu, ou bien plus d'une fois il est défiguré soit dans la conversation, soit dans des écrits fort estimables d'ailleurs.

Et cependant Gaufridi fut un homme éminemment populaire : cet ardent patriotisme dont il donna tant de preuves, ces sacrifices continuels de ses intérêts à ceux de la chose publique, cette modestie qui rehaussait ses actes les plus généreux, sa rare abnégation, son caractère si indépendant, sa pieuse résignation, au sein de l'infortune, tous ces titres ne devaient-ils pas perpétuer la mémoire du digne magistrat dans le cœur de ses concitoyens ?

Nos diverses villes érigeaient naguère et érigent encore aujourd'hui des monuments aux célébrités dont elles furent le berceau. L'ancienne capitale de la Provence s'est noblement associée à cette émulation. Des bustes, des statues décorent nos places publiques, quelques-unes de nos rues montrent

avec orgueil aux étrangers le nom des illustrations dont se glorifie la cité.

Lorsque ces hommages sont conférés à des hommes que la tombe recouvre depuis longtemps, l'opinion publique les ratifie ordinairement ; mais il n'en est pas toujours de même, quand des personnages encore vivants obtiennent ce genre d'apothéose : prodiguer à ceux-ci la flatterie et l'encens ne sera jamais le propre d'une âme noble et d'un caractère indépendant. Ces démonstrations, quoique déguisées sous des apparences de justice, sont dictées le plus souvent par l'intérêt ou par une basse adulation.

Laissons au temps le soin d'apposer sa sanction sur ce qui mérite réellement nos respects : sinon, quelque affligeant mécompte est à craindre. Cette idole devant laquelle vous vous prosternez aujourd'hui sera peut-être demain traînée honteusement aux gémonies.

J'oserai émettre un vœu. Je demande au nom des amis du pays, que l'indifférence qui a pesé sur la mémoire de Gaufridi soit enfin réparée et qu'un souvenir quelconque rappelant le nom et les titres de ce grand citoyen atteste que la génération présente n'est point ingrate envers celui qui se dévoua jadis au service de son pays. Je soumets respectueusement cette proposition à l'honorable chef et aux conseillers de la cité.

Mais ma faible voix sera-t-elle entendue?.... Des années, des siècles s'écouleront peut-être encore et le nom de Gaufridi sera toujours à peu près ignoré et ces lignes disparaîtront bientôt dans ce gouffre sans fond qu'on appelle l'oubli !

Ah ! du moins, il m'aura été doux d'avoir consacré quelques instants à l'examen d'une vie pleine d'abnégation et de dévouement pour le bien public. J'ai puisé dans cette étude un grand sujet d'adoucissement et de consolation pour toutes les amertumes, pour toutes les déceptions du temps présent. Et puis.... si en exhumant le nom de Gaufridi, j'ai pu exciter quelques sentiments d'émulation et de patriotisme, en ce cas, le résultat de mes recherches n'aura pas été tout-à-fait infructueux.

POÉSIES.

UNE COMMOTION SOCIALE

SURVENUE DANS UNE RUCHE A MIEL

APOLOGUE

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 1849

PAR M. RAMBOT.

Des frelons à la voix bruyante
Et d'une humeur jalouse et turbulente,
N'ayant pas de talent mais bourdonnant beaucoup.
Auraient voulu venir à bout
D'avoir des richesses pareilles
A celles d'un essaim d'abeilles
Qui travaillaient pour acquérir
Les ressources de l'avenir.

En chaque ruche il existe une reine
Qui vit, dit-on, sans travail et sans peine

Et qui règne sur tout l'essaim
En vertu du seul droit divin.
Selon la règle monarchique
Quelques mâles oisifs forment son alentour.
(Si nous n'étions en république,
Je dirais qu'ils forment sa cour).
Cette classe est fort jalousée
Parce qu'elle paraît vivre dans le repos ;
Mais dans la ligne où le ciel l'a posée
N'a-t-elle pas sa part de soucis et de maux ?
Hors ces espèces de rentières
Les autres sont des ouvrières
Composant en majorité
L'état qui vit de leur activité.
Ce pacte politique est d'une date ancienne
Et peut aux novateurs paraître trop usé,
Car du plus loin qu'on s'en souvienne.
Il ne fut jamais revisé.
Il fut donc critiqué comme une vieillerie
Par maints frelons à l'esprit progressif
Qui s'appuyant sur quelque rêverie
Demandaient un retour vers le droit primitif.

Depuis longtemps pour témoigner leurs haines
Contr'un tel état social,
Ils éventraient parfois les reines,
Dans un esprit purement libéral,

Tout en prêchant le système harmonique
Ils dirigeaient l'aiguillon assassin
Sur tout habitant de l'essaim
Coupable de servir le pouvoir despotique

Les frelons finirent par voir
Qu'en dépit de leurs dards et malgré ces batailles
Ils n'avaient pas de victuailles
Et n'arrivaient pas au pouvoir ;
Ils changèrent donc de tactique.
Pour faire aimer leur république
Ils firent bruit d'un projet social
D'où sortirait le bonheur général.
Ils flattèrent les travailleuses
En leur disant : « Nos chères sœurs,
« On vous rend par trop malheureuses,
« On vous accable de labeurs !
« D'un dur métier vous subissez la peine,
« Vous vous privez de tous plaisirs,
« Pendant que votre souveraine
« Satisfait ses moindres désirs ;
« Pendant qu'autour d'elle s'empresse
« Une foule de courtisans
« Vivant, au sein de la mollesse,
« De la sueur des artisans
« Vous partez dès l'aube naissante
« Pour chercher le produit des fleurs ;

« Des jardiniers, jusqu'à la nuit tombante,
« Il vous faut braver les fureurs ;
« Vous ne mangez souvent que de la cire
« Quand vos bourgeois se nourrissent de miel :
« Au lieu de souffrir rien dire,
« Réclamez le droit naturel ! !
« Si tous partageaient vos fatigues
« Et si de vos sueurs ils étaient moins prodigues
« Vous pourriez consacrer aux plaisirs, au repos
« Trois heures chaque jour prises sur les travaux. »

De ces fraternelles paroles
Les chères sœurs ne faisaient aucun cas
Et rentraient dans leurs alveoles ;
Mais les frelons ne se rebutaient pas.
Sachant en émeutiers pratiques
Qu'un coup nul aujourd'hui peut réussir demain,
Ils attendaient un temps de misères publiques
Pour essayer leur tour de main.

En s'arrêtant aux apparences
On trouvait de bonnes raisons
Dans les plaintes, les doléances
Et les critiques des frelons.
En effet, qui donc ne préfère
Aux guerres la fraternité ?
Qui ne voudrait supprimer la misère ,

Anéantir la pauvreté ?
— Reste à savoir si dans la colonie,
Ceux qu'on appelle les oisifs
N'en complètent pas l'harmonie
Et sont vraiment improductifs ;
Si tout s'y borne à la fabrique,
A charrier, façonner et pétrir,
Et si dans l'ordre politique
Ils n'ont pas un but à remplir ;
Reste à savoir si la recette
Que met en avant le frelon
N'agit pas comme un roc qu'on vous lance à la tête
Pour écraser un moucheron

On discutait donc la doctrine
Quand survint un temps de famine :
Un de ces temps de publique douleur
Où l'abeille devient plus sujette à l'erreur ;
Temps funestes où le vulgaire
Tente de coupables essais
Et croit soulager sa misère
En se livrant à des excès.

Les frelons lançaient anathême
Et s'acharnaient contre l'autorité ;
Et pour établir le système
D'une complète égalité :

« Chères sœurs, disaient-ils, exterminez la race
« Qui veut tenir le premier rang ;
« Noyez-là dans des flots de sang
« Pour que nous occupions sa place ! »

Sans trop savoir pourquoi,
Soudain l'émeute éclate
Le peuple est en émoi :
Il faut que l'on se batte,
L'espèce scélérate
Veut renverser la loi,
Et chaque démocrate
Veut être nommé roi.

On frappe, on assassine ;
L'ouvrière mutine,
Que la rage fascine,
Dans le crime s'obstine,
Car elle s'imagine
Que la guerre intestine
Empêche la famine.
Le frélon prédomine !
Le combat se termine
Quand tout est en ruine ! !

Lorsqu'on voit au travail le peuple industriel

Et que l'ordre public est dans la ruche à miel,
Qui s'imaginerait que les instincts avides
Allumeront un jour des guerres fratricides ?
Croirait-on que l'abeille en d'atroces fureurs
Pourra tourner son dard contre ses propres sœurs,
Et que l'ouvrier pacifique
Qu'égarent des mots captieux,
Dans les mains des ambitieux
Devient un outil politique ?

Tous après le combat vantaient leur propre exploit,
Mais quand chacun eut repris son sang froid,
Ils cherchaient vainement le fruit de la victoire.
Un gouvernement provisoire,
A s'établir ne tarda pas,
Car mille et mille candidats
Par un généreux sacrifice
Voulurent bien accepter quelqu'office.
Manquer de chefs est fort embarrassant ;
L'abeille alors pouvait le craindre :
Mais au lieu d'un elle en eut cent !
Elle n'eut donc pas à se plaindre.
Le malheur vint de ce que les frelons
Eurent bientôt dévoré les rayons
D'un miel ancien qu'on tenait en réserve.
Par la misère tout s'énerve :
On ne peut féconder les œufs

Puisque l'on a tué celle qui les féconde,
La ruche est donc dans un état affreux :
On n'y travaille plus, et la crise est profonde.

On espérait voir les frelons
Mettre chaque jour en pratique
La substance de leurs leçons
Et leur système économique.
Ils firent bien de beaux discours,
Car les frelons parlent toujours ;
Mais quant à féconder la graine
Que fécondait la souveraine,
Ils ne purent y réussir.
Ils voulaient aussi parvenir
A construire des alveoles,
Mais ils furent encore vaincus :
Et tous restèrent convaincus
Qu'ils n'étaient très forts qu'en paroles.

D'autres essaims ont eu leurs maux.
Aucune abeille n'est parfaite,
Et son humeur trop inquiète
Compromet souvent son repos.
Mais le temps et l'expérience
La rendront à l'ordre éternel
Sans lequel Dieu ne lui dispense
Ni bonheur, ni repos, ni miel.

On se souviendra dans les ruches
Qu'on a reçu bien des leçons
Et que les conseils des frelons
Cachent toujours quelques embûches.

A tout navire il faut un gouvernail ;
Sous toute forme politique,
Sous un roi comme en république,
Il faut vivre par le travail,
N'accorder jamais de suffrages
Qu'aux citoyens instruits et sages,
Et ne pas se laisser prendre par de vains mots.

Un pilote vient-il à périr dans les flots ?
L'équipage aussitôt désigne,
Non pas celui qui flatte et parle le plus fort,
Mais bien celui qu'il trouve le plus digne
Et qu'il pense devoir le ramener au port.

ODES (1)

PAR FEU M. LE MARQUIS D'ARBAUD-JOUQUES

LA SOLITUDE

(IMITATION DE PÉTRARQUE)

De monts en monts seul avec mes pensées,
Je vais, je fuis loin des routes tracées,
Et le désert le plus infréquenté,

(1) Ces deux pièces de vers ont été lues par l'auteur, dans la séance publique du 21 juin 1847; notre honorable confrère avait témoigné le désir qu'elles fussent insérées dans une de nos prochaines publications. Nous remplissons aujourd'hui les intentions de M. d'Arbaud-Jouques, et nous sommes heureux de rendre cet hommage à sa mémoire vénérée.

La profondeur du vallon le plus sombre,
Conviennent seuls à mon cœur agité,
Dont la douleur veut le silence et l'ombre.

Là, tout entier concentré dans moi-même,
Au souvenir de la beauté que j'aime,
Mon âme en proie à la peine, au plaisir,
Sent tour à tour la crainte, l'espérance,
Songe au passé, mesure l'avenir,
Regrette l'un, et vers l'autre s'élance.

O rêverie entraînante et profonde!
Le vol des vents, le murmure de l'onde,
Rien ne saurait me distraire un moment.
Le sentiment de ma propre existence
Est absorbé. C'est par enchantement,
Sans savoir où, que je marche et j'avance.

En traversant cette forêt sauvage,
Parfois, un homme observant mon visage,
Resta frappé d'un long étonnement;
Tourna la tête en poursuivant sa route,
Et dit tout bas : hélas! c'est un amant;
C'est un amant qui désire et qui doute.

J'échappe, alors, à ses regard avides,
Et je gravis, par des sentiers arides,
Le haut d'un mont dans les airs suspendu.

Si quelque pin en couronne le faîte ;
Sous ses rameaux je demeure étendu ,
Contre son tronc je repose ma tête.

Tout à l'amour, alors, et plus tranquille,
Mon cœur errant, en fantômes fertile,
La voit partout où s'arrêtent mes yeux,
Sur un rocher dessine son image,
Plonge dans l'onde, et jusques dans les Cieux,
Il la poursuit dans le sein d'un nuage.

Autour de moi, tout s'anime et s'enflamme.
Le dur rocher lui-même prend une âme.
Les eaux, les bois, les vents parlent d'amour.
L'amour soupire à travers le feuillage,
Vole dans l'air, sur les rayons du jour,
Et fait bondir la cascade sauvage.

D'un cœur souffrant, ô secourables songes,
Douces erreurs, délicieux mensonges,
Si vous duriez, vous seriez le bonheur ;
Mais vous fuyez, consolantes chimères ;
La vérité me rend à la douleur,
Et le rocher boit mes larmes amères.

Sous ce fardeau ma constance succombe.
Oh ! si j'avais l'aile de la colombe !
Si je pouvais dévorer les instants !

Mais, vains souhaits! les heures trop cruelles,
Semblent dormir sur la route du temps,
Et pour ma perte ont replié leurs ailes.

Ode, cours, vole, escalade les cimes
Des Apennins, et franchis leurs abimes.
Vole; l'amour saura guider tes pas.
D'un beau vallon cherche l'ombrage sombre.
Là je respire; ici je ne vis pas.
On croit m'y voir, et ce n'est que mon ombre.

L'AURORE.

—

Que le calme de ce séjour,
Que l'air qu'on y respire,
Que les premiers rayons du jour
Sur mon âme ont d'empire.

La jeune aurore en souriant,
Sortant du sein des ondes
Déploie aux bords de l'Orient
L'or de leurs tresses blondes.

Sa fraîcheur, ses yeux de saphir,
Sa couronne de rose,
Éveillent le jeune zéphir
Qui sur les fleurs repose.

Il voltige. Aux premiers ébats
De son aile légère,
De mille parfums délicats
S'embaume l'atmosphère.

Du brillant calice des fleurs,
Qui s'ouvrent pour l'aurore,
S'exhalent ces douces vapeurs,
Cette haleine de Flore.

C'est l'aurore, que des oiseaux
La troupe réveillée
Célèbre par des chants nouveaux
Sous la verte feuillée.

Oui ; l'aurore est la volupté
De tout ce qui respire.
Rien n'est beau comme sa beauté,
Doux comme son sourire.

Tendres illusions des cœurs,
L'aurore vous rappelle.
Comme l'esprit léger des fleurs,
Élevez-vous vers elle.

Mais quoi ! dans les airs enflammés
Son front se décolore,
Et mes yeux, un moment charmés,
Cherchent envain l'aurore.

Fraîcheur, jeunesse, amour, beautés
Dont l'aurore est l'image,
Sur l'aile du temps emportés,
Durez-vous davantage?

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Discours d'ouverture par M. l'abbé Sibour, président..... 5

Compte-rendu des travaux de l'Académie, par M. le comte de Montvalon, secrétaire-perpétuel..... 33

Discours d'ouverture par M. Tavernier, président..... 59

Compte-rendu des travaux de l'Académie, par M. Mouan, secrétaire-perpétuel..... 89

Bureau de l'Académie pour l'année 1846-1847. 111

Notice historique sur M. le comte de Montvalon, par M. Mouan..... 113

Rapport sur le Politien de M. Norbert Bonafous, par M. l'abbé Sibour..... 137

Notice sur Laurent Fauchier, peintre de portraits, par M. Porte..... 169

Études sur Denis Faucher, moine de Lérins, par M. Mouan..... 201

PAGES.

Épitres philosophiques. Trilogie didactique.. 281

Du Délire, par M. d'Astros, D.-M..... 329

Bas-reliefs Gaulois, trouvés à Entremont, près d'Aix, en Provence, par M. Rouard... 337

Observations sur le reboisement des montagnes et des terrains vagues, dans le département des Bouches-du-Rhône, par M. Castagne... 437

Biographie du président Jacques de Gaufridi, par M. Mouan..... 497

Poésies.— Une Commotion Sociale, survenue dans une ruche à miel.— Apologue, par M. Rambot..... 557
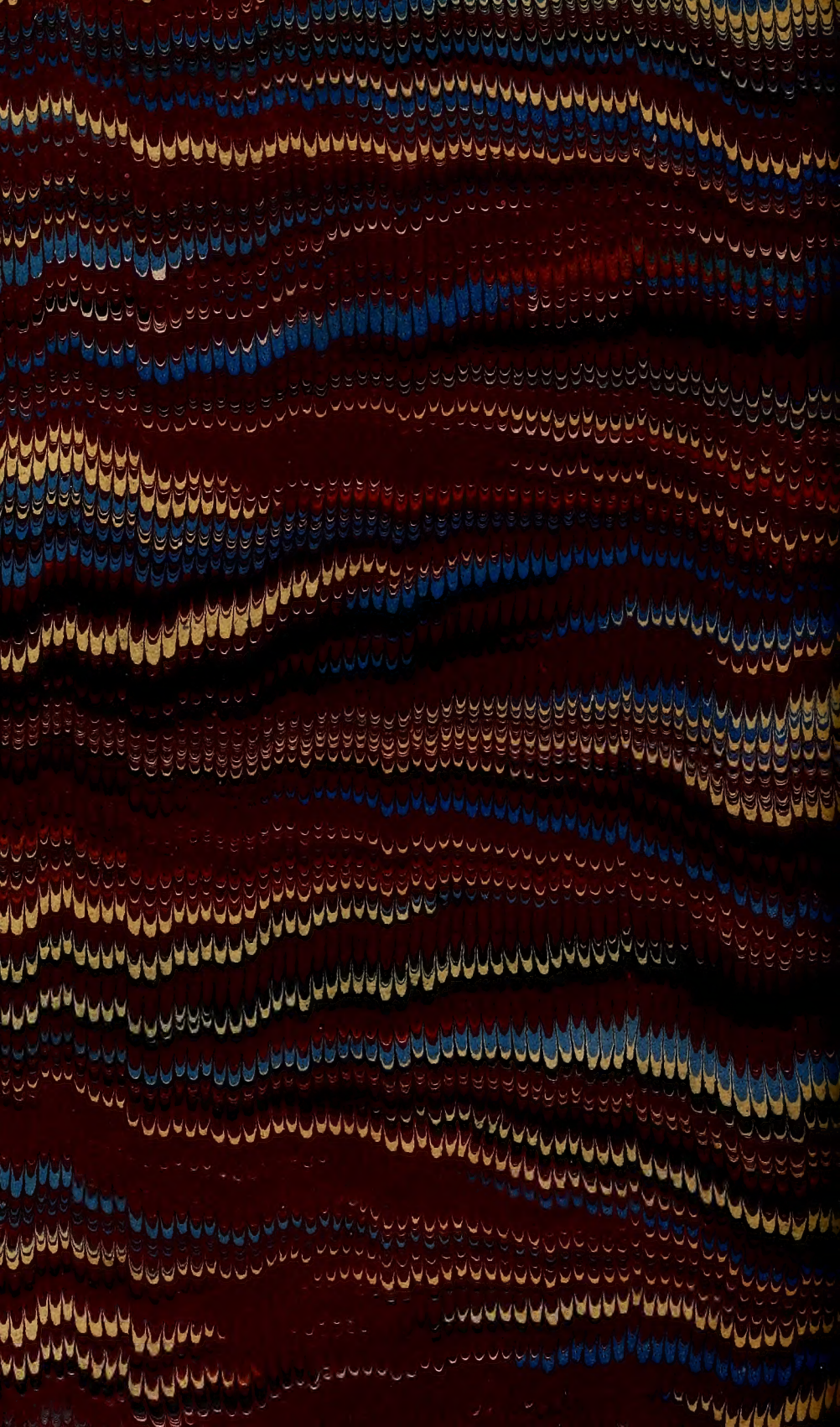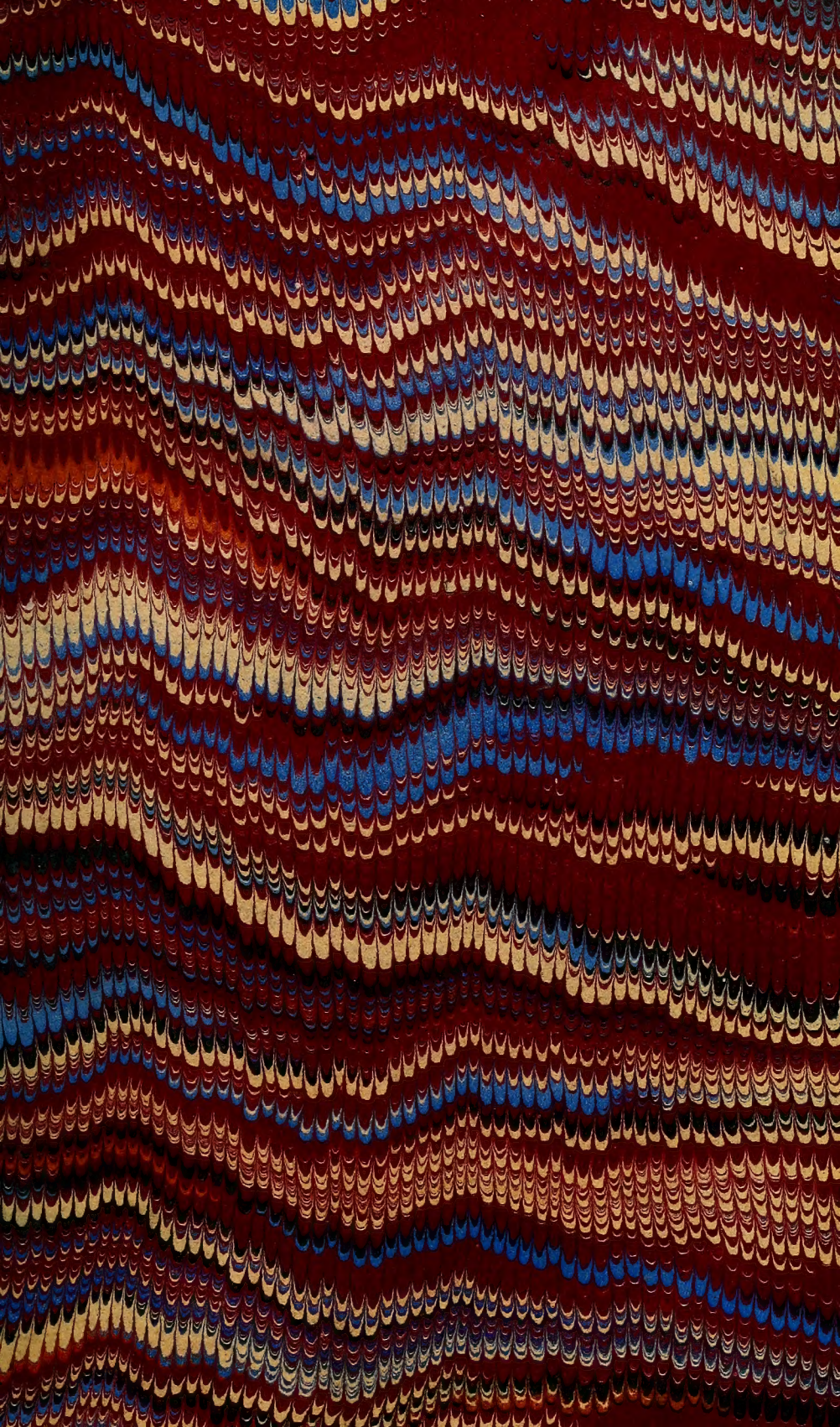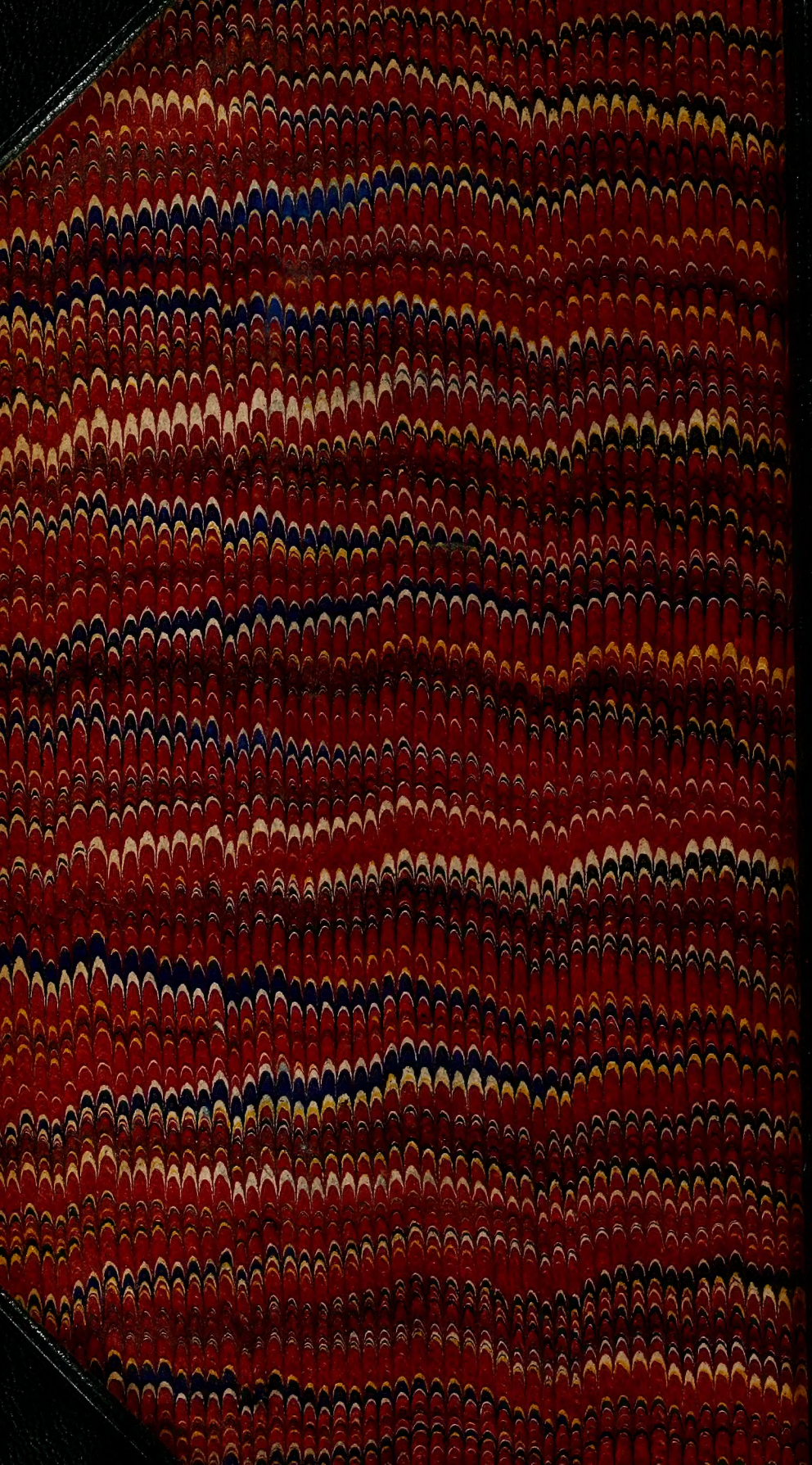
Odes, par feu M. le marquis d'Arbaud-Jouques. 569